



Coopération Cameroun Banque Mondiale

Ministère de l'Économie de la Planification du Territoire



## PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS

### DE LA VALLEE DU LOGONE (VIVA LOGONE)

## EVALUATION SOCIALE :

### Volume1 Rapport Principal



**ERE DEVELOPPEMENT**

Études et Réalisations Économiques pour le Développement

85 Rue n°4124 du Commissariat  
n°4 Mimboman Terminus

R.P. 11 487 Yaoundé (Cameroun)

Tél. : (237) 222 23 25 94 / 699.93.65.37/ 677.53.08.60

E-mail : [secretariateredev@yahoo.fr](mailto:secretariateredev@yahoo.fr)

Mars 2021

## TABLE DES MATIERES

<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>6</b>
<b>CARTES .....</b>	<b>6</b>
<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.....</b>	<b>7</b>
<b>RESUME EXECUTIF .....</b>	<b>11</b>
<b>EXECUTIVE SUMMARY.....</b>	<b>14</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>17</b>
1.1. CADRAGE DE L'ÉVALUATION SOCIALE .....	17
3.1.1. <i>Cadre de l'évaluation sociale</i> .....	17
3.1.2. <i>Problématiques sociales dans la zone du projet et mandat du consultant</i> .....	17
1.2. OBECTIF DE LA MISSION.....	18
3.1.3. <i>Objectif de l'évaluation sociale</i> .....	18
3.1.4. <i>Objectif au regard de la politique sociale du Cameroun</i> .....	18
3.1.5. <i>Objectif au regard de la Stratégie Genre 2016-2023</i> .....	18
3.1.6. <i>Objectif au regard des ODD</i> .....	19
3.1.7. <i>Objectif en considération du cadre normatif de la Banque Mondiale</i> .....	19
3.1.8. <i>Objectif en considération du cadre juridique national</i> .....	19
1.3. DÉMARCHE METHODOLOGIQUE .....	21
1.3.1. <i>Revue documentaire et bibliographique</i> .....	21
1.3.2. <i>Mobilisation des équipes et critères de choix des participants dans les enquêtes villages.</i>	21
1.3.3. <i>Déploiement sur le terrain</i> .....	22
1.3.4. <i>Démarche d'analyse</i> .....	25
<b>2. PRESENTATION DU PROJET VIVA LOGONE .....</b>	<b>26</b>
2.1. ELEMENTS DE CONTEXTUALISATION DU PROJET VIVA LOGONE .....	26
2.1.1. <i>capitalisation des acquis et leçons apprises du PULCI</i> .....	26
2.2. DONNEES PRINCIPALES DU PROJET VIVA LOGONE.....	32
2.2.1. <i>Objectif de développement du Projet</i> .....	32
2.2.2. <i>Composantes et sous-composantes du projet</i> .....	32
2.3. LOCALISATION ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET COMMUNALE DE LA ZONE DU PROJET .....	35
2.3.1. <i>Localisation de la zone du projet à partir des périmètres de la SEMRY</i> .....	35
2.3.2. <i>Clarifications apportées par le rapport diagnostic de l'APD sur le périmètres de la SEMRY à réhabiliter</i>	37
2.3.3. <i>Organisation administrative et communale de la zone du projet</i> .....	38
2.3.4. <i>Activités économiques</i> .....	39
2.3.5. <i>La zone du projet dans l'organisation communale</i> .....	44
<b>3. DONNEES DE REFERENCE DANS ET AUTOUR DES PERIMETRES CIBLES .....</b>	<b>46</b>
3.1. DEMOGRAPHIE, PEUPLEMENT ET MIGRATIONS .....	46
3.1.1. <i>Population et composantes sociologiques</i> .....	46
3.1.2. <i>Les processus migratoires dans la zone du Projet</i> .....	48
3.2. ORGANISATION SOCIALE ET ASPECTS CULTURELS .....	52
3.2.1. <i>Organisation sociale</i> .....	52
3.2.2. <i>Aspects cultuels</i> .....	53
3.3. DONNEES ECONOMIQUES DE BASE .....	54
3.3.1. <i>Profil des ménages</i> .....	54
3.3.2. <i>Rentabilité économique des exploitations et niveau des revenus</i> .....	57
3.3.3. <i>Institutions financières et accès des producteurs au crédit dans la zone du projet VIVA Logone</i>	59
3.4. ANALYSE DE L'EXISTANT ET PROBLEMATIQUES SAILLANTES AU PLAN SOCIAL .....	60
3.4.1. <i>INDICATEURS EN MATIERE D'EDUCATION</i> .....	60

3.4.2.	<i>Indicateurs de santé et problématiques sanitaires</i>	64
3.4.3.	<i>Approvisionnement en eau potable</i>	68
3.4.4.	<i>Sources d'approvisionnement des populations en énergie</i>	72
3.4.5.	<i>Qualité de l'habitat</i>	73
3.4.6.	<i>Équipements marchands</i>	74
3.4.7.	<i>Situation du secteur de la jeunesse et problématiques fortes</i>	75
3.4.8.	<i>Groupes vulnérables dans la zone du projet et problématiques fortes</i>	76
3.5.	<b>STATUT DU FONCIER DANS LA ZONE DU PROJET</b>	77
3.5.1.	<i>ORGANISATION FONCIERE DE LA ZONE DU PROJET</i>	77
3.5.2.	<i>PROBLEMES SOCIAUX INHERENTS A L'ACCES A LA TERRE DANS ET HORS DU PERIMETRE</i>	80
3.6.	<b>ÉTAT DE LA SITUATION CONCERNANT LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (VBG) /L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS (EAS)</b>	83
3.6.1.	<i>Situation des femmes dans la zone du projet</i>	83
3.6.2.	<i>Rappel des définition des cas de violences basées sur le genre</i>	84
3.6.3.	<i>Situation globale des VBG dans la zone du projet</i>	85
3.6.4.	<i>Problèmes sociaux en termes de violences basées sur le genre(VBG) / Exploitation et abus sexuels (EAS)</i>	86
3.6.5.	<i>Problèmes sociaux en termes d'exploitation et d'abus sexuels</i>	88
3.6.6.	<i>prise en charge des Violences basées sur le genre</i>	89
3.6.7.	<i>Proposition de mesures d'atténuation des Violences basées sur le genre et mécanismes de gestion</i>	89
<b>4.</b>	<b>ANALYSE DES IMPACTS ET RISQUES SOCIAUX LIÉS AU PROJET</b>	<b>90</b>
4.1.	<b>IMPACTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DU PROJET</b>	90
4.1.1.	<i>Amélioration des revenus et création d'emplois</i>	90
4.1.2.	<i>Diminution de l'exode et renforcement du tissu familial</i>	91
4.1.3.	<i>développement de la vie associative</i>	91
4.1.4.	<i>amélioration de la situation de la femme et des jeunes</i>	92
4.1.5.	<i>Amélioration des conditions d'existence des personnes en situation d'handicap</i>	92
4.1.6.	<i>Renforcement de l'autosuffisance alimentaire des populations et des chaînes de valeurs dans l'agriculture et l'élevage</i>	92
4.2.	<b>IMPACTS NÉGATIFS LIÉS AU PROJET</b>	93
4.2.1.	<i>Risques sociaux en phase de pré-travaux</i>	93
4.2.2.	<i>Risques sociaux en phase des travaux de chantier</i>	93
4.2.3.	<i>Risques sociaux en phase de démantèlement</i>	99
4.2.4.	<i>Risques sociaux en phase d'exploitation des périmètres aménagés et réhabilités</i>	100
<b>5.</b>	<b>CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES DU PROJET VIVA LOGONE</b>	<b>106</b>
5.1.	<b>PARTIES PRENANTES AU NIVEAU CENTRAL ET RÉGIONAL</b>	106
5.1.1.	<i>Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)</i>	106
5.1.2.	<i>Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)</i>	106
5.1.3.	<i>Ministère de l'Eau et de l'Énergie (MINEE)</i>	107
5.1.4.	<i>Ministère de la Santé Publique (MINSANTE)</i>	107
5.1.5.	<i>Ministère des Affaires sociales (MINAS)</i>	107
5.2.	<b>STRUCTURES ÉTATIQUES AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL DANS LE MAYO-DANAY</b>	108
5.2.1.	<i>Préfecture du Département du Mayo-Danay</i>	108
5.2.2.	<i>Délégation Départementale de l'Agriculture et du Développement Rural(DDADER) du Mayo-Danay</i>	108
5.2.3.	<i>Délégation Départementale de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable</i>	108
5.2.4.	<i>Délégation Départementale de l'Économie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Mayo-Danay</i>	109
5.2.5.	<i>Délégation Départementale de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales du Mayo-Danay</i>	109

5.2.6.	<i>Délégation Départementale du Travail et de la Sécurité Sociale (DDTSS) du Mayo-Danay</i>	109
5.2.7.	<i>Délégation Départementale des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (DDCAF) du Mayo-Danay</i>	110
5.2.8.	<i>Délégation Départementale de la Jeunesse et de l'Éducation Civique (DDJEC) du Mayo-Danay</i>	110
5.2.9.	<i>Délégation Départementale des Travaux Publics (DDTP) du Mayo-Danay</i>	110
5.2.10.	<i>Délégation Départementale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) du Mayo-Danay</i>	111
5.2.11.	<i>Délégation Départementale de la Promotion de la Femme et de la Famille du Mayo-Danay</i>	111
5.2.12.	<i>Délégation Départementale des Affaires Sociales du Mayo-Danay</i>	111
5.2.13.	<i>Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD)</i>	111
5.3.	ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	112
5.3.1.	<i>SEMRY</i>	112
5.4.	PARTIES PRENANTES AU NIVEAU DES ARRONDISSEMENTS	112
5.4.1.	<i>Sous-préfectures des arrondissements de Yagoua, Vélé, Kai-Kai et Maga</i>	112
5.4.2.	<i>Commission de règlement des litiges agro-pastoraux</i>	112
5.4.3.	<i>Postes agricoles</i>	112
5.5.	COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET STRUCTURES DÉCENTRALISÉES	113
5.6.	AUTORITÉS COUTUMIÈRES ET RELIGIEUSES	114
5.6.1.	<i>Les Lamido de Yagoua, Guirvidig et le Sultan de Pouss</i>	114
5.6.2.	<i>Imams, prêtres et pasteurs</i>	114
5.7.	LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS DANS LA ZONE DU PROJET	114
5.7.1.	<i>État de référence des organisations de producteurs</i>	114
5.7.2.	<i>dynamique des coopératives du périmètre rizicole</i>	116
5.7.3.	<i>dynamique des organisations féminines dans la zone du projet : le Réseau des Associations Féminines du Mayo-Danay</i>	118
5.7.4.	<i>Le Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes (CMPJ)</i>	119
5.7.5.	<i>Les Organisations Non-Gouvernementales (ONG)</i>	120
5.7.6.	<i>Associations d'éleveurs</i>	120
5.8.	STRUCTURES BANCAIRES ET DE MICRO FINANCE	121
5.8.1.	<i>Banques</i>	121
5.8.2.	<i>ACEFA</i>	121
5.8.3.	<i>Institutions de microfinance</i>	121
5.8.4.	<i>Agences de transfert</i>	121
5.8.5.	<i>Commerçants et associations de commerçants</i>	121
5.9.	STRUCTURES MÉDIATIQUES ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION	122
5.9.1.	<i>Radios et télévisions locales</i>	122
5.9.2.	<i>Presse écrite</i>	122
<b>6.</b>	<b>PERCEPTION ET ATTENTES DES ACTEURS LOCAUX SUR LE PROJET ET EVALUATION DE L'EFFICACITE DES MECANISMES TRADITIONNELS DE GESTION DES CONFLITS ET DES RECLAMATIONS</b>	<b>123</b>
6.1.	PERCEPTION ET ATTENTES DES PARTIES PRENANTES LOCALES A L'EGARD DU PROJET	123
6.1.1.	<i>Attentes des autorités administratives</i>	123
6.1.2.	<i>Attentes des autorités traditionnelles</i>	123
6.1.3.	<i>Attentes des responsables sectoriels</i>	123
6.1.4.	<i>Perceptions des responsables de la SEMRY en termes d'attentes</i>	125
6.1.5.	<i>présidents des associations des usagers de l'eau en termes d'attentes</i>	125
6.1.6.	<i>présidents de conseil d'administration des coopératives en termes d'attentes</i>	126
6.1.7.	<i>responsables d'ONG et associations en termes d'attentes</i>	127
6.1.8.	<i>associations féminines</i>	128
6.2.	EVALUATION DE L'EFFICACITE DES MECANISMES TRADITIONNELS DE GESTION DES CONFLITS	128
6.2.1.	<i>Les principaux conflits gérés dans la zone du projet</i>	128
6.2.2.	<i>Les mécanisme de gestion et de prévention des conflits dans la zone du projet</i>	130

6.2.3.	<i>Les forces et faiblesses des tribunaux coutumiers placés auprès de l'autorité traditionnelle</i>	132
6.2.4.	<i>Le rôle de l'autorité administrative dans la résolution des conflits.....</i>	133
6.2.5.	<i>Les forces et faiblesses des Commissions locales de règlement de conflits agropastoraux</i>	134
6.3.	<i>Pistes de solutions en vue d'une meilleure gestion des conflits dans la zone du projet....</i>	135
6.4.	<b>LEÇONS APPRISSES DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU PULCI</b> <i>Error! Bookmark not defined.</i>	
<b>7.</b>	<b>PRINCIPALES QUESTIONS JURIDIQUES A PRENDRE EN COMPTE SUR LE FONCIER PAR VIVA LOGONE</b>	<b>137</b>
7.1.	QUESTIONS JURIDIQUES LIEES A LA SECURISATION FONCIERE .....	137
7.1.1.	<i>Processus de sécurisation des terres dans la zone d'intervention du projet .....</i>	137
7.1.2.	<i>La gestion des réclamations liées aux litiges fonciers et VBG .....</i>	139
7.2.	SOURCES ET MECANISMES DE GESTION DES CONFLITS FONCIERS DANS LA ZONE DU PROJET..	139
7.2.1.	<i>Les problèmes à entrevoir par rapport à la question foncière .....</i>	139
7.2.2.	<i>Pistes de solutions pour limiter les conflits fonciers.....</i>	140
7.3.	LES CRITERES D'ELIGIBILITÉ .....	140
7.3.1.	<i>La nécessité de faire respecter la discipline dans la redistribution des parcelles à usage agricole dans le périmètre.....</i>	140
7.3.2.	<i>L'urgence de respecter des critères sur lesquels tous les producteurs s'accordent .....</i>	140
<b>8.</b>	<b>MÉCANISMES DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA ZONE DU PROJET VIVA LOGONE</b>	<b>142</b>
8.1.	LES OPPORTUNITÉS DE PARTICIPATION OFFERTES PAR LA ZONE DU PROJET AU TRAVERS DES MÉDIAS .....	142
8.1.1.	<i>La contribution la Délégation Départementale du MINCOM à l'enracinement des médias dans la zone du projet .....</i>	142
8.1.2.	<i>L'accès à l'information selon les catégories sociales dans la zone du projet .....</i>	143
8.2.	LES OPPORTUNITÉS DE PARTICIPATION OFFERTES PAR LA ZONE DU PROJET AU TRAVERS DES CADRES DE CONCERTATION .....	144
8.2.1.	<i>L'apport des Comités de Concertation Communal pour le développement économique et social</i>	144
8.2.2.	<i>L'apport des comité de gestion des points d'eau.....</i>	145
8.2.3.	<i>l'apport des comités de développement des villages.....</i>	145
8.2.4.	<i>L'apport des associations villageoises d'épargne et de crédit .....</i>	145
8.2.5.	<i>l'apport des plate-forme paysanne : le cas de la formdy.....</i>	145
<b>9.</b>	<b>ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES DE L'ENVIRONNEMENT DU PROJET</b>	<b>146</b>
9.1.	FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES PAR THEMATIQUE .....	146
9.2.	FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES PAR TYPE DE PARTIES PRENANTES .....	148
<b>10.</b>	<b>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>154</b>
<b>11.</b>	<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>157</b>

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : RÉCAPITULATIF DES EFFECTIFS DES PERSONNES RENCONTRÉES DANS LES VILLAGES.....	22
TABLEAU 3 : NOMBRE D'EXPLOITANTS AGRICOLES PAR ARRONDISSEMENT DE LA ZONE DU PROJET EN 2019.....	39
TABLEAU 4 : RÉPARTITION DES EXPLOITANTS DES PRINCIPALES SPÉCULATIONS PAR CATÉGORIE (GRANDE, MOYENNE ET PETIT).....	40
TABLEAU 5 : NOMBRE DE TÊTES DE BOVINS DANS LA ZONE DU PROJET .....	41
TABLEAU 6 : LISTE DES PISTES À BÉTAIL PAR ARRONDISSEMENT DANS LA ZONE DU PROJET.....	41
TABLEAU 7 : TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES DANS LA ZONE DU PROJET .....	54
TABLEAU 8 : RÉPARTITION PAR SEXE ET STATUT DES RIZICULTEURS DANS LE SECTEUR DE YAGOUA.....	55
TABLEAU 9 : RÉPARTITION PAR SEXE ET STATUT DES RIZICULTEURS DANS LE SECTEUR DE MAGA .....	56
TABLEAU 10 : MOYENNE DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES .....	57
TABLEAU 11 : COMPTE D'EXPLOITATION POUR 0,5HA .....	58
<b>TABLEAU 12 : INFRASTRUCTURES D'ÉDUCATION DISPONIBLES AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LA ZONE DU PROJET .....</b>	<b>61</b>
TABLEAU 13 : ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.....	61
TABLEAU 14 : EFFECTIFS DES ÉLÈVES ET DES ENSEIGNANTS DANS L'ENSEIGNEMENT MATERNEL.....	61
TABLEAU 15 : EFFECTIF DES ÉLÈVES ET ENSEIGNANTS DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE .....	62
TABLEAU 16 : RÉCAPITULATIF DES PROBLÈMES DANS LE SECTEUR ÉDUCATIF AU NIVEAU DE LA ZONE DU PROJET VIVA LOGONE.....	63
TABLEAU 17 : CARTE SANITAIRE DE LA ZONE DU PROJET.....	64
TABLEAU 18 : RÉCAPITULATIF DES PROBLÈMES DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ DE LA ZONE DU PROJET VIVA LOGONE .....	68
TABLEAU 19 : SITUATION DE RÉFÉRENCE EN INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES.....	69
TABLEAU 20 : FONCTIONNALITÉ DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES .....	70
TABLEAU 21 : RÉCAPITULATIF DES PROBLÈMES D'ACCÈS À L'EAU DANS LA ZONE DU PROJET VIVA LOGONE.....	72
TABLEAU 22 : RÉCAPITULATIF DES PROBLÈMES D'ÉNERGIE DANS LA ZONE DU PROJET VIVA LOGONE.....	73
TABLEAU 23 : STATISTIQUES DES TITRES FONCIERS ÉTABLIS DANS LE MAYO DANAY DU 1ER JANVIER 2013 AU 31 DÉCEMBRE 2019.....	81
TABLEAU 24 : RÉCAPITULATIF DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE DANS LA ZONE DU PROJET VIVA LOGONE .....	90
TABLEAU 25 : SYNTHÈSE DES RISQUES SOCIAUX LIÉS AU PROJET VIVA LOGONE.....	101
TABLEAU 25 : ÉVOLUTION DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS PAR ARRONDISSEMENT DANS LA ZONE DU PROJET ENTRE 2017 ET 2019 .....	115
TABLEAU 26 : GIC D'ÉLEVEURS PRÉSENTS DANS LA ZONE DU PROJET .....	120
TABLEAU 30 : FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES PAR THÉMATIQUE .....	146
TABLEAU 31 : ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES PAR TYPES DE PARTIES PRENANTES.....	148

## CARTES

CARTE 1 : LOCALISATION DE LA ZONE DU PROJET .....	35
---	----

## LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

<b>ACEFA</b>	:	Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales et Agropastorales
<b>ALDEPA</b>	:	Action Locale pour un Développement Participatif et Autogéré
<b>APD</b>	:	Avant-Projet Détaillé
<b>ASC</b>	:	Agents de Santé Communautaire
<b>AUE</b>	:	Association des Usagers de l'Eau
<b>BRUCREP</b>	:	Bureau Central des Recensements et des Études de Population
<b>CBLT</b>	:	Commission du Bassin du Lac Tchad
<b>CCC</b>	:	Comités de Concertation Communal pour le Développement Économique et Social
<b>CEMAC</b>	:	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
<b>CETIC</b>	:	Collège d'Enseignement Technique et Professionnel
<b>CGEERH</b>	:	Comité de Gestion de l'Eau et d'Entretien du Réseau Hydraulique
<b>CGES</b>	:	Cadre de Gestion Environnemental et Social
<b>CGER</b>	:	Centre de Gestion et Économie Rurale
<b>CIT</b>	:	Centre d'Innovations Technologiques
<b>CM1/CM2</b>	:	Cours moyen 1 <sup>ère</sup> année/2 <sup>ème</sup> année
<b>CODAS</b>	:	Comité Diocésain des Activités Sociales Caritatives
<b>CMPJ</b>	:	Centre Multifonctionnel de Promotion de Jeunes
<b>CNPC</b>	:	Conseil national de la protection civile
<b>CNPS</b>	:	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
<b>CPR</b>	:	Cadre de Politique de Réinstallation
<b>CRH</b>	:	Centre de Recherches Hydrologiques
<b>CRTV</b>	:	Cameroon Radio Television
<b>CTD</b>	:	Collectivité Territoriale Décentralisée
<b>CVECA</b>	:	Caisses Villageoises d'Épargne et de Crédit Auto géré
<b>CVUC</b>	:	Communes et Villes Unies du Cameroun
<b>DAO</b>	:	Dossier d'Appel d'Offres
<b>DD</b>	:	Délégation Départementale
<b>DDADER</b>	:	Délégation Départementale de l'Agriculture et du Développement Rural

<b>DDCAF</b>	:	Délégation Départementale des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
<b>DDTP</b>	:	Délégation Départementale des Travaux Publics
<b>DDTSS</b>	:	Délégation Départementale du Travail et de la Sécurité Sociale
<b>DMN</b>	:	Direction de la Météorologie Nationale
<b>DSCE</b>	:	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
<b>EAS</b>	:	Exploitation et Abus Sexuels
<b>EDS-MICS</b>	:	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples
<b>EIES</b>	:	Étude d'Impact Environnemental et Social
<b>ENIEG</b>	:	École Normale des Instituteurs de l'Enseignement Général
<b>ENIET</b>	:	École Normale des Instituteurs de l'Enseignement technique
<b>ERE</b>	:	Étude et Réalisation Économique
<b>ES</b>	:	Évaluation Sociale
<b>FCFA</b>	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>FORMDY</b>	:	Fédération des Organisations Rurales du Mayo Danay
<b>GBVIMS</b>	:	Gender - Based Violence Information Management System
<b>GIC</b>	:	Groupe d'Initiative Commune
<b>GIE</b>	:	Groupement d'Intérêt Economique
<b>GoC</b>	:	Gouvernement du Cameroun
<b>IDA</b>	:	International Development Association
<b>HS</b>	:	Harcèlement Sexuel
<b>IDE</b>	:	Infirmier Diplômé d'État
<b>IRAD</b>	:	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
<b>Km</b>	:	Kilomètre
<b>KV</b>	:	Kilovolt
<b>MEADEN</b>	:	Mission d'Études pour l'Aménagement et le Développement de la région du Nord
<b>MGP</b>	:	Mécanisme de Gestion des Plaintes
<b>MINADER</b>	:	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>MINAS</b>	:	Ministère des Affaires Sociales
<b>MINATD</b>	:	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
<b>MINCOM</b>	:	Ministère de la Communication
<b>MINDCAF</b>	:	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières



<b>MINEDUB</b>	:	Ministère de l'Éducation de Base
<b>MINEDUC</b>	:	Ministère de l'Éducation Nationale
<b>MINEE</b>	:	Ministère de l'Énergie et de l'Eau
<b>MINEFOP</b>	:	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
<b>MINEPAT</b>	:	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
<b>MINEPDED</b>	:	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable
<b>MINEDIA</b>	:	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
<b>MINESSEC</b>	:	Ministère des Enseignements Secondaires
<b>MINFOF</b>	:	Ministère des Forêts et de la Faune
<b>MINFOPRA</b>	:	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
<b>MINHDI</b>	:	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
<b>MINJEC</b>	:	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
<b>MINPEMEESA</b>	:	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de L'Économie Sociale et de l'Artisanat
<b>MINPROFF</b>	:	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
<b>MINSANTE</b>	:	Ministère de la Santé Publique
<b>MINTSS</b>	:	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
<b>NIE</b>	:	Notice d'Impact Environnemental
<b>OAL</b>	:	Organisation d'Appui Local
<b>ODD</b>	:	Objectifs de Développement Durable
<b>OHADA</b>	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du droit des affaires
<b>ONG</b>	:	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONACC</b>	:	Observatoire National des Changements Climatiques
<b>OP</b>	:	Organisation des Producteurs
<b>OSC</b>	:	Organisation de la Société Civile
<b>PACA</b>	:	Projet d'Amélioration de la Compétitivité Agricole
<b>PAPs</b>	:	Personnes Affectés par le Projet
<b>PAR</b>	:	Plan d'Action de Recasement
<b>PCD</b>	:	Plan Communal de Développement
<b>PDI</b>	:	Population Déplacée Interne
<b>PGES</b>	:	Plan de Gestion Environnemental et Social
<b>PNDP</b>	:	Programme National de Développement Participatif



<b>PROSAC-VA</b>	:	Programme National de Restructuration et d'Accompagnement des Producteurs et de la Vulgarisation Agricole
<b>PULCI</b>	:	Projet d'Urgence de Lutte Contre les Inondations
<b>PV</b>	:	Procès-Verbal
<b>REDD+</b>	:	Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation
<b>RGPH</b>	:	Recensement général de la population
<b>SAED</b>	:	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal
<b>SDRADDT</b>	:	Schémas Directeurs Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
	:	Société d'Expansion et Modernisation de la Riziculture de Yagoua
<b>SEMRY</b>	:	Système d'Information Géographique
<b>SIG</b>	:	Société de Développement du Coton du Cameroun
<b>SODECOTON</b>	:	Station de Pompage
<b>SP</b>	:	
<b>SSDS</b>	:	Stratégie Sectorielle de Développement des Services Sociaux
<b>UGP</b>	:	Unité de Gestion du Projet
<b>UCP</b>	:	Unité de Coordination du Projet
<b>UNESCO</b>	:	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
<b>UNICEF</b>	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>US</b>	:	United States
<b>VIVA-LOGONE</b>	:	Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée du Logone
<b>VBG</b>	:	Violences Basées sur le Genre

## RESUME EXECUTIF

La présente Évaluation Sociale réalisée dans le cadre de la préparation du Projet VIVA Logone a été menée suivant une méthodologie de travail hautement participative qui a permis de procéder à des concertations et échanges avec différentes parties prenantes notamment au niveau central et régional, les structures étatiques au niveau départemental, la SEMRY ; les parties prenantes au niveau des arrondissements ; (Collectivités territoriales décentralisées ; autorités traditionnelles et religieuses ; structures associatives ; les Populations rurales et les Personnes Affectées par le Projet -PAP) , les Structures bancaires et établissements de micro finance ; et les structures médiatiques et de diffusion de l'information.

Elle se fonde sur un diagnostic de l'existant au plan social, économique et du genre, qui fait état des problèmes rencontrés par les communautés en matière de scolarisation, d'accès aux soins de santé du fait du déficit de l'offre sanitaire et de la pauvreté, de difficultés de prise en charge des violences basées sur le genre de l'insuffisance des infrastructures hydrauliques et de l'inaccessibilité des points d'eau en saison des pluies et de leur assèchement en saison sèche, des conflits sociaux générés par l'accès aux parcelles rizicoles, des conséquences des coupures régulières d'électricité sur la production agricole.

Cette évaluation sociale ne manque pas de mettre en évidence les problématiques de la jeunesse qui exprime de fortes demandes pour bénéficier des retombées des aménagements de VIVA Logone en termes d'accès aux nouvelles parcelles et des groupes vulnérables (personnes vivant avec un handicap, orphelins et veuves) qui ne disposent pas de structures d'encadrement susceptibles de les accompagner.

Le statut du foncier dans la zone du projet fait l'objet d'une analyse à travers une évaluation des modes de gestion des terres généralement non immatriculées et gérées dans l'indivision exposant les plus vulnérables au sein des communautés à des situation d'exclusion particulièrement les femmes et les jeunes. L'examen des modalités d'attribution des parcelles rizicoles dans les périmètres irrigués de la SEMRY conforte ce constat dans la mesure où au départ ce sont les chefs de familles qui en étaient les attributaires. Un principe de plus en plus contesté aujourd'hui par les jeunes et les femmes désireuses de disposer de leurs propres parcelles pour sortir de la précarité à laquelle les confine l'insécurité foncière.

L'Évaluation sociale pose les balises pour une mise en œuvre efficace et efficiente de ce Projet. Au regard de son objectif qui est d'identifier les problématiques sociales susceptibles de porter préjudice à sa mise en œuvre, les risques sociaux suivants ont été identifiés :

- L'ouverture des sites d'emprunt dans les exploitations des riverains ;
- Les tensions sur les chantiers des entreprises entre les travailleurs et les riverains ;
- Les violences et les discriminations socio- politiques basées sur le genre ;
- Les conflits agropastoraux ;
- Les conflits éleveurs -pêcheurs ou pêcheurs agriculteurs ;
- Les pertes de campagnes pendant les travaux de réhabilitation ;
- Le faible encadrement des producteurs ;
- Les pesanteurs socioculturelles porteuses de VBG ;
- Le faible esprit d'entreprenariat ;
- La mauvaise perception par les communautés des projets de développement ;
- L'incivisme des populations ;
- Les impacts négatifs des changements climatiques couplés avec la surexploitation des ressources.

Au regard de la nécessité de minimiser ces risques sociaux, les pistes de solutions ont été esquissées dans cette évaluation en tenant compte des acquis du PULCI que le projet VIVA Logone pourra capitaliser et amplifier.

Parmi ces pistes figurent :

- l'appui aux 4 communes concernées pour la gestion des afflux sociaux ;
- L'identification participative des zones d'emprunt avant le début des travaux et leur valorisation après les travaux ;
- L'amélioration en quantité et en qualité des infrastructures pour atténuer les risques liés à la pression sur les équipements sociaux ;
- La promotion de conditions de vie saines sur le chantier grâce à la promotion des droits essentiels des travailleurs pour éviter les tensions dans les chantiers ;
- L'instauration d'une circulation des biens, des personnes et du bétail qui ne mette en danger ni les riverains, ni le personnel, ni l'environnement pour se prémunir des risques d'accidents de travail et de circulation des personnes et du bétail ;
- Le renforcement du contrôle du respect des mesures d'hygiène visant à prévenir les communautés et les différents employés du chantier contre les maladies y compris les mesures barrières contre la COVID 19 et l'approvisionnement des infrastructures de santé de la zone en moyens prophylactiques de pair avec la sensibilisation des employés du chantier ainsi que des communautés sur les IST-VIH/SIDA ;
- La mise en place des mesures de sauvegarde social et d'atténuation des risques du VBG et en particulier des exploitations at abuse sexuel (EAS) ou harcèlement sexuel (HS) comme les codes de conduite et formation sur VBG/EAS/HS pour les employés du projet et du chantier, mécanisme de gestion des plaintes (MGP) sensible au EAS/HS, sensibilisation des communautés sur VBG/EAS/HS, contenu du code de conduite et comme signale non-respect.
- L'attribution des compensations aux acteurs concernés par l'arrêt ou le changement de leurs activités pendant le chantier qui les exposera aux pertes de campagnes ;
- Le renforcement des capacités techniques et logistiques du personnel d'encadrement des producteurs ;
- La mise en place des mécanismes de protection des femmes dans le cadre de la mise en œuvre du projet et au moment de la réattribution des parcelles après les aménagements ;
- Le développement et la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus et gestion financière pour encourager l'entreprenariat ;
- L'organisation des campagnes de mobilisation et d'information des populations locales sur la nécessité de leur implication totale comme bénéficiaires dans les activités de VIVA Logone et d'éviter le ralentissement des travaux du projet ;
- La mise en place et l'opérationnalisation d'un mécanisme de gestion participative des débarcadères par les usagers et les Collectivités Territoriales Décentralisées pour assurer la pérennité des ouvrages ainsi que son bon usage aux fins de protéger les berges du Logone et talus amont de la digue barrage de Maga contre les érosions causées par tout acte d'incivisme parmi lesquels l'accostage non conventionnel des piroguiers.
- Le renforcement du dispositif multicolore des outils d'alerte précoce au sein des communautés pour minimiser les risques liés aux changements climatiques

Cette évaluation analyse aussi l'efficacité des mécanismes traditionnels de gestion des conflits qui existent à l'instar des tribunaux coutumiers et en précisant leurs forces ainsi que leurs faiblesses par rapport aux procédures de juridiction du droit positif parmi lesquelles se retrouvent les commissions de gestion des conflits coordonnées par les autorités administratives, les services techniques du MINADER et les forces de maintien de l'ordre (gendarmerie et police).

Les pistes de solutions dégagées en vue d'une meilleure gestion des conflits dans la zone du projet insistent à la fois sur le renforcement des compétences des autorités traditionnelles et pour qu'un plaidoyer soit mené afin que tous les autres acteurs (État, Projet, ONG, Organisations humanitaires, Comités locaux de développement) qui interviennent dans la zone du projet intègrent dans leurs agendas le volet

prévention/gestion/résolution des conflits avec une plus forte implication des radios communautaires en matière de prévention et résolution des conflits.

Les principales questions juridiques que la présente évaluation sociale soulève reviennent sur les enjeux de la sécurisation foncière pour la bonne marche de VIVA Logone, et les mécanismes de gestion des conflits fonciers à privilégier lors de la mise en œuvre du projet ainsi que l'intérêt à définir des critères d'éligibilité consensuels lors de la redistribution des parcelles après les travaux de réhabilitation et d'aménagement des périmètres rizicoles.

La cartographie des parties prenantes du projet VIVA Logone a permis d'identifier tous les acteurs dont la synergie d'intervention sera nécessaire dans la mise en œuvre des solutions pour la minimisation des risques sociaux. Leur apport multiforme est d'autant plus requise que les attentes à l'égard de VIVA Logone sont très fortes aussi bien en matière de respect des normes environnementales, de bonne gestion de l'eau au bénéfice des riziculteurs, d'appui en infrastructures communautaires, d'encadrement technique des producteurs, d'accès aux intrants et au crédit, qu'en termes de prise en compte des besoins réels et prioritaires des populations ; de priorisation des locaux pour les recrutements dans les chantiers ; que d'atténuation des inégalités de genre traduites par le faible accès des femmes aux parcelles.

L'Évaluation sociale ressort aussi une analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces tant de l'environnement récepteur du projet VIVA Logone que des parties prenantes. Cette analyse permet par exemple de constater qu'au plan politique et administratif, l'une des forces de l'environnement réside dans la présence des institutions de l'État central mais avec pour faiblesses la faible circulation de l'information ; et au plan social, en terme de forces la bonne couverture par réseaux téléphoniques et radiophonique ; pour faiblesses l'enclavement, les conflits de leadership ; pour opportunités la construction des infrastructures sociales de base ; et comme menaces l'atteinte à la cohésion sociale du milieu.

Les recommandations formulées après cette analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces sur la base du processus participatif de concertation avec les parties prenantes portent sur:

- un meilleur encadrement des producteurs ;
- la valorisation des sites d'emprunt;
- le respect du calendrier cultural ;
- l'accompagnement des AUE ;
- la prise en compte des connaissances empiriques des producteurs ;
- le développement des entreprises locales;
- la sécurité dans la réalisation et le suivi des ouvrages ;
- l'attribution des parcelles aux femmes ;
- la prise en compte dans les aménagements des pistes à bétail ;
- l'atténuation des VBG et compris EAS/HS.

## EXECUTIVE SUMMARY

This Social Assessment carried out as part of the preparation of the VIVA Logone Project was carried out according to a highly participative working methodology which enabled consultations and exchanges with different stakeholders, particularly at central and regional level, state structures at departmental level, SEMRY; stakeholders at the district level; (Decentralized local authorities; traditional and religious authorities; associative structures; Rural populations and People Affected by the -PAP Project), banking structures and microfinance institutions; and media and information dissemination structures.

It is based on a diagnosis of the existing social, economic and gender situation which reports the problems encountered by the communities in terms of education, access to health care due to the lack of supply health and poverty, difficulties in dealing with gender-based violence (GBV), insufficient water infrastructure and inaccessibility of water points in the rainy season and their drying up in the dry season, conflicts social issues generated by access to rice plots, the consequences of regular power cuts on agricultural production.

This social assessment does not fail to highlight the problems of youth who express strong demands to benefit from the benefits of VIVA Logone developments in terms of access to new plots and vulnerable groups (people living with disabilities, orphans and widows) who do not have support structures capable of supporting them.

The status of land in the project area is analyzed through an assessment of the management methods for land that is generally unregistered and managed in joint ownership, exposing the most vulnerable within communities to situations of exclusion especially women and young people. The examination of the modalities of allocation of rice plots in the irrigated perimeters of SEMRY confirms this observation insofar as at the outset it was the heads of families who were the beneficiaries, a principle which is increasingly challenged today by young people and women wishing to have their own plots to get out of the precariousness to which land insecurity confines them.

The Social Assessment sets the benchmarks for an effective and efficient implementation of this Project. With regard to its objective which is to identify the social problems likely to prejudice its implementation, the following social risks have been identified:

- The opening of borrow sites on the farms of local residents;
- Tensions on business sites;
- Losses of campaigns during the rehabilitation works;
- The weak supervision of producers;
- The weight of socio-cultural norms sustaining GBV;
- The weak spirit of entrepreneurship;
- The poor perception by communities of development projects;
- The incivism of the populations;
- The negative impacts of climate change coupled with the overexploitation of resources.

In view of the need to minimize these social risks, the possible solutions were outlined in this assessment, taking into account the achievements of the PULCI that the VIVA Logone project will be able to capitalize on and amplify.

Among these tracks are:

- Support for the 4 municipalities concerned for the management of social flows;
- Participatory identification of borrow areas before the start of works and their valuation after works;
- Improvement in quantity and quality of infrastructure to mitigate the risks linked to the pressure on social facilities;
- The promotion of healthy living conditions on the site through the promotion of the essential rights of workers to avoid tensions in construction sites;
- The establishment of a movement of goods, people and livestock that does not endanger residents, staff or the environment to protect themselves from the risks of work accidents and the movement of people and cattle;
- Strengthening the control of compliance with barrier measures aimed at warning communities and the various employees of the site including those against COVID 19; and the supply of prophylactic means to the project's health infrastructures, along with awareness-raising among site workers and communities on STIs / HIV / AIDS;
- The implementation of social safeguard measures and mitigation of risk of GBV and in particular of sexual exploitation and abuse (SEA) or sexual harassment (SH) such as codes of conduct and training on GBV/SEA/SH for staff and workers associated with the project, grievance redress mechanism (GRM) sensitive to SEA/SH, community awareness on GBV/SEA/SH on the content of code of conducts and on how to signal misconduct.
- The allocation of compensation to the actors concerned by the cessation or change of their activities during the construction site which will expose them to campaign losses;
- Reinforcement of the technical and logistical capacities of the supervisory staff of producers;
- The establishment of protection mechanisms for women within the framework of the implementation of the project and at the time of the reallocation of the plots after the improvements;
- The development and implementation of income generating activities and financial management to encourage entrepreneurship;
- The organization of mobilization and information campaigns for local populations on the need for their full involvement as beneficiaries in VIVA Logone activities and to avoid slowing down of project work;
- The establishment and operationalization of a mechanism for participatory management of landing stages by users and Decentralized Territorial Collectivities to ensure the sustainability of the works as well as their proper use for the purpose of protecting the banks of the Logone and embankment upstream of the dam Maga dam against erosion caused by any act of incivism, including unconventional docking of boatmen;
- Strengthening the multi-colored system of early warning tools within communities to minimize the risks linked to climate change.

This evaluation also analyzes the effectiveness of traditional conflict management mechanisms which exist like customary courts and by specifying their strengths and weaknesses in relation to positive law jurisdiction procedures, among which are management commission's conflicts coordinated by the administrative authorities, the technical services of MINADER and the police forces (gendarmerie and police).

The possible solutions identified for better conflict management in the project area insist both on strengthening the skills of traditional authorities and for advocacy to be carried out so that all other actors (State, Project, NGOs, Humanitarian Organizations, Local Development Committees) who intervene in the project area include the prevention / management / conflict resolution component in their agendas with greater involvement of community radio stations in conflict prevention and resolution.

The main legal questions that this social assessment raises come back to the issues of land security for the smooth running of VIVA Logone, and the mechanisms for managing land conflicts to be favored during the implementation of the project as well as the interest in define consensual eligibility criteria during the redistribution of the plots after the rehabilitation and development of rice fields.

The stakeholder mapping of the VIVA Logone project made it possible to identify all the actors whose synergy of intervention will be necessary in the implementation of solutions for minimizing social risks. Their multifaceted contribution is all the more required as the expectations with regard to VIVA Logone are very strong as well in terms of compliance with environmental standards, good water management for the benefit of rice farmers, support for community infrastructure, technical supervision of producers, access to inputs and credit, only in terms of taking into account the real and priority needs of the populations; prioritization of premises for recruitment in construction sites; that attenuation of gender inequalities reflected by the poor access of women to plots.

The Social Assessment also reveals an analysis of the Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats both of the environment receiving the VIVA Logone project and of the stakeholders. This analysis shows, for example, that at the political and administrative level, one of the strengths of the environment resides in the presence of central government institutions, but with the weaknesses of the weak flow of information; and in social terms, in terms of strengths, good coverage by telephone and radio networks; for weaknesses in isolation, leadership conflicts; for opportunities the construction of basic social infrastructure; and as threats the attack on the social cohesion of the environment.

The recommendations formulated after this analysis of Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats on the basis of the participatory process of consultation with stakeholders relate to:

- Better supervision of producers;
- The valuation of borrow sites;
- Compliance with the cultural calendar;
- Support for WUAs;
- Taking into account producers' empirical knowledge;
- The development of local businesses;
- Security in the construction and monitoring of structures;
- The allocation of plots to women;
- Taking into account in the development of livestock tracks;
- The mitigation of GBV and SEA/SH.





## 1. INTRODUCTION

### 1.1. CADRAGE DE L'ÉVALUATION SOCIALE

#### 3.1.1. CADRE DE L'ÉVALUATION SOCIALE

Le présent rapport d'Évaluation Sociale est élaboré dans le cadre du contrat de service N° 063/CSC/MINEPAT/MEADEN/PULCI/UCP/RAF/SPM/2019 passé après demande de proposition N° 01/AMI/MINEPAT/MEADEN/PULCI/UCP/SRE/SPM/2019 entre le PULCI et ERE Développement Sarl pour la réalisation de 3 études sociétales préparatoires du projet VIVA Logone à savoir ***l'Évaluation Sociale, (ES), le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) et le Plan d'Action de Recasement (PAR)***. Ce document est le deuxième produit attendu du Consultant après le rapport de démarrage qui a été remis le 27 février 2020 au PULCI. Il s'agit de la version finale dudit rapport élaboré à la suite des deux réunions de restitution et de consolidation du rapport provisoire tenues à Yagoua les 13 et 22 avril 2020. Il intègre les observations et amendements du PULCI et de ses partenaires recueillies lors de ces réunions et qui sont répertoriées dans la note de synthèse de leur prise en compte présentée dans le volume 2 du présent document.

#### 3.1.2. PROBLÉMATIQUES SOCIALES DANS LA ZONE DU PROJET ET MANDAT DU CONSULTANT

La gestion des problèmes sociaux constitue un défi majeur pour la réussite d'un projet. La problématique sociale dans la zone du projet porte globalement sur les aspects suivants :

- Occupation des terres dans les périmètres à aménager ;
- Mode d'accès à la terre dans la zone du projet ;
- Statut foncier chez les femmes ;
- Mode d'attribution des parcelles dans les périmètres de la SEMRY ;
- Modes d'occupation des parcelles (statut de propriétaire, de locataire, etc.) ;
- Types de conflits et mécanisme de prévention et de gestion ;
- Violence basée sur le genre ;
- Organisation des producteurs ;
- Typologie des producteurs actuels dans et autour des périmètres ciblés, typologie des potentiels producteurs bénéficiaires des périmètres à aménager ;
- Conditions d'attribution des parcelles dans les périmètres à aménager.

Les analyses approfondies de ces problèmes dès la phase conceptuelle du projet et leur gestion active pendant la phase de mise en œuvre et d'exploitation peuvent augmenter les chances de réussite du projet ; sa durabilité ne pouvant être assurée que si les aspects sociaux sont pris en considération. Favoriser le bien-être social des communautés locales est donc un objectif explicite des projets de développement financés par la Banque mondiale.

Le mandat du consultant est donc de faire un état des lieux exhaustif de la situation et des problématiques sociales dans la zone d'intervention du projet et d'explorer les diverses solutions pour leur gestion.

Les termes de référence spécifiques de l'évaluation sociale tirés des termes de référence généraux des études sont présentés dans le Volume 2 du présent rapport qui compile les annexes.

## 1.2. OBJECTIF DE LA MISSION

### 3.1.3. OBJECTIF DE L'ÉVALUATION SOCIALE

L'Évaluation Sociale (ES) du projet a pour but d'identifier, sur la base d'un diagnostic, les risques sociaux susceptibles de porter préjudice au projet et de signaler tout problème au regard des principes de protection sociale pouvant nécessiter un plan d'action particulier, par exemple pour la réinstallation des populations ou la gestion du patrimoine culturel. Elle permettra d'éviter ou de minimiser les répercussions préjudiciables sur la population locale, qui pourraient constituer des risques pour le projet. Les résultats de l'évaluation sociale aideront à déterminer, pendant la conception du projet, les options qui seront bénéfiques aux communautés locales et se traduiront par de meilleurs résultats en termes de développement local.

### 3.1.4. OBJECTIF AU REGARD DE LA POLITIQUE SOCIALE DU CAMEROUN

Cette Évaluation sociale s'inscrit dans la vision du développement social du Cameroun à moyen terme qui est définie comme suit : « *Les habitants du Cameroun, sans discrimination aucune et quel que soit leur lieu de résidence, sont en mesure de satisfaire leurs besoins essentiels, de jouir de leurs droits fondamentaux et d'assumer leurs devoirs* ». Il s'agit par cette opération de contribuer au succès de la mise en œuvre de la politique sociale du Gouvernement confiée au Ministère des Affaires Sociales qui, suivant les termes du Décret N °2011/408 du 09 décembre 2011, est responsable de **l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de prévention, d'assistance et de protection des personnes socialement vulnérables**. A cet égard, ladite évaluation sociale vise à accompagner la mise en œuvre de la politique sociale du MINAS qui tire son fondement des différentes prospectives, stratégies et missions organiques du gouvernement camerounais notamment : la Vision 2035 ; le DSCE ; la Stratégie Sectorielle de Développement des Services Sociaux (SSDS) ; et le décret du N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement.

A travers cette évaluation sociale, il est question de conforter les options du pays en matière de genre telles qu'elles se déclinent dans la Vision de Développement du Cameroun à l'horizon 2035 qui stipule que « *La question du genre et des groupes spécifiques ainsi que celles des effets climatiques, de la biodiversité, des migrations et des autres défis liés à la mondialisation seront examinés dans la phase de planification comme dans celle de la programmation et de la budgétisation, afin de bien prendre en compte leurs dimensions dans le processus de développement économique et social* ».

### 3.1.5. OBJECTIF AU REGARD DE LA STRATÉGIE GENRE 2016-2023

Il est question, en conformité avec la nouvelle Stratégie en faveur du Genre élaborée par la Banque Mondiale en 2016 d'améliorer le capital humain (human endowment) en matière de santé, d'éducation, de protection sociale ; d'accroître les opportunités économiques (economic opportunity) grâce à l'élimination des contraintes pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et éliminer les barrières à la propriété et aux contrôles des biens par les femmes ; de renforcer la représentation des femmes et leur capacité de mobilisation, associer les hommes et les garçons (voice and agency).

### 3.1.6. OBJECTIF AU REGARD DES ODD

Il s'agit par cette évaluation sociale de contribuer à l'atteinte de l'**ODD 10** visant à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre dont la Cible 10.2 a été priorisée au Cameroun de la manière suivante: « **D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre** ».

### 3.1.7. OBJECTIF EN CONSIDÉRATION DU CADRE NORMATIF DE LA BANQUE MONDIALE

Conformément aux politiques opérationnelles de la Banque Mondiale, notamment l'OP/BP 4.12, OP 4.01, il est question dans le cadre de cette évaluation sociale de fournir des éléments qui permettront de mieux anticiper les risques sociaux liés à des possibles déplacements des populations que le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) s'attèlera à préciser.

Par ailleurs l'Évaluation Sociale du Projet VIVA LOGONE doit permettre un arrimage à la politique d'information dont la Banque s'est dotée afin de mieux diffuser les informations concernant ses activités. Cette politique définit l'approche générale de l'Institution en matière de publicité de l'information et fournit des précisions sur les nombreux documents que la Banque mondiale met à la disposition du public.

Ainsi cette politique de diffusion de l'information s'applique au projet VIVA-LOGONE et à tous les documents de sauvegarde environnementale et sociale qui lui sont associés. Cette politique réclame notamment que le rapport d'ES, de CPR et les PAR soient diffusé aussi largement que possible avant la décision d'évaluation (ex ante) du projet par la Banque mondiale. Cette diffusion doit se faire au niveau international (généralement par le site Infoshop de la Banque mondiale) ainsi que dans le pays (notamment le site Web du Maître d'ouvrage : MINEPAT), dans des lieux, des conditions et des formes en facilitant la prise de connaissance par l'ensemble des parties prenantes concernées.

### 3.1.8. OBJECTIF EN CONSIDÉRATION DU CADRE JURIDIQUE NATIONAL

A ce niveau, l'Évaluation Sociale vise à établir la conformité des interventions du projet VIVA-LOGONE au corpus des textes qui régissent la gestion foncière, la réinstallation au Cameroun et garantissent la protection civile.

#### 1.2.1.1. L'exigence de conformité à la réglementation foncière

Il s'agit pour le projet VIVA Logone de se conformer aux textes suivants :

- **Ordonnance n° 74-1 du 6 juillet 1974 sur la gestion foncière au Cameroun** fixant le régime foncier en vigueur au Cameroun qui dans ses dispositions générales (article premier) rappelle que « [...] l'État est le garant de toutes les terres. Il peut, à ce titre, intervenir en vue d'en assurer un usage rationnel ou pour tenir compte des impératifs de la défense ou des options économiques de la nation ».
- **Le décret n° 76/165 du 27 avril 1976 complété par le décret n° 2005/481 du 16 décembre 2005** définit les conditions de validité, d'acquisition et d'utilisation d'un titre foncier.
- **Loi n° 1985-09 du 4 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation** prévoyant la mise en place d'une commission chargée de fixer les modalités d'indemnisation et, en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique, la définition des indemnités minimales à payer par voie d'arrêt.

- **Le décret n°87/1872 du 18 décembre 1987** fixe les modalités d'application de la loi n° 85/009 du 4 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation.
- **Le Décret n° 2003/418/PM du 25 février 2003 fixant les tarifs des indemnisations des cultures** permettant de prendre en compte le nombre de pieds de cultures détruits est pris en compte et il ne pourra pas être supérieur au nombre maximum défini par les densités scientifiquement établies.
- **L'Arrêté N° 00832/Y.15.1/MINUH/D00 du 20 novembre 1987 fixant les bases de calcul de la valeur vénale des constructions frappées d'expropriation pour cause d'utilité publique fixant les règles sur lesquelles les commissions de constat et d'évaluation devront s'appuyer pour estimer la valeur des constructions en vue d'expropriation pour cause d'utilité publique.**

### **1.2.1.2. L'exigence de conformité au droit du travail**

L'objectif répond ici à l'exigence pour l'Évaluation Sociale de fournir au Projet VIVA LOGONE les bases en matière de droit de travail qui devront guider ses interventions notamment :

la **Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant sur le Code du travail** régissant l'ensemble des rapports de travail entre les travailleurs et les employeurs ainsi qu'entre ces derniers et les apprentis placés sous leur autorité.

Les **textes relatifs à la sécurité et aux conditions de travail** à l'instar de :

- l'Arrêté n°039/MTPS /IMT du 26 novembre 1984 fixant les mesures générales d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail.
- l'Arrêté du 15/10/1979 portant organisation et fonctionnement des services médicaux du travail.
- La Loi n°77\_11 du 13 juillet 1977 portant réparation et prévention des accidents du travail et des maladies Professionnelles.
- l'Arrêté n°018/MTPS/SG/CJ du 26 mai 1993 fixe les conditions auxquelles doit répondre le logement fourni aux travailleurs, le taux minimum et les modalités d'attribution de l'indemnité compensatrice de logement. L'employeur doit assurer un logement aux employés qu'il a déplacé pour exécuter le contrat de travail dans une zone où le travailleur ne peut retourner dans sa résidence habituelle. Les règles de logement ainsi que les conditions d'une telle mesure sont décrites dans cet arrêté.
- la Loi n°64/LF-23 du 13 novembre 1964 portant protection de la santé publique.
- L'Ordonnance n° 73-12 du 22 mai 1973 portant organisation de la prévoyance sociale.
- Le Décret N°2016 /072 du 15 février 2016 fixant les taux des cotisations sociales et la rémunération applicable dans les branches des prestations familiales, d'assurances – pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès, des accidents du travail et des maladies professionnelles gérées par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale. Il fixe les taux des différentes cotisations sociales dues à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

### **La Loi n° 86/016 du 6 décembre 1986 portant réorganisation de la protection civile**

Cette loi crée le Conseil national de la protection civile (CNPC) est organisé par le décret n° 96/054 du 12 mars 1996. Le CNPC est un organe consultatif présidé par le Secrétaire général de la Présidence de la République (ou son représentant) qui s'occupe de l'ensemble des mesures visant à protéger de manière permanente les populations, les biens et l'environnement contre les risques majeurs, les calamités de tous genre les catastrophes et leurs effets. Cette protection civile prend en compte l'intervention, la réhabilitation et la reconstruction.

### 1.3. DÉMARCHE METHODOLOGIQUE

La méthodologie du travail a été déroulée en trois (03) étapes : la première était relative à la revue documentaire et bibliographique ; la deuxième consistait à avoir des concertations et échanges avec les autorités administratives, les responsables sectoriels, les responsables d'ONG, d'associations et d'organisations de producteurs ; et la troisième étape dans sa consistance englobait les enquêtes dans les villages.

#### 1.3.1. REVUE DOCUMENTAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE

Un travail préalable a été réalisé en vue de rassembler toute la documentation nécessaire. Ce travail a consisté à :

- Exploiter les documents disponibles à la SEMRY et éventuellement auprès de certains de ses partenaires ;
- Rechercher des données techniques sur internet en consultant les ouvrages généraux et des articles spécifiques traitant des thèmes en rapport avec les préoccupations de la présente évaluation sociale ;
- Consulter des rapports des études, afin d'avoir des données sur les études déjà menées sur les périmètres de la SEMRY.

A cet effet, de nombreux documents ont été collectés au niveau du PULCI et de la SEMRY (Études diverses réalisées par le projet PULCI, mémoire des missions de préparation Banque Mondiale- GoC du Projet VIVA Logone, Plans de Développement des quatre (04) communes concernées, rapport des délégations départementales des partenaires techniques du Projet (MINEPAT, MINADER, MINEPIA, MINEE, MINAS, MINPROFF, etc.). La liste des documents consultés est répertoriée dans les références bibliographiques déroulées à la fin du présent rapport.

#### 1.3.2. MOBILISATION DES ÉQUIPES ET CRITÈRES DE CHOIX DES PARTICIPANTS DANS LES ENQUÊTES VILLAGES

##### 1.3.2.1. Mobilisation et déploiement des équipes d'enquêteurs

Après des échanges avec le PULCI et les enquêteurs sur les différents outils de collecte à dérouler dans les villages, il a été procédé à une enquête test dans le village Vounaloum (Arrondissement de Yagoua) qui consistait à évaluer le niveau de compréhension des outils de collecte de données dans les villages. Il s'agissait notamment de la fiche signalétique du village à renseigner auprès des chefs des villages et du guide d'entretien sur les VBG (Violences Basées sur le Genre) déroulé durant les focus group. Dans chaque village, deux (02) focus groups étaient constitués à savoir un (01) focus group des hommes et un (01) focus group des femmes.

##### 1.3.2.2. Critères de choix des participants aux focus group et entretiens

La composition des membres de chaque focus group a obéi pour l'essentiel à l'appartenance aux différentes catégories sociales constituées pour l'essentiel du genre. Les critères de composition de chaque focus group a été de s'assurer qu'il y a des jeunes, des personnes vivant avec un handicap, de leur appartenance aux groupements des producteurs notamment des coopératives et aux associations des usagers de l'eau, et de leur implication dans la mise en œuvre des parcelles aussi bien dans le périmètre rizicole et hors-casier mais aussi en raison de leur disponibilité à se prêter à l'exercice des enquêtes.

### 1.3.3. DÉPLOIEMENT SUR LE TERRAIN

Le déploiement sur le terrain des agents du Consultant entre le 15 février et le 05 mars 2020 a consisté à enquêter auprès des différents acteurs impliqués dans la gestion du périmètre, mais aussi à effectuer des observations physiques sur le terrain. Ainsi, en fonction des objectifs fixés, il a été procédé à l'élaboration des outils nécessaires à la collecte des données sur le terrain. Pour ce faire la démarche suivante a été mise en œuvre.

#### 1.3.3.1. Démarche adoptée pour les enquêtes de l'évaluation sociale :

La démarche ci-après a été suivie lors des enquêtes de l'évaluation sociale :

##### 1.3.3.1.1. Les entretiens

Ces entretiens nous ont permis de recueillir les opinions et avis des acteurs afin de relever leurs perceptions du projet VIVA LOGONE, les multiples difficultés auxquelles font face tous ces acteurs pour mieux cerner leur niveau d'implication dans le PULCI et ce qu'ils pensent de la gestion de l'eau et des infrastructures sur les aménagements SEMRY dans les périmètres irrigués. Ces entretiens se sont structurés de la manière suivante:

##### 1.3.3.1.1.1. L'entretien de groupe ou focus-group discussion

Un guide d'entretien a été adressé aux responsables des OP actives sur les sites du projet identifiées plus loin mais aussi aux femmes mobilisées pour l'enquête sur les VBG dans les villages. Le tableau ci – dessous présente par genre les focus group enquêtés dans les villages de la zone du projet.

Tableau 1 : Récapitulatif des effectifs des personnes rencontrées dans les villages

Arrondissements	Villages	Nombre de focus group par village	Effectifs des femmes par focus group par village	Effectif des hommes par focus group par village	Effectif des entretiens individuels sur les VBG
MAGA	Mourla	02	07	05	03
	Pouss	02	07	07	01
	Maga-centre (Sirlawé)	02	08	09	01
	Guirvidig (Farahoulou)	02	08	09	01
KAI-KAI	Gaya	02	09	08	01
	Dougui	02	09	08	00
	Begue	02	08	08	00
	Djafga	02	09	09	00
	Doreissou	02	09	08	00

VÉLÉ	Vélé	02	09	09	00
	Gueme	02	09	09	02
	Kartoua	02	09	09	00
YAGOUA	Vounaloum	02	07	09	02
	Zourla	02	08	09	01
	Marao	02	09	09	00
	Djogoidi	02	09	08	00
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>32</b>	<b>134</b>	<b>133</b>	<b>12</b>

*Source : Enquête terrain, ERE DEVELOPPEMENT, Février-Mars 2020*

L'idée était d'interviewer 2 femmes de chaque groupe de discussion, mais dans la zone du projet les femmes participent peu aux réunions mixtes et il est plus indiqué de faire des focus groups dédiés spécifiquement au genre.

Au total, 32 focus groups ont été organisés dont 16 focus groups des femmes et 16 focus group des hommes répartis dans les 16 villages de la zone du projet.

#### **1.3.3.1.2. L'entretien semi-dirigé**

Cet entretien a été utilisé pour les rencontres individuelles avec différentes parties prenantes. Il a permis d'aborder les points tels que les acquis des interventions du PULCI dans le système irrigué, et les attentes à l'égard de VIVA Logone.

Les concertations avec les autorités ont permis en premier lieu de leur présenter le projet VIVA Logone puis à l'aide du guide d'entretien élaboré pour chaque cible, de connaître leur intervention dans le projet PULCI et les attentes par rapport au nouveau projet qui sera mis en place. A cet effet, on a procédé à des entretiens individuels avec ces différents acteurs locaux.

#### **1.3.3.1.3. Les observations et enquêtes de terrain**

Cette opération qui a fait appel au sens de l'observation de l'équipe du Consultant a permis non seulement de voir et d'apprécier directement les activités sur le terrain, mais aussi de vérifier certaines informations recueillies au cours des entretiens auprès des différents responsables sectoriels y compris ceux du cadastre. Dans le cadre de cette évaluation, il a été question d'identifier les problèmes sociaux ainsi que les solutions attendues par les parties prenantes notamment les exploitants dans le cadre VIVA Logone afin d'améliorer le système. L'observation s'est faite de manière participative et a intéressé tous les aspects allant du profil sociologique, à la situation socioéconomique, à l'organisation foncière jusqu'à la question des VBG sans ignorer les questions juridiques et les attentes à prendre en compte par ce projet. Cette démarche a permis de détailler les points suivants :

- Le mode de fonctionnement actuel des périmètres ;
- L'historique et causes des problèmes sociaux et solutions engagées ;
- Les problèmes au niveau du foncier et de la gestion des parcelles ;
- Et les différents problèmes d'organisation et de gestion des producteurs.

#### **1.3.3.2. Parties prenantes rencontrées**

Au titre des parties prenantes rencontrées figurent :

- Cinq (05) autorités administratives notamment le Préfet du Mayo-Danay, les sous-préfets des arrondissements de Yagoua, Vélé, Kai-Kaï et Maga avec lesquels des entretiens individuels ont été menés ;
- Trente-cinq (35) responsables sectoriels notamment les Délégués départementaux des ministères suivants : MINDCAF, MINH DU, MINEPIA, MINEDUB, MINCOM, MINAS, MINPROFF, MINPEMEESA, MINTSS ; de certains chefs de services départementaux comme celui de la carte scolaire au MINESEC ; les Délégués d'Arrondissement du MINEPIA de Yagoua, du MINADER de Yagoua, Kai-Kaï, Vélé et Maga ; le Conservateur du MINDCAF de Yagoua qui se sont prêtés à des entretiens individuels ;
- Le cadre communal en charge des communautés de Maga ;
- Les cadres communaux de Yagoua, Vélé et Kai-Kaï ;
- Les responsables de la SEMRY notamment son Directeur Général Adjoint, son Directeur technique, le chef du secteur de Yagoua, le chef du secteur de Maga ;
- Trois dirigeants d'ONG.

Une dizaine d'entretiens en focus group ont été menés avec des membres des coopératives rizicoles (06 focus group à Vounaloum et 04 focus group à Maga) et 03 entretiens en focus group avec des associations des usagers de l'eau à Maga.

Les associations des usagers de l'eau font partie du Comité de gestion de l'eau et d'entretien du réseau hydrographique (CGEERH) encore appelé Association des usagers d'eau. Celles rencontrées dans les secteurs de Yagoua et Maga sont les suivantes :

#### Secteur de Yagoua

- AUE Station de pompage I Marao
- AUE Station de pompage II Wounaloum
- AUE Station de pompage III Vélé
- AUE Station de pompage IV Balgam

#### Secteur de Maga

- AUE Casier I Pouss
- AUE Casier II Maga Est
- AUE Casier III Maga Ouest
- AUE Casier IV Guirvidik

#### *Les coopératives rizicoles rencontrées dans le secteur de Maga*

- Coopérative BONOUPIDEM (« La bonne entente » en Mousgoum )
- Coopérative AKAFOUNG (« L'avancement du village » en Mousgoum
- Coopérative ABOUNA (« Sur la déesse de l'eau » en Mousgoum) du casier 3
- Coopérative ALAOSSOUMOU (« Allah est avec nous ; Que Dieu nous donne » en Mousgoum) au casier 4
- Coopérative semencière SEYEM (« Semence en Mousgoum »)

*Les coopératives rizicoles rencontrées dans le secteur de Yagoua sont les suivantes :*



- Coopérative TAPVOUNDA (« Progressons » en Massa) de la Station 1 à Toukou :
- Coopérative NAIVOGO (« Progressons » en Massa) de la Station 2 à Vonalom :
- Coopérative LAI-IRTOUADI (« Ne nous abusons pas » Massa) de la Station 3 à Vélé-Doumaraye :
- Coopérative TAPAI-KEPE (« Soyons un » en Mousgoum) de la Station 4 à Doreïssou-Balgam :
- Coopérative semencière DIKHAOUTA (« Chassez la pauvreté en massa)

Ce qui donne un total de 13 focus groups dans lesquels 16 organisations de producteurs étaient représentées avec un total de 54 participants.

#### 1.3.4. DÉMARCHE D'ANALYSE

Les données recueillies ont été analysées selon une approche qualitative alliant les grilles d'interprétation de la sociologie, l'analyse de contenu des fiches de collecte d'information. Les diagnostics ont fourni des données qualitatives sur les intervenants (statut, domaine et zone d'intervention, source de financement, définition des objectifs...) ; les bénéficiaires (structure, fonctionnement ...). Ces données ont fait l'objet d'un traitement essentiellement manuel (regroupement des réponses en sous-ensembles et interprétation).

Les résultats des investigations menées sur la base de la littérature existante et des réalités de terrain ont fait l'objet d'une analyse selon un schéma s'appuyant sur les étapes suivantes :

- La pré analyse, le traitement des données et l'interprétation ;
- la lecture « flottante » des données recueillies ;
- le repérage des indices ;
- l'élaboration des indicateurs ;
- le découpage et la catégorisation ;
- les opérations de projection statistiques ;
- la synthèse et sélection des résultats ;
- les inférences et les interprétations en fonction du temps et de l'espace.



## 2. PRESENTATION DU PROJET VIVA LOGONE

### 2.1. ELEMENTS DE CONTEXTUALISATION DU PROJET VIVA LOGONE

#### 2.1.1. CAPITALISATION DES ACQUIS ET LEÇONS APPRISSES DU PULCI

Se fondant sur les principaux acquis, leçons apprises et éléments de capitalisation du Projet d'Urgence de Lutte Contre les Inondations (PULCI), mis en place suite aux pluies exceptionnellement abondantes d'août à septembre 2012 ( ayant provoqué des inondations dans les régions du Nord et de l'Extrême- Nord avec des dégâts considérables sur les infrastructures d'irrigation, pour la réhabilitation du barrage, de la digue et de leurs ouvrages annexes), le Gouvernement du Cameroun (GoC) avec le concours financier de la Banque Mondiale, envisage la réhabilitation des superficies restantes. Pour atteindre cet objectif de développement en termes d'amélioration des services d'irrigation, de production du riz, et de sa commercialisation dans les périmètres irrigués de la vallée du Logone, le Gouvernement envisage de mettre en place le Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée du Logone (VIVA-Logone) appelé à poursuivre, amplifier et pérenniser les acquis du PULCI.

Comme l'indique la Note conceptuelle<sup>1</sup>, il convient de rappeler que le PULCI, financé en grande partie par un prêt de la Banque Mondiale, a permis la mise en œuvre d'un certain nombre d'investissements substantiels pour réhabiliter la digue-barrage de Maga sur 27 km, la digue du fleuve du Logone sur 70 km, les périmètres irrigués de la SEMRY sur 7.500 ha ainsi que les ouvrages connexes. De même, il a joué un rôle dans le renforcement des capacités de gestion durable des ressources en eau et à la préparation aux situations de catastrophes. Avec la réhabilitation de la digue du Logone sur 70 km, le PULCI a contribué à assurer la maîtrise du risque d'inondation de manière efficiente de Yagoua jusqu'à 3 km au-delà du déversoir de Pouss.

Toutefois, l'intégration par le PULCI des activités non planifiées initialement mais visant à améliorer l'efficacité des ouvrages ( le planage des parcelles, le curage des émissaires, la protection des zones critiques du lac de Maga par enrochement, la reconstruction du radier attenant au déversoir de Pouss, la protection par rip-rap sur un linéaire de 2500 mètres au droit de la partie de la digue du Lac de Maga la plus exposée aux phénomènes de battillage, la végétalisation par le vétiver des talus sur le côté aval de la digue, la protection par enrochement au droit des anciens sièges de renard, la construction d'un mur d'arrêt au bout de la digue barrage à Guirvidig, la réhabilitation des canaux tertiaires sur certains casiers, la fabrication et la pose de siphons inversés pour l'irrigation des parcelles hors casiers) a permis de prendre la mesure des problèmes persistants dont la résolution passe par la mobilisation de ressources supplémentaires. Au rang de ces problèmes il convient de relever :

<sup>1</sup> Note conceptuelle pour les activités supplémentaires indispensables pour la viabilité et la pérennité des infrastructures hydrauliques réhabilitées dans le cadre du PULCI

### 2.1.1.1. Pour les infrastructures hydrauliques :

Sur la digue du Logone :

- L'érosion continue des berges non protégées du fleuve Logone sur le tronçon Yagoua – Pouss. Lors de l'élaboration du document du PULCI, il avait été identifié environ 3,8 km de zones critiques à traiter par enrochement. Au fil des saisons de pluies, le phénomène d'érosion s'est aggravé, et à ce jour, il est fait état de près de 8 km de zones critiques à traiter. Il est donc nécessaire de poursuivre avec le confortement des berges de la digue pour assurer sa durabilité. A cet effet, environ 8 km sont à protéger par enrochement et le reste par végétalisation.
- Au niveau du pont Balai, dans le village Djafga, qui est constitué de dalots, les travaux du PULCI n'y ont pas prévu d'ouvrage de régulation. En saison de crues, les eaux du Logone s'y écoulent de façon incontrôlée, augmentant considérablement le risque d'inondation des villages situés en aval.
- L'altération de la crête de la digue suite à la circulation non réglementée des véhicules sur le tronçon Pouss-Bégué Palam en période de crue. Après la traversée de l'ouvrage de franchissement du déversoir de Pouss en allant vers Yagoua en période de crue, la seule voie est la crête de la digue du fait de l'engorgement de la zone, ce qui aura pour conséquence la dégradation rapide de celle-ci. Il est alors indiqué la construction d'une route en pied de digue longue de 20 km, entre Pouss et Bégué Palam. Ceci permettra d'assurer la mobilité entre Pouss et Yagoua en toutes saisons, tout en préservant les lourds investissements consentis par le Gouvernement.
- Le tronçon de digue qui part de Mourla (3 km en aval du déversoir de Pouss) à Tékélé, long de 18 km et qui n'a pas été réhabilité, expose une grande partie de la population de Maga estimée à 85 100 âmes, dont 41 371 hommes et 43 729 femmes, aux risques élevés d'inondation. Ceci appelle à une autre intervention d'urgence, d'autant plus que l'occurrence des inondations s'est accrue sur le tronçon sus-évoqué et même au-delà notamment dans l'arrondissement de Zina, où un bras du Logone constitue un défluent naturel qui arrose la plaine de Waza. Aussi, la réhabilitation de la digue entre Yagoua et Pouss, a permis non seulement d'assurer la sécurité des populations installées le long dudit tronçon, mais contribuera à contrario au relèvement du plan d'eau sur le lit du Logone, induisant le débordement des eaux en période de crue vers le tronçon Tékélé-Zina où la digue est totalement absente sur un linéaire de 25 km. Ce qui traduit le déplacement du problème d'inondation de la zone traitée vers les zones en aval, à l'instar de la localité d'Areynaba dans l'arrondissement de Zina qui a été complètement inondé en 2017 ayant engendré le déplacement des populations du côté de Guirvidig. D'où la nécessité de protéger ces populations de ces phénomènes avec une digue d'environ 8 km.
- Le tronçon Pouss - Tékélé est parsemé d'anciens chenaux de circulation des eaux du Logone vers la plaine. Cet état de choses n'écarte pas la persistance des infiltrations sous la digue en période de crue, quand bien même cette dernière serait réhabilitée. Ces infiltrations rendent la circulation impossible sur ce tronçon. Il y a donc lieu d'aménager une route en pied de digue entre Pouss et Tékélé.

Sur la digue barrage de Maga :

- L'absence d'un dispositif d'auscultation efficace de la dynamique interne de la digue barrage de Maga ne permet pas d'observer ce phénomène, augmentant le risque d'érosion interne ;
- Le talus amont non protégé est exposé aux phénomènes de battillage, avec pour conséquence d'entamer la durabilité de l'ouvrage ;

- Toujours dans une optique de durabilité de la digue et en vue de réduire voire éliminer les phénomènes de ravinement sur le tronçon N°1, il est nécessaire d'y achever les travaux de végétalisation du talus aval, comme cela a été le cas pour le reste de l'ouvrage. De même, les phénomènes de résurgence observés ces dernières années en aval de la digue sur ce tronçon pourraient à moyen terme, connaître une évolution qui affecterait la stabilité de la digue et mettrait en danger les populations de Pouss. En outre, avec le rehaussement de la digue qui va assurément induire le relèvement du plan d'eau dans le lac en cas de fortes crues, ce phénomène sera d'autant plus accentué ;
- Malgré la réhabilitation des vannes de l'évacuateur situé en tête du Mayo-Vrick, la capacité fonctionnelle de cet exutoire ne permet pas d'évacuer les débits de transit en période de crues. L'engorgement de l'ouvrage en période de crue, n'élimine pas les risques d'inondation de la ville de Maga.
- Le projet dans sa phase actuelle a procédé à la rehausse de la digue barrage de 1,50 m pour rattraper les pertes d'eau due à l'envasement du lac. Toutefois, avec la cote actuelle (312.19), ce surplus continuera à se déverser dans le Logone. En conséquence, la réduction de la capacité d'accumulation de la retenue du lac du fait de cet envasement, limite l'alimentation des périmètres de Maga à partir de la prise d'eau de Pouss (OP1) en saison sèche. Cette situation appelle à la mise en place d'un dispositif de rehausse vannée au niveau du déversoir de Pouss, en vue d'assurer une plus grande rétention de l'eau dans le lac de Maga en fin de saison de pluie.
- Lors des situations exceptionnelles de pluviosités, à l'instar de celles de 2012, la ville de Guirvidig avait été gravement menacée par les phénomènes de surverse, qui pourraient s'accroître avec le relèvement du plan d'eau dû à l'envasement du lac d'une part, et d'autre part, des travaux du PULCI, notamment le rehaussement de la digue sur 1,50 m et de celui du déversoir de Pouss. Toute chose qui appelle urgemment, le prolongement de la digue sur au moins 2 km pour la raccorder au terrain naturel.

En ce qui concerne les périmètres irrigués :

- La réhabilitation partielle des périmètres irrigués prévue dans le cadre des travaux actuels du PULCI, ne permet pas leur fonctionnement optimal. En effet, les insuffisances ci-après subsistent :
  - au niveau des Stations de Pompage N°4 (SP4), la non-réhabilitation des canaux et drains tertiaires du casier 7 ;
  - au niveau de la Station de Pompage N°3 (SP3), la non-réhabilitation de huit (08) canaux secondaires et de la totalité des canaux et drains tertiaires ;
  - au niveau de Maga Ouest, la non-réhabilitation de 04 canaux secondaires et de la totalité des canaux et drains tertiaires ;
  - l'existence des points hauts et des points bas dans certaines parcelles qui ne facilite une répartition uniforme de l'eau dans lesdites parcelles ; ce qui nécessite un re-nivellement ;
  - L'insuffisance d'ouvrages de franchissement, de régulation et de répartition dans les périmètres entrave l'opérationnalisation du système d'exploitation ;
- La réhabilitation actuelle des périmètres n'intègre pas des systèmes de drainage à travers des émissaires. Cette situation provoque l'engorgement des parcelles réhabilitées et affecte par conséquent leur fonctionnalité. Fort de ce constat, il devient urgent de procéder à l'aménagement de 32 km d'émissaires pour assurer un drainage efficace et efficient du dispositif de production de la SEMRY ;
- Sur 11.500 ha de périmètres irrigués, seuls 7.500 ont été pris en compte par le PULCI, soit 4.000 hectares non-réhabilités, marginalisant près de 8.000 familles de riziculteurs à raison de 0.5 ha/famille de riziculteur. Au regard du transfert de la gestion des canaux tertiaires aux associations

d'usagers d'eau, il convient de réhabiliter les 4.000 hectares restants afin de transférer un dispositif entièrement opérationnel auxdites associations ;

- Le recul du lit mineur du Logone par rapport au point de captage de la Station de Pompage N° 4 nécessite soit un déplacement de cette station, soit sa réalimentation, pour la desserte en eau des 1.800 ha en aval. Suite à une étude à mener au cours de la présente phase du PULCI, des travaux conséquents devront être réalisés dans le but d'assurer un fonctionnement optimal de ladite station;
- Depuis 1979 jusqu'à nos jours, l'attribution des parcelles aux familles de riziculteurs n'a pas tenu compte de l'accroissement démographique qui est estimé à 2.7% par an dans la zone. Aujourd'hui, les conflits sociaux les plus récurrents concernent l'occupation des parcelles (0,5 ha/famille de plus de 40 personnes). Afin d'atténuer cette pression sociale sur le foncier, il apparaît judicieux d'augmenter la capacité d'exploitation foncière de la SEMRY de l'ordre de 8.900 hectares supplémentaires, en vue de lui permettre d'accueillir de nouvelles familles de riziculteurs, constituées pour la plupart des jeunes ;
- Environ 4.000 hectares de rizières hors casiers donc non aménagés et ne faisant pas partie de ces 8.900 ha sont exploités à proximité des périmètres de la SEMRY. Cependant, pour des besoins d'alimentation en eau de ces parcelles, les exploitants vandalisent les cavaliers des canaux des périmètres réhabilités par le PULCI. Afin de garantir la durabilité du dispositif de production de la SEMRY, il apparaît urgent de prévoir des prises d'eau destinées à l'alimentation de ces hors casiers. Par ailleurs, ces 4.000 hectares des hors casiers pourraient, en tant que de besoins, être sommairement aménagés pour accroître la production, sur la base des cahiers de charges entre la SEMRY et les riziculteurs.
- La dégradation du chenal en aval du pont Balai ne permet pas l'alimentation en eau des périmètres hors casiers. Cette situation amène les exploitants des « hors casiers », à détruire les cavaliers des périmètres aménagés, pour accéder à l'eau. Le curage de ce chenal permettra de résoudre le problème et d'assurer la pérennisation des ouvrages réhabilités ;

### **2.1.1.2. Pour le renforcement du système de gestion des données hydrométéorologiques**

Dans le cadre de cette phase du PULCI, un système permettant collecter les données hydrométéorologiques en vue de prévenir les inondations a été mis en place dans le bassin versant du Logone tant au Cameroun qu'au Tchad. En vue de garantir la pérennité de ce système, il est nécessaire d'assurer son fonctionnement à travers notamment, la maintenance des équipements et la prise en charge des observateurs. Aussi, il conviendra à moyen terme, d'envisager un cadre de collaboration avec des institutions spécialisées en vue d'améliorer la prévision climatique, la production et la publication des bulletins météorologiques.

### **2.1.1.3. Pour la gestion de la situation d'urgence**

Le PULCI a permis d'améliorer considérablement le comportement des populations face aux inondations, grâce notamment à l'élaboration et la simulation d'un Plan de contingence. Lors de la mise en place de tout le dispositif visant à rendre ce plan opérationnel, les contraintes ci-après ont été relevées. Il s'agit de :

- la faible accessibilité de certaines localités, qui accroît leur vulnérabilité. En effet, en période de crues, ces localités ne sont directement accessibles que par les eaux, à défaut d'effectuer des détours de dizaines de kilomètres. En cas d'inondations, leur évacuation est quasi impossible. A cet effet et en vue de garantir une évacuation rapide et sécurisée de ces populations, il est indispensable d'envisager la construction de 02 ouvrages de franchissements dont 01 au Nord du lac de Maga, précisément dans les localités de *Moustaphari* et *Waha* ; et 01 autres sur le Mayo Guerléo entre les localités de *Bégué* et *Kaï-Kaï*. Une telle solution permettrait de sécuriser environ 25.000 personnes potentiellement sinistrées ;

- l'absence de moyens matériels et financiers permettant d'assurer la couverture des besoins d'assistance humanitaire des sinistrés en cas d'inondations. Il conviendrait donc en conséquence, d'envisager la mise en place d'un Fonds de Gestion des Catastrophes à opérationnaliser dans le cadre du projet VIVA Logone.
- l'absence d'un guide pratique et simplifié du Plan de contingence, facilement compréhensible et appropriable par toutes les populations ;
- L'acquisition partielle du matériel de pré positionnement due aux contraintes budgétaires de la première phase du PULCI.

#### **2.1.1.4. Appui institutionnel à la SEMRY**

La Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY) a été créée par Décret N° 71/DF/74 du 24 février 1971, avec pour principales missions :

- de réduire l'insécurité alimentaire des populations de la région, exposées aux aléas climatiques ;
- de freiner l'exode rural et fixer les jeunes dans les villages rizicoles ;
- d'améliorer le niveau de vie des populations concernées et lutter contre la pauvreté et la misère ;
- de contribuer à l'autosuffisance alimentaire du Cameroun en riz produit sur son territoire.

Pour soutenir la réalisation efficace de ces missions, la SEMRY grâce à d'importants moyens financiers consentis par l'État, a construit de nombreuses infrastructures (digue de protection du Logone, digue-barrage de Maga, stations de pompage, unités d'usinages de paddy, etc.) qui ont permis de développer une riziculture moderne irriguée qui emploie près de 25 000 familles (près de 200 000 âmes) de riziculteurs dans la Vallée du Logone.

Les services offerts par la SEMRY portent sur la réalisation de labours, l'entretien du réseau d'irrigation, et la mise à disposition des semences pour 11 500 hectares hydro agricoles aménagés dont les 4.000 ha non réhabilités, morcelés en parcelles et mis à la disposition des riziculteurs, dont 5 300 hectares à Yagoua irrigables par un système de pompage d'eau à partir du fleuve Logone, et 6 200 hectares à Maga irrigables par un système de vannes gravitaires à partir du lac artificiel de Maga.

Au fil des années, la SEMRY a traversé de nombreuses zones de turbulences et son appareil productif s'est fortement dégradé, amenant le Gouvernement à la mise en œuvre de nombreuses initiatives au rang desquelles le PACA et le PULCI, pour inverser la tendance.

En plus de cela, la SEMRY a élaboré un « business plan » pour la période 2018 – 2027, dans le but de contribuer significativement à l'inversion de la tendance à l'importation du riz au Cameroun.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PULCI, la SEMRY a bénéficié surtout de la réhabilitation de son appareil de production en termes d'infrastructures hydrauliques et de parcelles irriguées, ainsi que la mise en place des Associations des Usagers de l'Eau, toute chose visant l'amélioration de la productivité et de la production.

En dépit de tous ces investissements, les capacités opérationnelles de la SEMRY, devant lui permettre d'assurer une bonne pérennisation des ouvrages réhabilités, demeurent faibles. Pour inverser cette tendance, il s'avère nécessaire de poursuivre l'accompagnement de la SEMRY dans l'exécution de cette mission qui lui sera désormais dévolue. Pour cela, il sera question :

- d'assurer la formation du personnel SEMRY à l'opération et à la maintenance des ouvrages hydrauliques (périmètres irrigués et digues) ;

- de faciliter l'accompagnement dans le transfert progressif des canaux tertiaires, secondaires puis à plus ou moins long terme, les canaux primaires ;
- d'appuyer cette dernière à la mise en place d'une cellule de gestion des ressources en eau ;
- de faciliter la mise en place et l'opérationnalisation d'un Fonds d'entretien et maintenance des ouvrages ;
- de l'appuyer dans l'acquisition des équipements d'entretien sommaire.

#### **2.1.1.5. Aux producteurs**

Pour une meilleure appropriation des infrastructures réhabilitées, le PULCI a amorcé la mise en place des Associations d'Usagers de l'Eau qui seront progressivement responsables de la gestion du réseau d'irrigation. Dans l'optique de poursuivre ce processus d'appropriation des infrastructures par les riziculteurs, il est judicieux de les doter des capacités et moyens minimums nécessaires. Il s'agira :

- Pour les AUE :
  - d'assurer la formation de leurs membres en matière de gestion des périmètres irrigués (entretien, rationalisation des tours d'eau, gestion financière et comptable, rôles et responsabilités des AUE, etc.) ;
  - de les doter de 10 bureaux à raison d'un bureau par Comité de gestion ;
  - de doter chaque bureau d'une motocyclette pour faciliter les déplacements lors de réunions ;
  - de leur faciliter les échanges d'expériences avec d'autres AUE ;
  - de les doter en petits équipements d'entretien des canaux et des drains tertiaires.
- Pour les Coopératives :
  - de les former à la gestion financière et comptable, sur les rôles et responsabilités des coopératives en vue de leur permettre de mieux remplir leur fonction de production et de commercialisation ;
  - et de les doter de 10 magasins pour le stockage de paddy avant livraison à la SEMRY ;
  - de leur faciliter les échanges d'expériences avec d'autres coopératives.

#### **2.1.1.6. Aux communautés riveraines**

L'adhésion des populations à la philosophie du projet implique la prise en compte de leurs besoins sociocommunautaires en lien avec les impacts causés par le projet. Le choix de l'eau potable qui est toujours revenu comme prioritaire tant dans les réunions de groupe que lors des revendications des chefs traditionnels et autorités administratives, devient une priorité et une contribution significative du projet à rééquilibrer le ratio population / point d'eau (250 habitants pour 1 point d'eau), qui est largement dépassé dans la zone du projet. Pour ce faire, le projet envisage de construire dans ses zones d'influence, des mini adductions d'eau potable pour environ 12.000 âmes. Le futur projet pourra également contribuer à construire des latrines.

Dans le même ordre d'idées, il a été établi que le gros bétail tant des agro éleveurs locaux que des éleveurs transhumants vient s'abreuver dans les canaux primaires et détruit par conséquent leurs cavaliers. En vue de préserver l'intégrité desdits canaux, il est indispensable d'envisager au niveau des agglomérations à fortes densités d'élevage, l'aménagement des abreuvoirs pour le bétail sur lesdits canaux.

Fort de tout ce qui précède et dans l'optique d'améliorer l'efficacité des ouvrages et d'assurer la pérennisation des ouvrages ainsi que la fonctionnalité des périmètres irrigués, le Gouvernement s'est engagé à mise en œuvre d'un ensemble d'activités comprenant l'élaboration des instruments de sauvegarde environnementale et sociale qui permettront de viabiliser le Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée du Logone (VIVA-LOGONE).

## 2.2. DONNEES PRINCIPALES DU PROJET VIVA LOGONE

La dernière mission préparatoire conjointe Cameroun - Banque mondiale a séjourné dans l'Extrême Nord du Cameroun zone d'accueil du futur projet du 24 au 27 février 2020. Elle a permis de préciser les objectifs et les composantes de Viva Logone:

### 2.2.1. OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET

L'objectif de développement du projet est de promouvoir les services d'irrigation et de drainage durables et améliorer la production agricole dans les zones irriguées de la vallée du Logone.

### 2.2.2. COMPOSANTES ET SOUS-COMPOSANTES DU PROJET

Les composantes et sous - composantes proposées pour le projet sont les suivantes :

#### 2.2.2.1. Composante 1 : Amélioration des infrastructures et de la gestion de l'eau

Elle comprendra les sous composantes ci-dessous :

- Sous composante 1.1 : Sécurité et opérationnalité des infrastructures hydrauliques ;
- Sous composante 1.2 : Infrastructures d'irrigation et de drainage ;
- Sous composante 1.3 : Gestion de l'irrigation et du drainage.

##### 2.2.2.1.1. Sous composante 1.1 : Sécurité et opérationnalité des infrastructures hydrauliques

Les activités de cette sous composante viseront à améliorer l'opérationnalité optimale des infrastructures hydrauliques dans la vallée du Logone. \*

Il y est prévu :

(i) de mettre en place une unité de Gestion des Ressources en Eau au sein de la SEMRY ; (ii) de compléter l'installation des équipements hydrométéorologiques jusqu'à Kousseri (300km) et procéder au suivi et à la maintenance du réseau hydrométéorologique installé par la SEMRY ; (iii) d'élaborer le modèle hydraulique de la plaine du Logone ; (iv) d'installer une station hydrométrique automatique au niveau de Logone Gana (pour assurer la coordination avec les accords de la Charte de l'Eau et la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et une station intermédiaire en aval de Pouss; (v) de mettre en place un système d'alerte précoce des inondations sur une zone de couverture passant de 70 km à 300 km ; (vi) de poursuivre les formations des populations situées en aval de Pouss sur la mise en œuvre du Plan de Contingence élaboré dans le cadre du PULCI ; (vii) de mettre en place une Plateforme de collecte, de traitement, de partage des données et de transcription de l'information hydrométéorologique issue desdites données avec autres intervenants tel que CRH, DMN, ONACC et CBLT.

En plus, sur la digue de protection du Logone, il est prévu des activités qui contribueront à préserver son intégrité et sa durabilité : a) Végétalisation des talus amont et aval de la digue de protection du Logone sur les 70 km réhabilités par le PULCI ; b) aménagement d'une piste en pied de digue sur 71 km entre Yagoua et Mourla ; c) construction des rampes d'accès et des passages pour bétail ; d) stabilisation des berges du



Logone au niveau des points critiques y compris le déversoir de Pouss, sur la base d'études hydrauliques ponctuelles e) finalisation de la protection du talus amont de la digue de Maga par enrochement ou toute autre méthode jugée satisfaisante.

### **2.2.2.1.2. Sous composante 1.2 : Infrastructures d'irrigation et de drainage**

Les études d'APD/Projet d'Exécution/DAO sont en cours pour définir le contenu technique pour la mise en œuvre de cette sous composante.

Il y est prévu l'achèvement de la réhabilitation des 7500 hectares entamés dans le cadre du PULCI (périmètres des Stations de Pompage 3 et 4, à Yagoua et des Casiers 2 et 3, à Maga) et la réhabilitation complète de 4000 autres hectares restants (les Périmètres des Stations de Pompage 1 et 2, à Yagoua et des Casiers 1 et 4, à Maga). Les travaux concerneront également les réseaux de drainage des différents périmètres.

### **2.2.2.1.3. Sous composante 1.3 : Gestion de l'irrigation et du drainage.**

Cette sous-composante sera mise en œuvre par une Assistance Technique qui mènera les activités qui visent:

- i. la mise en place par la SEMRY du fichier des attributaires et des usagers exploitants ;
- ii. l'appui à la mise en place au sein de la SEMRY d'organes opérationnels devant faciliter le fonctionnement des AUE. Il s'agit (a) d'une unité SIG, (b) d'une cellule d'accompagnement des AUE et (c) d'une Direction de la Maintenance des infrastructures.
- iii. le suivi de la mise en œuvre des contrats (concession, Maintenance et Exploitation) avec ouverture des comptes et gestion des Fonds par les AUE ;
- iv. l'organisation de la répartition des redevances (eau-AUE, encadrement-SEMRY, et Labour-privés)
- v. la formation aux bonnes pratiques/fiche technique/gestion de l'eau/tours d'eau ;
- vi. la mise en place des personnels d'appui au niveau de chaque AUE, notamment deux personnes : un Secrétaire-Comptable et un Technicien Eguadier ;
- vii. l'organisation des campagnes de sensibilisation sur les maladies hydriques (Bilharzioses) ;
- viii. la vulgarisation du code de conduite et l'appui à sa mise en œuvre.

### **2.2.2.2. Composante 2 : Services d'appui à la production agricole**

La composante 2 relative aux services d'appui à la production agricole comprendra les sous composantes suivantes :

- Sous composante 2.1 : Bons d'achat pour la relance de la production dans les nouveaux périmètres ;
- Sous composante 2.2 : Co-financement des plans d'affaires agricoles et agroindustriels ;
- Sous composante 2.3 : Développement d'un réseau de Centres de Gestion et d'Économie Rurale.

#### **2.2.2.2.1. Sous composante 2.1 : Bons d'achat pour la relance de la production dans les nouveaux périmètres**

Cette sous-composante se focalisera sur la relance de la production ; elle sera mise en œuvre par la même AT qui appuiera la gestion de l'irrigation et drainage, en coordination avec le dispositif des agents d'encadrement de la SEMRY.

A cet effet 4 types de bons d'achat sur une base dégressive permettront la relance de la production agricole dans la zone du projet.

1. Bon d'achat pour les intrants (base 200USD/ parcelle de 0.5 ha) : 100 USD en 1<sup>ère</sup> et 100 USD en 2<sup>ème</sup> campagne /parcelle, 50 USD en 3<sup>ème</sup> et 50 USD en 4<sup>ème</sup> campagne / parcelle, rien ensuite ; soit 300 USD pour les intrants sur 2 ans.
2. Bon d'achat de redevance hydraulique (base 50 USD/parcelle de 0.5 ha) : 37.5 USD/parcelle en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> campagne, 25USD/parcelle en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> campagne, 12.5 USD en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> campagne ; soit 150 USD de subvention redevance hydraulique sur 3 ans.
3. Bon d'achat de labour mécanisé (base 50 USD/parcelle de 0.5 ha) : 37.5 USD/parcelle en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> campagne, 25USD/parcelle en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> campagne, 12.5 en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> campagne ; soit 150 USD de subvention du labour mécanisé sur 3 ans.
4. Bon d'achat de service de micro-planage au laser (base 50 USD/parcelle 0.5 ha): 25 USD/ parcelle en 3<sup>ème</sup> année.

#### **2.2.2.2.2. Sous composante 2.2 : Co-financement des plans d'affaires agricoles et agroindustriels**

3 guichets pour le financement des Plans d'Affaire seront développés :

- i. Un guichet simplifié pour la petite irrigation ou autre petite initiative Le taux de subvention par le projet sera de 80 % pour les hommes et de 90 % pour les femmes.
- ii. Un guichet simplifié pour les producteurs moyens (basé sur le financement de la petite mécanisation tels des motoculteurs, décortiqueuses, petits ateliers de machinisme agricole, etc. Le taux de subvention par le projet sera fixé à 70 % pour les hommes et 80 % pour les femmes.
- iii. Un guichet pour les grands producteurs (financement des tracteurs, moissonneuses, pulvérisateurs, moulins, ateliers de machinisme agricole, etc.) pour un montant de 100 000 USD maximum par Plan d'Affaire pour le financement d'au moins 100 Plans d'Affaires. Les taux de financement pour cette catégorie sont : 20 % qui représentent l'apport personnel du bénéficiaire, 30 % représentant le prêt par une banque ou institution.

#### **2.2.2.2.3. Sous composante 2.3 : Développement d'un réseau de Centres de Gestion et d'Économie Rurale.**

Le projet appuiera la mise en place d'un réseau de CGER à Yagoua et à Maga. L'objectif de ces CGER sera d'accompagner les producteurs dans la tenue de la comptabilité des comptes d'exploitation ainsi que des audits. Les CGER auront pour clients les producteurs, les organisations de producteurs, les différents prestataires des services, les GIE et les entreprises du secteur privé travaillant dans la vallée du Logone. La finalité est la transparence dans la gestion des Fonds.

#### **2.2.2.3. Composante 3 : Renforcement institutionnel et mise en œuvre**

La Composante 3 qui a trait au renforcement institutionnel et à sa mise en œuvre englobe trois sous composantes :

- Sous composante 3.1 : Renforcement des institutions publiques ;
- Sous-composante 3.2 : Innovations et formations agricoles ;
- Sous composante 3.3 : Mise en œuvre et suivi-évaluation du projet.

##### **2.2.2.3.1. Sous composante 3.1 : Renforcement des institutions publiques**

Le renforcement des institutions publiques portera sur la restructuration de la SEMRY, le renforcement des administrations sectorielles, notamment le MINADER, le MINEPDED, les Collectivités locales et les Chefferies traditionnels.

### **2.2.2.3.2. Sous-composante 3.2 : Innovations et formations agricoles**

Cette sous-composante sera articulée à 3 niveaux, à savoir : le niveau régional (Maroua), le niveau départemental et le niveau local.

Au niveau régional, il sera question de mettre en place des Conventions avec les Universités (Maroua, Dschang) pour l'organisation des modules de formation sur les centres d'intérêts du projet, notamment sur la mécanisation agricole, l'irrigation, la riziculture, qualité des produits rizicoles, l'agriculture résiliente au climat ; etc.

Au niveau départemental, il s'agira de mettre en place des conventions avec le Lycée Technique Agricole de Yagoua et les autres centres de formation professionnelle situés dans la zone d'intervention du projet.

Cette sous-composante au niveau local concentrera ses activités sur la ferme expérimentale de la SEMRY à Vounaloum.

### **2.2.2.3.3. Sous composante 3.3 : Mise en œuvre et suivi-évaluation du projet.**

Le projet sera mis en œuvre par une unité de gestion. Un Comité de Pilotage composé des représentants des administrations sectorielles concernées sera instauré.

## **2.3. LOCALISATION ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET COMMUNALE DE LA ZONE DU PROJET**

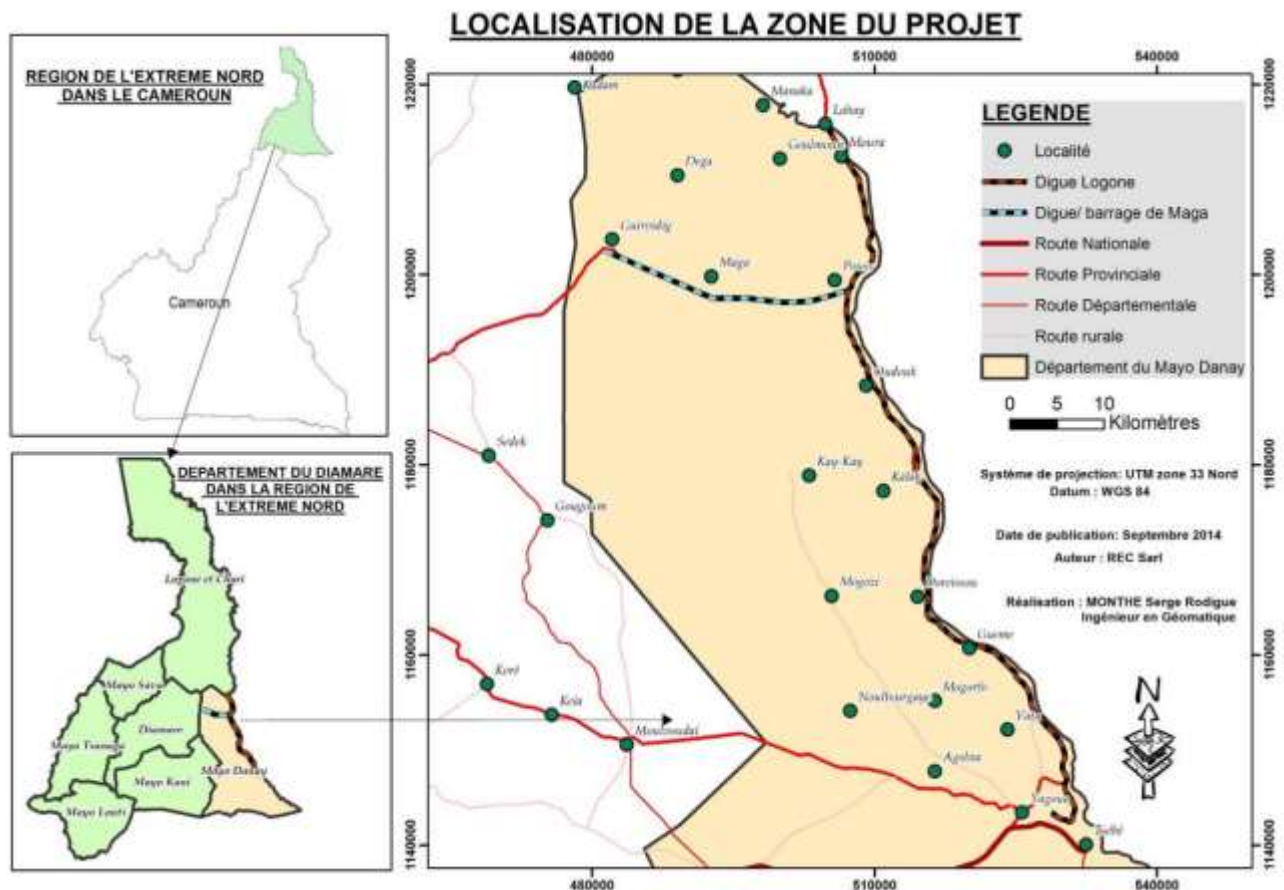
### **2.3.1. LOCALISATION DE LA ZONE DU PROJET À PARTIR DES PÉRIMÈTRES DE LA SEMRY**

La SEMRY exploite deux périmètres irrigués dans la zone d'intervention du projet. Les terres aménagées en maîtrise totale d'eau le long du Logone sont de plus de 5 300 ha pour le périmètre de Yagoua, et de plus de 6 200 ha en aval du barrage de Maga.

#### **2.3.1.1. La zone du projet dans les Périmètres de la SEMRY I du secteur de Yagoua**

Les périmètres de la SEMRY I ou périmètres de Yagoua sont situés entre Mara et Doressou sur 40 km dans la région de l'extrême Nord du Cameroun, département de Mayo Danay. Ils comprennent dix (10) casiers qui s'étendent sur 70 km le long de la digue, dans les plaines inondables du Logone. L'alimentation en eau des périmètres est effectuée par quatre stations de pompage (numérotées SP1 à SP4) à partir du fleuve Logone. Ces stations de pompage desservent un réseau de canaux comprenant des canaux primaires, secondaires et tertiaires.

#### **Carte 1 : Localisation de la zone du projet**



Source : PULCI

Les canaux principaux alimentent les canaux secondaires à travers les prises secondaires équipés généralement de modules à masques. Les canaux secondaires alimentent à leur tour plusieurs canaux tertiaires. L'alimentation des parcelles se fait directement à partir des canaux tertiaires. Un réseau de colatures et de pistes complète le schéma d'aménagement.

En saison des pluies, le périmètre connaît une douzaine de jours d'apport gravitaire par débordement depuis le Logone, et une dizaine de jours d'irrigation d'appoint par pompage. Le besoin est estimé à environ 9 000 à 12 000 m<sup>3</sup>/ha en saison des pluies et 17 500 à 19 500 m<sup>3</sup>/ha en saison sèche (alors que les besoins des plantes à la parcelle ne dépassent pas 10 000 m<sup>3</sup>/ha).

La double culture annuelle n'est toutefois possible que sur environ 3 000 ha car le pompage dans le Logone est limité en étiage par les accords de Moundou (Tchad- Cameroun, 1970). Ces accords stipulent qu'entre janvier et avril, le débit à prélever par le Cameroun est de 5 m<sup>3</sup>/s, et entre mai et décembre il est de 10 m<sup>3</sup>/s. Cependant, compte tenu des surfaces réservées aux pépinières, le potentiel cultivable des aménagements couvre ainsi 7 500 à 8 000 hectares.

Les performances agronomiques, les revenus des agriculteurs et la mise en valeur des aménagements progressent. Les surfaces aménagées ne sont exploitées qu'aux 2/3 jusqu'en 1980. Après cette date, la conjugaison d'une forte demande en eau et de la sécheresse améliorent l'utilisation du périmètre. Mais au fil des années, le vieillissement des aménagements est devenu un sérieux handicap à une bonne gestion de l'eau.

Malgré les campagnes de réhabilitation menées de 1983 à 1988, les aménagements sont aujourd'hui très dégradés et ont commencé à être réhabilités dans le cadre du PULCI.

### **2.3.1.2. La zone du projet dans les Périmètres de la SEMRY II du Secteur de Maga**

Les périmètres irrigués de la SEMRY II dépendent de la digue-barrage de Maga, longue de 27 km, située entre Pouss et Guirvidig, créant la retenue de Maga, de capacité 500 Mm<sup>3</sup> (dont 340 Mm<sup>3</sup> utiles), de superficie variant de 120 km<sup>2</sup> à 360 km<sup>2</sup>.

Ce périmètre est constitué de quatre grands casiers d'irrigation (1978-1986) sur une superficie de 6 200 ha dont 5500 ha de rizières cultivables, alimentés par gravité depuis la retenue de Maga au moyen d'ouvrages de prise d'eau. Cette retenue peut être alimentée de diverses manières, notamment par :

- le ruissèlement des eaux de pluie,
- les apports des Mayos Tsanaga et Boula qui se déversent dans la retenue,
- les apports des Mayo Guerléou;
- la prise d'eau de Djafga sur le Logone, dont les eaux sont amenées jusqu'au lac par un chenal. La capacité de cet ouvrage est de 20 à 30 m<sup>3</sup>/s. Cette adduction n'est possible que si le débit dans le Logone dépasse 40 m<sup>3</sup>/s.
- le débordement du Logone le long du seuil latéral de Pouss en amont de la digue (déversoir de Pouss).

La retenue d'eau du lac Maga peut se vider par divers procédés à savoir :

- l'évaporation
- l'ouverture des vannes du Mayo Vrick et drainage des eaux par un chenal restituant les eaux vers le Yaéré.
- les prélèvements d'eau pour l'irrigation effectués à travers les ouvrages de prises d'eau alimentant les périmètres irrigués de Pouss, Maga Est, Maga Ouest et Guirvidig, dites respectivement OP1, OP2, OP3 et OP4. Ces 4 ouvrages de prises vannées installés sur la digue-barrage de Maga ont une capacité totale de 101 862 m<sup>3</sup>/h.
- la surverse au-dessus du seuil latéral (déversoir de Pouss) vers le Logone.

Le réseau d'irrigation comporte des canaux primaires alimentés par gravité au moyen de prises d'eau dans le barrage. En tête des canaux primaires sont installées des vannes Avio. Les canaux primaires desservent dans les canaux secondaires qui à leur tour alimentent des canaux tertiaires.

L'alimentation des parcelles se fait directement à partir des canaux tertiaires, ou parfois à partir des canaux quaternaires réalisés par les exploitants. Un réseau de colatures et de pistes complète le schéma d'aménagement.

### **2.3.2. CLARIFICATIONS APPORTÉES PAR LE RAPPORT DIAGNOSTIC DE L'APD SUR LE PÉRIMÈTRES DE LA SEMRY À RÉHABILITER**

Le rapport diagnostic de l'APD fait état de 13000 hectares à réhabiliter dans les huit périmètres dans la zone de Yagoua et Maga selon la répartition suivante :

Périmètre de Yagoua :

- SP1 : 747 ha ;
- SP2 : 1572 ha ;

- SP3 : 1734 ha ;
- SP4 : 2020 ha.

Périmètre de Maga :

- Casier 1 (Pouss) : 1094 ha ;
- Casier 2 (Maga Ouest) : 2443ha ;
- Casier 3 (Maga Est) : 2539ha ;
- Casier 4 (Guirvidig) : 998ha.

Il est également prévu la construction de trois ouvrages de franchissement suivants :

- Ouvrages de franchissement sur le Mayo Guerléo sur l'itinéraire Bengue – Kourboug – Lougoy – Kai-Kai ;
- Ouvrages de franchissement sur le chenal entre le casier 10 de la SP 4 et le village Dama ;
- Petit Goromo.

Les ouvrages de franchissement sur le Mayo Guerléo sur l'itinéraire Bengue – Koukrboug – Lougoy – Kai-Kai doivent permettre de :

- Relier en toute saison la partie Est de la plaine à la partie Ouest et notamment la liaison entre Kai-Kai, chef-lieu de l'arrondissement et les villages se trouvant sur l'autre rive et qui dépendent de la même circonscription administrative,
- D'accéder plus facilement aux communautés dans le cadre de la gestion des risques et même face aux situations d'ordre sécuritaire.

Les ouvrages de franchissement sur le chenal entre le casier 10 de la SP 4 et le village doivent établir une liaison directe avec les villages afin de faciliter l'évacuation de la production de riz de ce casier vers les usines de la SEMRY.

L'Ouvrage de Petit Goromo devra avoir deux fonctions :

- Franchissement de la brèche pour permettre une liaison permanente en toute saison entre les rives évitant ainsi la rupture momentanée de la route de Kousseri,
- Réguler le débit reçu du Logone par l'installation dans l'ouvrage à construire d'un dispositif pour éviter les inondations des zones cultivables aussi bien sur les rives du Coromo que sur celles du Mayo Vrick.

Plus spécifiquement, il s'agira de l'ouvrage entre Kai-Kai-Begue (environ 480 m), la liaison entre le casier 10 de la station de pompage N°4 (SP4) et le village Dama (environ 02 km) et du franchissement sur le petit Goromo (80 m environ) avec ouvrage de régulation.

### 2.3.3. ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET COMMUNALE DE LA ZONE DU PROJET

#### 2.3.3.1. Organisation administrative de la zone du projet

##### 2.3.3.1.1. Un projet administrativement localisé dans la région de l'Extrême-nord du Cameroun

L'organisation administrative de la zone du projet épouse celle du Cameroun telle que reconfigurée par le Décret présidentiel N°376/2008 du 12 Novembre 2008 qui institue les régions. Ainsi, administrativement, VIVA Logone sera implanté dans la région de l'Extrême-Nord précisément au niveau du Département du

Mayo Danay limitrophe au Nord du département du Logone et Chari, au Sud et à l'Est du Tchad, à l'Ouest des départements du Diamaré et du Mayo Kani.

### 2.3.3.1.2. Le Mayo Danay département récepteur du projet

Le Mayo-Danay est un département situé dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun. Son chef-lieu est Yagoua. Il devient un département en 1958 par la Loi 58/74 du 30 Juin 1958 et en 1961 par Décret N°61/DF/15 du 20 Octobre 1961. Ce département est découpé en 11 arrondissements et/ou communes : Datcheka, Gobo, Guémé, Guéré, Kai-Kaï, Kalfou, Kar-Hay, Maga, Tchati-Bali, Wina et Yagoua.

### 2.3.3.1.3. La localisation administrative du projet au sein des arrondissements

Le Projet VIVA Logone sera mis en œuvre dans quatre (04) unités administratives déconcentrées que constituent les arrondissements de Yagoua, Vélé, Kai-kaï et Maga.

## 2.3.4. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La vie économique de la zone du projet est principalement structurée autour de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du commerce.

### 2.3.4.1. Agriculture, actifs et exploitants agricoles

Les Massa s'étant trouvés au bord de l'eau ont profité des aménagements rizicoles. Les Massa pratiquent davantage la riziculture et l'élevage de gros bovins.

Les Mousgoum pratiquent davantage la riziculture et la pêche. A côté de cela, les Massa à Yagoua et Vélé en plus de la riziculture cultivent du sorgho.

A Kai-Kaï, en plus de la riziculture, les Mousgoum pratiquent beaucoup la culture du sorgho et du mil de contresaison ou mil blanc (mouskouary).

Dans l'aire de peuplement à dominante Massa (Yagoua, Vélé), depuis une dizaine d'années que le fleuve s'est appauvri en ressources halieutiques, les pêcheurs se sont reconvertis dans l'agriculture ; ceux qui n'avaient pas de terre pour pratiquer l'agriculture se sont déplacés vers Lom Pangar où a été aménagé un barrage hydroélectrique dans la région de l'Est Cameroun. Il convient de signaler qu'une bonne partie de Kai-Kaï est propice au sorgho de contre saison (mil blanc) cultivé en grande partie par les Mousgoum.

Tableau 2 : Nombre d'exploitants agricoles par arrondissement de la zone du projet en 2019

Arrondissement	Population	Actifs agricoles	Exploitants agricoles
Kai-kaï	83 157	49 894	9 979
Maga	127 815	76 689	15 338
Vélé	62 621	37 572	7 514
Yagoua	138 147	82 888	16 578
<b>Total</b>	<b>411 740</b>	<b>247 043</b>	<b>49 409</b>

Source : Rapport de la Délégation Départementale de l'Agriculture et du Développement Rural, 2019

En dehors des parcelles rizicoles, l'agriculture mixte est le système de production le plus pratiqué par la population. Elle consiste en l'association sur une même parcelle de terre de plusieurs cultures. Celles-ci sont essentiellement constituées de mil, de gombo, et des herbes à sauces.

Il existe enfin un système de monoculture qui se pratique pendant la saison sèche. Cette culture est celle du sorgho. C'est le mil de saison sèche qui fait la particularité agricole de la zone du projet.

La répartition des exploitants en fonction de leurs spéculations est présentée ci-après.

Tableau 3 : Répartition des exploitants des principales spéculations par catégorie (grande, moyenne et petit)

Arrondissements	Type de cultures	Grands exploitants (fruitiers ≥ 25ha), maraîchers ≥ 5ha	Exploitants moyens (5 ≤ Sup (ha) ≤ 25), maraîchers 2 ≤ Sup ≤ 5ha	Petits exploitants (≤ 5 ha, Maraîchers < 2ha)
Maga	Céréales	20	1 740	13 362
	Légumineuses	-	-	157
	Fruitiers	-	5	54
	Maraîchers	3	22	474
Kaï-kaï	Céréales	130	260	7 687
	Légumineuses	-	-	7
	Fruitiers	-	-	35
	Maraîchers	-	-	14
	Maraîchers	-	-	60
Yagoua	Céréales	980	812	5 357
	Légumineuses	225	615	5 379
	Fruitiers	-	-	229
	Maraîchers	-	826	3 153
Vélé	Céréales	10	800	6 248
	Légumineuses	-	30	275
	Fruitiers	-	-	31
	Maraîchers	-	-	120

Source : Rapport de la Délégation Départementale de l'Agriculture et du Développement Rural, 2019

### 2.3.4.2. Élevage

#### 2.3.4.2.1. Effectif des éleveurs, du cheptel et de la volaille

Le nombre d'éleveurs est difficile à estimer parce que les concernés ne se déclarent pas ; et en plus selon le mode d'élevage il y a des communautés comme les Peuhls (qui partent généralement en transhumance), les Massa (dont les animaux sont sédentaires parce qu'ils ne partent pas en transhumance). Chez les Massa les animaux se regroupent en un (01) seul troupeau dans un village, dit « troupeau de tel village ». Tout cela rend difficile le dénombrement des éleveurs. Toutefois, dans le cadre du Projet PRODEL, un recensement des petits ruminants a été effectué en 2019 qui dénombre 54.308 éleveurs (n'incluant pas les nomades) dans tout le Département du Mayo Danay parmi lesquels 40.930 hommes et 13.378 femmes.



Le cheptel de moutons est évalué à 234.066 et les chèvres à 359.243 ; ce qui fait un total de 593.309 bêtes.

Le tableau suivant donne l'estimation du nombre de tête de bovins dans la zone du projet

**Tableau 4 : Nombre de têtes de bovins dans la zone du projet**

Arrondissement	Nombre de têtes de bovins
Yagoua	10645
Vélé	4000
Kaï-Kaï	13090
Maga	6565

Source : Rapport d'activités, DDEPIA Mayo Danay, 2019

L'effectif de volaille est de 325.190. Il s'agit essentiellement d'un élevage de poulets villageois qui ne sont pas dans des fermes homologuées avec comme handicap que chaque année le cheptel volaille est ravagé par des maladies telles que la New Castle.

Pour les canards, pintades, pigeons et oies l'on dénombre 28300 vendus sur pied.

#### 2.3.4.2.2. Pistes à bétail

Le MINEPIA distingue différentes pistes à bétail:

- la piste de transit international instituée par arrêté du Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (la Piste EN06) qui sort de Bongor (frontière tchadienne) et passe par Yagoua, Molvoudaye, Maroua et arrive à frontière nigériane (Amchide) ;
- les pistes de transhumance ;
- les pistes à bétail par village ;
- et les couloirs de transhumance par village. Le tableau ci-après en fournit les détails.

Celles traversant la zone du projet sont présentées dans le tableau ci-après.

**Tableau 5 : Liste des pistes à bétail par arrondissement dans la zone du projet**

N°	Arrondissement	Point de départ	Point d'arrivée	Type de piste (transhumance, Transit, accès au pâturage, national ou international ...)	Sécurisé (oui/non)	Longueur (Km)	Largeur (Km)
01	Kaï-Kaï	Doukroy	Kaï-Kaï	Accès au pâturage	Non	15Km	02
		Sada Makou	Douki	Accès au pâturage	Non	40km	15m
		Madalam	Dougui	Accès au pâturage	Non	30Km	03
		Karl	Manga	Accès au pâturage	Non	10Km	20m
		Barkaya	Yaéré	Transhumance	Non	15Km	04
		Dama	Pâturage	Accès au pâturage	Non	15Km	30m

N°	Arrondissement	Point de départ	Point d'arrivée	Type de piste (transhumance, Transit, accès au pâturage, national ou international ...)	Sécurisé (oui/non)	Longueur (Km)	Largeur (Km)
02	Maga	Pouss	Guirvidig	Transh. Transit. Accès au pâturage	Non	25km	50m
03	Vélé	Guéméré	Méringué II	Accès au pâturage	Non	30Km	20m
		Méringué 2	Douang	Accès au pâturage	Non	25Km	20m
		Gabaraye	Yaraye	Accès au pâturage	Non	24Km	20m
		Yaraye	Gandjam	Accès au pâturage	Non	26Km	10m
		Yaraye	Kro Mokdaye	Accès au pâturage	Non	19Km	10m
04	Yagoua	Frontière Tchadienne	Yagoua	Transit	Non	32 Km	15m
		Yagoua	Zébé	Accès au pâturage	Non	9Km	10
		Yagoua	Dana	Transhumance	Non	12Km	10m
		Yagoua	Djafgadji	Pâturage	Non	4Km	10m
		Danay	Djafgadja	Accès au pâturage	Non	5km	7m
		Danay	Zangyao	Pâturage	Non	10km	7m
		Yagoua	Bougaye	Transhumance	Non	15km	15m
		Dana	Bangana	Transhumance	Non	12Km	10m
		Dana	Yagoua	Transhumance	Non	12Km	10m
		Dana	Yerdeng	Pâturage	Non	10Km	10m
		Tcherféké	Domo	Transhumance	Non	13Km	15m
		Dana	Bougaye	Transhumance	Non	25KM	15m
		Domo	Doukoula	Transhumance	Non	25Km	15m

Source : Rapport de la Délégation Départementale du MINEPIA du Mayo Danay, mars 2020

Ces pistes à bétail font l'objet d'une obstruction de la part des agriculteurs parce qu'elles ne sont pas matérialisées tout comme les pâturages. Cette situation s'explique par la croissance galopante de la population ainsi que du nombre d'éleveurs.

### 2.3.4.3. Pêche

La pêche est pratiquée de manière artisanale, principalement par les hommes au niveau du Logone et de ses affluents dont le Mayo Guerleo et du lac de Maga. Les femmes pratiquent généralement la pêche à la nasse, au plus fort de la saison sèche. Elles procèdent aussi au fumage du poisson. Il n'existe pas une grande variété de poissons pêchés dans la zone. Les espèces aquatiques régulièrement pêchées sont les carpes, les silures, les sardines, les capitaines.

Ceux qui sont produits ici sont essentiellement les clarias et le tilapia. Les méthodes de pêche sont toutefois artisanales. Il s'agit de la canne à pêche, de la nasse et des filets qui ne respectent pas toujours les recommandations en la matière. C'est ainsi que l'on a observé certains pêcheurs utilisant des moustiquaires afin d'attraper du poisson. En outre, ils ne respectent pas la période morte qui est celle où les poissons sont censés se reproduire.

Les acteurs de la filière pêche ne sont pas pour la plupart regroupés au sein des organisations paysannes (associations et groupes d'initiative communes (GIC). Certaines de ces associations ont un statut légal et d'autres fonctionnent dans l'illégalité. Le volet élevage de poisson est mal connu et reçoit très peu d'encadrement de la part des pouvoirs publics (agents de vulgarisation et de conseils des agents du MINEPIA).

L'élevage de poissons pour ceux qui le pratiquent se fait de manière artisanale et ne rentrent plus dans les habitudes des riverains. Il se fait dans les récupérations des mares naturelles par les personnes ayant un minimum de connaissances pratiques en la matière. Même pour ceux qui le pratiquent, le poisson élevé n'a pour source principale que de l'eau qui d'ailleurs est sous les menaces des perpétuelles intempéries (assèchement et eutrophisation). Les alevins à ensemercer sont souvent les « tout venants » issus des petits poissons qui s'échappent des pêches organisées au niveau des grandes eaux telles le Logone ou le lac de Maga par des grands pêcheurs. Ces pêcheurs utilisent des embarcations et des engins traditionnels avec le matériel utilisé localement tels que les filets ou les nasses.

Les petits poissons ou gros, issus de la pêche généralement pratiquée par les femmes à la nasse, dans les cours d'eau ou mares asséchées autour des villages et quelques fois dans les canaux d'irrigation du périmètre de la SEMRY sont directement vendus ou consommés dans les ménages.

La pêche est intimement liée aux régimes hydriques et à la répartition des eaux.

#### **2.3.4.4. Commerce**

Les personnes faisant dans le petit commerce relèvent en général du secteur informel. D'autres exercent dans l'illégalité, notamment les vendeurs de carburant frelaté ou de médicaments de contrefaçon. Dans l'espace urbain des chefs-lieux d'arrondissement et dans les grands villages de la zone, les débits de boisson et les petites entreprises de commerce général foisonnent. Les femmes sont concentrées autour du petit commerce et des activités de restauration et de vente de boisson. Les villages abritent en général de petites activités de commerce général situées devant des habitations.

Du fait de l'enclavement de la zone, les productions de riz sont le plus souvent évacuées vers le Nigéria. Au niveau local, la vente au détail du riz blanchi est assurée par les femmes tandis que la vente de PADDY en sacs est assurée par les hommes chefs de ménage.

#### **2.3.4.5. Artisanat**

Les activités artisanales ne sont pas très développées dans la zone du projet. Celles que l'on observe portent essentiellement sur la décoration des maisons habitation, la fabrication de calebasses, statuettes et pilons. Le séchage des peaux d'animaux vendues aux fabricants de chaussures (samaras) et de poufs occupe certains acteurs.

A Yagoua, l'artisanat porte essentiellement sur la poterie, la vannerie et la sculpture. Dans la commune de Guémé (Arrondissement de Vélé), l'on retrouve un modèle de logement traditionnel très spécifique.

A Maga le secteur artisanal est diversifié et comprend principalement trois domaines à savoir l'artisanat d'art (couture, broderie, tissage, sculpture, menuiserie, tapisserie et Charpente Vannerie), l'artisanat de services (Meuniers, Coiffeurs) et l'artisanat de production (fabricant des matériels agricoles et des engins des pêches.)<sup>2</sup>.

#### **2.3.4.6. Les activités de transport**

Les activités de transport sont davantage l'apanage des mototaxis qui parcourent les villages suivis des petites voitures et des tricycles qui font généralement le transport des marchandises et des vivres, des villages vers les marchés périphériques.

Les routes sont surtout impraticables en saison des pluies où les déplacements s'effectuent en pirogue. Cet état de délabrement des infrastructures routières limite les déplacements des personnes et de leurs biens en saison des pluies. Le seul axe fonctionnel en cette saison est la Nationale N° 12.

Certaines voies demeurent peu praticables même en saison sèche comme Yagoua – Maga (85km). La situation actuelle est due à la construction du pont en cours. Elle est quand même praticable du moment où l'eau se retire vers février-mars. Le mauvais état des routes à la base de l'enclavement des populations se donne à voir principalement sur les axes suivants :

- Yagoua – Guéré (52km) ;
- Yagoua-Gobo (69km) ;
- Yagoua-Wina (37km);
- Yagoua-Datcheka (70km) ; Yagoua-Vélé( ) ;
- Yagoua-Doukoula (40 km) ;
- Yagoua-Kaï-Kaï (47 km).

Certains villages appartenant à l'unité administrative de Kaï-kaï comme Djafga sont situés à l'autre rive du chef-lieu ; pour s'y rendre, il faut refaire le chemin à Yagoua avant de repartir à Kaï-Kaï, la ville qui est le chef-lieu d'arrondissement ou bien traverser la rivière avec de nombreux risques de noyade.

En l'absence de routes praticables en saison des pluies, des problèmes sociaux se font jour parce que même les formations hospitalières ne peuvent pas être approvisionnées en médicaments à temps pour faire face aux maladies.

#### **2.3.5. LA ZONE DU PROJET DANS L'ORGANISATION COMMUNALE**

L'organisation communale repose sur la Loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant Loi d'orientation de la décentralisation au Cameroun, à travers laquelle l'État transfère aux collectivités territoriales décentralisées (CTD), dans les conditions fixées par la loi, des compétences dans les domaines nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif. Cette loi consacre la région et la commune comme CTD, et la décentralisation comme axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. C'est en vertu de cette loi que les communes de Yagoua, Vélé, Maga et Kaï-Kaï exercent lesdites compétences transférées.

La loi portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) promulguée le 24 décembre 2019 renforce l'autonomie des autorités locales avec un engagement de porter à au moins 15% des recettes

<sup>2</sup> Plan de Développement Communal de Yagoua (2011), Kaïkaï (2011), Guémé (2013) et Maga (2018)

de l'État aux CTD. Cette nouvelle étape du processus de décentralisation marque un pas important et conforte les communes comme partenaires privilégiés du Projet VIVA Logone en matière de développement.

Il faut signaler que leurs exécutifs municipaux issus du double scrutin du 09 février 2020 viennent d'être installés pour un mandat de 05 ans. Leurs interventions doivent entrer en cohérence avec les plans communaux de développement élaborés de façon fortement participative avec le concours du Programme National de Développement Participatif (PNDP).

#### **2.3.5.1. La Commune de Yagoua**

Créée par décret n°60/83 du 31 décembre 1960 instituant les communes de moyen exercice au nord Cameroun, la commune de Yagoua couvre une superficie de 950 km<sup>2</sup>. Elle est limitée à l'ouest par la commune de Guere, au sud par la commune de Wina, au sud-est par les communes de Guere et Gobo, à l'est par le fleuve Logone, frontière naturelle entre le Cameroun et la république sœur du Tchad, au nord par la commune de Vele, au nord-ouest par la commune de Kalfou.

#### **2.3.5.2. La Commune de Guémé**

La Commune de Guémé a été créée par décret présidentiel n°93/321 du 25 novembre 1993. Commune qui occupe tout l'arrondissement de Vélé couvre une superficie de 400km<sup>2</sup> et compte 18 villages répartis sur trois axes.

La Commune Guémé est limitée : au Sud par la Commune de Yagoua ; au Nord par la Commune de Kai-kai ; à l'Ouest par la Commune de Kalfou et Moulvoudaye ; et à l'Est par le fleuve Logone qui constitue en même temps la limite naturelle du Cameroun avec le Tchad.

#### **2.3.5.3. La Commune de Kai-Kai**

D'une superficie de 776km<sup>2</sup>, la Commune de Kai-Kai couvre les limites territoriales de l'arrondissement du même nom. Elle est limitée : au Nord par la commune de Maga, au Sud par la Commune de Vélé, à l'Ouest par les communes de Bogo et Moulvoudaye, dans le Département du Mayo-Kani ; à l'Est par le Logone, frontière naturelle avec la sous-préfecture de Koumi au Tchad. Le territoire communal comprend 42 villages.

#### **2.3.5.4. La Commune de Maga**

La Commune est limitrophe du Tchad par le fleuve Logone. Elle est divisée en deux (02) cantons : Pouss et Guirvidig. Les deux cantons comptent en tout 47 villages. La commune de Maga, chef-lieu de l'arrondissement, est comprise dans le canton de Pouss. Sa situation géographique la place à cheval entre les autres deux grands centres urbains (Pouss et Guirvidig). Elle abrite la Sous-préfecture, l'Hôtel de Ville et les services déconcentrés de l'État.

### 3. DONNEES DE REFERENCE DANS ET AUTOUR DES PERIMETRES CIBLES

#### 3.1. DEMOGRAPHIE, PEUPEMENT ET MIGRATIONS

##### 3.1.1. POPULATION ET COMPOSANTES SOCIOLOGIQUES

La région de l'Extrême-Nord est la plus peuplée du Cameroun avec une population de 3 111 792 habitants. Elle compte six départements dont le département du Mayo-Danay. Ce dernier compte environ les 1/6 de la population de la région.

##### 3.1.1.1. Population globale de la zone du projet

Suivant le rapport du 3e recensement général de la population et de l'habitat effectué en 2005 et le taux d'accroissement annuel de 2,6% dans la région de l'extrême-nord, le département du Mayo-Danay comprend 679 257 habitants dont la densité est de 99,82 habitants au km<sup>2</sup>. La population est constituée de 48% des hommes et de 52% des femmes. 43% de la population à moins de 15 ans et 44% entre 15 et 55 ans. La population du Mayo-Danay est essentiellement jeune.

Le Département du Mayo-Danay compte 11 arrondissements parmi lesquels les arrondissements suivants où le Projet VIVA Logone sera mis en œuvre à savoir : Yagoua, Vélé, Kai-Kai et Maga.

La population totale de la zone dudit projet est évaluée à 351 964 habitants dont 71 084 à Kai-Kai, 109 259 à Maga, 53 529 à Vélé et 118 092 à Yagoua.

##### 3.1.1.2. Répartition de la population dans les villages couverts par le projet et projection à l'horizon 2025

La répartition et les projections d'évolution de la population dans les localités et circonscriptions administratives de la zone du projet faites sur une période allant de 2005 à 2025 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Projection de la population des villages de la zone du projet à l'horizon 2025

Arrondissements	Villages	RGPH	2010	2015	2020	2025
		2005				
Kai-Kai	Dougui	813	920	1041	1177	1332
	Begue	4788	5417	6129	6934	7846
	Djafga	4735	5357	6061	6858	7759
	Doreïssou	9206	10416	11784	13333	15085
Total Kai-Kai		19542	22110	25015	28303	32022
Maga	Mourla	5393	6102	6903	7811	8837
	Pouss	17695	20020	22651	25628	28995
	Maga-centre (Sirlawe)	2084	2358	2668	3018	3415
	Guirvidig(Farahoulou)	7832	8861	10026	11343	12834
Total Maga		33004	37341	42248	47800	54081
Vele	Vele	3740	4231	4788	5417	6128
	Gueme	778	880	996	1127	1275
	Kartoua	5841	6609	7477	8460	9571

Arrondissements	Villages	RGPH	2010	2015	2020	2025
		2005				
Total Vele		10359	11720	13260	15003	16974
Yagoua	Zourla	1485	1680	1901	2151	2433
	Vounaloum	3815	4316	4884	5525	6251
	Marao	927	1049	1187	1343	1519
	Djogoïdi	2901	3282	3714	4202	4754
Total Yagoua		9128	10327	11685	13220	14957
TOTAL GENERAL		72033	81499	92208	104325	118034

Source : RGPH 2005 et projection de ERE Développement, Février mars 2020

L'analyse proposée dans le tableau précédent permet de constater effectivement des écarts considérables entre l'effectif de la population 2025 projeté sur la base du RGPH de 2005, celui collecté lors de la mission terrain (écart parfois de 20000 habitants). Les écarts entre ces différentes données sont logiques parce que l'effectif de la population collecté lors des enquêtes dans les villages est une estimation des autorités traditionnelles pour l'ensemble de leurs localités. Malheureusement, cette estimation n'est jamais précise. Cela explique les écarts entre la population estimée des localités, le nombre de ménages estimés par les autorités traditionnelles et les chiffres répercutés dans les PCD des communes de la zone du projet.

Au stade actuel des travaux, il serait assez incertain de mettre en cohérence des données non officielles et de provenances diverses, car pour le moment la projection annuelle officielle des données démographiques faite par le MINEPAT se limite à la région.

### 3.1.1.3. Composantes ethniques dans la zone du projet

Les résultats des enquêtes menées dans les villages indiquent que les arrondissements de la zone du Projet VIVA Logone sont constitués d'une mosaïque ethnique avec une répartition différenciée entre les parcelles des secteurs de Yagoua et de Maga.

#### 3.1.1.3.1. Composantes ethniques dans la zone du projet

Les principaux groupes ethniques originaires de la zone sont :

- Les Massa : ils sont présents dans presque tous les villages des 4 zones d'intervention du Projet. Ils sont majoritaires dans les localités de Yagoua, Vélé et à Doreissou dans la localité de Kai-Kai. A Bégué-palam, Djafga et Dougui dans la localité de Kai-Kai et à Maga, ils sont minoritaires.
- Les Mousgoum: ils se retrouvent majoritaires dans les localités de Kai-Kai (Bégué-palam, Djafga et Dougui) et de Maga et presque inexistantes à Yagoua et à Vélé.
- Les autres ethnies existantes recensées dans les 4 localités sont très peu nombreuses. Ce sont les Haoussa à Doreissou, Kotoko à Vounaloum et Foulbé à Guémé dans l'arrondissement de Vélé.

Quant aux groupes sociologiques allogènes, ils sont arrivés à Yagoua à la faveur des affectations administratives, de la recherche d'une vie meilleure ou pour l'exercice du commerce. Il s'agit des : Kotoko, Kanouri, Sara, Moundang, Arabe, Bamileke, Bassa, Bulu, Guiziga, Béti, Haoussa, Douala, Gambaye, Kéra, Lelé, Mada, Mafa, etc.

### **3.1.1.3.2. Différenciations ethniques entre les parcelles**

#### **3.1.1.3.2.1. Composantes ethniques des riziculteurs dans le secteur de Yagoua dans les stations 1, 2, 3 et 4**

Les Massa représentent le groupe sociologique majoritaire dans la Station 1 à l'entrée de Yagoua qui est la plus petite en superficie. Mais quelques peuhls et Toupouri y ont acquis des parcelles.

Les stations 2 et 3 mobilisent essentiellement les producteurs Massa et la station 4 essentiellement des Mousgoum mais on y note aussi la présence de quelques tchadiens immigrés récemment.

#### **3.1.1.3.2.2. Composantes ethniques des riziculteurs dans le secteur de Maga**

La composition sociologique des populations dans le secteur de Maga est plus hétérogène avec une prédominance des Mousgoum mais aussi une proportion importante des Massa voisins mais surtout des Toupouri, Kanouri (Sirata) qui y ont été installés suite aux migrations organisées par la SEMRY..

### **3.1.1.4. Interrelations entre groupes sociologiques**

Les différents groupes qui composent la population des arrondissements de la zone du projet cohabitent de façon pacifique malgré les différences de langue et d'appartenance politique. Les mariages interethniques sont courants. Ils partagent en outre les mêmes lieux publics tels que les marchés, les administrations, et les lieux de culte que sont les mosquées et les églises.

## **3.1.2. LES PROCESSUS MIGRATOIRES DANS LA ZONE DU PROJET**

### **3.1.2.1. Les types de migrations**

L'arrondissement le plus attractif pour les natifs du Mayo Danay est celui de Maga. Cette attraction de est lié à l'expansion de la riziculture en paysannat assisté par l'État.

Bien que a perte soit très faible, l'arrondissement de Yagoua est quand même déficitaire pour les migrations internes, bien qu'il abrite le chef-lieu du département<sup>3</sup>.

#### **3.1.2.1.1. Les migrations économiques encadrées vers le périmètre rizicole de Maga de 1979 à 1984**

La mise en œuvre du projet SEMRY va déclencher en plusieurs étapes les migrations encadrées des populations toupouri qui ont été très sollicités pour mettre en valeur les espaces aménagés par le projet rizicole de Maga appelé SEMRY II.

En effet, en 1979, l'État camerounais va construire la retenue d'eau de Maga afin de procéder à une irrigation gravitaire au Nord du Mayo Danay. Les rizières sont aménagées par la Société d'Expansion et de Modernisation du Riz de Yagoua (SEMRY) qui a déjà effectué un premier projet appelé SEMRYI.

<sup>3</sup> RGPH, Volume II - Tome 09, Mouvements migratoires, BUCREP, p.118



Pour l'exploitation des aménagements rizicoles, plusieurs campagnes de recrutements eurent lieu en pays toupouri. Rounsard<sup>4</sup> avance le chiffre de 3000 Toupouri recrutés en 1983. C'est ainsi que la population de l'arrondissement de Maga va connaître une croissance sans précédent. De 45000 habitants environ en 1976, la population a presque triplé 15 ans après.

Il convient de rappeler que face au refus des Mousgoum (population autochtone de Maga) de se convertir à la riziculture irriguée (seulement la moitié de la population estimée se retrouvait fin 1979 dans les nouveaux villages créés après leur déplacement pour la réalisation du lac de retenue dès 1976). Une partie était restée dans les anciens villages dont certains n'étaient pas totalement submergés, une autre partie s'était installée à l'extérieur du périmètre pour continuer à y pratiquer ses cultures vivrières et élever ses troupeaux. La SEMRY s'est donc trouvée confrontée à une pénurie de force de travail pour mettre en valeur les aménagements. Cette situation venant contredire les affirmations optimistes suivant lesquelles la riziculture irriguée allait être à l'origine de l'afflux de très nombreux volontaires.

Les responsables du projet et les autorités camerounaises envisagèrent le recours à des populations extérieures à la zone. Après discussions et concertations, le choix s'est porté principalement sur les Toupouri reconnus pour être travailleurs et dont la tendance naturelle à émigrer ont été considérés comme des facteurs favorables.

Un premier contingent d'un millier de Toupouri est arrivé à SEMRY II en avril 1981, après une campagne de sensibilisation dans les villages d'origine. Depuis, la migration Toupouri s'est poursuivie et les effectifs se sont accrus<sup>5</sup>.

#### **3.1.2.1.2. Les migrations économiques de 1988 à 2006 dû à l'importation de la force de travail du Tchad**

De 1988 à 2006, une autre vague de migrations en provenance d'un pays voisin sera encouragée par les difficultés qu'éprouvent certains riziculteurs locaux pour satisfaire les exigences de productivité de la SEMRY. Ces riziculteurs vont recourir à la location des forces de travail auprès de certaines catégories de personnes que sont les Tchadiens, généralement les Sara.

En effet, eu égard à l'insécurité qui régnait dans leur pays à l'époque, les Tchadiens étaient nombreux dans cette région voisine de leur pays. Ainsi, la vente de leur force de travail dans les activités rizicoles, agricoles voire dans d'autres travaux comme la réfection des cases, construction des maisons, était leur principale source de revenus.

#### **3.1.2.1.3. Les migrations économiques spontanées ou volontaires non encadrées par l'État du fait de son désengagement du secteur agricole**

Après une phase marquée par l'encadrement des migrants de 1975 à 1986, les déplacements spontanés sont devenus d'actualité.

Dans ce cas de figure, les migrations vers le périmètre rizicole de Maga qui au départ obéissaient à une organisation précise de la part des pouvoirs publics et de la SEMRY cessent de suivre une démarche officielle

<sup>4</sup> Rounsard M., 1984a, « La riziculture irriguée dans les plaines de l'Extrême Nord du Cameroun : la SEMRY » in Revue de géographie du Cameroun, Yaoundé, vol. III, n°2, pp 47D71.

<sup>5</sup> Arditi Claude. Quelques réflexions socio-économiques sur la riziculture irriguée dans le Nord Cameroun (SEMRY I et SEMRYII). In: Bulletin de l'Association française des anthropologues, n°20, Juin 1985. Recherche et/ou développement. pp. 59-82;doi : [https://doi.org/10.3406/jda.1985.1266https://www.persee.fr/doc/jda\\_0249-7476\\_1985\\_num\\_20\\_1\\_1266](https://doi.org/10.3406/jda.1985.1266https://www.persee.fr/doc/jda_0249-7476_1985_num_20_1_1266)

en raison du désengagement de l'État des filières agricoles. Ce désengagement de l'État va laisser la place à une organisation des paysans qui de plus en plus vont s'engager dans des migrations spontanées ou volontaire. Cette configuration va donner lieu à la construction d'une filière migratoire dans le cadre des déplacements non encadrés se fondant sur des éléments qui n'ont pas toujours constitué les principales préoccupations pour les organisateurs des migrations encadrées vers les périmètres irrigués de la SEMRY. La décision de migrer revient entièrement au migrant qui évalue avant son départ les chances d'obtenir un espace de labour dans le terroir d'immigration. Le fonctionnement de la filière migratoire s'appuie alors sur le maillon que constitue l'éclaireur dont rôle est capital pour le passage aux étapes suivantes : La quête de terres pour la communauté restée au village, l'arrivée des autres membres de la famille, la dispersion des frères migrants vers les terroirs satellites.

### **3.1.2.1.4. Les migrations internes liées aux catastrophes naturelles**

#### **3.1.2.1.4.1. Les migrations consécutives aux inondations récurrentes dans la zone du projet**

Le département du Mayo-Danay est en outre particulièrement vulnérable aux inondations : 97 % des déplacements dans ce département (soit 32 530 individus) étaient liés aux inondations sur l'ensemble des données, toutes périodes confondues.

Au moins 14 778 nouveaux individus se sont déplacés entre août et décembre 2019 dans le département du Mayo-Danay. Ces nouveaux déplacements comptabilisés lors de ce round, sont liés en majorité aux inondations qui ont eu lieu entre octobre et novembre 2019 (58% des déplacements), provoqués par les aléas climatiques et la rupture d'installations telles que les digues entourant le lac artificiel de Maga.

L'impact de ces inondations ne doit pas être négligé, elles pourraient avoir une incidence de long terme sur la sécurité alimentaire et sanitaire des populations du département, qui ont vu certaines de leurs récoltes totalement détruites, ont perdu une grande partie de leur bétail, n'ont plus accès à l'eau potable et peuvent rencontrer d'importants problèmes d'hygiène et d'assainissement.

#### **3.1.2.1.4.2. Durée du trajet et moyens des déplacements dus aux inondations**

Concernant la fréquence des déplacements des ménages, 62% ont effectué en un seul déplacement jusqu'à leur lieu d'installation, soit parce que les moyens de subsistance y étaient suffisamment disponibles, soit parce qu'ils n'avaient pas les moyens de se déplacer de nouveau pour trouver un meilleur emplacement. Un total de 35 % en étaient à leur deuxième déplacement ; et 3 % plus de trois déplacements.

#### **3.1.2.1.4.3. Principales raisons du choix du lieu de déplacement consécutif aux inondations**

La majorité des populations déplacées (63%) a déclaré avoir choisi leur lieu de déplacement suite au fait qu'au moins un membre de leur famille ou un ami y résidait. Une plus petite proportion (27%) est allée vers la ville la plus proche rapportée comme la plus sécurisée, 7 % sont allés vers des localités habitées par leur groupe ethnique, et seulement 3 % sont retournés vers leurs anciennes zones de résidence.

#### **3.1.2.1.4.4. Conditions de vie et besoins prioritaires des déplacés**

L'agriculture à titre personnel constitue toujours le principal moyen de subsistance des populations cibles. En effet, la moitié des ménages interrogés vit de sa propre production agricole (47%). D'autres groupes de populations déplacées effectuent la pêche (27%), le travail agricole (23%), l'élevage (20%), des activités génératrices de revenus telles que le petit commerce autonome (18%) et les autres secteurs d'activités (8%). Par ailleurs, 4 % de la population déplacée ne mènent aucune activité.

#### **3.1.2.1.4.5. Type d'hébergement des déplacés**

Le nombre de ménages vivant dans les abris spontanés a augmenté. Cela se justifie par les inondations survenues en octobre et en novembre 2019 dans le département du Mayo-Danay, après la rupture d'une partie de la digue du lac artificiel de Maga. Au moins 250 ménages se sont retrouvés sans abris après ces inondations. Les populations déplacées vivent dans différents types de logements : des maisons en bois ou terre battue (70%), des maisons construites en dur (17%), et des cases en paille (13%).

#### **3.1.2.1.4.6. Faits saillants du fait migratoire depuis les inondations**

A la suite des inondations survenues en novembre 2019, notamment dans les arrondissements de Kai-Kai (6 389 PDI de plus) et de Maga (3 493 PDI de plus).

La plus forte hausse du nombre de population déplacée interne (PDI) est à noter dans le département du Mayo-Danay, avec 10 888 nouvelles PDI (soit près du double du précédent round), qui a été fortement touché par des inondations pendant le dernier trimestre de l'année 2019.

Dans le département du Mayo-Danay, la majorité des PDI encore présentes se sont déplacées à cause des aléas climatiques (97%), tandis que 2 % se sont déplacées du fait du conflit et 1 % du fait des conflits intercommunautaires.

En effet, 97 % de ces mouvements ont eu lieu à l'intérieur des frontières départementales contre 3 % des déplacements ayant eu lieu entre deux départements.

#### **3.1.2.1.5. Types d'abris des PDI**

Dans le Mayo-Danay, le nombre de ménages de PDI vivant dans des abris spontanés et à l'air libre a considérablement augmenté : il est passé de 91 ménages pour le round 19 à 1 356 ménages pour le round 20, en raison des inondations qui ont eu lieu dans deux arrondissements de ce département.

#### **3.1.2.1.6. Situation des retournés**

D'après les données collectées lors du round 20, 6% de personnes de plus que le round précédent sont retournés. Pendant cette dernière collecte de données, plusieurs mouvements et faits concernant les personnes retournées ont été observés. Les plus significatifs étant une augmentation globale de 2 894 retournés est observée. Le mouvement de retour le plus significatif est celui de 4 000 personnes déplacées au Site de Kai-Kai qui ont fui les inondations et sont rentrées à Kai-Kai Centre, leur localité d'origine. Cependant la localité de Bariagodjo dans l'arrondissement de Kai-Kai s'est vidée de 202 ménages de 1 225 individus qui ont effectué un nouveau déplacement forcé par les inondations.

Les raisons des retours comptabilisés dans la région sont nombreuses et variées. Les facteurs positifs sont évoqués dans 82 % des cas, comme la sécurisation des localités d'origine (46%) ou l'accès à la terre cultivable (36%). Des facteurs négatifs sont également évoqués, comme le fait que la zone hôte ne soit plus sécurisée (9%), le manque d'assistance humanitaire lors des déplacements (5%), le manque de moyens de subsistance dans la zone d'accueil (3%), les retours sur ordre des autorités militaires et/ou civiles (1%) et les communautés hôtes n'ayant plus la capacité d'accueil (moins de 1%).

Les facteurs négatifs, comme le manque d'assistance pendant le déplacement (67% et 36% respectivement) ou le manque de moyens de subsistance (13%)<sup>6</sup>.

Mais il y a une autre forme de migration liée à la recherche des parcelles où par exemple, la grande majorité des populations de Bégué dans le secteur de Yagoua exploitent les périmètres de Maga. Cette réalité mérite une attention particulière de la part du projet VIVA Logone qui devra tenir compte de ces cas de figure lors de la redistribution des parcelles après la réhabilitation et l'aménagement du périmètre

### **3.1.2.1.7. Les enjeux autour des migrations en termes de saturation et risques de tension autour de l'attribution des terres à la SEMRY**

Si la saturation foncière a pu constituer chez certains migrants l'une des causes d'immigration spontanée vers les périmètres irrigués de la SEMRY, l'afflux de population que drainera le projet VIVA Logone risque de donner lieu à l'accroissement de producteurs sans parcelle à cause du manque de terre de labour que les travaux de réhabilitation et d'aménagement occasionneront.

## **3.2. ORGANISATION SOCIALE ET ASPECTS CULTURELS**

### **3.2.1. ORGANISATION SOCIALE**

#### **3.2.1.1. Organisation culturelle des groupes sociaux**

Chez les Massa, le groupe familial qui réside dans une concession se compose le plus souvent du chef de famille, de sa ou ses épouses, de ses frères cadets, de leurs épouses et de leur descendance ainsi que d'autres catégories de parents telles que les veuves non remariées.

Les Mousgoum sont culturellement et linguistiquement proche des Massa. Une partie des Mousgoum s'est islamisée et organisée en sultanat sous l'influence Peule (sultanat de Pouss).

Quant aux Toupouri qui se sont installés avec la SEMRY dans la zone du projet ils sont singulièrement composites dans la mesure où les "villages" qu'ils ont créés en migrant étaient artificiels. L'habitat groupé qui les caractérise s'oppose aux formes d'occupation de l'espace du pays Toupouri. Même les "villages" les plus anciens présentent des caractéristiques d'inachèvement dû au fait que le milieu écologique de la SEMRY est différent du pays Toupouri et que certaines activités ou certains travaux ne pouvaient être entrepris (bois de construction par exemple) au moment de leur établissement.

#### **3.2.1.2. Organisation de la chefferie traditionnelle**

L'organisation socioculturelle locale est calquée sur celle des Peulhs. Les hameaux ou grands quartiers sont dirigés par les djaouro, eux-mêmes placés sous l'autorité des lawanes. Les regroupements de plusieurs hameaux ou grands villages encore appelés Lawanats sont dirigés par les Lamibé. Le supérieur hiérarchique des lawanes est le Lamido qui dirige un canton regroupant une communauté importante compte tenu du nombre de villages dont ledit canton regorge.

#### **3.2.1.3. Organisation traditionnelle de la chefferie**

Cette organisation traditionnelle correspond à celle de la chefferie dans l'extrême-nord placée sous l'autorité des Sultans ou Lamibé en dessous desquels se trouvent les Lawanes ou Adjia, (chef de 2<sup>e</sup> degré) et les

<sup>6</sup> OIM, Rapport sur le déplacement, DTM round 20, 2019

Djaoros (chef de 3<sup>ème</sup> degré). Le pouvoir traditionnel, social et économique est détenu par les lamidos de Yagoua et de Guirvidig ainsi que le Sultan de Pouss.

#### **3.2.1.4. Modalités d'accession à la chefferie**

L'accession à la chefferie se fait généralement par succession au sein de la famille régnante et ce choix est entériné par l'autorité administrative. Le chef traditionnel dans l'exercice de ses fonctions est assisté d'un conseil de notables. Les notables (appelés Megavni) ont le privilège de pouvoir parler directement au Lamido ou au Sultan.

### **3.2.2. ASPECTS CULTUELS**

#### **3.2.2.1. Les religions les plus pratiquées et apport du PULCI dans l'aménagement des lieux de culte**

Les principales religions pratiquées dans la zone du projet sont par ordre d'importance le christianisme, l'islam et l'animisme. L'importance du nombre de pratiquants varie d'un arrondissement à l'autre. C'est ainsi que dans les arrondissements de Yagoua et de Vélé le christianisme est la religion la plus pratiquée avec cependant plusieurs congrégations : les catholiques (38,12%), les protestants (21,65%). A côté des chrétiens se retrouve une forte proportion de la population pratiquant l'islam.

L'animisme est une religion traditionnelle liée à la culture. Elle est pratiquée par tous les peuples de la vallée du Logone et constitue l'expression de la vitalité de leur culture.

Dans l'arrondissement de Kai-Kai, les religions pratiquées sont l'Islam et le Christianisme, avec une prédominance nette de la religion chrétienne en termes de nombre de pratiquants. On retrouve des Catholiques et des Protestants.

Tandis que dans l'arrondissement de Maga, les religions pratiquées par ordre d'importance sont l'Islam et le Christianisme. La prédominance de la religion musulmane se fait sentir à travers le grand nombre de mosquées (132) dans l'espace communal. Toutes tendances confondues (Église Fraternelle Luthérienne du Cameroun, Congrégation Missionnaire Chrétienne, Église Pentecôtiste, Vraie église de Dieu, Église Vie profonde), les églises protestantes associées à l'Église catholique comptent 73 lieux de culte.

Il faut signaler que dans le cadre de la réalisation des infrastructures communautaires au bénéfice des personnes affectées, le PULCI avait prévu dans le cadre du PAR la construction de 10 églises et de 07 mosquées.

#### **3.2.2.2. Implication des congrégations religieuses dans la vie sociale**

Leur implication apparaît plus marquée à travers certaines structures caritatives apparentées à l'Église catholique romaine comme le CODAS Caritas, structure de développement qui a commencé à travailler au Cameroun en 1972. Trois (03) départements constituent son territoire d'intervention : le Mayo Danay, le Mayo Kani et le Logone et Chari.

Les domaines d'intervention sont répartis en plusieurs services notamment :

- le service santé qui compte sept (07) centres de santé et un hôpital ; et en dehors de cela il mène des activités de santé communautaire dans la zone d'intervention ;
- le service éducation encore appelé secrétariat à l'éducation catholique qui compte un certain nombre d'écoles maternelle, primaires et secondaires ; quelques centres de formation professionnelle aux petits métiers en font partie ;

- le service hydraulique qui s'occupe à répondre aux besoins de la population en eau potable ou en eau pour les activités de production (forages agricoles, forages agro-pastoraux avec des équipements solaires et châteaux d'eau) ;
- le service développement rural et agricole s'occupant de l'accompagnement des paysans à travers les exploitations familiales, les organisations paysannes en termes de GICs et coopératives et (01) une ferme agro-pastorale.

### 3.3. DONNEES ECONOMIQUES DE BASE

#### 3.3.1. PROFIL DES MÉNAGES

##### 3.3.1.1. Taille des ménages

Comme le décrit si bien le tableau développé ci-dessous, la taille moyenne des ménages est de 7,3 personnes avec de très légers écarts selon que l'on se situe en milieu rural ou urbain.

Tableau 6 : Taille moyenne des ménages dans la zone du projet

Arrondissement	Villages	Estimation 2020		Estimation 2025	
		Nombre habitants	Nombre de ménages	Nombre habitants	Nombre ménages
Kai Kai	Dougui	1 177	184	1 332	215
	Begue	6 934	1 083	7 846	1 265
	Djafga	6 858	1 072	7 759	1 251
	Doreïssou	13 333	2 083	15 085	2 433
<b>Total Kai-Kai</b>		<b>28 303</b>	<b>4 422</b>	<b>32 022</b>	<b>5 165</b>
Maga	Mourla	7 811	1 056	8 837	1 227
	Pouss	25 628	3 463	28 995	4 027
	Maga-centre (Sirlawe)	3 018	408	3 415	474
	Guirvidig(Farahoulou)	11 343	1 533	12 834	1 783
<b>Total Maga</b>		<b>47 800</b>	<b>6 459</b>	<b>54 081</b>	<b>7 511</b>
Vele	Vele	5 417	763	6 128	875
	Gueme	1 127	159	1 275	182
	Kartoua	8 460	1 192	9 571	1 367
<b>Total Vele</b>		<b>15 003</b>	<b>2 113</b>	<b>16 974</b>	<b>2 425</b>
Yagoua	Zourla	2 151	307	2 433	358
	Vounaloum	5 525	789	6 251	919
	Marao	1 343	192	1 519	223
	Djogoidi	4 202	600	4 754	699

Total Yagoua	13 220	1 889	14 957	2 200
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>104 325</b>	<b>14 883</b>	<b>118 034</b>	<b>17 301</b>

Source : Actualisation des données du 3<sup>e</sup> RGPH, 2005.

### 3.3.1.2. Statut matrimonial

Dans la plupart des cas, les mariages dans toute la zone du projet sont de forme traditionnelle et la polygamie est pratiquée. Toutefois parmi la communauté chrétienne, les unions sont légales et monogamiques.

### 3.3.1.3. Situation des riziculteurs (trices) dans le périmètre aménagé de la SEMRY

### 3.3.1.4. Effectif des exploitants directs dans le secteur de Yagoua

Le secteur de Yagoua est un secteur alimenté par quatre stations de pompage (SP1, SP2, SP3 et SP4) installées sur la digue de protection du Logone et dispose 5300 hectares de surfaces aménagées. Quant aux exploitants des parcelles par genre, nous dénombrons 7 773 exploitants hommes soit 74,1% et 2 710 femmes soit 25,9%. Sur les 25,9% des femmes exploitants, seulement 1% sont attributaires les 99% sont héritiers

L'on remarque une grande augmentation de taux des exploitants femmes qui est dû, d'une part au fort exode rural des jeunes hommes et d'autre part, à la forte implication des femmes dans les travaux de la riziculture.

Tableau 7 : Répartition par sexe et statut des riziculteurs dans le secteur de Yagoua

Stations de pompage	Nombre des Exploitants	Nombre des hommes	Nombre des hommes attributaires	Nombre des hommes héritiers	Nombre des femmes	Nombre des femmes attributaires	Nombre des femmes héritiers	Taux des exploitants hommes	Taux des hommes attributaires	Taux des hommes héritiers	Taux des exploitants femmes	Taux des femmes attributaires	Taux des femmes héritiers
SP 1 Marao	1303	1072	215	857	231	4	227	82,3	20,1	79,9	17,7	1,7	98,3
SP 2 Vounaloum	2517	2100	402	1698	417	10	407	83,4	19,1	80,9	16,6	2,4	97,6
SP 3 Balgam	4037	2404	425	1979	1633	12	1621	59,5	17,7	82,3	40,5	0,7	99,3

SP 4 Doreissou	2626	2197	462	1735	429	0	429	83,7	21,0	79,0	16,3	0,0	100,0
<b>TOTAL</b>	<b>10483</b>	<b>7773</b>	<b>1504</b>	<b>6269</b>	<b>2710</b>	<b>26</b>	<b>2684</b>	<b>74,1</b>	<b>19,3</b>	<b>80,7</b>	<b>25,9</b>	<b>1,0</b>	<b>99,0</b>

Source : Enquête auprès des riziculteurs de SEMRY, ERE Développement, Février, mars 2020

### 3.3.1.4.1.1. Effectif des exploitants dans le secteur de Maga

Il existe 4 casiers rizicoles à Maga (casier 1 à 4 allant de Pouss à Guirvidig). Les OP sont structurées en fonction de ces casiers. Le tableau ci-dessus présente les effectifs de riziculteurs dans les villages du secteur SEMRY de Maga.

Tableau 8 : Répartition par sexe et statut des riziculteurs dans le secteur de Maga

Casiers	Nombre des Exploitants	Nombre des hommes	Nombre des hommes attributaires	Nombre des hommes héritiers	Nombre des femmes	Nombre des femmes attributaires	Nombre des femmes héritiers	Taux des exploitants hommes	Taux des hommes attributaires	Taux des hommes héritiers	Taux des exploitants femmes	Taux des femmes attributaires	Taux des femmes héritiers
Casier 1 Pouss	1942	1676	645	1031	266	2	264	86,3	38,5	61,5	13,7	0,8	99,2
Casier 2 Maga Est	4523	4215	831	3384	308	0	308	93,2	19,7	80,3	6,8	0,0	100,0
Casier 3 Maga Ouest	3252	2863	493	2370	389	4	385	88	17,2	82,8	12	1,0	99,0
Casier 4 Guirvidig	1675	1526	514	1012	149	0	149	91,1	33,7	66,3	8,9	0,0	100,0
<b>Total et pourcentages</b>	<b>11392</b>	<b>10280</b>	<b>2483</b>	<b>7797</b>	<b>1112</b>	<b>6</b>	<b>1106</b>	<b>90,2</b>	<b>24,2</b>	<b>75,8</b>	<b>9,8</b>	<b>0,5</b>	<b>99,5</b>

Source : Enquête auprès des riziculteurs de SEMRY, ERE Développement, Février, mars 2020

Les périmètres irrigués du secteur de Maga dépendent de la digue-barrage de Maga, située entre Pouss et Guirvidig, créant la retenue de Maga.

Ce périmètre est constitué de quatre grands casiers d'irrigation sur une superficie de 6200 hectares, alimentés par gravité depuis la retenue de Maga au moyen d'ouvrages de prise d'eau.

En ce qui concerne les exploitants rizicoles par genre, les enquêtes auprès des producteurs ont permis de dénombrer 10 280 hommes soit 90,2 % et 1 112 femmes soit 9,8%, ce taux des exploitants femmes demeure



faible et se justifie par les contraintes religieuses et culturelles dans la zone. En ce qui concerne le pourcentage des attributaires et héritiers, nous notons un très faible taux de 0,5% des attributaires femmes contre 99,5% qui ont hérité. Ce taux se justifie du fait que les parcelles été attribuer aux chefs des familles au nom de toute la famille.

### 3.3.2. RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS ET NIVEAU DES REVENUS

#### 3.3.2.1. Évolution des prix des denrées alimentaires sur les marchés

Les tableaux ci-dessous présentent la moyenne annuelle des prix de denrées alimentaire dans a zone du projet.

Tableau 9 : Moyenne des prix des denrées alimentaires

Spéculation	Sorgho SP	Sorgho SS	Riz paddy	Riz blanchi	Mais (sac)	Mil Penicillaire (sac)	Arachide (sac)	Niébé (sac)	Sésame (sac)	Voandzou (sac)
2019	11000	13500	12000	29500	15000	13000	33000	23000	43500	27000
2018	16000	19000	11000	20000	17500	16500	33500	27500	25000	19000
2017	17000	18500	15000	36000	19000	19000	35000	27500	29000	20000
2016	11000	13500	10500	31500	15500	18500	37000	22000	36000	24000
Commentaires	0,25	0,21	0,01	-0,01	0,13	0,28	0,06	0,10	-0,45	-0,29

Spéculation	Patate (sac)	Manioc (sac)	Oignon (sac)	Ail (sac)	Oseille (sac)	Tomate (Cageot)	Piment (Sac)	Gombo (Sac)
2019	11000	12000	17000	51000	7600	14500	15000	15000
2018	17500	13500	21500	58000	8000	30000	19500	30000
2017	11500	10500	22500	89500	6000	30500	35000	20000
2016	13000	15500	23500	50000	/	/	18000	28000
Commentaires	0,21	0,09	0,24	0,23	-0,09	0,52	0,38	0,42

Par rapport à la moyenne des prix des trois dernières années, les prix des denrées alimentaires ont baissé de l'ordre de 1 à 52%. On constate les plus grandes baisses des prix sur les produits maraîchers. Toutefois on a observé une légère augmentation des prix sur l'Oseille de guinée, le sésame et le voandzou de l'ordre de 09% à 45%.

### 3.3.2.2. Compte d'exploitation pour 0,5ha de riz

La détermination systématique du coût de production du riz paddy est une pratique peu appliquée dans les groupements des riziculteurs. Mais de manière empirique le paysan sait se prononcer, même sans précision exacte, sur le bilan de sa campagne.

Pour avoir une idée assez précise sur le résultat de l'exploitation, il a été nécessaire de se référer à la production de quelques paysans et à leurs charges.

Dans les deux secteurs du périmètre rizicole (Yagoua et Maga), il est apparu que les paysans qui suivent mieux leurs parcelles et qui respectent l'itinéraire technique atteignent en moyenne 40 sacs de 80 kg de paddy au 0,5ha.

Le calcul ci-après est effectué sur la base de données recueillies auprès de quelques paysans choisis de manière aléatoire dans les groupements, dans l'hypothèse d'un meilleur suivi en entretien des parcelles.

Comme le coût de production dépend de la variété de riz cultivée, il faut considérer dans le tableau suivant l'exemple de la variété la plus courante recommandée par la SEMRY (IR46) et largement pratiquée par les riziculteurs.

En tenant effectivement compte d'un rendement de 40 sacs de 80 kg au 0,5ha obtenu par le riziculteur dans les conditions ci-après indiquées, l'on aboutit au compte d'exploitation suivant d'une exploitation familiale en campagne.

Tableau 10 : compte d'exploitation pour 0,5ha

Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire (FCFA)	Prix total (FCFA)
<b>Charges d'exploitation</b>				
<b>1. Pépinière</b>				
Achat semences	Kg	35	263	9200
Préparation et entretien pépinière	h/j	/	6000	6000
Arrachage	h/j	/	8000	8000
Transport des plants de la pépinière à la rizière	h/j	/	4000	4000
<b>Sous total 1</b>				<b>27 200</b>
<b>2. Préparation parcelle</b>				
Planage et confection diguette	h/j	/	15 750	15 750
Repiquage	h/j	/	16 000	16 000
<b>Sous total 2</b>				<b>31 750</b>
<b>3. Entretien</b>				
Engrais (14 – 24 – 14)	sacs	2	25 000	50 000
Urée	sacs	2	17 500	35 000
Désherbage	h/j	/	20 000	20 000
<b>Sous total 3</b>				<b>105 000</b>
<b>4. récolte</b>				
Gardiennage d'oiseaux	h/j	/	15 000	15 000
Récolte et vannage	h/j	/	60 000	60 000
Sacs d'emballage	nombre	40	300	12 000

Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire (FCFA)	Prix total (FCFA)
Transport du champ à la maison	sacs	40	500	20 000
<b>Sous total 4</b>				<b>107 000</b>
<b>5. Frais divers</b>				
Redevance	0,5 ha	/	51 000	<b>51 000</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>				<b>321 500</b>
<b>Recettes</b>				
Revenu brut	kg	3200	125	400 000
Revenu net	FCFA			78 500

Les enquêtes menées auprès des producteurs ont montré que leur avis est unanime sur la baisse des rendements dans les parcelles. Les agriculteurs associent cette baisse à la mauvaise qualité des engrais qu'ils utilisent depuis quelques années et la mauvaise qualité des labours. ) les difficultés d'accès des producteurs aux intrants nécessitent que le projet VIVA Logone mette à contribution les établissements bancaires qui constituent en principe une piste de solution à ce problème.

### 3.3.3. INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET ACCÈS DES PRODUCTEURS AU CRÉDIT DANS LA ZONE DU PROJET VIVA LOGONE

#### 3.3.3.1. Les institutions financières dans la zone du projet et types d'appuis apportés aux producteurs

##### 3.3.3.1.1. Cartographie des établissements financiers dans la zone du projet

Dans la zone du projet le secteur financier formel est organisé en milieu urbain, structuré sur le modèle importé, institutionnalisé et hautement règlementé. Les établissements financiers identifiés durant les investigations sont les suivants : la société camerounaise des banques (SCB) qui dispose d'une agence à Yagoua ; le Crédit du Sahel avec deux agences dont une à Yagoua et l'autre à Maga ; la Régionale d'Épargne et du Crédit représentée à Yagoua ; Express Union à l'origine spécialisé dans l'envoi rapide d'argent mais qui propose des services de microfinance à travers ses agences à Yagoua et Maga.

A ces institutions financières classiques s'ajoutent les (Caisse Villageoise d'Épargne et de Crédit auto géré (CVECA) que l'on retrouve dans les villages de Zoulla ; Vada ; Toukou; Gabaraye meringue ; Gabaraye Vidi ; et Doreissou.

##### 3.3.3.1.2. Appuis des établissements financiers aux producteurs de la zone du projet et leçons tirées

Parmi les institutions financières présentes dans la zone du projet, seuls le Crédit du Sahel et la Régionale d'Épargne et du Crédit ont expérimenté la mise en œuvre du crédit aux producteurs.

Une démarche a été engagée par les producteurs auprès de la société camerounaise des banques (SCB) mais la SEMRY n'a pas donné son avis favorable pour cautionner les riziculteurs.

Les leçons tirées par les établissements ayant accompagné financièrement les producteurs font état de la malhonnêteté de certains producteurs qui désertent la localité une fois qu'ils ont contractés le crédit ; et des retards qu'accusent les producteurs dans le remboursement du crédit.

Concernant les Caisses Villageoises d'Épargne et de Crédit auto géré (CVECA), les entretiens menés permettent de constater que la plupart d'entre elles ne fonctionnent pas aujourd'hui ; et qu'elles ont souvent

été confrontées au changement d'activités des demandeurs de crédit ; au développement de familiarités entre les responsables des quartiers les conseillers financiers qui se rendent complices des refus de remboursement du crédit par les producteurs.

### **3.3.3.2. Perceptions des producteurs à l'égard du crédit**

#### **3.3.3.2.1. Perceptions en termes de difficultés rencontrées par les producteurs bénéficiaires du crédit**

Les producteurs bénéficiaires du crédit ont fait part d'un certain nombre de difficultés qu'ils attribuent à la fois au(x) :

- conditions exigées par les établissements financiers que les riziculteurs jugent inaccessibles pour la majorité d'entre eux ;
- retards dans le décaissement des fonds pour financer l'activité définie dans le temps. Ce retard fauche le calendrier de la campagne et impacte le résultat escompté ;
- taux d'intérêts prélevés par ces structures financières que les producteurs jugent particulièrement exorbitants en faisant référence au Crédit du Sahel.

#### **3.3.3.2.2. Perceptions des producteurs en termes d'impact du crédit sur l'amélioration de leurs revenus et condition de vie**

Sur ce point, la plupart des producteurs rencontrés déclarent qu'ils sont esclaves du Crédit du Sahel qui leurs imposent les intérêts très élevés de 18%. En cas de retard accusé dans le remboursement, cet intérêt augmente de 5% à des temps bien définis, ceci oblige certains à fuir la localité pour éviter d'être emprisonnés. D'autres sont arrêtés par les forces de maintien de l'ordre et les familles contraintes de se mobiliser pour vendre leurs biens et payer afin que le débiteur recouvre la liberté.

#### **3.3.3.3. Recommandations des producteurs pour l'amélioration de leur accès au crédit**

Dans l'optique d'améliorer leur accès au crédit, les producteurs préconisent au projet VIVA Logone de :

- Contribuer à la création d'une banque agricole pour appuyer les producteurs ;
- Organiser une rencontre d'échange entre les producteurs, les structures de finances et les responsables du projet VIVA LOGONE pour définir les modalités d'octroi de crédit ;
- Organiser et accompagner les producteurs dans leurs activités de campagne.

## **3.4. ANALYSE DE L'EXISTANT ET PROBLEMATIQUES SAILLANTES AU PLAN SOCIAL**

### **3.4.1. INDICATEURS EN MATIERE D'EDUCATION**

#### **3.4.1.1. Situation des infrastructures et équipements socioéducatifs**

Dans la zone du projet, le secteur de l'éducation de base se caractérise par une grande diversité d'écoles primaires et maternelles, certaines appartenant au secteur public et d'autres au secteur privé.

On compte environ 234 établissements d'éducation de base pour un effectif de 83647 élèves. Tous ces établissements comme la plupart des établissements d'éducation de base au Cameroun, ont non seulement des problèmes infrastructurels, mais aussi du personnel qualifié, capable d'assurer une bonne formation à la jeunesse.

**Tableau 11 : Infrastructures d'éducation disponibles au niveau de l'enseignement primaire dans la zone du projet**

DDEB	Secteurs	Salles de classe				Autres infrastructures									
		Dur	S/Dur	Mat Prov	Total	Bloc Adm.	Clôtures	Lavabo	Latrines	Logements	Cantines	Infirmeries	Points d'eau	Bran. électr	Biblio
IAEB KAI-KAI	Public	126	02	93	121	02	01	00	15	01	00	00	25	00	00
IAEB MAGA	Public	168	10	93	271	03	00	68	00	00	01	13	09	00	01
IAEB VELE	Public	0	0	14	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IAEB YAGOUA	Public	201	0	95	296	4	0	0	59	0	0	0	28	0	0
<b>TOTAL DDEB</b>	<b>Public</b>	<b>495</b>	<b>12</b>	<b>295</b>	<b>702</b>	<b>09</b>	<b>01</b>	<b>68</b>	<b>74</b>	<b>01</b>	<b>01</b>	<b>13</b>	<b>62</b>	<b>00</b>	<b>01</b>

Source : Rapport de la Délégation Départementale du MINEDUB du Mayo-Danay, 2019

**Tableau 12 : Équipements disponibles au niveau de l'enseignement primaire**

DDEB	Secteurs	Bureaux	Chaises	Tableaux muraux	Tabourets	Tables-bancs	Places assises	Armoires placards	Machines à écrire	Ronéo	Ordinat.	Photocop
IAEB KAI-KAI	Public	34	44	98	25	340	1020	18	00	00	02	00
IAEB MAGA	Public	47	57	2935	7746	159	45	00	00	00	23	00
IAEB VELE	Public	48	48	97	0	2099	0	22	0	0	0	0
IAEB YAGOUA	Public	52	132	203	2	3875	7750	09	0	0	0	0
<b>TOTAL DDEB</b>	<b>Public</b>	<b>181</b>	<b>281</b>	<b>3333</b>	<b>7773</b>	<b>6473</b>	<b>8815</b>	<b>49</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>25</b>	<b>0</b>

Source : Rapport de la Délégation Départementale du MINEDUB du Mayo-Danay, 2020

Plus de la moitié des équipements sont de nom puisqu'ils n'ont pas subi de réfection ou de renouvellement depuis plus de vingt (20) ans.

### 3.4.1.2. Niveau d'accès à l'école : Effectif global des élèves garçons et filles par arrondissement

Le département du Mayo-Danay a un taux de scolarisation de 91% ; Le taux de scolarisation des filles avoisine 75%.

**Tableau 13 : Effectifs des élèves et des enseignants dans l'enseignement maternel**

STRUCTURES	ELEVES	ENSEIGNANTS
------------	--------	-------------

	Ecoles Publiques			(Émargeant au budget de l'état uniquement)			Ratio Élèves par enseignant
	G	F	T	H	F	T	
IAEB KAÏ-KAÏ	308	312	620	00	18	18	34
IAEB MAGA	187	189	376	00	07	07	54
IAEB VELE	22	22	44	00	02	02	22
IAEB YAGOUA	166	134	300	00	08	08	38
<b>TOTAL DDEB</b>	<b>683</b>	<b>657</b>	<b>1340</b>	<b>0</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	

Source : Rapport de la Délégation Départementale du MINEDUB, 2019

Tableau 14 : Effectif des élèves et enseignants dans l'enseignement primaire

STRUCTURES	ELEVES (Publiques + parents)			ENSEIGNANTS (Émargeant au budget de l'état uniquement)			Ratio Élèves par enseignant
	G	F	T	H	F	T	
IAEB KAÏ-KAÏ	11014	8245	19259	82	08	90	156
IAEB MAGA	12827	11297	24124	134	20	154	156
IAEB VELE	10676	8108	18784	70	10	80	235
IAEB YAGOUA	13547	11222	24769	127	45	172	144
TOTAL	48064	38872	86936	413	83	496	

Source : Rapport de la Délégation Départementale du MINEDUB, 2019

### 3.4.1.3. Infrastructures des enseignements secondaires

Le Département du Mayo Danay compte 104 établissements d'enseignement secondaire mais seuls 13 sont pourvus en bloc administratif. Dans ces 104 établissements figurent 33 CES ; 48 lycées d'enseignement général. Soit un total de 81 établissements d'enseignement secondaire général. Dans l'enseignement technique le département compte six (06) lycées techniques et 14 CETIC. Tandis pour l'enseignement normal le Mayo Danay dispose de deux (02) ENIEG et d'une (01) ENIET. L'effectif en termes d'élèves est de 52762 avec 36398 garçons et 16364 filles.

### 3.4.1.4. Problèmes sociaux saillants en matière d'éducation

### 3.4.1.5. Problèmes sociaux rencontrés en matière de scolarisation

Les problèmes sociaux rencontrés en matière de scolarisation sont d'abord liés au fait que beaucoup d'enfants n'ont pas d'acte de naissance.

Ensuite, se pose le problème de manque de moyens pour financer la scolarité des enfants.

Il y a également le problème de l'absence de fournitures scolaires notamment des livres que les parents n'achètent pas.

A cela s'ajoute le problème de manque d'infrastructures et équipements dans les établissements qui se traduit par le manque de salles de classe, de tables bancs, de latrines et de points d'eau.

En dehors des établissements scolaires du centre urbain de Yagoua, partout ailleurs le problème d'équipement des écoles en tables bancs se pose au regard du nombre important d'élèves qui suivent les enseignements assis à même le sol.

#### 3.4.1.5.1. *Problèmes sociaux en considération de l'accès des filles à l'école*

Le problème de la scolarisation des filles se pose en raison du fait non seulement que les parents privilégient celle des garçons, mais aussi parce que les jeunes filles connaissent une forte déperdition scolaire due aux mariages précoces. Mais ce phénomène est davantage observé dans les arrondissements de Maga et Kai-Kai. Cela engendre comme conséquence une faible scolarisation des filles au regard des effectifs.

#### 3.4.1.5.2. *Problématique de la scolarisation des jeunes*

Les jeunes refusent d'aller à l'école préférant se lancer dans des activités génératrices de revenus compte tenu de leur besoin d'avoir rapidement de l'argent vite gaspillé dans l'alcool et la drogue.

Par conséquent très peu de jeunes acceptent de se former et préfèrent plutôt des activités de moto taxi.

De plus, la plupart des jeunes préfèrent suivre leurs parents à la pêche le long de la digue de Zebe à Pouss en passant par Doreïssou, Vélé plutôt que d'aller à l'école ; et ce constat est accentué pour le cas de la communauté Mousgoum dans laquelle les enfants sont destinés à la pêche.

Il faut également relever que l'insuffisance des moyens financiers et le problème de chômage n'encouragent plus les jeunes ainsi que les parents à faire de l'éducation une priorité.

Le tableau ci-après récapitule les problèmes dans le secteur éducatif au niveau de la zone du projet VIVA Logone :

**Tableau 15 : Récapitulatif des problèmes dans le secteur éducatif au niveau de la zone du projet VIVA Logone**

Typologie	Causes	Catégories Affectées	Solutions/Mesures D'atténuation
Défaut d'acte de naissance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ignorance de l'importance de l'acte de naissance ;</li> <li>- Pesanteurs socio culturelles ;</li> <li>- Accouchement hors des formations sanitaires (à domicile)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfants : Filles et garçons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation sur l'importance des actes de naissance</li> <li>- Prendre attache avec un Point focal BUNEC pour informer sur les procédures d'établissement des actes de naissance</li> </ul>
Absence de fournitures scolaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible pouvoir d'achat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élèves : Filles et garçons</li> </ul>	-
Insuffisance infrastructures / équipements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance des salles de classes,</li> <li>- Manque de tables bancs,</li> <li>- Manque de latrines genre sensible (séparées fille-garçon);</li> <li>- Manque de point d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élèves : Filles et garçons</li> </ul>	-

Typologie	Causes	Catégories Affectées	Solutions/Mesures D'atténuation
Scolarisation des filles : Faible accès des filles à l'école	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préférence du garçon à la fille,</li> <li>- Mariage précoce et forcé,</li> <li>- Manque de latrines genre sensible (séparées fille-garçon);</li> <li>- Manque de point d'eau</li> </ul>	- Filles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation sur l'importance et les avantages de l'accès des filles à l'école</li> <li>- Sensibilisation sur les conséquences des mariages précoces et forcés et sur la non scolarisation des filles ;</li> <li>- Instauration programme sur hygiène menstruelle</li> </ul>
Faible scolarisation des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Goût pour le gain précoce de l'argent : préférence activités génératrices à l'instar de conducteur de moto taxi ;</li> <li>- Accompagnement des parents à la pêche</li> </ul>	- Filles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement partenariat avec les services locaux du MINJEC et du MINFOPRA</li> <li>- Échanger sur les succès stories</li> <li>- Organisation de séance de partage d'expérience et de témoignage de personne originaire de la localité et ayant des success story</li> </ul>

### 3.4.2. INDICATEURS DE SANTÉ ET PROBLÉMATIQUES SANITAIRES

#### 3.4.2.1. Infrastructures sanitaires et motifs de consultation courants

##### 3.4.2.1.1. Offre en matière de santé

Au plan sanitaire, la zone du projet est structurée autour de différents districts de santé intégrant des aires de santé. L'ensemble de la carte sanitaire est présenté le tableau suivant :

Tableau 16 : Carte sanitaire de la zone du projet

District de santé de Yagoua		District de santé de Vélé		District de santé de Maga	
Aire de santé	Catégorie	Aire de santé	Catégorie	Aire de santé	Catégorie
Bougaye	Centre de Santé Intégré	Begue palam	Centre de Santé Intégré	Guirvidig	Centre de Santé Intégré
<u>Dana</u>	Centre de Santé Intégré	Djafga	Centre de Santé Intégré	Maga	Hôpital de district
Djongdong	Centre de Santé Intégré	Doureissou	Centre de Santé Intégré	Mazera	Centre de Santé Intégré
- Gobio	Centre de Santé Intégré	Gabaraye	Centre de Santé Intégré	- Pouss	Centre de Santé Intégré
- Hougou	Centre de Santé Intégré	Kai kai	Centre Médical d'Arrondissement	Tekele	Centre de Santé Intégré
- Kalfou	Centre Médical d'Arrondissement	Kartoua	Centre de Santé Intégré		
- Mass Gaya	Centre de Santé Intégré	Kouromokdaye	Centre de Santé Intégré		
- Vada Toukou	Centre de Santé Intégré	Madalam	Centre de Santé Intégré		
- Viri	Centre de Santé Intégré	Vélé	Hôpital de district		
- Vonaloum	Centre de Santé Intégré	Widigue			
- Yagoua	Centre Médical d'Arrondissement et Hôpital régional et Centre de Santé Intégré				



### **3.4.2.1.2. L'état de ces infrastructures de santé et du personnel de santé est le même pour tous les établissements sanitaires.**

Il convient de souligner au regard de ce tableau que dans la zone du projet, seul l'arrondissement de Yagoua abrite un hôpital central. En dehors du chef-lieu du département du Mayo Danay, seuls les arrondissements de Maga et de Guémé disposent d'un Hôpital de District. Ces hôpitaux côtoient au sein desdits arrondissements aussi bien les centres de santé intégrés que les cases de santé.

Par rapport à cette infrastructure un constat général se dégage, à savoir que le plateau technique est très insuffisant que ce soit en termes de matériel ou de personnel et d'infrastructure comme l'illustre entre autres le cas de l'hôpital de district de Vélé qui n'est pas branché au courant électrique. Et dans ledit hôpital, le laboratoire manque de matériel essentiel pour la prise en charge et les diagnostics des maladies les plus courantes.

A cela s'ajoute le problème d'insuffisance et de vétusté des lits aggravés par le délabrement des bâtiments de l'hôpital et l'absence de clôture dans l'hôpital qui n'est pas sécurisé parce que devenant une voie de passage des troupeaux, animaux errants et de personnes. L'hôpital manque de test de VIH depuis plusieurs mois en dépit de toutes les transfusions qui se font et de l'exigence de soumettre les femmes enceintes auxdits tests.

Au niveau du Centre de santé de Maga, il n'y a pas de cuisine externe pour les malades hospitalisés, ni de latrines externes. En l'absence de clôture, ce centre est exposé aux animaux qui rôdent ainsi que des bêtes en divagation.

Par ailleurs, certains patients sont incapables de payer pour leurs soins les frais de consultation et d'actes médicaux.

Concernant les ressources humaines, le centre de santé de Maga compte trois (03) personnels fonctionnaires (Un IDE, un agent technique médico sanitaire et un infirmier breveté) ; et neuf (09) aides-soignants comme personnel d'appui. Cela pose un problème d'insuffisance du personnel pour le suivi des malades.

### **3.4.2.1.3. Motifs de consultation et maladies les plus courantes**

Les motifs de consultation concernent les maladies les plus courantes, notamment le paludisme, les amibiases et les diarrhées de l'enfant (dues à la malnutrition), les gastriques et ulcères gastro duodonaux, la bactérie *Helicobacter pylori* qui sévit grandement dans la zone ; après viennent les syndromes grippal (rhumes) ; les anémies sévères des enfants cause des décès ; sans compter les avortements involontaires aux premiers âges de la grossesse dus à des infections, de nombreuses femmes restent à la maison même étant malades. Mais de façon générale, les affections sont fonction des périodes. Cependant, le paludisme sévit de façon plus ou moins permanente alors que les gastro-entérites surviennent davantage pendant les saisons de pluies notamment les diarrhées dues à la consommation des fruits ou légumes non lavés.

Par ailleurs, il y a la malnutrition aiguë chez les enfants. A cet effet, en 2019 le district de santé de Yagoua a enregistré 1191 cas d'enfants atteints d'une malnutrition aiguë sévère<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> Entretien avec les Chefs de District de santé de Yagoua et Maga ainsi que le Directeur de l'hôpital de district de Vélé, mars 2020

### **3.4.2.2. Problèmes sociaux inhérents à l'accès aux soins de santé**

#### **3.4.2.2.1. La problématique des distances dans l'accès aux soins de santé**

Les problèmes sociaux liés à l'accès aux soins de santé sont dus au fait que certaines localités sont éloignées des populations. Certaines sont situées à plus de 10 km des centres de santé (la norme du Ministère de la Santé étant à moins de 5km). Quand bien même les localités se situeraient à moins de 5km les populations font face aux barrières naturelles que constituent les mayo en saison des pluies ; la présence des pachydermes sur la route qui mène au centre de santé comme c'est souvent le cas dans l'arrondissement de Maga.

#### **3.4.2.2.2. Problématiques sociales liées à la prise en charge sanitaire des femmes**

Une tendance sociale qui déteint sur la prise en charge sanitaire des femmes dans la zone du projet vient de ce que le décideur de la famille c'est l'homme ; et tant qu'il n'a pas donné son accord elle ne peut pas faire de visites prénatales. C'est l'homme qui décide si elle doit adopter une contraception ou aller à l'hôpital. Cela crée un retard de prise en charge des femmes qui doivent d'abord négocier avec leurs maris avant de se rendre dans les services de santé.

Par ailleurs, il y a une conception culturelle par rapport à l'accouchement à savoir qu'une femme qui va accoucher à l'hôpital est considérée comme faible parce que culturellement c'est un acte qui doit se faire à la maison. En milieu urbain ces comportements tendent à diminuer avec le niveau de scolarisation relativement élevé des femmes. Mais en milieu rural c'est le règne des matrones qui font accoucher à la maison. L'hôpital est considéré comme un mouvoir où l'on se rend lorsqu'on n'a plus aucun recours, ce qui est dommageable dans la mesure où une affection diagnostiquée plus tôt garantit un meilleur pronostic vital.

#### **3.4.2.2.3. Problèmes sociaux dus aux difficultés de prise en charge des violences basées sur le genre.**

En dépit des 200 relais communautaires formés depuis deux (02) ans pour remonter les informations au sujet des VBG, aucun cas n'est signalé au niveau du Chef de Centre de Santé de l'arrondissement de Yagoua afin qu'il les remonte chez le chef du district de santé. Ces relais s'autocensurent et n'ont pas le courage de se libérer du tabou qui entoure ces violences pour les dénoncer craignant d'être mal vus par leur communauté ou considérés comme des traîtres.

Il y a une acceptation de certaines violences à l'égard des femmes considérées comme normales à l'instar des gifles. Cela relève de ce qui est normal surtout quand cela se produit entre un homme et sa femme.

Tout ce qui est violence psychologique en termes d'insultes, de rabaissement de la personne n'est pas considéré comme une violence.

En général les violences ne portant pas atteinte à la vie ou ne comportant pas de risques de blessures ne méritent pas d'être signalées. Les violences posent problème lorsqu'elles renvoient aux coups et blessures. La notion de violence basée sur le genre fondamentalement ne fait pas sens au sein de ces communautés, la femme étant confinée à un rôle de ménagère, de cuisinière et de nounou pour les enfants.

Cette situation est entretenue par le poids à la fois des traditions culturelles et des conceptions religieuses où la femme est considérée comme étant inférieure à l'homme.

Dans les zones urbaines on note des légers changements liés à l'émancipation des femmes par le travail et du fait de leur contribution financière aux charges du ménage. Ceci est renforcé par l'émergence de modèles de réussite sociale des femmes (les présidentes d'associations des femmes, élection des femmes comme conseillère municipale).

Il y a une difficulté à étiqueter les violences basées sur le genre parce que le problème ne se pose pas dans la mesure où les communautés jugent normal qu'un homme « corrige » sa femme.

#### **3.4.2.2.4. Logiques spatiales des facteurs de risques déterminant les risques de santé**

À cause de l'accroissement rapide et les migrations des populations, la nature des problèmes de santé des populations a pris une ampleur dans la zone du projet. Les facteurs de risque auxquels s'ajoute la représentation sociale de la maladie sont autant d'éléments qui accélèrent la propagation des maladies transmissibles, et accroissent la charge des maladies chroniques et des maladies non transmissibles. Pour apprécier l'état nutritionnel, la morbidité générale et le profil épidémiologique.

Il a été constaté une corrélation entre la proximité des gîtes larvaires productifs et la densité de piqûres d'anophèles dans les villages de Vounaloum, Toukou et Kartoua, tous situés dans le périmètre rizicole de la SEMRY I. Bien plus, au sein même d'un village, on a constaté souvent un-rapport de 1 à 20 pour la densité des anophèles dans les différentes maisons suivant leur situation. Cependant, la traduction de cette variabilité en termes d'épidémiologie et de clinique est très différente suivant le faciès épidémiologique et, donc, la stabilité du paludisme.

La présence des animaux augmente la température ambiante et favorise le cycle sporogonique. Par ailleurs, elle attire près de l'homme des espèces plutôt zoophiles comme *An. arabiensis*. Cette cohabitation homme-bétail facilite la transmission, en particulier dans des zones où les conditions climatiques constituent une limitation. Dans la case massa, les hommes comme les femmes ont coutumes de dormir avec le bétail.

Les manipulations du réseau hydrographique destinées à fournir des eaux à usage domestique sont à l'origine d'un paludisme stable et d'un paludisme instable. Les rizières créées par la Société d'expansion et de modernisation de la riziculture de Yagoua (SEMRY) constituent des écosystèmes particuliers où le faible niveau d'eau et les meilleures conditions d'ensoleillement et de température les rendent favorables au développement des larves de moustiques. Avec leurs canaux d'amenée et de drainage entraînent la prolifération des vecteurs que sont *An. gambiae* s.l. dans les plans d'eau ensoleillés.

Par contre, la diminution de la transmission et l'augmentation de la prise d'anti malariques dans le centre urbain de Yagoua se traduisent par une moindre immunité de la population. Dès lors, les sujets contaminés, soit sur place, soit au cours de déplacements en zone rurale, présentent des formes graves, voire des neuropaludismes<sup>8</sup>.

#### **3.4.2.2.5. Problèmes d'accès aux soins de santé dus à la pauvreté**

Ce problème social est lié au fait que le niveau élevé de pauvreté fait que beaucoup ne viennent pas à l'hôpital faute de moyens pour pouvoir payer les soins de santé ou la prise en charge ; sans compter ceux qui viennent en se disant que les soins sont gratuits parce qu'il s'agit d'un hôpital public.

<sup>8</sup> MARQUIS, Bienvenu , FAYE Ousmane, TSALEFAC , NDIONE Jacques André, Risque paludéen et stratégies de gestion dans la vallée rizicole du Logone (Cameroun) : état actuel des connaissances

Tableau 17 : Récapitulatif des problèmes dans le secteur de la santé de la zone du Projet VIVA Logone

Typologie	Causes	Catégories Affectées	Solutions/Mesures D'atténuation
- Faible accès aux soins de santé	- Pauvreté ; - Éloignement par rapport aux normes requises (5km) ; - Barrières naturelles (cours d'eau) surtout en saison de pluies	- Femmes, filles, garçons, hommes	- Plaidoyer pour la mise en place de clinique mobile - Formation des matrones pour les accouchements
- Faible prise en charge sanitaire des femmes	- Homme, seul décideur de la famille (pour tout y compris la décision de pratiquer la contraception), - Femme considérée comme bien de l'homme sur qui il a droit de vie et de mort, - Pesanteurs socio culturelles	- Femmes, filles, garçons, hommes	- Mise en place de caravane de planning familial - Sensibilisation sur l'importance de la planification familiale et de l'avantage pour la famille - Plaidoyer pour la prise en charge sanitaire gratuite pour les femmes en matière de planification familiale
- Non prise en charge des VBG	- Insuffisance formation des relais communautaires présents sur le terrain ; - Tabous et silence autour des VBG ; - Certaines VBG sont tolérées (injures, bastonnade, isolement, mariage forcé...); - Non-respect des droits humains	- Femmes, filles, garçons, hommes	- Renforcement de capacité de relais communautaires engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes - Sensibilisations sur pratiques traditionnelles néfastes et sur les conséquences des violences basées sur le genre ; - Programme de promotion des pratiques familiales essentielles (PFE)

### 3.4.3. APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

#### 3.4.3.1. Problématique des infrastructures hydrauliques

Dans le cadre de la décentralisation les compétences relatives à l'approvisionnement en eau ont été transférées aux collectivités territoriales décentralisées (communes) pour la résolution des besoins à la base et il leur revient de s'assurer de la gestion de la maintenance des parcs hydrauliques et de dégager les ratios devant permettre au MINEE de cerner les problématiques sociales en termes d'insuffisance des points d'eau.

Mais de manière générale, il n'y a pas un arrondissement dans le Mayo Danay ayant atteint le ratio souhaité qui est d'un (01) point d'eau pour 250 habitants d'après la norme retenue par l'État.

##### 3.4.3.1.1. Commune de Maga

Pour ce qui est de l'eau, la Commune est dotée de 426 forages munis de pompe à motricité humaine, de 41 puits à ciel ouvert aménagés et d'une adduction d'eau fonctionnelle. Les problèmes rencontrés dans ce secteur sont :

- la mauvaise répartition des points d'eau ;
- une insuffisance des points d'eaux dans la mesure où, une bonne frange de la population n'a pas encore accès à l'eau potable ;

- les risques de maladie d'origine hydrique au sein de la population.

Tableau 18 : Situation de référence en infrastructures hydrauliques

Type d'ouvrage	État de fonctionnement			TOTAL
	Bon	Endommagé		
		Abandonné	Asséché	
Forages	353	33	14	400
Puits équipés	10	7	0	17
Puits à ciel ouvert	59	0	0	59
<b>Total</b>	<b>422</b>	<b>40</b>	<b>14</b>	<b>476</b>

Source : PCD actualisé en 2018

#### 3.4.3.1.2. Commune de Yagoua

Au regard des chiffres du PCD de 2013 la couverture en eau potable dans l'arrondissement est moyenne. On dénombre 104 forages et 06 puits à ciel ouvert pour une population de 170 000 âmes. 05 forages sont par contre hors d'usage parce qu'en panne. La plupart des forages et puits fonctionnels produisent de l'eau dont l'absence d'analyse bactériologique et minéralogique ne permet pas de soutenir leur potabilité.

#### 3.4.3.1.3. Commune de Guémé (Vélé)

Malgré la pertinence des problèmes liés à l'approvisionnement en eau, la Commune dispose de 40 forages dont 24 sont fonctionnels et 16 non fonctionnels. Dans la localité de Vélé, 15 nouveaux forages sont en cours de construction. Seuls 04 villages sur 18 ne disposent d'aucun forage à savoir Agolla, Douang, Guia et Gandjam-Danay (PDC 2011).

#### 3.4.3.1.4. Commune de Kai-Kai

Le tableau ci-après fait état des infrastructures, de leur état et de leur fonctionnalité.

Tableau 19 : Fonctionnalité des infrastructures hydrauliques

Secteur	Infrastructures	Statut	État	Fonctionnalité
Eau et énergie	60 forages : Kai-Kai (5), Madalam Dilia (02), Magayel (3), Vagandja (3), Silla (03), Doukroye (4), Gabarairou(01), Manga(07), Dougui (01), Damas Dava(04), Guidouang(01), Dedeké (01), Baria Godjo (01), Kamas (02), Bergue plam (02), Mogozi (01), Mbouktang (01), Barkaya (02), Massouang (01), Balgam(01), Waria(01), Doreissou (02), Doboko (02), Waka (01), Tchomo (02), Djoffa (02), Mihao (01), Golbougaye (01), Kalak (01), koko (01)	Public	Forages en bon état Kai-Kai (5), Madalam Dilia (02), Magayel (2), Vagandja (2), Silla (02), Doukroye (4), Gabarairou(01), Manga(07), Dougui (01), Dava(04), Guidouang(01), Dedeké (01), Baria Godjo (01), Kamas (02), Bergue plam (02), Mogozi (01), Mbouktang (01) Barkaya (02), Massouang (01), Balgam(01), Waria(01), Doreissou (02), Waka (01), Doboko (01), Tchomo (01), Djoffa (02), Mihao (01), Golbougaye (01), Kalak (01), koko (01) Forages en panne Magayel (1), Vagandja (01), Silla (01), Doboko (01), Tchomo (01)	55 fonctionnels et 05 non fonctionnels
	10 puits Sadamakou, Magayel marché, Silla, Doukroye Daloa, Doukroye centre, Manga, Kamas, Djaroua, KoKo, Golbougaye	Public	05 puits couverts et 5 non couverts à réhabiliter et 5 en bon état	07 fonctionnel et 03 non fonctionnel

Source : PCD, 2013

La principale potentialité est l'existence de cours d'eau (Fleuve Logone, lac de Maga, mayo Guerleo, mares, etc.).

### 3.4.3.2. Problèmes sociaux inhérents aux difficultés d'accès à l'eau

#### 3.4.3.2.1. Problématique de l'inaccessibilité des points d'eau en saison des pluies

En raison des inondations pendant les saisons de pluies, certains points d'eau ne sont plus accessibles notamment dans la zone de Kai-Kai et une partie de Vélé, Pouss et de Maga.

Quelquefois en saison des pluies les puits traditionnels s'effondrent suite à des éboulements en l'absence de buses pour consolider les parois.

#### 3.4.3.2.2. Problématique de l'assèchement des points d'eau en saison sèche

Pendant la saison sèche, les difficultés des communautés sont liées aux insuffisances des points d'eau ou de l'absence complète de points d'eau dans certains villages dans la mesure où les puits traditionnels tarissent. Les zones concernées sont localisées dans une partie de Vélé et dans une partie de l'arrondissement de Kai-Kai.

#### 3.4.3.2.3. Problématiques liées à la qualité de l'eau consommée par les populations

Trois problématiques fortes se dégagent concernant la qualité de l'eau consommée par les populations :

- La première est liée à l'assainissement des points d'eau du fait de la défécation à l'air libre qui pollue la qualité des puits traditionnels non aménagés dans lesquels les populations s'approvisionnent majoritairement.
- La deuxième problématique est liée à l'approvisionnement des populations dans les eaux de surface de retenues où les eaux stagnent comme les mares sans compter tous ceux qui vont en puiser dans le Logone ou dans des puits traditionnels non aménagés.

- La troisième préoccupation au plan social est le non-respect des règles d'hygiène lié au fait que les populations puisent de l'eau dans des récipients non fermés ; de même que l'eau de boisson qui n'est pas bien conservée se retrouve parfois partagée avec les animaux domestiques.

#### **3.4.3.2.4. Les conflits sociaux générés par l'insuffisance des points d'eau**

L'insuffisance des points d'eau génère des conflits sociaux de divers ordres notamment les disputes engendrées par le non-respect des tours d'eau, les files d'attente étant souvent longues au point de susciter l'impatience de certains.

Il faut souligner que la recherche de l'eau incombant culturellement aux femmes, ces dernières sont le plus confrontées à ces difficultés.

#### **3.4.3.2.5. Les problèmes sociaux générés par l'implantation et la gestion des points d'eau**

Les problèmes du choix des sites d'implantation de l'ouvrage dus au fait que chacun voudrait que le forage soit devant sa concession. Le problème de gestion des points d'eau structurée autour d'un comité de gestion des points d'eau mis en place pour la gestion courante de l'ouvrage (l'entretien et les réparations).

La difficulté est que les bénéficiaires pour la plupart refusent de cotiser à la caisse d'amortissement appelée caisse d'entretien de l'ouvrage qui s'élève en moyenne à 200FCFA par mois.

La conséquence est qu'en l'absence de cotisation, lorsque les ouvrages tombent en panne il n'y a pas de fonds pour les réhabiliter ou réparer. Dans le même ordre d'idée il y a le refus de mettre la propreté autour de l'ouvrage malgré toutes les formations menées pour conscientiser les communautés sur le bienfondé de leur participation à la gestion des équipements hydrauliques installés.

#### **3.4.3.3. Apport du PULCI en terme de renforcement des infrastructures hydrauliques dans le cadre du PAR**

A ce niveau il convient de souligner que 105 forages ont été réalisés dans les 4 arrondissements suite à la demande du projet pour répondre aux besoins des populations par rapport au problème d'accès à l'eau potable<sup>9</sup>. Ainsi, dans le but de résoudre certaines difficultés liées à la gestion des points d'eau comme énoncé plus haut, le PULCI a mis en place des comités de gestion autour de chaque forage réalisé avec la mise à leur disposition des caisses à outils pour faciliter leur dépannage.

Par ailleurs 54 artisans réparateurs ont été formés et équipés dans les 04 communes bénéficiaires des forages. Mais certains des points d'eau construits ne sont plus fonctionnels compte tenu des difficultés qu'éprouvent les bénéficiaires à en assurer la maintenance et des problèmes rencontrés par les comités de gestions mis en place autour de ces ouvrages pour mobiliser les fonds censés permettre la réparation des pannes.

<sup>9</sup> Rapport de fin projet. Mise en œuvre des mesures de sauvegardes sociales, 2016 - 2019

Tableau 20 : Récapitulatif des problèmes d'accès à l'eau dans la zone du projet VIVA Logone

Typologie	Causes	Catégories Affectées	Solutions/Mesures D'atténuation
Insuffisance ou absence de point d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inaccessibilité de certains points d'eau en saison de pluies (inondation);</li> <li>- Effondrement des puits mal construits (absence de buse) ;</li> <li>- Assèchement point d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Populations</li> <li>- riziculteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager des buses</li> <li>- Aménagement de points d'eau et de forage</li> </ul>
Mauvaise qualité de l'eau consommée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défécation à l'air libre (absence de latrines) ;</li> <li>- Eau de surface ou eau stagnante ;</li> <li>- Eau des puits non aménagés ou du fleuve Logone ;</li> <li>- Partage de la même eau avec les animaux dans le même récipient</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Populations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation à l'hygiène et la salubrité</li> </ul>
Conflits sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de point d'eau ;</li> <li>- Disputes fréquentes autour du point d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Populations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de comité de gestion des points d'eau</li> <li>- Programme de sensibilisation sur la prévention des conflits</li> </ul>
Implantation/ gestion points d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvais choix du site d'implantation ;</li> <li>- Mauvais Entretien du point d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Populations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Idem</li> </ul>

S'agissant de la Pérennisation (entretien et gestion des forages), elle incombe au trio communes/ artisans réparateurs/bénéficiaires. La commune est invitée à prévoir les ressources nécessaires à l'entretien des forages dans les Plans Communaux de Développement (PCD).

Le cadre communal de développement sera chargé du suivi régulier desdits forages. Les comités de gestion, quant à eux veilleront à l'utilisation rationnelle des ressources collectées pour l'entretien et la maintenance de ces forages.

Pour une couverture efficace et efficiente, les artisans réparateurs devraient être repartis par zone d'intervention dans la localité concernée.

### 3.4.4. SOURCES D'APPROVISIONNEMENT DES POPULATIONS EN ÉNERGIE

#### 3.4.4.1. Accès à l'électricité

La zone du projet utilise plusieurs sources d'énergie. Pour s'alimenter en éclairage, les ménages recourent à l'énergie électrique fournie par la société ENEO qui dessert tous les arrondissements. L'électricité provient du barrage de Lagdo.



Le système de distribution de la haute tension part du poste 90 KV de Maroua pour le poste de Moulvoudaye avant d'arriver dans la zone du projet sous 30 kV transformés en 15 KV par secteurs. Quatorze postes d'électrification ou transformateurs alimentent ainsi toute la zone du projet.

Malheureusement, cette énergie est loin de s'étendre dans tous les villages et quartiers de la zone. Cette fourniture en électricité n'est pas toujours stable et les populations sont souvent victimes des coupures intempestives et de longue durée.

#### 3.4.4.2. Conséquences des coupures d'électricité

Les conséquences de ces coupures d'énergie électrique sont l'utilisation des groupes électrogènes qui non seulement produisent des bruits assourdissants, mais aussi coûtent relativement plus chers en termes d'entretien.

Une autre conséquence et pas des moindres est le fonctionnement au ralenti des activités qui dépendent de l'énergie électrique, comme l'utilisation des ordinateurs (service public) et autres technologies de pointe.

Le non fonctionnement des stations de pompage (pour le cas de Yagoua) pendant les délestages influence la production rizicole de saison sèche par manque d'irrigation régulière des parcelles.

Tableau 21 : Récapitulatif des problèmes d'énergie dans la zone du projet VIVA Logone

Typologie	Causes	Catégories Affectées	Solutions/Mesures D'atténuation
Non accès à l'électricité	- L'énergie électrique ne couvre pas tous les villages du site du projet,	- Population - riziculteurs	- Utilisation de pompe électrogène ;
Faible accès à l'électricité	- Débit non stable avec beaucoup de coupures intempestives parfois sur une longue période	-	-

#### 3.4.5. QUALITÉ DE L'HABITAT

##### 3.4.5.1. État de l'habitat

L'habitat est généralement groupé le long des rues suivant une distribution circulaire et/ ou linéaire. Les maisons sont généralement construites en argile mélangée à de la paille, de forme circulaire, carré ou rectangulaire, couverte pour la plupart d'un toit de chaume dans les villages.

Les maisons construites en matériaux définitifs (sable ciment, en tôles ondulées aluminium) sont rares dans les campagnes et ne sont majoritairement présentes que dans l'espace urbain. L'habitat en zone rurale est essentiellement fragile et nécessite un entretien quasi – annuel du mur et de la toiture.

Les enquêtes ont permis d'identifier le caractère définitif ou provisoire, moderne ou traditionnel des matériaux de construction des logements. Ces matériaux sont incontestablement des indicateurs apparents du niveau de vie du ménage qui l'occupe.

### **3.4.5.2. L'impact du PULCI en termes d'amélioration de l'habitat et actions à capitaliser dans VIVA Logone**

Il y a au moins 3000 cases reconstruites avec des matériaux définitifs dans le cadre du PAR du PULCI dans la zone du projet. Cela a eu un impact dans la qualité de l'habitat dans la zone qui mériterait d'être relevé dans une étude sociale comme celle-ci.

Les réalisations du PULCI en termes d'amélioration de l'habitat s'apprécient à travers l'introduction de la culture des latrines et la dynamisation de l'économie locale par la construction de maisons en briques de terre cuite avant et pendant le projet, ce qui a permis à des entreprises locales de développer un savoir-faire en matière de fabrication de briques.

Certaines de ces actions nécessitent une pérennisation afin que les changements induits dans le cadre du PULCI soient parachevés, ou que les effets et impacts positifs augmentent et se perpétuent dans la zone. Il s'agit de :

- la valorisation des savoir-faire locaux en matière de fabrication des briquettes ;
- la formation de la main d'œuvre aux techniques de construction des cases en matériaux locaux

La promotion des constructions en matériaux locaux (brique cuite), devra être faite par les autorités locales des communes de Yagoua, Vélé, Kaïkaï et Maga, à travers l'élaboration d'un manuel de construction desdits logements qui servira de guide pratique.

De même, l'École Nationale Supérieure Polytechnique de Maroua pourrait apporter son expertise aux fabricants locaux, en vue du respect des normes dans la fabrication des briquettes.

Cependant, cet acquis a eu des implications non seulement sur le développement d'un savoir-faire en matière de fabrication des briques au niveau local mais aussi au niveau de la gestion des zones d'emprunt compte tenu des trous laissés çà et là par les terres creusées pour la fabrication de ces briques

### **3.4.6. ÉQUIPEMENTS MARCHANDS**

Tous les produits agropastoraux ne sauraient être écoulés sans un endroit approprié qu'est le marché. Dans le département du Mayo Danay, on distingue deux principaux types de marchés

- les marchés de grande consommation;
- et les marchés saisonniers périodiques ou de production.

#### **3.4.6.1. Les marchés de grande consommation ou marchés stables**

On les appelle aussi marchés permanents. Le marché de Yagoua est considéré comme un marché de consommation puisqu'il absorbe tous les flux de produits agricoles entrants en provenance des autres arrondissements et autres zones rurales.

Des jours de marchés spécifiques existent ici même si l'on observe quotidiennement quelques activités fébriles de commercialisation des produits.

Les plus importants marchés en dehors de leur lieu d'implantation dans les différentes unités administratives se trouvent également dans les lamidats et les chefferies traditionnelles.

### **3.4.6.1.1. Le marché à bétail de Yagoua**

En ce qui concerne les marchés de bétail, le plus important dans la zone du projet est celui de Yagoua. Il a lieu tous les jeudis.

### **3.4.6.1.2. Les marchés des produits agricoles**

D'une manière générale, les produits agricoles sont collectés auprès des cultivateurs (producteurs) locaux, regroupés par des collectionneurs, mis en sacs et stockés dans les magasins. A ce niveau, on pratique soit des ventes en gros, soit des ventes en demi-gros et même des ventes en détails qui permettent d'atteindre les consommateurs finaux.

### **3.4.6.1.3. Les marchés périodiques, saisonniers ou de production**

Ce sont des marchés à très faible pouvoir d'achat pour les producteurs locaux. Leur tissu commercial est peu important. Ils jouent essentiellement le rôle des principaux flux sortants des produits agricoles. Ces marchés sont hebdomadaires et se tiennent comme suit :

- Marché de Vélé : Dimanche
- Marché de Pouss : Mardi
- Marché de Doreïssou : Vendredi
- Marché de Maga: Lundi
- Marché de la ferme Vounaloum : Mercredi
- Marché de Guirvidig : Samedi

Certains produits visent exclusivement le marché. Concernant les cultures vivrières, les marchés de la commercialisation du riz sont localisés dans les périmètres de Maga et de Yagoua.

Il est également important de relever que cette commercialisation du riz se fait souvent hors des frontières dans les pays voisins comme le Tchad et le Nigéria compte tenu de l'enclavement des zones de production et du coût de transport pour l'acheminement des produits dans les grands centres de consommation.

Le sorgho, quant à lui, se rencontre sur les marchés de Bogo, Yagoua et Maga.

Pour des spéculations comme les arachides, les quantités produites sont très faibles. Les denrées sont totalement autoconsommées.

## **3.4.7. SITUATION DU SECTEUR DE LA JEUNESSE ET PROBLÉMATIQUES FORTES**

### **3.4.7.1.1. Situation de la jeunesse dans la zone du projet**

La jeunesse du Mayo-Danay constitue pratiquement 75% de la population de ce vaste département de la région de l'Extrême-Nord. Organisée au sein de plusieurs associations ; la jeunesse de ce département a été positivement marquée lors de l'exécution des différents travaux qui ont concouru à la réalisation du PULCI. Déjà, il faut noter l'engouement et l'effervescence qui animaient les jeunes des différents arrondissements concernés par le Projet.

Principale bénéficiaire, elle est aujourd'hui satisfaite de la construction de la digue-de protection et du renforcement des tronçons routiers entre les trois arrondissements (Yagoua-Kaï-kaï-Maga-Vélé). Avec la

responsabilisation des jeunes dans la gestion de l'eau, cette partie de la population de Yagoua est plus au moins convaincue de son implication dans la gestion des choses publiques.

De Maga à Yagoua, Vélé en passant par Kai-Kai, les jeunes se sont impliqués pour la réussite de ce projet qui tire déjà vers la fin même comme.

### **3.4.7.1.2. Solutions proposées à la situation de la jeunesse**

Dans la mesure où le projet VIVA LOGONE vise à valoriser les investissements de la vallée du Logone à travers les axes principaux de promotion de l'agriculture irriguée : développement/réhabilitation puis transfert des périmètres aux Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) ; transfert des services de labour au secteur privé; promotion de la transformation locale du riz paddy et réorganisation du rôle régalién de l'État,, les jeunes souhaitent que VIVA Logone puisse :

- Attribuer aux jeunes les parcelles de productions pour réduire l'exode rural ;
- Organiser les jeunes autour des activités génératrices de revenus pour accroître leurs implications dans le processus de développement économiques et sociales ;
- Former les jeunes de la zone du projet sur les bonnes pratiques de la riziculture, maraîchère et piscicole ;
- Prolonger de la durée de vie de la retenue de Maga et de limiter les effets de l'érosion sur les berges du Logone et de ses affluents ;
- 'élaborer un plan de mis en œuvre des mesures de préservation du bassin versant contre l'érosion et l'ensablement du fleuve Logone et du lac de Maga ;
- Travailler avec les jeunes et les populations riveraines pour la mise en place des recommandations et des activités de ce Projet;
- Gérer durablement les ressources naturelles dans le bassin du Logone dans le cadre de l'agriculture intensive ;.
- Mettre sur pied un processus fiable et effectif de prise en compte de la dimension environnementale et sociale lors de la planification et la mise œuvre du Projet de Valorisation des Investissements de la Vallée du Logone (VIVA Logone) ;
- Identifier les éléments potentiellement dommageables mais également tous les apports et bénéfices du projet aux territoires visés (jeunes) ;
- Utiliser la main d'œuvre locale dans le cadre du Projet ;
- Impliquer les associations des jeunes à caractère société civile dans le projet.

### **3.4.8. GROUPES VULNÉRABLES DANS LA ZONE DU PROJET ET PROBLÉMATIQUES FORTES**

#### *3.4.8.1. Les problèmes sociaux liés à la situation des veuves et des orphelins*

##### **3.4.8.1.1. Difficultés des veuves**

Le problème crucial ici est celui de l'accaparement des terres des veuves par la belle famille ou des tiers personnes (notamment certaines autorités administratives locales) qui se retrouvent abandonnées ainsi que les orphelins.

Le CODAS qui est une association caritative a accompagné la légalisation de huit (08) associations de veuves. Quand lesdites associations ont été légalisées, le CODAS les a appuyées à travers des formations dans des activités génératrices de revenus. Lorsque les veuves mettent en place ces activités, elles sont généralement remises en cause soit par le vol ou les destructions dans leurs champs, les hommes et les jeunes partant de la conception que l'argent des femmes doit leur revenir

### 3.4.8.1.2. *Problématique des orphelins*

Une certaine conception véhiculée par les coutumes et contraire aux lois en vigueur au Cameroun reconnaissant les droits à tous y compris aux orphelins et à la veuve, soutient l'idée selon laquelle les enfants du défunt n'ont pas le droit de s'intégrer dans une autre famille, ces derniers se retrouvent donc abandonnés à eux-mêmes. Dans cette situation, certains se livrent à la drogue et les filles à la prostitution.

Lors des entretiens menés avec le CODAS, il est ressorti que 88 orphelins ont été recensés par le CODAS et abandonnés à eux-mêmes dans le foyer parental de la structure ; le plus souvent, la mère est retournée dans sa famille d'origine épuisée par les rejets, les fausses accusations qui font peser sur elle le soupçon d'avoir tué son mari.

Les enfants (filles et garçons) orphelins participent aux processus d'ajustement constants qui animent, perpétuent et transforment la société. Ils constituent des membres à part entière de la société et s'inscrivent dans une socialisation interprétative. Il est tout de même nécessaire de souligner la spécificité de chaque cas d'enfants orphelin qui est liée à la diversité des histoires familiales et l'environnement social. Les orphelins sont fondus dans la société sans aucun suivi ou traitement particulier. Ils sont souvent au centre des crises qui opposent la famille du père et celle de la mère surtout quand c'est le père qui est décédé. Ces enfants se retrouvent quelques fois abandonnés à eux-mêmes. Les oncles qui ont pour souci de s'approprier les biens de ces ayants droits, les abandonnent à la fin après avoir dilapidé l'héritage. Il n'existe pas des structures privées d'encadrement de cette catégorie d'individus dans la zone.

Ces problèmes, le projet devrait les prendre en compte dans la mise œuvre en mettant un accent particulier sur les moyens de production notamment en termes de mise à disposition des parcelles pour que les associations féminines dont les membres exercent des activités y compris les veuves en faisant partie puissent d'avantage s'autonomiser grâce à la riziculture ou au maraîchage dans lesquels elles sont pleinement investies.

## 3.5. STATUT DU FONCIER DANS LA ZONE DU PROJET

### 3.5.1. ORGANISATION FONCIERE DE LA ZONE DU PROJET

La gestion des terres dans la zone du projet dépend du statut de la terre. Dans la zone du projet, hors périmètre irrigué, les terres relèvent du domaine national et l'essentiel des terrains appartiennent aux particuliers qui ne les ont pas immatriculés. Ces terres sont pour la plupart gérées dans l'indivision (Propriété collective) et constituent le principal centre des conflits fonciers à cause de la volonté d'accaparement de certains membres de la famille au détriment des autres.

#### 3.5.1.1. *Le système foncier coutumier*

Le régime foncier traditionnel cohabite avec les lois foncières, avec lesquelles il se superpose. Ce régime reconnaît aussi la propriété individuelle et la propriété collective.

Dans ce contexte, la propriété individuelle est conférée de trois manières : le droit de hache, l'achat, ou le don.

- Le droit de hache, la propriété est reconnue par la communauté à la personne, le plus souvent à l'homme à qui la coutume reconnaît ce droit à la descendance masculine de la personne qui a le premier mis en valeur les terres ;
- L'achat, l'acquisition se fait auprès de premières cités, contre paiement en espèces ou en nature, quelquefois en présence des chefs et autorités traditionnelles qui, à l'occasion, bénéficient de quelques présents. L'achat est conclu par un acte de cession qui ouvre la voie à la procédure d'immatriculation ;
- Le don est fait par les propriétaires et peut être verbal ou écrit.

L'acquisition des terres dans ces conditions fait partie du droit commun. Dans la partie septentrionale, l'autorité traditionnelle incarnée par les lamibé est l'unique détentrice de la terre, qu'elle peut soit vendre (ce qui est assez rare), soit donner à ses sujets moyennant le devoir de soumission, la dîme ou toute autre forme d'impôt fixé par lui-même. Le non-respect des obligations ci-dessus expose le paysan ou l'usufruitier au retrait du terrain, voire à la confiscation de ses biens.

### **3.5.1.2. Le système foncier des Massa**

L'unité spatiale est la nagata. Celle-ci est placée sous l'autorité du maître de la terre, qui joue le rôle d'intermédiaire entre la terre et les divinités. Ce n'est qu'après les sacrifices qu'il accomplit que le cycle agricole peut réellement commencer.

Le chef d'enclos possède traditionnellement des droits d'usage sur une partie de la nagata. C'est sur ces terres que le groupe familial cultive du sorgho rouge sur un champ collectif.

En outre, chaque mère de famille, possède un champ personnel dont la production vivrière sera gérée par elle-même.

Il est toujours possible de mettre en culture de nouveaux champs de brousse si le besoin s'en fait sentir.

Les récoltes de sorgho sont emmagasinées dans des greniers en pisé correspondant aux différents types de champs du groupe familial (collectif ou individuel).<sup>10</sup>

#### **3.5.1.2.1. Le système foncier chez les Toupouri**

Il existe chez les Toupouri comme dans la plupart des sociétés africaines un lien très étroit entre la terre et ceux qui la cultivent, une unité sociale (fraction de clan ou lignage) exploite sous la tutelle d'un maître de la terre un espace qu'elle cultive et dont elle utilise les ressources en produits de cueillette.

Le maître de la terre gère le patrimoine foncier du groupe, mais il ne possède aucun droit foncier exclusif, la propriété privée du sol étant inconnue. L'émigration est à l'origine de nouveaux problèmes fonciers dans la mesure où les migrants laissent des terres vacantes. Ils conservent cependant leurs droits fonciers pendant de longues années. Ceci montre bien que la possibilité d'un retour au village est toujours envisagée<sup>11</sup>.

### **3.5.1.3. L'accès à la terre dans la zone du projet**

#### **3.5.1.3.1. Les modalités d'accès à la terre**

L'accès à la terre et la transmission de droits fonciers dans la zone du projet se limite à trois procédés : héritage, achat ou abandon de droits coutumiers et bail. L'héritage qui concerne la propriété coutumière, est

<sup>10</sup> Arditi Claude. Quelques réflexions socio-économiques sur la riziculture irriguée dans le Nord Cameroun (SEMY I et SEMRY II). In: Bulletin de l'Association française des anthropologues, n°20, Juin 1985. Recherche et/ou développement. pp. 59-82; doi : <https://doi.org/10.3406/jda.1985.1266> [https://www.persee.fr/doc/jda\\_0249-7476\\_1985\\_num\\_20\\_1\\_1266](https://www.persee.fr/doc/jda_0249-7476_1985_num_20_1_1266)

<sup>11</sup> Arditi Claude. Quelques réflexions socio-économiques sur la riziculture irriguée dans le Nord Cameroun (SEMY I et SEMRY II). In: Bulletin de l'Association française des anthropologues, n°20, Juin 1985. Recherche et/ou développement. pp. 59-82; doi : <https://doi.org/10.3406/jda.1985.1266> [https://www.persee.fr/doc/jda\\_0249-7476\\_1985\\_num\\_20\\_1\\_1266](https://www.persee.fr/doc/jda_0249-7476_1985_num_20_1_1266)

le mode d'accès le plus répandu, réservé aux populations locales originaires de la zone de sexe masculin. Il a été par ailleurs noté dans les villages que les personnes qui ne disposent pas suffisamment de terres procèdent à l'achat auprès des occupants coutumiers qui leurs concèdent des abandons de droits coutumiers à des prix presque dérisoires. Les locations des terres sont librement convenues et portent très généralement sur le fermage et la production agricole.

### **3.5.1.3.2. L'attribution des parcelles rizicoles dans les périmètres irrigués de la SEMRY**

Les périmètres de la SEMRY de Yagoua sont irrigués par 4 stations de pompage qui alimentent 10 « casiers ». À l'intérieur de chacun d'eux, l'eau est distribuée à partir d'un canal primaire, qui alimente des canaux secondaires. Ces derniers à leur tour assurent la distribution de l'eau dans des canaux tertiaires. L'unité de gestion hydro-agricole est le quartier qui se subdivise en parcelles d'un demi-hectare, appelées « piquets », qui constituent les superficies minimales attribuées aux riziculteurs. Dans les zones non aménagées, l'accès aux terres se fait par héritage familial et par location ou fermage. Dans les périmètres aménagés la SEMRY détient le monopole des terres sur lesquelles une redevance annuelle de l'ordre de 51.000 à 52.000FCFA est payée par l'exploitant pour une parcelle d'un (01) demi ha.

Les textes réglementant le fonctionnement de la riziculture stipulent que le faire valoir direct de la parcelle irriguée doit être respecté et qu'en conséquence seul l'attributaire et sa famille doivent effectuer les principaux travaux. En conséquence, le nombre de personnes actives constitue théoriquement un critère permettant de déterminer la superficie à attribuer à chacun d'entre eux.

Dans les faits, d'autres facteurs ont été pris en considération en fonction de conjonctures locales et la SEMRY n'a pas décidé seule de l'affectation des parcelles. Des commissions comprenant les autorités coutumières et les représentants de l'Administration locale ont, en effet, été constituées.

Sur les terres aménagées, les relations entre la SEMRY et les paysans ont été caractérisées au départ par l'absence de règles claires et transparentes et le statut juridique du riziculteur n'a été élaboré qu'en 1984. Il faut évoquer ici également le cahier des charges établi en 1971 des parcelles. Cf PAD Auparavant, la SEMRY s'arrogeait le droit de retirer la parcelle au paysan qui ne respectait pas les consignes de l'encadrement, fraudait à la collecte, ou vendait du paddy sur le marché parallèle. Elle l'attribuait ensuite à d'autres demandeurs. Il a fallu attendre 1982/1983 pour qu'un texte, ayant l'aval du préfet du Mayo-Danay, sorte de règlement des rizières, soit promulgué. Chaque exploitant devait le signer et s'engageait à respecter le règlement qui n'était en réalité qu'une liste de contraintes.

Il y a un risque de capture des parcelles par les élites SEMRY laissant l'attribution des parcelles à la discrétion des encadreurs ceux-ci ont tendance à privilégier les demandeurs solvables (fonctionnaires et commerçants) et à leur attribuer plusieurs piquets. Ces derniers sont en général cultivés par des salariés (*kerena*) dont les paysans « sans piquet » peuvent faire partie. Cette situation est une conséquence directe de la double culture annuelle dans la mesure où seules les unités de production familiales disposant d'une force de travail (familiale ou salariée) suffisante peuvent assurer régulièrement les deux cycles de culture, tout en continuant à exercer des activités agricoles à l'extérieur du périmètre.

En revanche, les petites unités de production familiales ne réalisent, quant à elles, qu'une seule récolte par an et doivent donc délaissier leur piquet de façon provisoire. L'intensité de l'activité rizicole liée à la double culture a pour effet qu'une proportion de paysans, difficile à évaluer, la pratique de façon intermittente en changeant fréquemment de parcelle (et de nom) afin d'échapper au paiement de la redevance. La difficulté

d'identifier de façon rigoureuse les riziculteurs permet à ces derniers grâce à de nombreux subterfuges de réintégrer le périmètre après en avoir été expulsés (passage d'un « casier » à l'autre)<sup>12</sup>.

Ainsi s'est peu à peu mis en place un véritable « nomadisme rizicole » en opposition totale avec les objectifs déclarés, accentué par le fait qu'avec les années, et en l'absence d'une politique de responsabilisation des paysans en matière foncière ou de gestion de l'eau, certaines parcelles sont délaissées car mal irriguées. La conjonction de ces facteurs a pour effet de rendre de plus en plus difficile la perception de la redevance, et nécessite l'instauration d'une politique visant à expulser périodiquement les mauvais payeurs. Un véritable « marché des piquets » est né, caractérisé par la redistribution d'une partie importante du périmètre à chaque campagne. Cela permet à de nombreux non paysans de pratiquer plus ou moins durablement la riziculture.

En revanche, la location s'est développée et perdure encore de nos jours. Elle procure un revenu (de l'ordre de 20 000 F CFA/piquet) pour ceux qui disposent de plusieurs piquets ou préfèrent s'adonner temporairement à d'autres activités. Le marché des piquets, contrôlé par l'encadrement, fournit à des paysans la possibilité de disparaître avec leur récolte de paddy afin de ne pas payer la redevance quand celle-ci est supérieure à la production de la parcelle irriguée<sup>13</sup>.

### 3.5.1.3.3. *La situation foncière des femmes*

Même si la loi leur reconnaît les mêmes droits qu'aux hommes, les femmes coutumièrement ne peuvent pas être propriétaires en raison de traditions culturelles qui considèrent que ces dernières doivent aller en mariage et n'ont rien à espérer comme terres chez leurs parents.

Dans le cadre de la mise en place de la SEMRY, les parcelles n'étaient attribuées qu'aux chefs de ménage qui sont en principe des hommes. Les femmes qui ont pu avoir des parcelles portaient le statut de veuves. Les us et coutumes de ces localités ne permettent pas aux femmes de s'approcher des milieux dits masculins. C'est avec l'évolution du temps ou avec l'émancipation de la femme que cette barrière semble progressivement se briser.

Il est à noter que la participation et l'implication des femmes dans les activités rizicoles est importante.

Dans cette configuration, les femmes en ce qui concerne l'héritage des terres sont laissées pour compte. Les femmes parviennent à accéder à la terre soit quand elles ont les moyens de louer et d'acheter ; soit lorsqu'elles bénéficient de la sollicitude d'un bienfaiteur qui est souvent un frère ou son mari s'il dispose d'une parcelle. La mise en œuvre de la force de travail familiale sur les parcelles irriguées concerne l'ensemble du groupe domestique.

De façon générale les femmes ne peuvent, à l'exception des veuves, être attributaires d'une parcelle. Elles participent pourtant, comme dans la culture du sorgho, à toutes les opérations culturelles sur les rizières. Les hommes étant attributaires des parcelles, ils assurent la vente du paddy et bénéficient des revenus monétaires. Ils n'en rétrocèdent à leur épouse qu'une somme d'environ 10 000 F CFA par piquet et quelques cadeaux en nature. Par réaction, beaucoup de femmes préfèrent travailler à la journée sur des parcelles n'appartenant pas à leur famille (le salaire est d'environ 500 F CFA/jour).

### 3.5.2. PROBLEMES SOCIAUX INHERENTS A L'ACCES A LA TERRE DANS ET HORS DU PERIMETRE

<sup>12</sup> Le Consultant n'a pas pu accéder à la base de données de la SEMRY

<sup>13</sup> Claude Ardit, « Pourquoi les Massa préfèrent-ils le sorgho ? », Journal des anthropologues [En ligne], 74 | 1998, mis en ligne le 07 mai 2009, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/jda/2674>; DOI : 10.4000/jda.2674



De façon générale, les terres sont gérées coutumièrement. Dans la zone inondable, le MINDCAF n'a jamais été sollicité pour des démarches de sécurisation juridique de terrain.

### 3.5.2.1. Insuffisance de lotissements communaux dans le Département du Mayo Danay

Le constat de l'insuffisance de lotissements domaniaux à usage d'habitation dans le Mayo Danay est dressé par les services du MINDCAF qui précisent qu'il n'y a que deux (02) lotissements communaux qui ont été validés dans la commune de Yagoua ; dans les autres arrondissements il n'y en a pas. La conséquence du manque de lotissement est une forte limitation de l'accès de la population à un titre foncier, l'immatriculation directe en vigueur depuis 1974 exigeant les mises en valeurs préalables.

### 3.5.2.2. L'insécurité foncière liée aux faibles demandes d'immatriculation des terres

Pour les demandes, l'on signale 32 demandes d'immatriculation reçues de décembre 2019 à février 2020. Sur les 26 programmés pour l'immatriculation directe figurent huit (08) femmes. L'arrondissement le plus sollicité par rapport aux demandes d'immatriculation foncière est celui de Yagoua avec une moyenne de 15 dossiers par mois de 2017 à 2019. Viennent ensuite l'arrondissement de Kar-hay (Doukoula) où par an on peut avoir cinq (05) dossiers, Maga cinq (05) à dix (10) dossiers par an. En général ces demandes émanent des fonctionnaires. Les statistiques répercutées dans le tableau ci-après sont parlantes à cet égard.

Tableau 22 : Statistiques des titres fonciers établis dans le Mayo Danay du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2019

ANNEES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
2013	39	11	50
2014	21	05	26
2015	56	08	64
2016	51	08	59
2017	27	04	31
2018	23	05	28
2019	73	43	116
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>374</b>	

Source : Rapport du conservateur foncier, Délégation Départementale du MINDCAF du Mayo Danay, Janvier 2020

De nombreux requérants abandonnent les dossiers d'immatriculation en cours de procédure.

Il faut signaler que la majorité des personnes déplacées sont des pêcheurs qui n'éprouaient pas le besoin de sécurisation des terrains. Leurs installations au bord de la digue étaient précaires du fait de leurs mouvements au gré des inondations.

Les femmes qui apparaissent dans les statistiques, servent majoritairement de couverture à leur progéniture qui n'a pas encore l'âge d'initier la procédure en immatriculation directe au regard de la loi de 1974. Étant ayants droit, en faisant figurer le nom de leur père né avant 1974, ces personnes prennent la carte nationale d'identité de leur mère pour engager la procédure. Ceci concerne l'immatriculation des terres du domaine national

A cela s'ajoute l'ignorance des personnes qui ne voient pas la nécessité de sécuriser le terrain partant de l'idée que tout le village sait que le terrain leur appartient et qu'il ne viendrait à personne l'intention de l'arracher.

La situation générale de pauvreté conforte cet état de fait ce d'autant plus que les coûts pour la procédure découragent les potentiels demandeurs tant pour les coûts techniques (levés topographiques) s'élevant en moyenne à 80.000FCFA que les coûts administratifs (Commission consultative présidée par le sous-préfet)

dont le coût se situe dans l'ordre de 70 000FCFA ; sans oublier les frais de retrait du titre foncier évalués à 50 000FCFA.

### **3.5.2.3. Problèmes sociaux inhérents à la distribution actuelle des parcelles de la SEMRY dans le périmètre irrigué**

#### **3.5.2.3.1. Problèmes sociaux causés par le non-respect des clauses d'utilisation des parcelles SEMRY**

Les terres ayant été attribuées par famille c'est-à-dire au chef de famille des problèmes surgissent une fois que ce dernier vient à disparaître. Depuis l'origine de la distribution des terres à la création des périmètres et la situation actuelle plusieurs générations de riziculteurs se sont succédées. La répartition des terres par producteurs est loin d'être optimale et un remembrement des terres est nécessaire.

Les familles qui se sont agrandies se retrouvent contraintes à partager les parcelles devenues trop petites. Il y a des transactions entre les ayants droit de ces parcelles après la mort du père de famille, qui « vendent » ces espaces du périmètre aménagé de la SEMRY. Il s'agit d'une transaction clandestine qui est interdite parce que la SEMRY est propriétaires des périmètres rizières sur lesquels sont situés lesdites parcelles.

#### **3.5.2.3.2. Problèmes sociaux découlant du non accès de certaines couches sociales aux parcelles SEMRY y compris les femmes**

Les problématiques soulevées du non accès de certaines couches sociales aux parcelles SEMRY proviennent des aménagements de parcelles irriguées fait par la SEMRY dans les années 1980. Depuis lors il n'y a plus eu de nouveaux aménagements, mais entretemps il y a eu accroissement de la population ; les demandes sont nombreuses surtout de la part des jeunes qui sont allés à l'école mais ne peuvent pas accéder à des parcelles.

Concernant les femmes, au début la SEMRY avait loti une parcelle par famille. S'il n'y a pas de père de famille la parcelle est attribuée à la femme quand elle assume le rôle de chef de ménage.

Toutes les femmes éprouvent des difficultés d'accès aux parcelles parce que lors de la distribution à l'implantation de la SEMRY les femmes n'avaient été prises en compte parce qu'elles-mêmes étant sous le couvert des familles puisque la SEMRY ne considérait que les chefs de familles. Et la SEMRY prenait pour base la taille de la famille. Lorsqu'elles ont eu l'information faisant état de la possibilité d'accéder à ces parcelles, les femmes ne disposaient pas de carte d'identité. Celles qui y ont accédé sont de deux catégories : certaines veuves ayant hérité directement font face à beaucoup de difficultés dues aux oppositions de la belle famille qui les leur arrachent. Les autres qui y ont également accédé sont celles disposant de leurs moyens financiers.

Les superficies aujourd'hui s'avèrent insuffisantes au regard de l'agrandissement des familles, ce qui nécessite une expansion des aménagements au bénéfice des femmes.

Certains villages sont coincés entre les rizières et le Logone de telle sorte qu'il n'y a pas moyen de mener une autre activité en dehors du riz. Ajouté à cela, le manque de pâturage créant constamment des conflits.

Par ailleurs, cela amènerait à réfléchir sur la disponibilité des sites d'emprunt pendant les réhabilitations des périmètres dans ces villages concernés lors de la mise en œuvre du projet.

#### **3.5.2.3.3. Les problèmes posés par le faible niveau de sécurisation du foncier**

Des problèmes de multiples ventes pour le même terrain sont signalés. De nombreuses plaintes à ce sujet sont acheminées dans les services du MINDCAF et auprès des sous-préfets qui sont les présidents des commissions consultatives.

Outre ce problème, il se trouve que très peu de personnes sont enclines à sécuriser les terrains coutumiers sauf lorsqu'elles se sentent menacées par les chefs de quartiers qui mènent des transactions et versent dans les ventes multiples ou lorsqu'elles veulent obtenir un crédit bancaire, la banque exigeant des garanties en termes de titre foncier.

#### **3.5.2.3.4. La précarité du statut foncier des femmes comme obstacle à leur accès aux facteurs de production**

Selon la conception des communautés de la zone du projet, (Massa, Mousgoum, Toupouri ...) attribuer l'héritage des terres aux femmes équivaut à perdre une partie de son pouvoir en partant de l'idée qu'elle peut épouser un étranger qui pourrait les dominer.

En dehors de ces cas, il y a les veuves auxquelles on attribue une partie des terres parce que la communauté a l'assurance qu'elles élèveront ses enfants.

De façon générale, au sens des dites communautés il n'y a pas de propriété foncière pour les femmes.

Pourtant, dans la zone du projet les femmes sont laborieuses ; on les retrouve fortement impliquées dans l'agriculture tant dans les cultures maraîchères que les cultures de saison. Mais elles ont un faible accès à la propriété foncière du fait que coutumièrement elles ne peuvent pas acquérir des parcelles à titre personnel ce qui les contraint à travailler sous le couvert de l'homme et précisément du mari. Conséquence, elles ont un faible accès aux facteurs de production.

La femme coutumièrement n'a aucun droit sur les biens de la famille. Elle n'a pas droit à la parcelle pour les activités agricoles qui constituent la principale source de revenus dans ce village. Les terres sont attribuées aux hommes même en cas de partage d'héritage.

Certaines femmes en majorité chef de ménages qui ont un peu d'argent peuvent louer des terres pour cultiver. A défaut, elles travaillent avec leurs conjoints. Mais il faut rappeler que ces derniers ont le plein droit sur la récolte. Dans certains ménages, les maris confisquent tout et les femmes n'ont pas accès aux revenus tirés. Elles doivent quelquefois se battre au quotidien en pratiquant d'autres activités subsidiaires pour satisfaire leurs besoins personnels et même celui du ménage.

### **3.6. ÉTAT DE LA SITUATION CONCERNANT LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (VBG) /L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS (EAS)**

#### **3.6.1. SITUATION DES FEMMES DANS LA ZONE DU PROJET**

La région de l'Extrême Nord est l'une des régions du Cameroun les plus pauvres et sous-scolarisée. La majorité des filles/femmes de l'Extrême-Nord du Cameroun, y compris celles du département du Mayo Danay, vivent des discriminations encouragées par le poids des us et coutumes, l'ignorance des lois, la confusion entre la religion et la tradition locale, la non application des lois et des lois inappropriées. Cette situation les amène à subir diverses formes de violences. Ceci est relevé lors des différentes rencontres de femmes d'une part et des entretiens avec les différentes parties prenantes : autorités administratives, traditionnelles, religieuses et leaders communautaires.

Les femmes et des filles de la zone du projet ont davantage d'autres besoins spécifiques pour y remédier, l'accent doit être mis sur :

- La protection contre la violence basée sur le genre sous différentes formes, notamment les mariages précoces
- Les opportunités de subsistance en l'occurrence des besoins vitaux essentiels pour les femmes et les filles victimes/survivantes en particulier.

### 3.6.2. RAPPEL DES DÉFINITION DES CAS DE VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

#### 3.6.2.1. Violence basée sur le genre

Violence basée sur le genre est un terme générique pour tout acte nuisible/préjudiciable perpétré contre le gré de quelqu'un, et qui est basé sur des différences socialement prescrites entre hommes et femmes. Les actes de violences basées sur le genre enfreignent un certain nombre de droits humains universels protégés par les conventions et les instruments normatifs internationaux. Beaucoup — mais pas toutes — les formes de VBG sont des actes illégaux et criminels au regard des politiques et des législations nationales.

Il faut noter que la VBG a un impact plus significatif sur les femmes et les filles. L'expression « violence basée/fondée sur le genre/sexisme » est souvent utilisée de manière interchangeable avec l'expression « violence à l'égard des femmes ».

#### 3.6.2.2. La définition des violences basées sur le genre selon les types

Selon la classification Système de Gestion d'Information sur les Violences Basées sur le Genre (GBVIMS), les six principaux types de VBG et leurs définitions sont :

##### 3.6.2.2.1.

#### **Le viol**

Le viol : pénétration vaginale, anale ou buccale sans consentement (même superficielle), à l'aide du pénis ou d'une autre partie du corps. S'applique également à l'insertion sans consentement d'un objet dans le vagin ou l'anus. Cette définition englobe, sans s'y limiter : le viol collectif, le viol conjugal, la sodomie et les rapports bucco-génitaux forcés.

Ce type de VBG n'englobe pas les tentatives de viol, au cours desquelles la pénétration n'a pas lieu.

#### 3.6.2.2.2. L'agression sexuelle

L'agression sexuelle : toute forme de contact sexuel sans consentement ne débouchant pas ou ne reposant pas sur un acte de pénétration. Entre autres exemples : les tentatives de viol, les baisers non désirés, les caresses non désirées et les attouchements non désirés sur les seins, les parties génitales ou aux fesses, et les mutilations génitales féminines/l'excision. Ce type de VBG n'englobe pas les viols, caractérisés par un acte de pénétration.

#### 3.6.2.2.3. L'agression physique

L'agression physique : Violence physique n'étant pas de nature sexuelle. Entre autres exemples : coups, gifles, strangulation, coupures, bousculades, brûlures, tirs ou usage d'armes, quelles qu'elles soient, attaques à l'acide ou tout autre acte occasionnant des douleurs, une gêne ou des blessures. Ce type de VBG n'englobe ni les mutilations génitales féminines/l'excision, ni les crimes d'honneur.

### **3.6.2.2.4. Mariage précoce :**

Il s'agit de mariages contractés avant l'âge de 18 ans.

### **3.6.2.2.5. Le déni de ressources, d'opportunités ou de services**

Le déni de ressources, d'opportunités ou de services — déni de l'accès légitime à des ressources/actifs économiques ou à des opportunités de subsistance, et à des services éducatifs, sanitaires ou autres services sociaux. On parle de déni de ressources, d'opportunités ou de services, par exemple, lorsqu'on empêche une veuve de recevoir un héritage, lorsque les revenus d'une personne sont confisqués de force par son compagnon intime ou un membre de sa famille, lorsqu'une femme se voit interdire l'usage des moyens de contraception, lorsqu'on empêche une fille d'aller à l'école, etc. Ce type de VBG n'englobe pas les déclarations de pauvreté générale.

### **3.6.2.2.6. Les violences psychologiques / émotionnelles :**

Les violences psychologiques / émotionnelles : Infliction de douleurs ou de blessures mentales ou émotionnelles. Entre autres exemples : menaces de violence physique ou sexuelle, intimidation, humiliation, isolement forcé, poursuite, harcèlement verbal, attention non souhaitée, remarques, gestes ou écrits de nature sexuelle et/ou menaçants, destruction de biens précieux, etc.

L'outil de classification GBVIMS permet donc de classer les VBG en six (06) principaux types. Cet outil de classification permet également de tenir compte des typologies dites « contextes de cas » notamment :

- Les violences infligées par le partenaire intime (violences domestiques),
- Les sévices sexuels infligés aux enfants,
- L'exploitation sexuelle,
- Le mariage précoce,
- L'esclavage sexuel,
- Les pratiques traditionnelles préjudiciables.

### **3.6.3. SITUATION GLOBALE DES VBG DANS LA ZONE DU PROJET**

En effet des enquêtes d'envergure nationale et autres études dans le domaine des Violences Basées sur le Genre (VBG), ont révélé la recrudescence du fléau malgré sa marginalisation relative en raison du poids des traditions qui constitue une des principales causes. Il faut reconnaître en effet que dans certaines régions du pays (Est, Nord, Extrême-Nord) où les considérations culturelles créent des différences encore très marquées entre les genres, l'ampleur des violences basées sur le genre est davantage perceptible et commande des dispositions spéciales.

Ces dernières sont profondément enracinées dans les relations structurelles d'inégalité entre hommes et femmes. Jusqu'à une certaine époque, on hésitait à en parler ou à intervenir sous prétexte qu'il s'agissait d'une histoire privée.

L'Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples 2011 (EDS-MICS) révèle les statistiques suivantes :

- Depuis l'âge de 15 ans, plus de la moitié des femmes (55 %) ont subi des violences physiques, principalement exercées par leur mari/partenaire actuel ou le plus récent, mais aussi par la mère/femme du père, le père/mari de la mère...

- Parmi les femmes ayant déjà eu des rapports sexuels, 20 % ont été forcées à avoir leurs premiers rapports sexuels ; en particulier, celles ayant eu des rapports avant l'âge de 15 ans (30%) ;
- Dans l'ensemble, 34 % des femmes de 15-49 ans ont subi seulement des violences physiques, 8 % seulement des violences sexuelles, et 21 % à la fois des violences physiques et sexuelles ;
- Parmi les femmes enceintes ou qui l'ont été, 14 % ont subi des violences pendant la grossesse ;
- Parmi les femmes qui ont déjà été en union, 60 % ont subi des violences physiques, sexuelles ou émotionnelles de la part de leur mari actuel ou le plus récent ;
- 32,6% des filles se marient avant l'âge de 18 ans à l'Extrême Nord ;
- Parmi les femmes qui ont subi des violences conjugales en 2013 selon la fiche d'information du BUCREP sur les VBG, 43 % ont eu des blessures à la suite de ces violences ;
- Les régions septentrionales semblent globalement être, en plus de celle de l'Est, les plus concernées par les VBG. En effet, pour toutes formes de violences confondues à l'égard des femmes et des filles, les statistiques révèlent 60% pour la Région de l'Extrême-Nord, 53% pour celle du Nord et 43% pour la Région de l'Adamaoua.

Bien que le Cameroun ait signé tous les instruments internationaux de protection des droits humains et s'est résolu à les respecter ; les violences faites aux femmes gagnent progressivement du terrain partout au Cameroun y compris dans la zone du projet VIVA Logone.

#### **3.6.4. PROBLÈMES SOCIAUX EN TERMES DE VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE(VBG) / EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS (EAS)**

Dans tout le site du projet VIVA LOGONE, à l'issue des entretiens et focus groups, il ressort que la pauvreté et des contraintes inhérentes aux pesanteurs socio culturelles sont nombreuses et conduisent aux VBG. En effet, l'ensemble de la communauté (hommes et femmes compris), a intériorisé les violences basées sur le genre au point de considérer tout cas de VBG normal ou de le justifier. Les femmes et les filles sont considérées comme faisant elles-mêmes partie du bien familial d'où l'exigence de forte dot (en termes de tête de bœufs) pour le mariage d'une fille et l'application du lévirat.

A cela il faut ajouter l'ignorance voire la méconnaissance des droits humains et ceux des femmes/filles où personne ne les respecte et agit simplement suivant les us et coutumes. S'il arrive même que les autorités traditionnelles soient saisies pour un cas de VBG, la résolution à l'amiable basée sur la coutume est privilégiée sous prétexte de garantir la cohésion sociale laissant le bourreau peut inquiet et libre de récidiver son forfait au détriment de la victime.

Les femmes de leur côté sont comme hypnotisées par des peurs (d'être mal jugée, d'être rejetée ou répudiée) et n'osent pas s'exprimer ou donner leur point de vue sur des situations qui concerne leur propre vie : dénoncer des cas de VBG, choisir une méthode contraceptive, entamer une consultation prénatale entre autres. La situation combinée à la pauvreté ambiante est davantage critique pour les femmes et les filles.

Des différents entretiens avec les différents focus groupes hommes et femmes dans la zone du projet, il ressort que la population n'a pas une connaissance des différents types de VBG mais le vivent au quotidien.

##### **3.6.4.1. La problématique des mariages forcés et des enlèvements**

Leur principale cause en est l'extrême pauvreté des parents. Pour avoir à manger, ils contractent des dettes, souvent des bœufs et en retour promettent de donner leur fille en mariage et cela sans le consentement de cette dernière. En cas d'incapacité de rembourser, la fille est envoyée en mariage automatiquement (elle ne peut pas refuser de peur d'être maudite et bannie par sa famille). Les enlèvements ont également pour cause, l'incapacité financière du prétendant à pouvoir payer la dot et satisfaire la belle famille, celui-ci emprunte la voie de la facilité en enlevant la fille et aussi dans le cas où la jeune fille refuse d'épouser ce prétendant parce qu'elle aime un autre homme.

#### **3.6.4.2. La problématique des mariages précoces**

En ce qui concerne l'âge de mariage des filles, il faut noter qu'elles y sont envoyées à l'âge situé entre 14 à 18 ans au mépris des lois et des recommandations du corps de la santé.

Pour les communautés, l'âge requis pour envoyer la jeune fille en mariage est compris dans l'intervalle 12 à 18 ans au mépris de ce que prescrit la loi. Car selon les dires de la communauté, à cet âge, la jeune fille est suffisamment prête pour « satisfaire » son mari et s'occuper de son foyer. Or à cet âge selon les experts, c'est une enfant, une adolescente qui a encore besoin que son corps se développe. Par exemple, une grossesse à cet âge est à haut risque et peut provoquer une mortalité maternelle ou un accouchement difficile pouvant conduire à des fistules vésico vaginales qui sont également conséquence graves de VBG. Il faut noter que les fistules obstétricales peuvent être à la fois des VBG ou leurs conséquences. La femme avec des fistules subit diverses formes de VBG allant de la violence physique à la violence psychologique où elle est rejetée par son partenaire et son entourage. Par ailleurs, la fistule obstétricale est provoquée par un accouchement difficile suite à une grossesse précoce/ mariage précoce et forcé. De ce fait, elle peut être considérée comme une conséquence de la VBG.

Les parents reconnaissent qu'il est dangereux d'envoyer les filles mineures en mariage ; parce qu'elles ne sont pas physiquement prêtes et ne seront pas à mesure d'assurer certaines obligations conjugales. Et de ce fait, elles subiront des violences. A ce niveau également, la femme n'a pas le droit de s'opposer à la décision de son conjoint. Au cas où la mère essaye de défendre sa fille, elle est accusée de complicité et par conséquent elles sont mises toutes les deux à la porte.

Les filles sont obligées de suspendre leurs études souvent en classe de CM1, CM2 voire 3<sup>ème</sup> pour aller en mariage juste parce que les parents ont pris la dot. Ces dernières sont sacrifiées souvent entre les mains des personnes inconscientes. Les parents trouvent normal d'exiger traditionnellement selon la coutume la dot a priori, pour donner leurs jeunes filles en mariage et exigent plusieurs têtes de bœufs comme cela se faisait à l'époque, ignorant qu'à l'époque les bœufs ne coûtaient rien du tout contrairement à nos jours.

Certains parents n'exercent aucune activité économique rentable pour satisfaire les besoins du ménage (l'achat des vivres, l'habillement, l'éducation des enfants et le transport etc.) par manque de moyens financiers. Ce qui contraint leurs jeunes filles d'aller en mariage afin de recevoir la dot (les mariages forcés) du prétendant pour survivre (manger).

#### **3.6.4.3. La problématique des violences physiques sur les épouses**

Ces violences physiques sont le fait du mimétisme et de l'abus de pouvoir de la gent masculine. En cela, les hommes imitent souvent leurs papas qui battaient leurs mamans. Certains hommes battent leurs épouses sous l'emprise de l'alcool. Ils prennent de soi-disant injures comme prétexte à l'exercice de violences physiques contre leurs femmes ; et les rabaisent parce qu'ils sont incapables de nourrir leurs familles. Les femmes qui cultivent le champ avec leur mari font part des violences physiques subies quand d'aventure après la vente de la récolte par ce dernier, elles se permettent de lui demander des comptes. Les coups et blessures donnent lieu à des hospitalisations. Sauf que les femmes victimes de ces violences n'osent pas porter leur cas à la connaissance du Lawane de peur d'être renvoyées chez leurs parents pour s'être plaint. Et pour celles qui parviennent à surmonter leurs peurs, elles se plaignent auprès du Lawanat en vue d'une

résolution à l'amiable, sans aucune chance de réussite. Pour celles qui portent l'affaire au niveau des brigades de gendarmerie, très souvent l'issue leur est défavorable.

#### **3.6.4.4. La problématique des violences psychologiques sur les femmes**

Elles se caractérisent par des injures et diverses formes de mépris. L'isolement qui est monnaie courante dans la localité. Pour les hommes, c'est une manière de mettre la pression à la femme sans la battre. Parfois, elle est mise en quarantaine par son mari sans toutefois être divorcée.

La participation à la prise de décision constitue une dimension des violences psychologiques. Car au sein de ces communautés, si certaines femmes (les femmes des fonctionnaires) participent à la prise des décisions, d'autres majoritairement n'ont pas leurs mots à dire en ce qui concerne l'éducation et la gestion des ressources.

D'autres par contre, participent à la prise des décisions concernant l'éducation des enfants car l'homme laisse cette charge à la femme, mais lorsqu'il s'agit de l'utilisation des ressources du ménage, seul l'homme décide.

### **3.6.5. PROBLÈMES SOCIAUX EN TERMES D'EXPLOITATION ET D'ABUS SEXUELS**

#### **3.6.5.1. La problématique des agressions sexuelles dans le couple**

Ces agressions résultent du refus de la femme d'accéder aux demandes de son partenaire quand celui-ci la sollicite pour des rapports intimes. Les femmes rencontrées durant les investigations liées à l'élaboration de la présente évaluation sociale, disent qu'elles se refusent le plus souvent à des relations sexuelles dans les cas d'extrême fatigue, de maladie, de famine et de douleur lombaire.

L'homme qui s'indigne de ces fins de non-recevoir que lui oppose la femme, l'accuse de bafouer son droit de consommer sa dot. Il le perçoit très mal, ce d'autant plus que pour lui elle est là pour le satisfaire et rien d'autre. Mais certains cas (minoritaires) de femmes agressantes sexuellement aussi leurs maris ont été relevés au cours de l'enquête terrain, surtout quand ce dernier est fatigué et que la femme a envie ; cela donne libre cours à différentes interprétations de sa part, puisqu'elle en vient à penser sans hésitation qu'il l'a trompée avec une autre femme et du coup elle se débat pour parvenir à ses fins.

Les femmes approchées lors des focus group et pendant des entretiens individuels ne se sont jamais plaintes auprès des autorités de peur d'être critiquées par leurs camarades et d'être répudiées. Pour elles, c'est inconcevable de divulguer de tels actes. En plus dans cette localité, si une femme se plaint de son mari, elle doit d'abord offrir un sacrifice aux ancêtres pour que son mari puisse se remettre avec elle.

Au niveau des VBG, les violences sexuelles se pratiquent beaucoup plus sur les filles (29 filles ayant subi des violences sexuelles ont été appuyées par le CODAS en 2017 à Yagoua jusqu'à ce que la procédure leur permette d'obtenir gain de cause au niveau judiciaire) ; tandis que les femmes subissent davantage des violences physiques (Le CODAS avait suivi 50 femmes en 2017 et il s'est retrouvé à en suivre 70) et l'accapement de leurs biens notamment des terres.

#### **3.6.5.2. La question des viols**

Les viols à l'égard des jeunes filles dans la zone du projet sont commis la nuit lors des sorties, si cette dernière rentre à des heures tardives. Et le plus souvent, elles se retrouvent toutes seules dans le noir avec leurs agresseurs car les villages ne sont pas éclairés. Les mamans ne soutiennent généralement pas leurs filles dans cette épreuve puisqu'elles les accusent de s'être exposées à ces agressions.

Par ailleurs, les filles sont souvent abandonnées à elles-mêmes et cherchent refuges auprès des garçons qui abusent de leur naïveté et finissent par les violer. Elles sont également violées par des proches qui se font



aider pour parvenir à leurs fins. Si une grossesse survient, les parents contraignent souvent les filles victimes à épouser leurs bourreaux. Mais ceux-ci prennent généralement le large en fuyant le village pour se rendre dans les grandes villes, abandonnant ainsi les jeunes filles enceintes à leur triste sort.

De façon générale, il n'y a pas des personnes chargées des problèmes de VBG ni de système de référencement connus de tous dans les villages de la zone du projet. Néanmoins, il serait judicieux de dénoncer les cas de VBG afin de sanctionner les auteurs de ces actes délictueux.

### **3.6.6. PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE**

Il y a une dizaine d'agents de santé communautaire (ASC) formés dans les aires de santé de la zone du projet pour les problèmes que la communauté peut avoir en matière de violence faite aux femmes.

#### **3.6.6.1. Efficacité du dispositif des agents de santé communautaire mis en place dans les aires de santé**

Les ASC évitent cependant de s'impliquer dans les cas de violence faites aux femmes par peur de la réaction des communautés. Ils privilégient des arrangements à l'amiable plutôt que de dévoiler les situations y relatives en les portant à la connaissance du centre de santé pour qu'il puisse saisir les autorités compétentes dans la perspective d'une procédure judiciaire.

### **3.6.7. PROPOSITION DE MESURES D'ATTÉNUATION DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE ET MÉCANISMES DE GESTION**

Il ressort des résultats des enquêtes menées dans le cadre de la présente évaluation que des problèmes et contraintes sociaux récurrents pourraient limiter l'atteinte des objectifs du projet VIVA LOGONE si des mesures ne sont pas prises pour les endiguer. Cependant il pourra bénéficier des atouts de l'environnement social, humain et économique de son milieu récepteur.

A cet effet, les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit du porteur du projet VIVA Logone :

- Faire un audit de sécurité afin d'identifier tous les espaces ou lieux à haut risque de VBG dans toute la zone du projet où de nombreux cas de viols ont été commis sur des jeunes filles surtout la nuit à cause du manque d'éclairage public, l'un des facteurs de d'insécurité parmi tant d'autres ;
- Éduquer sur les droits humains et ceux de la femme spécifiquement afin de contrer de nombreux abus auxquels font face ces dernières dans la zone du projet ainsi que les enfants (filles et garçons) ;
- Intégrer des programmes d'Éducation au leadership pour stimuler la communauté et en particulier les femmes afin de susciter chez elles plus de dynamisme gage d'entrepreneuriat ;
- Développer un plan de réponse pour prévenir et mitiger les risques sociaux identifiés dans la présente étude.

Par ailleurs, des actions de plaidoyers à l'attention des autorités chargées de l'encadrement des femmes, filles et jeunes de toutes catégories (vivant avec handicap, orphelins, veuves...) sont indispensables, notamment à travers la création des services de prise en charge des cas de VBG dans toute la zone du projet.

En plus de leurs contributions actuelles, il est recommandé aux autorités traditionnelles :

- d'appuyer l'identification des auteurs de violences dans leurs communautés ;
- de créer des cadres communautaires de protection des victimes/survivantes ;
- de renforcer la collaboration avec les structures qui mènent des actions de prévention et de réponse aux VBG, notamment les services du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille au niveau départementale à Yagoua et le service d'arrondissement de Maga. Lesdites structures ont

des représentations locales à Yagoua et à Maga qui s'occupent de l'encadrement des femmes, des filles et les cas de VBG : il s'agit notamment du Centre de Promotion de la Femme et de la Famille de Yagoua, le Centre Social de Yagoua, la délégation d'arrondissement de la Promotion de la Femme et de la Famille de Maga et du Centre Social de Maga.

**Tableau 23 : Récapitulatif des violences basées sur le genre dans la zone du Projet VIVA Logone**

Types de VBG	Causes	Catégories Affectées	Solutions/Mesures D'atténuation	
			Prévention	Gestion
- Viol	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pesanteurs socioculturelles,</li> <li>- Non-respect des droits humains et des filles,</li> <li>- Ignorance,</li> <li>- Méconnaissance des VBG ;</li> <li>- Irresponsabilité des parents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunes filles,</li> <li>- Femmes célibataires</li> <li>- Femmes mariées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation et éducation sur les causes et conséquences des VBG</li> <li>- Faire un audit de sécurité afin d'identifier tous les espaces ou lieux à haut risque de VBG dans toute la zone du projet</li> <li>- Éduquer sur les droits humains et ceux de la femme</li> <li>- Intégrer des programmes d'Éducation au leadership pour stimuler la communauté et en particulier les femmes afin de susciter chez elles plus de dynamisme gage d'entreprenariat ;</li> <li>- Développer un plan de réponse pour prévenir et mitiger les risques sociaux identifiés dans la présente étude.</li> <li>- Veiller à la présence des femmes dans les instances de décision (bureau des AUE et Coopératives)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement partenariat avec les structures intervenant dans le domaine des VBG : sectoriels de l'État, ONG, OSC, CDT</li> </ul>
- Agression sexuelle				
- Agression physique				
- Mariage forcé/précoce				
- Dénis de ressources, d'opportunités ou de services				
- Violences psychologiques / émotionnelles				

## 4. ANALYSE DES IMPACTS ET RISQUES SOCIAUX LIÉS AU PROJET

Le Projet VIVA-Logone prévoit des aménagements susceptibles de générer des conséquences significatives au plan social sur les personnes et les biens. Cette section se focalise particulièrement sur l'analyse des impacts et des risques sociaux liés au projet.

### 4.1. IMPACTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DU PROJET

#### 4.1.1. AMÉLIORATION DES REVENUS ET CRÉATION D'EMPLOIS

Les activités des phases d'implantation (nettoyage, planage) et de constructions/aménagements (approvisionnement en matériaux, réfection des canaux, travaux de génie civil, de remise en état, la maçonnerie, etc.) vont avoir des retombées sur les populations en termes d'emplois créés et de revenus générés du fait de l'utilisation de la main d'œuvre locale non spécialisée, les jeunes notamment.

Aussi, les artisans (maçons, soudeurs, menuisiers métalliques) et les opérateurs économiques (transporteurs, commerçants, quincailliers, etc.) locaux vont tirer profit des travaux cités.

De leur côté, les femmes pourront profiter du projet et de la venue du personnel de l'Entreprise et de la mission de contrôle pour occuper certaines postes pour celles qui sont instruites ou de femmes de ménages au niveau des bases vie et chantier. Certaines femmes pourront aussi développer des activités de restauration tout autour du chantier.

Globalement, les revenus additionnels générés contribueront à améliorer les conditions de vie des populations de la zone du projet.

Par ailleurs, l'emploi constitue un enjeu de taille qui peut être à l'origine de conflits potentiels pour deux raisons principalement : le nombre d'emplois est tributaire des besoins de l'entreprise et donc limité ; les nombreuses convoitises peuvent déboucher sur un jeu de réseaux qui peut avoir des contours politiques, ethniques et familiaux. Risques qu'il faudra prévenir en mettant en place une procédure et un dispositif de recrutement transparents impliquant les autorités locales et administratives et supervisés par l'Ingénieur.

#### 4.1.2. DIMINUTION DE L'EXODE ET RENFORCEMENT DU TISSU FAMILIAL

L'une des principales raisons qui poussent les jeunes à l'exode et à la migration est le manque de débouchés au niveau local.

La migration et l'exode rural représentent une caractéristique de la dynamique des populations jeunes des villages polarisant le projet. Cette mobilité a pour conséquence de changer la répartition et la concentration géographique des populations et d'influencer les conditions de réussite des projets de développement dont la mise en œuvre nécessite une contribution importante de la main d'œuvre villageoise. Au-delà du projet, les investissements qui sont prévus en termes de mesures d'accompagnement permettront à beaucoup de jeunes et de femmes de démarrer des activités génératrices de revenus qui pourraient les encourager à rester au niveau de leur terroir et à y gagner leur vie.

Le développement durable de l'agriculture tel qu'il est visé par le programme permettra de restaurer le système économique au niveau des villages et inter-villages et d'apporter une amélioration substantielle des niveaux de vie notamment en milieu rural, et par conséquent de placer l'activité agricole comme un moyen de lutte contre la pauvreté, et de maîtrise ainsi des flux migratoires et de préservation du tissu familial.

#### 4.1.3. DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le diagnostic réalisé plus haut a fait ressortir un attelage organisationnel existant mais peu dynamique, aussi bien chez les femmes que chez les jeunes et les personnes vivant avec un handicap. La venue du projet aura aussi comme impact de les redynamiser par l'encadrement et le financement des AGR. Le développement de la vie associative sera consolidé grâce à certaines actions telles que :

- Le renforcement des capacités des organisations des riziculteurs (AUE, Coopératives) ;
- L'encouragement de la généralisation des systèmes financiers décentralisés (SFD) et leur insertion dans les marchés financiers en promouvant notamment une synergie entre eux et les établissements bancaires au niveau local, régional et du pays ;
- La levée des obstacles à l'accès facile et régulier au crédit et le renforcement des capacités d'autofinancement ;
- Le renforcement et ou la création des groupements des différentes catégories des couches vulnérables : femmes rurales, les personnes âgées, les handicapés, les enfants en situation difficile.
- L'Appui aux structures locales de vulgarisation.
- Le renforcement des capacités des femmes en matière de gestion.

#### 4.1.4. AMÉLIORATION DE LA SITUATION DE LA FEMME ET DES JEUNES

Les femmes des villages ont un rôle important dans les travaux agricoles et la commercialisation de différents produits, agricoles et non agricoles (poisson, légumineuses, etc.).

Les impacts envisageables à ce niveau se présentent comme suit :

- La création des activités génératrices de revenus et par l'encadrement technique des femmes et des jeunes ;
- L'amélioration de la performance de la vulgarisation agricole et l'amélioration de la technicité des femmes rurales et des jeunes dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage ;
- Le développement de l'esprit associatif des femmes rurales et des jeunes ;
- Le renforcement et ou la création des groupements de promotion des femmes rurales et des mutuelles d'épargne et de crédit ;
- Le renforcement de l'accès des femmes rurales à la terre et aux ressources en eau leur permettant de viabiliser leur activité agricole ;
- Le positionnement des femmes en ce qui concerne les activités post-récoltes (décorticage, battage, mise en sac, commercialisation). Si des moyens suffisants en termes de machines et d'unités de transformation sont mis à disposition, les femmes, à défaut de contrôler le foncier et la production, pourront être les leaders pour toutes les activités qui suivent la récolte. Ainsi, elles auront la main mise d'une partie de la chaîne de valeurs où les travaux ne seront pas pénibles pour elles mais où elles garderont une longueur d'avance dans ce secteur sur les hommes. Un positionnement qui pourrait tout changer et qui leur offrirait enfin la possibilité d'accéder et de contrôler des ressources qui comptent.
- Le positionnement des jeunes dans le transport pour compléter la chaîne de valeurs. En effet, les jeunes pourront bénéficier de financement pour le transport. Il s'agit de contrôler le transport des produits agricoles vers les magasins de stockage mais aussi vers les différents marchés aussi bien locaux que ceux des autres régions. Ainsi, les jeunes pourront travailler en étroite collaboration avec les femmes et vont constituer un troisième maillon d'une chaîne où nous avons les hommes dans la production, les femmes dans la transformation et la commercialisation et les jeunes dans le transport.

L'augmentation des revenus tirés de la commercialisation des produits agricoles contribuera à améliorer le bien-être des ménages, dans la mesure où les femmes consacrent l'essentiel de leurs revenus à la famille, en particulier à l'éducation des enfants. L'impact du projet sur la dimension genre, notamment sur les femmes est manifeste et inestimable.

#### 4.1.5. AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'EXISTENCE DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

Perçue comme inutile pour la société et victime de stigmates, le projet va impacter positivement sur les personnes vivant avec un handicap par la mise en place de mesures d'accompagnement visant à appuyer les AGR à l'initiative des personnes vivant avec un handicap. La mendicité pourra diminuer au profit d'activités pouvant générer des revenus et améliorer ainsi les conditions d'existence des personnes vivant avec un handicap.

#### 4.1.6. RENFORCEMENT DE L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE DES POPULATIONS ET DES CHAÎNES DE VALEURS DANS L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE

Le Projet VIVA Logone garantira l'indépendance alimentaire des populations de la zone du projet. La réhabilitation complète des périmètres et l'amélioration d'accès à l'eau pour l'irrigation des parcelles contribueront à coup sûr à l'augmentation de la production rizicole. En plus il y aura une valeur ajoutée sur les aliments des bétails à travers les sous-produits (résidus agricoles, son du riz, etc.)

## 4.2. IMPACTS NÉGATIFS LIÉS AU PROJET

### 4.2.1. RISQUES SOCIAUX EN PHASE DE PRÉ-TRAVAUX

En phase de pré-construction, les risques sociaux sont les suivants :

✓ **Conflits liés à l'ouverture des sites d'emprunt :**

#### Évaluation du risque

Les travaux de réhabilitation des périmètres irrigués nécessiteront l'ouverture des sites d'emprunt dans le but de fournir des matériaux destinés à la construction des cavaliers. Dans le cadre de la mise en œuvre du PULCI, les entreprises sur le terrain, ont fait face à la réticence des populations quant à l'ouverture et l'exploitation des zones d'emprunt situées dans les casiers ou sur les terroirs villageois identifiées à cet effet. Les principales causes de cette situation sont notamment l'absence d'une localisation des emprunts des matériaux dans l'Avant-Projet Détaillé (APD) pour les travaux de réhabilitation des périmètres et la non prise en compte des compensations de ces terres dans le PAR.

L'UCP du PULCI a enregistré 16 plaintes sur le volet. Une stratégie de négociation de l'indemnisation ou compensation des sites d'emprunt impliquant les autorités administratives, communales et traditionnelles a été mise en place pour remédier à la situation. Plus d'une dizaine de ces plaintes ont connu une solution par compensation. Le reste est toujours pendant. Un des gros problèmes qui se pose souvent pour ce type de projet est lié au fait que les études d'APD ne précisent pas où les terres de remblai vont être prises.

Les zones potentielles d'emprunt ont été identifiées mais l'on ne sait pas exactement quelles zones d'emprunt seront retenues en raison de l'indisponibilité des terres. Cela rend difficile la planification des coûts de kilométrage par les entreprises, qui ne savent pas par avance si elles doivent transporter de la terre prise sur des sites éloignés.

#### Mesure d'atténuation

Principe :

- Identification participative des zones d'emprunt avant le début des travaux ;
- Précision du mécanisme de valorisation des sites d'emprunt avant leur identification ;
- Engagement des négociations avec les communautés par rapport aux cessions de terres devant servir de sites d'emprunts ;
- Définition concertée avec les autorités administratives, le MINDCAF et les communautés d'une procédure d'obtention des sites d'emprunt
- Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes
- Compensations des sites.

### 4.2.2. RISQUES SOCIAUX EN PHASE DES TRAVAUX DE CHANTIER

En phase de pré-construction, les risques sociaux sont les suivants :

✓ **Pertes des revenus de campagnes :**

Évaluation du risque

Pendant la durée des travaux de réhabilitation des périmètres, certains riziculteurs ne pourront pas exploiter leurs parcelles sur 1 ou 2 campagnes.

La perte des revenus économiques du fait de la perte de ces campagnes agricoles pour les communautés dont l'activité principale est concentrée dans les périmètres pourraient réduire leur pouvoir de subvenir aux besoins familiaux et le paiement des redevances pour les campagnes à venir.

Au regard de l'ampleur des travaux à mener dans le cadre de VIVA LOGONE et des perturbations qu'ils vont occasionner dans la production, il conviendra de prendre des mesures adéquates pour maintenir le niveau de vie des populations impactées par les travaux d'aménagements des périmètres soit en les mobilisant dans des activités de soudure encadrées, finançables par le projet. Il pourrait s'agir d'une part, de leur apporter par exemple un appui en termes de pompes pour leur permettre de pratiquer d'autres cultures en attendant que leurs parcelles soient prêtes.

D'autre part, le projet VIVA Logone devra se rassurer que ce ne sont pas les personnes qu'on retrouve dans les périmètres qui sont hors-casiers pour mieux encadrer l'accompagnement qui pourrait leur être apporté. Les modalités de compensation pour les familles qui n'ont pour seul moyen de subsistance que la parcelle SEMRY peuvent être envisagées sous forme d'aides alimentaires, de distribution transitoire de biens de première nécessité, d'emplois HIMO en priorité dans les travaux de chantiers.

Mesure d'atténuation

Principe :

- Compensations de pertes temporaires des moyens de subsistance ;
- Mise en place d'un plan de restauration des moyens d'existence ;
- Accompagnement des exploitants à investir dans des activités qui remplaceront celles qu'ils mènent le temps des travaux ;
- Formation des exploitants aux métiers dont le chantier est demandeur pour favoriser leur mobilisation dans les travaux y relatifs.

✓ **Risques d'accidents de circulation :**

Évaluation du risque

La présence d'un chantier va entraîner une intensification du trafic routier due à la circulation des camions qui y entreront et sortiront.

En effet, les risques d'accidents de circulation sont élevés, si des mesures de sensibilisation et de sécurité des personnes et des biens ne sont pas mises en place.

Mesure d'atténuation

**Principe :**

- Équipement des zones à risque (zones de marché, écoles, traversée de villages) sur les routes empruntées par les véhicules du chantier et le bétail en matériels de prévention (panneaux de signalisation routière, ralentisseurs à l'entrée des lieux sensibles) en coordination avec le Ministère du transport ;
- Organisation des campagnes de sensibilisation au respect du code de la route et aux enjeux de la sécurité routière en direction des populations et des bergers qui accompagnent les mouvements de transhumance du bétail, des syndicats de transport ;
- Mise en place d'un mode de gestion des troupeaux pendant la phase des travaux pour éviter toutes les dérives ou tensions liées à des perturbations causées par et sur le bétail à travers des mesures spécifiques définies en lien avec les communautés (délimitation de lieu de pâturage commun/individuel, gardé ou non, clôturé ou non).
- Elaboration d'un code de conduite et sensibiliser les conducteurs des engins pour la mise en œuvre

✓ **Atteinte aux us et coutumes des communautés locales**

Évaluation du risque

La présence même temporaire du personnel de l'entreprise dans la zone du projet provoquera un brassage culturel. Ce qui pourrait entraîner un conflit de génération du fait de l'émancipation des jeunes et de la population féminine et aussi une baisse de l'autorité traditionnelle dans cette société qui est fortement hiérarchisée ;

Les risques de conflits sociaux sont liés à l'exploitation des matériaux d'emprunt sur les anciens sites ou les nouveaux (dans le cas du non-respect des directives environnementales).

D'autres conflits pourraient naître du non-respect des us et coutumes locales, de l'adultère, des viols, des grossesses non désirées, des vols, du non recrutement des riverains et de la partialité lors des recrutements de ces derniers, etc.

Par ailleurs, la déstabilisation du tissu social et la perte de l'autorité parentale voire traditionnelle, déjà sensible liée à la mondialisation et surtout à la démocratie, pourraient s'accroître durant les travaux. Ceci est lié à la présence des étrangers (cadres et employés de l'entreprise) dans la zone d'étude ;

Mesure d'atténuation

**Principe :**

- Sensibilisation permanente des riverains et des autorités traditionnelles sur les activités et objectifs du projet ;
- Sensibilisation des employés et autres acteurs exogènes au respect de la culture et de la tradition locales ;
- Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la mise en œuvre du projet ;
- Appui aux autorités locales pour l'organisation des rites sur les sites sacrés touchés par les travaux.
- Sensibilisation des employés au respect de la culture et de la tradition locales

✓ **Risques d'accident de travail :**Évaluation du risque

Comme dans tout chantier, des risques d'accidents de travail pourraient survenir.

Par ailleurs des maladies professionnelles consécutives à la mauvaise posture, à l'effort physique, aux chocs, aux gestes répétitifs etc... pourraient se produire. Des chutes de personnes ou d'objets pourraient arriver.

Mesure d'atténuation**Principe :**

- Définition d'un protocole de prise en charge détaillé des travailleurs selon les types d'accident qu'ils peuvent subir sur le chantier et le niveau de gravité de ceux-ci ;
- Sensibilisation des entreprises attributaires des travaux sur les chantiers pour qu'elles se dotent des trousse de premiers secours ainsi que des personnels formés qui devront être disponible et présents pendant les travaux ;
- Sensibilisation des entreprises prestataires pour qu'elles disposent des moyens de rapatriement des travailleurs accidentés en permanence ;
- Prise en charge intégrale par les employeurs des coûts des soins des travailleurs victimes d'accidents pendant toute la durée de la convalescence.

✓ **Les nuisances sonores :**Évaluation du risque

Sur un chantier de construction, le bruit est souvent causé par le matériel (grue, matériel de battage, installations de sciage, générateur, transport...). Une exposition au bruit sur une longue durée pourrait à la longue produire des troubles auditifs. Le bruit issu de la construction relative aux aménagements se remarquera principalement lors des étapes suivantes :

- La préparation des fondations
- Les déchargements des bétons ;
- Le déplacement des engins de construction.



- Les mouvements et les bruits des engins lourds au cours des travaux de dégagement de l'emprise et du terrassement.

#### Mesure d'atténuation

Principe :

- Définition minimisation des sources de bruit : ne pas laisser les moteurs des engins et des machines allumés si ce n'est pas vraiment nécessaire ;
- Sensibilisation des travailleurs sur les risques liés à la pollution sonore ;
- Mise en place des mesures de lutte contre les bruits capables de réduire l'exposition des travailleurs ;
- Installation des silencieux sur les machines

#### ✓ **Aggravation des VBG**

#### Évaluation du risque

L'afflux important de travailleurs peut accroître la demande de travail de sexe – même augmenter le risque de traite des femmes à des fins de travail de sexe – ou le risque de mariage précoce dans une communauté où le mariage avec un homme employé est considéré comme la meilleure stratégie de subsistance pour une adolescente. En outre, des salaires plus élevés pour les travailleurs d'une communauté peuvent entraîner une augmentation des rapports sexuels transactionnels. Le risque de rapports sexuels entre travailleurs et mineurs, même lorsque le rapport n'est pas transactionnel, peut également augmenter

Par ailleurs, les facteurs socioéconomiques et culturels liés à la mise en œuvre du projet, peuvent provoquer des changements dans les communautés. La dynamique du pouvoir économique et/ou social entre les membres de la communauté peuvent par exemple produire certains comportements abusifs envers les personnes vulnérables aussi bien entre le personnel du projet qu'au sein des ménages bénéficiaires. Les normes sociales et de genre existantes limitent l'accès des femmes et leurs possibilités de s'engager pleinement dans la production agricole, l'entrepreneuriat ou la prise de décision au niveau communautaire

#### Mesure d'atténuation

**Principe :**

- Sensibilisation des employés de chantier et les populations sur les risques liés aux VBG ;
- Contractualisation d'une ONG spécialisée pour la gestion des cas VBG liés au projet.;
- Organisation des consultations régulières avec les femmes durant la période d'exécution du projet afin d'évaluer l'adéquation des activités à leurs besoins spécifiques et d'identifier les contraintes liées à leur pleine participation au projet ;
- Veiller à présence des femmes dans les instances décisionnelles des organisations des producteurs (AUE, Coopératives) et s'assurer de leur participation effective dans les prises des décisions ;
- Informer/sensibiliser et impliquer les autorités traditionnelles sur les actions du projet en faveur des personnes vulnérables et spécifiquement sur les actions liées à l'autonomisation des femmes.
- Mener des actions de plaidoyer auprès des autorités administratives, traditionnelles et religieuses pour le soutien des femmes dans leurs activités afin qu'elles se sentent en sécurité et habilitées à jouer leur rôle dans le projet et le développement de leurs ménages et communautés.
- Elaboration d'un code de conduite sur les VBG et le soumettre à tous les employés/consultants du projet

✓ **Propagation des IST/SIDA et grossesses précoces :**Évaluation du risque

La réalisation des travaux nécessitera une forte mobilisation de la main d'œuvre, il y aura en permanence au moins une dizaine de personnes sur le chantier ; cette forte mobilisation des personnes est susceptible de créer des cohabitations et éventuellement des relations sexuelles avec les riverains ou entre les employés mobilisés, susceptibles d'engendrer les grossesses non désirées ou précoces, et l'augmentation de la prévalence des IST/SIDA.

Mesure d'atténuation**Principe :**

- Sensibiliser tout employé de chantier du projet sur les IST/VIH/SIDA ;
- Proposer et réaliser le dépistage volontaire en partenariat avec une ONG spécialisée et avec le conseil des autorités sanitaires (DSST, CLNS) et du BIT. Le dépistage doit intervenir après le recrutement du travailleur ;

✓ **Risques d'incendies :**Évaluation du risque

Les chantiers pourraient être victime des incendies et/ ou explosion dus au départ de feu sur les zones de stockage des hydrocarbures, ou des explosions de poussière dans les sites de construction. Ces événements pourraient causer des pertes en vie humaines et la construction des équipements avec de graves conséquences sur les engagements des entreprises prestataires.

Mesure d'atténuation

Principe :

- Sensibilisation des employés et des riverains aux risques incendies ;
- Élaboration d'un plan d'urgence et d'une étude de danger et formation du personnel ;
- Élaboration et affichage des fiches signalétiques dans l'usine ;
- Installation des équipements de protection collective contre les incendies ;
- Maintenance régulière des équipements électriques ;
- Instauration des exercices de simulations de lutte contre les incendies ;
- Installation d'une signalétique de sécurité (interdiction de fumer) au niveau de la zone de stockage ;
- Contrôle de la manipulation et du stockage des produits hydrocarbures inflammables.

✓ **Amplification des maux sociaux et de l'insécurité publique :**

Évaluation du risque

Les afflux sociaux incontrôlés pourraient être générés par les opportunités d'emploi sur les chantiers qui seront ouverts à la faveur des travaux de réhabilitation des périmètres irrigués. Ils pourraient être fortement amplifiés par le Projet, les migrants venant en recherche d'un emploi sur le chantier ou d'une opportunité économique connexe (ouverture de commerces, restaurants, fournitures de services divers et variés aux travailleurs).

La présence d'un nombre important de travailleurs vivant dans un espace restreint risque de favoriser l'émergence de maux sociaux (consommation d'alcool, de produits stupéfiants, recours à des activités illégales, banditisme, etc.), de tensions voire de conflits entre les travailleurs.

De même, la présence des travailleurs parmi ces communautés lors de leurs déplacements à l'extérieur du chantier et de la base-vie peut causer des frictions avec les communautés locales dues par exemple au recours à la prostitution, ou à l'intensification des maux sociaux menant à des situations d'insécurité publique.

Mesure d'atténuation

Principe :

- Paiement des employés par virement bancaire ;
- Sensibilisation des employés et riverains sur la consommation de l'alcool et autres des stupéfiants

**4.2.3. RISQUES SOCIAUX EN PHASE DE DÉMANTÈLEMENT**

En phase de démantèlement, les risques sociaux sont les suivants :

✓ **Abandon des sites d'emprunt :**

Évaluation du risque

L'abandon des sites d'emprunt après la fermeture des chantiers expose les populations aux risques d'accidents et de noyades.

La non remise en l'état des sites d'emprunt favorise le développement des plantes invasives. Au plan social également la sécurisation des sites d'emprunt à la fin des travaux de réhabilitation et d'aménagement du périmètre pourrait amplifier les risques d'accidents de personne.

#### Mesure d'atténuation

Principe :

- Information et la sensibilisation des populations riveraines des zones d'emprunt sur leur dangerosité lorsqu'elles sont situées autour des villages ;
- Remise en état des sites d'emprunt après usage ;
- Prévention de l'envahissement par des plantes invasives ;
- Revégétalisation.
- Valorisation des sites en étangs piscicoles ou abreuvoirs pour les animaux

#### **4.2.4. RISQUES SOCIAUX EN PHASE D'EXPLOITATION DES PÉRIMÈTRES AMÉNAGÉS ET RÉHABILITÉS**

En phase d'exploitation des périmètres, les risques sociaux sont les suivants :

##### ✓ **Risques d'accident :**

#### Évaluation du risque

L'exploitation des périmètres pourrait comporter des activités à risque d'accident e dans le circuit du transport du riz. Ces accidents pourraient être causés par une mauvaise manipulation des équipements lors de l'installation des machines, des accidents de circulation pendant le transport du riz non nettoyé et/ou nettoyé.

#### Mesure d'atténuation

Principe :

- Renforcement des contrôles routiers de police et de gendarmerie pour s'assurer du respect des limitations de vitesse ;
- Organisation des campagnes de sensibilisation au respect du code de la route et aux enjeux de la sécurité routière en direction des populations et des bergers qui accompagnent les mouvements de transhumance du bétail, des syndicats de transport. ;
- Signalisation des points de passage du bétail, de la faune sauvage et des zones dangereuses ;
- Pose d'une signalétique dans les villages.

Tableau 24 : Synthèse des risques sociaux liés au Projet VIVA Logone

Risques sociaux	Phase	Mesures d'atténuation	Responsable de mise en œuvre	Coûts	Risques résiduels
Conflits liés à l'ouverture et à la réhabilitation des sites d'emprunt	Pré-travaux	Identification sites d'emprunt avant le début des travaux	Projet Entreprises prestataires	2.500.000	Persistance des conflits liés au foncier Résistance des exploitants des sites
		Précision du mécanisme de valorisation des sites d'emprunt avant leur identification ;			
		Engagement des négociations avec les communautés par rapport aux cessions de terres devant servir de sites d'emprunts			
		Définition concertée avec les autorités administratives, le MINDCAF et les communautés d'une procédure d'obtention des sites d'emprunt.			
		Compensation des sites	Entreprises	PM	
	Travaux	Recrutements de la main d'œuvre locale	Entreprises		Demande d'emploi supérieure à l'offre
Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes		Projet	20.000.000	Faible adhésion des populations au MGP	
Perte des revenus de campagnes	Travaux	Compensations de pertes temporaires des moyens de subsistance	Projet	PM	Pénurie alimentaire Compensations inférieures à la demande
		Mise en place d'un plan de restauration des moyens d'existence	Projet	PM	Attentes non conformes aux options retenues par le projet
		Accompagnement des exploitants à investir dans des activités de remplacement	Projet	15 000 000	Non rentabilité et/ou mauvaise gestion des AGR
		Formation des exploitants aux métiers des chantier	Projet	PM	Non adhésion des PAPs
Risques d'accidents sur la route des chantiers	Travaux	Contrôles routiers, sensibilisations, signalisation, ralentisseurs	Projet, Entreprises	2.000.000	Incivisme des usagers
		Équipement des zones à risque sur les routes empruntées par les véhicules du chantier et le bétail en matériels de prévention (panneaux de signalisation routière, ralentisseurs à l'entrée des lieux sensibles) en coordination avec le Ministère du transport	Entreprise	PM	
		Organisation des campagnes de sensibilisation au respect du code de la route et aux enjeux de la sécurité	Entreprise Projet	PM	Non-respect du code de conduite

Risques sociaux	Phase	Mesures d'atténuation	Responsable de mise en œuvre	Coûts	Risques résiduels
		routière en direction des populations et des bergers qui accompagnent les mouvements de transhumance du bétail, des syndicats de transport			Divagation des bêtes
		Mise en place d'un mode de gestion des troupeaux pendant la phase des travaux pour éviter toutes les dérives ou tensions liées à des perturbations causées par et sur le bétail à travers des mesures spécifiques définies en lien avec les communautés (délimitation de lieu de pâturage commun/individuel, gardé ou non, clôturé ou non)		0	
		Elaboration d'un code de conduite et sensibiliser les conducteurs des engins pour la mise en œuvre			
		Organisation des campagnes de sensibilisation au respect du code de la route et aux enjeux de la sécurité routière en direction des populations et des bergers qui accompagnent les mouvements de transhumance du bétail		5 000 000	
Atteinte aux us et coutumes des communautés locales	Travaux	Sensibilisation permanente des riverains et des autorités traditionnelles sur les activités et objectifs du projet ;		3 000 000	
		Sensibilisation des employés et autres acteurs exogènes au respect de la culture et de la tradition locales.		10 000 000	
		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la mise en œuvre du projet ;		5000000	
		Appui aux autorités locales pour l'organisation des rites sur les sites sacrés touchés par les travaux.	Entreprises Projet	15000000	
Risques d'accident de travail	Travaux	Sensibilisation à la prévention d'accident et sur le port des EPI	Entreprises	PM PGES	Non-respect des consignes et clauses de l'Entreprise des par
		Définition d'un protocole de prise en charge détaillé des travailleurs selon les types d'accident qu'ils peuvent subir sur le chantier et le niveau de gravité de ceux-ci			
		Sensibilisation des entreprises attributaires des travaux sur les chantiers pour qu'elles se dotent des trousseaux de premiers secours ainsi que des personnels formés qui			

Risques sociaux	Phase	Mesures d'atténuation	Responsable de mise en œuvre	Coûts	Risques résiduels
		devront être disponible et présents pendant les travaux			
		Prise en charge intégrale par les employeurs des coûts des soins des travailleurs victimes d'accidents pendant toute la durée de la convalescence.			
<b>Nuisances sonores</b>	Travaux	Définition minimisation des sources de bruit : ne pas laisser les moteurs des engins et des machines allumés si ce n'est pas vraiment nécessaire	Entreprises	<b>PM PGES</b>	Non-respect des consignes et des clauses par l'Entreprise
		Sensibilisation des travailleurs sur les risques liés à la pollution sonore			
		Mise en place des mesures de lutte contre les bruits capables de réduire l'exposition des travailleurs			Indiscipline des travailleurs
		Installation des silencieux sur les machines			
<b>Aggravation des VBG</b>	Travaux	Sensibilisation des employés de chantier et les populations sur les risques liés aux VBG	Projet ONG spécialisée	<b>4.500.000</b>	Persistence des pesanteurs culturelles  Apparition/résurgence d'autres formes de violences liées à l'autonomisation de la femme
		Contractualisation d'une ONG spécialisée pour la gestion des cas VBG liés au projet.		<b>PM</b>	
		Organisation des consultations régulières avec les femmes durant la période d'exécution du projet afin d'évaluer l'adéquation des activités à leurs besoins spécifiques et d'identifier les contraintes liées à leur pleine participation au projet.		<b>10 000 000</b>	
		Veiller à présence des femmes dans les instances décisionnelles des organisations des producteurs (AUE, Coopératives) et s'assurer de leur participation effective dans les prises des décisions		<b>0</b>	
		Informersensibiliser et impliquer les autorités traditionnelles sur les actions du projet en faveur des personnes vulnérables et spécifiquement sur les actions liées à l'autonomisation des femmes.		<b>0</b>	

Risques sociaux	Phase	Mesures d'atténuation	Responsable de mise en œuvre	Coûts	Risques résiduels
		Mener des actions de plaidoyer auprès des autorités administratives, traditionnelles et religieuses pour le soutien des femmes dans leurs activités afin qu'elles se sentent en sécurité et habilitées à jouer leur rôle dans le projet et le développement de leurs ménages et communautés		10 000 000	
		Elaboration d'un code de conduite sur les VBG et le soumettre à tous les employés/consultants du projet		0	
Propagation des IST et VIH/SIDA	Travaux	Sensibiliser les employés de chantier et populations sur les IST/VIH/SIDA		5 000 000	Persistance des comportements à risque
		Proposer et réaliser le dépistage volontaire en partenariat avec un centre spécialisé et avec le conseil des autorités sanitaires (DSST, CLNS) et du BIT.		15 000 000	
Risques d'incendies	Travaux	Sensibilisation des employés et des riverains aux risques incendies	Entreprises	PM	Non-respect des consignes
		Élaboration d'un plan d'urgence et d'une étude de danger et formation du personnel			
		Élaboration et affichage des fiches signalétiques dans l'usine			
		Installation des équipements de protection collective contre les incendies			
		Instauration des exercices de simulations de lutte contre les incendies ;			
		Maintenance régulière des équipements électriques			
		Contrôle de la manipulation et du stockage des produits hydrocarbures inflammables			
Installation d'une signalétique de sécurité (interdiction de fumer) au niveau de la zone de stockage.					
Amplification des maux sociaux (banditisme, alcoolisme, agressions...)	Travaux	Sensibilisation des populations sur la cohabitation endogène/exogènes	Projet		Persistance de la délinquance
		Paiement des employés par virement bancaire,	Entreprise		
		Sensibilisation des employés et riverains sur la consommation de l'alcool et autres des stupéfiants			
	Travaux	Information et la sensibilisation des populations riveraines sur l'utilisation	Entreprises Projet		Défaillance dans la mise en œuvre des



Risques sociaux	Phase	Mesures d'atténuation	Responsable de mise en œuvre	Coûts	Risques résiduels
Abandon des sites d'emprunt		des zones d'emprunt et les risques d'accident			clauses environnementales et sociales par l'entreprise
		Remise en état des sites d'emprunt après usage			
		Revégétalisation.		PM	
		Valorisation des sites		PM	
		<b>Coût total des mesures</b>		<b>112 000 000</b>	



## 5. CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES DU PROJET VIVA LOGONE

La mise en œuvre du Projet VIVA Logone impliquera diverses parties prenantes, chacune avec son rôle statutaire ou réglementaire. Toutes ces parties prenantes ne présentent pas les mêmes degrés d'influence, d'importance et d'intérêt pour le Projet. Elles sont regroupées ainsi :

- Les parties prenantes au niveau central et régional ;
- Les structures étatiques au niveau départemental ;
- Les Établissements Publics à Caractère Industriel et Commercial ;
- Les collectivités territoriales et les structures décentralisées ;
- Les autorités coutumières et religieuses ;
- Les structures associatives ;
- Les populations rurales et les Personnes Affectées par le Projet (PAP) ;
- Les structures bancaires et de finance ;
- Les structures médiatiques et de diffusion de l'information.

### 5.1. PARTIES PRENANTES AU NIVEAU CENTRAL ET RÉGIONAL

#### 5.1.1 MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (MINEPAT)

Le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), Maître d'ouvrage du Projet VIVA-Logone a la responsabilité de la surveillance globale des programmes de développement. À ce titre, il a en charge l'harmonisation des approches méthodologiques de développement et leur mise en cohérence avec la planification des investissements aux niveaux régional et central.

En plus, le MINEPAT veille à ce que les plans communaux de développement soient alignés sur les différents Schémas Directeurs Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SDRADDT). Le MINEPAT assure la supervision générale de l'exécution du Projet VIVA Logone en organisant des réunions périodiques avec les partenaires techniques et financiers, l'association CVUC, et les services déconcentrés de l'État sur les problèmes thématiques. Il coordonne notamment le Groupe Technique Interministériel dédié à cet effet et à l'orientation/contrôle des programmes de développement.

#### 5.1.2. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MINADER)

Le MINADER est un acteur incontournable au regard des impacts que les travaux de réhabilitation et d'extension auront sur le développement de l'agriculture. Le MINADER est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du gouvernement dans les domaines de l'agriculture et du développement rural. En matière de développement rural, le MINADER veille à l'encadrement des paysans

et vulgarisation agricole, la participation à la planification des programmes d'amélioration du cadre de vie en milieu rural, en liaison avec les ministères compétents, le suivi de la réalisation des programmes d'amélioration du cadre de vie en milieu rural, la promotion du développement communautaire.

Dans le même temps, le MINADER pilote la réforme qui va conduire la mutation des organisations de producteurs vers le modèle des coopératives.

### **5.1.3. MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE (MINEE)**

Le rôle du MINEE est central, compte tenu du fait que l'irrigation du périmètre devra faire l'objet d'une gestion rigoureuse à travers les Associations d'Usagers de l'Eau à revitaliser.

Les missions du MINEE dans ce secteur à travers les compétences transférées aux communes de la zone du projet regroupent la construction de forages, la construction de Puits à Motricité Humaine (PMH), l'aménagement des sources, la construction de bornes fontaines, la construction/l'extension des adductions d'eaux potables et la construction des forages pastoraux.

### **5.1.4. MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE (MINSANTE)**

Le MINSANTE est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de santé publique. Il est chargé entre autres de veiller au développement des actions de prévention et de lutte contre les épidémies et des pandémies ; de la médecine préventive. De ce fait il devra contribuer aux actions de sensibilisation prévues dans le PGES, et sera intéressé par le suivi de la mise en œuvre des mesures prises pour la santé des travailleurs et des populations riveraines du projet VIVA Logone.

### **5.1.5. MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES (MINAS)**

Le MINAS est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique sociale. Conformément au décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, ses principales missions sont entre autres l'implication des acteurs sociaux dans les différentes structures. Le MINAS assure l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de prévention et d'assistance sociale, et de la protection sociale de l'individu.

À ce titre, il est chargé de la prévention et du traitement de la délinquance juvénile et de l'inadaptation sociale, de la lutte contre les exclusions sociales, de la lutte contre le trafic des personnes notamment des enfants mineurs, de la protection des personnes victimes d'abus physiques, du suivi des procédures de protection de l'enfance en difficulté, du suivi de la protection des personnes victimes de trafics humains, du suivi des personnes âgées et des personnes handicapées, du suivi des personnes concernées par l'usage des stupéfiants, de la facilitation de la réinsertion sociale, de la solidarité nationale, du suivi des écoles de formation des personnels sociaux, de l'animation, de la supervision et du suivi des établissements et des institutions concourant à la mise en œuvre de la politique de protection sociale.

Il assure la liaison entre le Gouvernement et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) en relation avec le Ministère des Relations Extérieures.

En outre, il exerce la tutelle technique sur les organismes de protection et d'encadrement de l'enfant, à l'exclusion des établissements d'enseignement relevant des Ministères chargés des questions d'enseignement.

Dans le cadre du Projet VIVA Logone, le MINAS et le MINPROFF local assureront le suivi externe de la mise en œuvre des aspects sociaux du projet notamment la prise en compte des couches vulnérables dans les divers appuis du projet, et lors du recrutement de la main d'œuvre dans les chantiers des travaux routiers et des exploitations agricoles. Ils interviendraient également dans l'analyse et l'approbation des sous-projets du point de vue social avec un point d'attention particulier sur les VBG.

## **5.2. STRUCTURES ÉTATIQUES AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL DANS LE MAYO-DANAY**

### **5.2.1. PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU MAYO-DANAY**

Le Préfet est le représentant de l'État dans son département. Le préfet assure la tutelle des communes de son territoire de commandement. Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet VIVA Logone, il facilitera l'implication effective du personnel technique des services déconcentrés en place dans le département, particulièrement pour le processus de planification (constitution des équipes pluridisciplinaires), le suivi de l'exécution des microprojets et l'évaluation des résultats et de l'impact des aménagements qui seront effectués sur le périmètre irrigué de la SEMRY.

Par ailleurs, en tant que président de la Commission de Constat et d'Évaluation des biens au niveau de son département, le Préfet conduira l'équipe d'évaluation des biens des populations affectées dans le cadre de la mise en œuvre du PAR.

### **5.2.2. DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (DDADER) DU MAYO-DANAY**

La Délégation Départementale de l'Agriculture et du Développement Rural (DDADER) met en œuvre les stratégies de développement agricole du Pays à l'échelle du Département. Parmi ces appuis, il convient de relever la mise en place des pépinières, la fourniture d'intrants agricoles, la fourniture de petits outils de travail, la construction des magasins de stockage, la construction de barrières de sécurisation des espaces agropastoraux, construction des cases communautaires, l'aménagement de périmètres irrigués de cultures maraîchères, la création des espaces de productions agricoles avec système d'irrigation dans les communes, l'aménagement des espaces de séchage des produits agricoles.

Ces appuis visent l'augmentation de la production agricole ; l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire ; et l'amélioration des revenus des agriculteurs. À cet égard, la DDADER interviendra dans l'encadrement des producteurs sur le futur périmètre irrigué. Le DDADER, est également membre des commissions de règlement des conflits agropastoraux et des cadres de concertation en charge de la délimitation des espaces pastoraux. La commission d'homologation des pesticides intervient aussi pour l'homologation des pesticides et fertilisants à usage dans les pâturages.

Compte tenu de ces rôles, les capacités de leurs cadres impliqués dans le projet, devront être renforcés sur le processus d'intermédiation sociale et sur la gestion des conflits.

### **5.2.3. DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Délégation Départementale de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable apporte un appui technique et du conseil à tous les acteurs intervenant dans la chaîne de mise en

œuvre du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), détermine en collaboration avec les maires, la catégorisation environnementale et sociale des microprojets; approuve techniquement les résultats dans le processus de screening socio-environnemental dans le formulaire développé à cet effet ; approuve le processus de réalisation de la Notice d'Impact Environnemental (NIE) des microprojets.

Par ailleurs, il accompagne la mise en œuvre des projets pilotes REDD+ dans quatre zones agro-écologiques.

La Délégation Départementale de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable n'a pas d'action directement en lien avec les aménagements hydro-agricoles, mais du fait des impacts du Projet VIVA Logone sur l'environnement, elle constituera l'une des PP les plus importantes au Projet.

#### **5.2.4. DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉCONOMIE DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DU MAYO-DANAY**

La Délégation Départementale du Développement de l'Economie, de la planification et de l'Aménagement du Territoire assume la responsabilité pour la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de tous les projets et programmes de l'État à l'échelle du Département.

De même, elle joue un rôle d'information, de sensibilisation et de conscientisation des populations et autres acteurs. Elle est le service coordonnateur de tous les services techniques départementaux.

#### **5.2.5. DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉLEVAGE, DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES DU MAYO-DANAY**

La Délégation Départementale de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) est membre de la commission de règlement des conflits agropastoraux et des cadres de concertation en charge de la délimitation des espaces pastoraux à aménager ainsi que des pistes et couloirs de transhumance à réhabiliter ou à créer.

Son personnel impliqué tant au niveau déconcentré a un rôle important dans la mise en œuvre de la Politique d'élevage et de santé animale qui comprend un réseau de surveillance et un inspecteur au niveau des abattoirs.

#### **5.2.6. DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (DDTSS) DU MAYO-DANAY**

Le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale à travers ses services déconcentrés au niveau du département du Mayo-Danay est chargé de la préparation, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique et des programmes de l'État dans les domaines des relations professionnelles, du statut des travailleurs et de la sécurité sociale.

À ce titre, il est responsable du contrôle de l'application du code du travail, des conventions internationales ratifiées par le Cameroun et ayant trait au travail, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de prévoyance et de sécurité sociale, de la liaison avec les institutions du système des Nations Unies et de l'Union Africaine spécialisées dans le domaine du travail.

Dans le cadre du Projet VIVA Logone, la DDTSS assurera le suivi externe de la mise en œuvre des mesures liées à la protection des travailleurs dans les chantiers qui seront engagés dans le cadre la réhabilitation et de l'extension du périmètre irrigué de la SEMRY.

#### **5.2.7. DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DES DOMAINES, DU CADASTRE ET DES AFFAIRES FONCIÈRES (DDCAF) DU MAYO-DANAY**

Ce ministère tant au niveau central qu'à travers ses structures déconcentrées au niveau du département du Mayo-Danay est chargé de la gestion des domaines publics et privés de l'État, ainsi que du domaine national et des propositions d'affectation, de la réalisation de toutes études nécessaires à la délimitation des périmètres d'intégration cadastrale, de la constitution et de la maîtrise des réserves foncières en relation avec les ministères en charge du développement et des collectivités territoriales décentralisées, de l'acquisition et de l'expropriation des biens immobiliers au profit de l'État, des établissements publics administratifs et des sociétés à capital public en collaboration avec les administrations et organismes concernés.

L'implication de la Délégation Départementale du MINDCAF est attendu dans le processus d'intermédiation sociale et de la gestion des conflits potentiels lors de la redistribution des parcelles du périmètre irrigué.

#### **5.2.8. DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION CIVIQUE (DDJEC) DU MAYO-DANAY**

La Délégation Départementale de la Jeunesse et de l'Éducation Civique a un rôle clé dans la réduction du chômage et du sous-emploi particulièrement ceux des jeunes. Cet engagement est en cohérence avec ses attributions définies par le Décret n°2005/151 du 04 mai 2005 portant organisation du MINJEC, qui rappelle que sa responsabilité est d'assurer l'insertion sociale et la promotion économique des jeunes et de leurs groupements notamment dans toute action de développement.

Dans le cadre du Projet VIVA Logone, le MINJEC assurera le suivi externe de la prise en compte des groupements de producteurs jeunes dans les organisations appuyées dans le périmètre irrigué.

#### **5.2.9. DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DES TRAVAUX PUBLICS (DDTP) DU MAYO-DANAY**

Le MINTP organisé par le Décret N° 2013/334 du 13 septembre 2013 est chargé de la supervision et du contrôle technique de la construction des infrastructures et des bâtiments publics ainsi que de l'entretien et de la protection du patrimoine routier national. Il assurera la conformité des voies d'accès avec les normes établies ; de la participation à l'élaboration, des normes de sécurités des d'infrastructures; des études relatives à la mise en place des équipements et du suivi des aspects sécuritaires des projets d'infrastructures; de la maîtrise d'œuvre des projets de construction; du contrôle de l'exécution des travaux de construction civile

conformément aux normes établies; de l'agrément des matériaux de construction, en liaison avec les administrations et organisations professionnelles concernées.

#### **5.2.10. DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MINEFOP) DU MAYO-DANAY**

Le MINEFOP à travers ses services déconcentrés au niveau du département est chargé : (i) de l'élaboration de la politique, de la défense et de la promotion de l'emploi ; (ii) de l'orientation et du placement de la main-d'œuvre ; (iii) des études sur l'évolution de l'emploi et du marché du travail ; (iv) des études sur l'évolution des qualifications des emplois ; (v) de la conception et de l'organisation des activités de formation professionnelle rapide ; (vi) de la définition des normes d'organisation des systèmes d'apprentissage et de qualification professionnelle ainsi que du contrôle de leur respect ; (vii) de l'organisation et du suivi de l'insertion professionnelle des jeunes formés.

L'une des axes d'intervention phare du Projet VIVA Logone est de renforcer les formations professionnelles qui sont pertinentes pour augmenter l'offre de services de formation pour les organisations de producteurs qui au niveau du périmètre irrigué de la SEMRY est encore limité en raison du manque de fournisseurs de services privés.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet VIVA Logone, la Délégation Départementale du MINEFOP sera chargée de valider les référentiels des formations retenues, de la vérification des plans de formation, des contrats et de la rémunération des employés dans les entreprises des travaux ainsi que dans les exploitations agricoles.

#### **5.2.11. DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE DU MAYO-DANAY**

La Délégation Départementale de la Promotion de la Femme et de la Famille du Mayo-Danay joue un rôle crucial en matière de sensibilisation sur la situation des femmes en tant que catégorie fortement exposée aux facteurs de vulnérabilité. C'est ainsi que son rôle se révèle clé dans la mobilisation du réseau des associations féminines du Mayo-Danay; l'information sur les données du recensement des violences conjugales ; ainsi que la prise en compte de leurs besoins spécifiques en termes d'autonomisation économique dans le cadre du Projet VIVA Logone.

#### **5.2.12. DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SOCIALES DU MAYO-DANAY**

La Délégation Départementale des Affaires Sociales est un acteur clé au regard de l'ensemble des problématiques sociales en lien avec l'impact de l'appauvrissement des sols sur les populations qui se déplacent d'un village à l'autre ; et les fléaux sociaux qui iront grandissants avec la venue du projet VIVA Logone. À travers ses services déconcentrés au niveau du département du Mayo-Danay, le MINAS veillera à une prise en compte des populations vulnérables.

Par contre l'enquête a permis de dénombrer trois (03) structures publiques du Ministère des Affaires Sociales avec un effectif de trois (03) personnels qualifié dans les arrondissements de Maga et Yagoua. Il s'agit des Centres Sociaux de Maga, Yagoua, et de la Délégation Départementale des Affaires Sociales du Mayo Danay.

#### **5.2.13. INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IRAD)**

Selon le Décret No 2019/075 du 18 Février 2019 portant réorganisation de l'IRAD, l'Institut est un Centre de référence en matière de recherche agricole. Il assure la promotion du développement agricole notamment dans les domaines de productions végétale, animale, forestière, halieutique et environnementale, ainsi que des technologies alimentaires et agro-industrielles. A ce titre, ces activités couvrent deux (02) volets, notamment la recherche agricole et la promotion du développement agricole.

### 5.3. ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

#### 5.3.1. SEMRY

La Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY) a été créée par décret n°71/DF/74 du 24 février 1971 avec pour principales missions entre autres, réduire l'insécurité alimentaire des populations de la vallée du Logone, améliorer leur niveau de vie et par voie de conséquence, réduire l'exode rural en intéressant sa jeunesse à la pratique de la riziculture. Dans le cadre du projet VIVA Logone elle jouera un rôle de catalyseur des dynamiques de développement que susciteront la réhabilitation et les aménagements dans et autour du périmètre irrigué.

### 5.4. PARTIES PRENANTES AU NIVEAU DES ARRONDISSEMENTS

#### 5.4.1. SOUS-PRÉFECTURES DES ARRONDISSEMENTS DE YAGOUA, VÉLÉ, KAÏ-KAÏ ET MAGA

Dans le cadre du Projet VIVA Logone, les sous-préfets des arrondissements de Yagoua, Vélé, Kaï-Kaï et Maga, conformément à leurs attributions, auront un rôle clé à jouer notamment en matière de supervision, d'animation, de règlement et de gestion des conflits fonciers, de coordination et de contrôle de l'activité des services publics civils et des services déconcentrés de l'État installés dans sa circonscription administrative, et à ce titre, collabore au côté du maire à l'exécution harmonieuse des projets et programmes sur le terrain. Leur rôle de facilitateur, de coordination et de mobilisation est incontournable.

#### 5.4.2. COMMISSION DE RÈGLEMENT DES LITIGES AGRO-PASTORAUX

Son rôle est d'assurer le règlement des conflits agro-pastoraux. Cette commission est encadrée par le Décret N°78/263 du 3 juillet 1978 fixant les modalités de règlement des litiges agro-pastoraux. Elle est constituée ainsi qu'il suit :

- Président : le sous-préfet ou son représentant ;
- Membres :
  - un représentant du Service des Domaines : Secrétariat
  - un représentant du Ministère de l'Agriculture ;
  - un représentant du Ministère de l'Élevage ;
  - un représentant du Cadastre ;
  - le Chef et deux notables du village intéressé ;
  - un agriculteur ;
  - un éleveur ou le chef des éleveurs (Ardo).

#### 5.4.3. POSTES AGRICOLES



Les postes agricoles ont un rôle clé en tant que zones de vulgarisation dans le cadre du PROSAC-VA (Programme National de Restructuration et d'Accompagnement des Producteurs et de la Vulgarisation Agricole). Ces zones de vulgarisation sont parcourues par des agents de proximités de Zone. Eu égard à la pression démographique et à la forte demande des planteurs et des multiples organisations de producteurs que le Projet VIVA Logone va générer, il sera nécessaire de renforcer leur rôle et leur engagement dans l'encadrement des agriculteurs.

## 5.5. COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET STRUCTURES DÉCENTRALISÉES

Placées sous la tutelle du MINDDEVEL, les collectivités territoriales décentralisées, tout particulièrement les communes interviennent dans le développement local en matière d'amélioration et/ou de construction/réhabilitation des équipements et infrastructures communautaires. Elles sont gérées par les Maires des communes suivantes, qui auront la charge d'encadrer les personnes affectées par le projet VIVA Logone, non seulement parce qu'elle constitue son territoire de mise en œuvre mais également au regard des principes que consacre la constitution de 1996 en matière de décentralisation laquelle prévoit le transfert de compétence de l'État aux collectivités territoriales décentralisées, qui sont responsables de la planification et du développement socio-économique de leurs entités. À cet effet, les communes de la zone du projet en matière d'environnement assument les compétences transférées aux collectivités locales en vertu du Code général des collectivités territoriales décentralisées de décembre 2019 et du Décret n°2012/0882/PM du 27 mars 2012 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux communes dans le domaine de l'environnement.

Conformément à ce décret (article 6), la commune veille à ce que les promoteurs de projets ou établissements /installations de faible envergure, qui ne sont pas assujettis à une étude d'impact environnemental ou à un audit environnemental, mais qui pourraient avoir des effets négligeables sur l'environnement, réalisent une notice d'impact environnemental (NIE). À cet effet, la commune fixe la liste des articles soumis à la NIE après avis obligatoire du responsable départemental des services déconcentrés du ministère en charge de l'environnement (article 8).

La commune délivre à tout promoteur ou établissement assujettis à la procédure de la NIE une attestation de conformité environnementale de son projet ou de son établissement, après avis conforme du responsable régional des services déconcentrés de l'Administration en charge de l'environnement (article 9(1)).

Elle assure la surveillance administrative et technique de toute activité qui fait l'objet d'une NIE en collaboration avec les services déconcentrés du Ministère en charge de l'environnement. Cette surveillance porte sur la mise en œuvre effective du plan de gestion environnemental (PGE) inclus dans la NIE et fait l'objet d'un rapport conjoint. La commune reçoit du promoteur un rapport semestriel sur la mise en œuvre de ce PGE (article 9(2)).

La commune interviendra également dans l'analyse et l'approbation des sous-projets mis en œuvre dans le cadre de la réhabilitation du périmètre irrigué d'un point de vue environnemental.

Dans le cadre du Projet VIVA Logone, les communes de Yagoua, Guémé(Vélé), Kai-Kai et Maga sont concernées

## 5.6. AUTORITÉS COUTUMIÈRES ET RELIGIEUSES

Les chefs traditionnels (Chefs de canton et de village) sont des auxiliaires de l'administration. Ils sont placés sous l'autorité et le contrôle du Sous-préfet et travaillent à la cohésion sociale. Les chefs de village possèdent l'autorité.

### 5.6.1. LES LAMIDO DE YAGOUA, GUIRVIDIG ET LE SULTAN DE POUSS

Le pouvoir traditionnel est détenu par le Lamido de Yagoua et de Guirvidig ainsi que le Sultan de Pouss. Ceux-ci conservent l'essentiel du pouvoir traditionnel, social et dans une moindre mesure économique, chacun dans son unité de commandement. Pour l'accomplissement de ces missions, ils sont entourés des chefs de villages appelés Lawane et des chefs de quartiers, Djaoro.

Le lamidat correspond à la chefferie de premier degré et le village à la chefferie du deuxième degré. Ces chefs très écoutés constituent des leaders locaux pouvant contribuer significativement à la réussite des campagnes de sensibilisation des populations sur le projet ainsi que la maîtrise des conflits pouvant surgir.

Ils concourent également au maintien de l'ordre de leur unité de commandement, à la cohésion sociale à travers la gestion des affaires courantes et au développement socio-économique et culturel de leurs collectivités par la mobilisation des habitants.

Ils contribuent à la mobilisation sociale des populations, constituent le garant de la tradition et font la conciliation en cas de conflits non gérés par les chefs des villages qui sont dans leur canton.

### 5.6.2. IMAMS, PRÊTRES ET PASTEURS

Cette autorité religieuse musulmane joue un rôle important au sein des villages comportant une population islamisée. L'imam assiste le chef de village ou de canton dans la gestion de la communauté. Ils détiennent une forte influence sur la communauté et représente un acteur de mobilisation des populations.

Il en est de même des prêtres de l'Église catholique romaine représentée dans la zone du projet ainsi que des pasteurs des églises protestantes notamment de l'Église fraternelle et luthérienne.

## 5.7. LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS DANS LA ZONE DU PROJET

### 5.7.1. ÉTAT DE RÉFÉRENCE DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

Les organisations de producteurs en tant qu'acteur clé fournissent parfois un appui en intrants en relais de l'État et de la Chambre d'Agriculture.

S'agissant d'un périmètre irrigué qui sera réhabilité, les coopératives existantes ne sont pas toutes fonctionnelles ; d'autres devront être créées. Il y a lieu pour l'instant d'identifier les coopératives actives dans la zone du Projet VIVA Logone et de les consulter en préparation à la mise en place d'un système d'encadrement des producteurs. L'état de référence concernant les organisations des producteurs est décliné dans le tableau ci-après :

Tableau 25 : Évolution des organisations de producteurs par arrondissement dans la zone du projet entre 2017 et 2019

Type d'OP	Année	Kaï-Kaï	Maga	Vélé	Yagoua	Total
GIC	2019	360	346	38	910	2716
	2018	360	293	19	897	2557
	2017	360	266	15	887	2379
SCOOPS	2019	35	117	1	32	204
	2018	35	87	1	25	162
	2017	35	53	0	12	109
COOP-CA	2019	2	9	0	15	26
	2018	2	6	0	10	18
	2017	2	6	0	8	16
COOPEC	2019	0	0	0	0	1
	2018	0	0	0	0	1
	2017	0	0	0	0	1
UGIC	2019	25	14	15	46	102
	2018	25	14	12	46	97
	2017	25	14	12	43	94
UCOOP	2019	0	4	0	0	4
	2018	0	4	0	0	4
	2017	0	3	0	0	3
FUGIC	2019	1	1	0	4	7
	2018	1	1	0	4	7
	2017	1	1	0	4	7
FUCOOP	2019	0	1	0	0	1
	2018	0	1	0	0	1
	2017	0	1	0	0	1
CONFEGIC	2019	0	0	0	0	0
	2018	0	0	0	0	0
	2017	0	0	0	0	0
TOTAL	2019	423	492	54	1007	3061
	2018	423	406	32	982	2847
	2017	423	344	27	954	2610

Source : Rapport de la Délégation Départementale de l'Agriculture et du Développement Rural, 2019

Au regard des données recueillies auprès d'ACEFA, les OP ont un impact perceptible sur l'amélioration des revenus. Les producteurs ont constaté que le fait de se regrouper rapporte quelque chose. Et les membres des communautés dans les villages ont compris que s'ils veulent bénéficier d'un appui quelconque que ce soit de la part de l'État ou des partenaires techniques et financiers ils ont intérêt à faire partie des OP.

Dans le cadre d'ACEFA, entre 2018 et 2019 on est à 109 projets enregistrés. Et sur ces 109 projets, 90 ont déjà été financés à hauteur de 367 057 732FCFA dont 38 projets d'équipement de production ; 12 projets sur les bâtiments de production ; 03 projets sur les infrastructures et aménagements de production ; 22 projets d'équipement, 22 projets de conservation ou de transformation ; 15 projets sur les bâtiments et les infrastructures de stockage.

### 5.7.2. DYNAMIQUE DES COOPÉRATIVES DU PÉRIMÈTRE RIZICOLE

Les coopératives sont jeunes dans la mesure elles n'existent que depuis 2016 mais les bureaux ont officiellement été mis en place en 2017. Ces coopératives sont les anciennes unions de GICs. Elles épousent la structure de la SEMRY, chaque station disposant d'une coopérative. Le passage des GICs aux coopératives pour se conformer à la loi OHADA a transformé les modes d'action des producteurs qui désormais ont cultivé l'esprit coopératif à travers les ventes groupées et les achats de semences. Les coopératives du secteur de Yagoua et de Maga ont été immatriculées en 2016 ; mais les sensibilisations faites par PACA ont commencé en février 2014 pour encourager les riziculteurs organisés par groupement à se constituer en coopératives.

Ces coopératives fonctionnent sur la base d'une part sociale que chaque membre paie selon des coûts diversifiés d'un casier/station à un autre.

Tous les riziculteurs ne sont pas membres des coopératives parce que l'exigence de payer la part sociale s'élevant à 100 000FCFA payable en quatre (04) campagnes à raison de 25000FCFA par campagne est selon eux trop élevée; mais aussi parce que tous les membres ne reçoivent pas l'eau équitablement.

#### 5.7.2.1. Dynamique des coopératives rizicoles dans le secteur de Maga

La situation des coopératives dans ce secteur est la suivante :

- Coopérative BONOUPIDEM (« La bonne entente » en Mousgoum ) située dans le casier 1 qui couvre les villages de Pouss et ses environs ; Kaouaye ; Mourla ; Blah, Palia et Lawaya . Cette coopérative travaille sur 955, 13 hectares (sur tout le casier). Elle a atteint 400 membres en 2019. Mais tout le monde n'a pas libéré sa part sociale.

Le bureau compte 17 membres (12 administrateurs et 05 Conseillers de surveillance) pas une (01) femme n'en fait partie.

- Coopérative AKAFOUNG (« L'avancement du village » en Mousgoum) intervenant au casier 2 et couvrant comme villages : Pouss, Bala, Bagassarai, Maouda, Simatou, Malka, Sirlawe, Mariava, Ngoulmoung, Tékélé, Ziam, Bégué, Gaya (distinct de celui de Kai-Kai), Dandalang. Il contrôle une superficie de 2264 hectares

Cette coopérative compte 800 membres qui ont tous payé un quart de la part sociale. Le bureau compte aussi 17 membres mais compte une (01) femme.

- Coopérative ABOUNA (« Sur la déesse de l'eau » en Mousgoum) du casier 3 concernant les villages: Maga centre, Malka, Sirlawe, Simatou, Tapadaye, Ziam 1, Ngoulmoung-Arabe, Gamak, Madiojo, Ziam 2, Ziam 3, Moustaphari, Pakataï, Ngoungui, Dawaye et Diga-Arabe

Cette coopérative compte 813 membres qui ont libérés les premières parts sociales. Le bureau compte aussi 17 membres mais compte une (01) femme. Cette coopérative exploite environ 2233,16 hectares

- Coopérative ALAOSSOUMOU (« Allah est avec nous ; Que Dieu nous donne » en Mousgoum) au casier 4 intervenant dans les villages Yangah, Guirvidig, Kalang, Kelo, Mewi-Bariagodjo, Gagraye, Farahoulou, Mougou, Makoudi, Kaï-Kaï foulbe et Pidimié.

Cette coopérative compte 615 membres dont chacun a libéré un (01) quart de sa part sociale. Le bureau compte aussi 17 membres mais compte une (01) femme. La superficie couverte est 869,62 hectares.

- Coopérative semencière SEYEM (« Semence en Mousgoum ») qui couvre tout le périmètre de Maga et compte 114 membres dont tous les membres ont libéré leur deuxième part sociale soit 30 000CFA(dont 15000FCFA par membre). Le bureau compte aussi 17 membres mais aucune femme. La superficie couverte est d'environ 57, 5 hectares.

### **5.7.2.2. Dynamique des coopératives rizicoles dans le secteur de Yagoua**

La situation des coopératives dans le secteur de Yagoua se présente de la façon suivante :

- Coopérative TAPVOUNDA (« Progressons » en Massa) de la Station 1 à Toukou :

C'est la plus petite des stations par rapport aux superficies qui sont de 705 hectares. Sa coopérative compte 183 membres avec certains qui ont libéré un (01) quart à un (01) et demi de la part sociale.

Le bureau compte 17 membres (12 administrateurs et 05 Conseillers de surveillance) dont une (01) femme. Le PCA a précisé qu'il ne s'agit pas d'un refus d'intégrer les femmes mais il faut savoir lire et écrire. Mais la proportion des femmes à TAPVOUNDA au niveau de la base c'est-à-dire de celles qui ont le nom sur une parcelle comme productrice est de 42%.

- Coopérative NAIVOGO (« Progressons » en Massa) de la Station 2 à Vonalom :

Cette coopérative compte 428 membres qui ont adhéré mais chacun a payé au moins le quart ou la moitié de la part sociale. Le bureau compte aussi 17 membres mais ne compte aucune femme. La proportion des femmes à la base est de 35%. NAIVOGO exploite entre 1.500 et 1.600 hectares.

- Coopérative LAI-IRTOUADI (« Ne nous abusons pas » Massa) de la Station 3 à Vélé-Doumaraye :

Cette coopérative compte 234 membres dont certains ont libéré un (01) quart à un (01) demi. Le bureau compte aussi 17 membres mais ne compte aucune femme. La proportion des femmes à la base est de 32%. Cette coopérative exploite environ 1.700 hectares.

- Coopérative TAPAI-KEPE (« Soyons un » en Mousgoum) de la Station 4 à Doreïssou-Balgam:

Cette coopérative comprend 1.300 membres dont certains ont libéré un (01) et demi de la part sociale. Le bureau compte aussi 17 membres mais sans aucune femme. La proportion des femmes à la base est entre 33 et 34%. La superficie couverte est d'environ 2.000 hectares.

- Coopérative semencière DIKHAOUTA (« Chassez la pauvreté en massa) qui couvre toutes les stations où elle dispose de parcelles :

Cette coopérative comprend 150 membres dont 90 membres ont libéré le quart de la part sociale s'élevant à 100 000 FCFA. Elle produit les semences sélectionnées de qualité en relation avec l'IRAD et la SEMRY, semences qu'elle vend aux producteurs. Son rôle dans la productivité des périmètres est remarquable et devra être boosté dans le cadre du projet à travers les divers financements de soutien prévus pour les promoteurs.

Le bureau compte aussi 17 membres dont une (01) femme. DIKHAOUTA compte des femmes à la base. La superficie couverte est d'environ 72 hectares. Ladite coopérative englobe six (06) quartiers : la station 1 compte un quartier de 10 hectares ; la station 2 a un quartier de 15 hectares ; la station 3 est composée d'un quartier de 10 hectares et d'un quartier de 11 hectares ; la station 4 comprend un quartier de 10 hectares et un quartier de 16 hectares.

### 5.7.3. DYNAMIQUE DES ORGANISATIONS FÉMININES DANS LA ZONE DU PROJET : LE RÉSEAU DES ASSOCIATIONS FÉMININES DU MAYO-DANAY

Dans la zone du projet, c'est la femme qui assume toutes les charges familiales dans certains ménages et s'implique dans les travaux champêtres, commerciaux, mais elle subit de fortes brimades eu égard aux pesanteurs socioculturelles. Les femmes sont très actives dans la constitution des groupes ou coopératives de la zone du projet. Cela procède d'une tendance pour cette catégorie à faire des tontines et des entraides sociales. La meilleure voie pour les femmes pour lancer leurs initiatives est de procéder à la mise en place de GICs du fait de la flexibilité qu'elles offrent et des appuis dont elles bénéficient de la part des ONG.

En effet dans la zone du projet, il existe une multitude d'associations féminines rassemblées au sein des réseaux d'associations féminines d'arrondissement (Kaï-Kaï, Maga, Vélé et Yagoua) et de département (réseau d'associations féminines du Mayo Danay). Ces dernières sont impliquées fortement dans les cultures maraîchères, le petit commerce, le commerce de poisson, le commerce du riz en détail, le stockage de céréale entre autres.

Par ailleurs, les femmes constituent l'immense main-d'œuvre qui travaille dans les rizières auprès de leurs partenaires ou des membres de leur famille, exploitants des parcelles rizicoles. Elles ont également des petites exploitations maraîchères de cultures de légumes pour la sauce, de tabac local, de tomates ou aubergines.

La structuration d'organisations fortes de femmes en renforçant leurs capacités en gestion de micro entreprises, en leadership et en droits humains permettraient inexorablement l'atteinte des objectifs du projet.

Les organisations féminines se révèlent d'ailleurs plus efficaces dans la mesure où elles fonctionnent le mieux sur le terrain au regard de leur dynamisme, des réunions régulières qu'elles tiennent et de la mobilisation des fonds propres qu'elles réussissent dans le cadre des tontines tant pour l'entraide que l'autofinancement.

#### 5.7.4. LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES (CMPJ)

Le CMPJ fait partie des institutions identifiées dans la zone du projet dont il faudra tenir compte pour appuyer la jeunesse.

Le Centre Multifonctionnel de Promotion de Jeunes (CMPJ) est rattaché aux services du Ministère en charge de la Jeunesse et de l'Éducation Civique avec comme missions l'encadrement et l'accompagnement extrascolaires de la jeunesse en vue de son épanouissement. D'après le Décret N° 1099/2010/PM du 07 mai 2010 portant organisation et fonctionnement des CMPJ, ces missions se déclinent clairement en quatre points:

- offrir des dispositifs adéquats d'activités socio-éducatives, socioculturelles, sportives, socio-économiques et socioprofessionnelles en faveur de la jeunesse ;
- entretenir un partenariat dynamique entre les jeunes et les promoteurs d'initiatives en leur faveur ;
- assurer l'appui méthodologique, la planification et la réalisation du développement local et communautaire par et pour les jeunes, accueillir sans discrimination aucune, les jeunes, individuellement ou en groupes organisés, diplômés ou non, soit en quête de formation ou d'information, soit disposant d'une expertise à offrir.

Il existe quatre catégories de CMPJ classés en fonction de leur capacité d'accueil, de leur orientation stratégique, de leur circonscription d'implantation, de leur rayon d'action et de leur impact dans leur milieu. Ce sont les CMPJ de référence qui ont une vocation nationale et se démarquent par la qualité de leurs ressources humaines d'encadrement et de leurs adhérents.

La spécificité de ces CMPJ se fait également par le développement en son sein des filières socio-économiques particulières ayant un impact direct sur la production nationale et l'emploi des jeunes ainsi que l'entretien d'un partenariat multilatéral de haut niveau.

Ensuite les CMPJ de région installés au niveau des régions, les CMPJ de département installés dans les départements et les CMPJ d'arrondissement. Ces Centres de manière globale offrent une gamme importante de services et développent des activités en fonction des réalités de leurs lieux d'implantation.

En vue de remplir leurs missions conformément à l'article 56 du Décret N° 1099/2010/PM portant organisation et fonctionnement des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes, ceux-ci sont dotés de dispositifs tels que les pépinières d'entreprises et des ateliers suffisamment équipés pour accompagner et faciliter l'installation des jeunes en fin de séjour ans lesdits centres.

Les nombreux jeunes sortant des CMPJ et bénéficiaires de ces facilités ont, durant leur formation, pu accumuler des habilités et autres compétences managériales, entrepreneuriales et de vie commune illustratives de leurs capacités individuelles à s'installer en emplois indépendants pour certains et à intégrer le marché du travail comme chercheurs d'emplois pour d'autres.

Cette stratégie mise en œuvre par le gouvernement au bénéfice des jeunes en particulier permet de lutter contre le chômage et le sous-emploi, et par ricochet leurs corolaires. Ce qui donne au MINJEC de considérer les CMPJ comme de véritables piliers pour la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) en faisant de la jeunesse est un véritable catalyseur d'une croissance inclusive pour le Cameroun.

### 5.7.5. LES ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES (ONG)

Les investigations dans la zone du projet ont permis de relever que plusieurs acteurs de développement local, d'ONG et d'associations sont présents dans la zone du projet, qui interviennent dans l'animation, l'encadrement, la formation des communautés et autres acteurs éventuels, et dans l'appui – conseil. Dans le cadre projet VIVA Logone, ces acteurs interviendront pour jouer leur rôle en menant des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités des bénéficiaires au plan économique et sur les aspects environnementaux et sociaux. Leurs capacités devront être renforcées à cet effet en matière de directives de la Banque Mondiale et des modalités de suivi des mesures sociales.

#### 5.7.5.1. CODAS-CARITAS

CODAS-CARITAS forme les femmes sur les activités génératrices de revenus dans tout le département du Mayo-Danay et intervient dans les projets hydrauliques à travers la construction des forages en faveur des femmes pour réduire la pénibilité de la corvée ; ainsi que la lutte contre les maladies hydriques grâce à l'installation des pompes à motricité humaine.

#### 5.7.5.2. SANA-LOGONE

SANA-LOGONE appuie les femmes dans la recherche de partenariats et les microprojets ; et les forme dans les activités génératrices de revenus ainsi que dans les techniques de production maraîchères.

### 5.7.6. ASSOCIATIONS D'ÉLEVEURS

Il existe des associations d'éleveurs dans la zone du Projet VIVA Logone. Ces associations sont directement ou indirectement concernées par le Projet (empiètement sur des pâturages, production de fourrage, accès à l'eau.

Tableau 26 : GIC d'éleveurs présents dans la zone du projet

NOM DU GIC	FILIERES	ARRONDISSEMENT	LOCALITE
GIC DES ELEVEURS DES PORCS DYNAMIQUES DE YAGOUA	Élevage et engraissement des porcs	Yagoua	Tiyala
UG NAVOGO'O	Porcs et petits ruminants	Yagoua	Ganyala
GIC WOULD A	Gros ruminants	Yagoua	Yagoua Haoussare
UG MINAITOUYA DES AGROS ELEVEURS ET COMMERCANTS	Porcs, gros et petits ruminant	Yagoua	Toukou
GIC LAILOPNA DES AGRO ELEVEURS	Petits ruminants	Yagoua	Vada Voro
GIC SOITOUYA	Petits et gros ruminant	Yagoua	Vounaloum
GIC MARFARAIDA	Élevage porcine et gros ruminant	Vélé	Dabayé Goho



NOM DU GIC	FILIERES	ARRONDISSEMENT	LOCALITE
GIC ANTAMLA	Gros ruminant	Maga	Maga Centre Koskore
GIC ALAO ASA	Gros et petits ruminant	Kaï-Kaï	Hlama- Moukou
UG ALAO ANNA	Gros et petits ruminant	Kaï-Kaï	Bouktang

Source : Enquêtes ERE Développement, Février-Mars 2020

## 5.8. STRUCTURES BANCAIRES ET DE MICRO FINANCE

### 5.8.1. BANQUES

Les services bancaires disponibles dans la zone du projet se situent à Yagoua et Maga pour l'essentiel. Il s'agit du CREDIT du SAHEL, de LA RÉGIONALE et de la SCB. Celles-ci offrent des possibilités de crédit dans le domaine agricole.

### 5.8.2. ACEFA

Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales (ACEFA) est un programme qui appuie les organisations de producteurs à vocation économique qui rendent des services à leurs membres et aux usagers (non membres) en réalisant des activités d'appui à la production (production collective et prestations de services), d'approvisionnements groupés (achat de marchandises pour revendre aux membres), de stockage, de transformation et de commercialisation.

Ce programme a fait le choix innovant de joindre l'appui-conseil à l'octroi de subventions pour des projets mis en œuvre par des groupements de producteurs répondant ainsi au constat de l'indisponibilité des services financiers pour les agriculteurs, particulièrement en milieu rural.

### 5.8.3. INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

L'opérateurs dans le domaine de la microfinance dans la zone du projet est EXPRESS UNION. Cet opérateur offre en général un certain suivi des dossiers, des taux d'intérêt relativement élevés et leur clientèle est principalement formée de commerçants.

### 5.8.4. AGENCES DE TRANSFERT

Il existe de nombreuses agences de transfert, parmi lesquelles EXPRESS UNION, etc. Elles effectuent des transferts nationaux et internationaux d'argent.

### 5.8.5. COMMERÇANTS ET ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS

La zone du Projet est très active d'un point de vue commercial, du fait notamment de la multiplicité avec un certain nombre de marchés hebdomadaires et sa proximité avec la différence de valeur entre le FCFA et la monnaie nigériane fait fluctuer les volumes d'échange et leur destination (tantôt vers le Cameroun, tantôt vers le Tchad et le Nigeria).

## 5.9. STRUCTURES MÉDIATIQUES ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION

### 5.9.1. RADIOS ET TÉLÉVISIONS LOCALES

On distingue deux types de médias au niveau de la zone du projet :

- la radio et la télévision nationales représentées localement par la station CRTV FM Yagoua ;
- les radios communautaires gérées par les collectivités territoriales. Radio Labar de Maga, radio confessionnelle (protestante), la Radio Rurale Dana, la Radio de Tchatchibali. Les médias privés disposent d'une bonne couverture dans la zone du projet et constituent des canaux de diffusion de l'information sur la zone d'étude et au-delà.

Les apports éventuels et futurs de ces structures médiatiques pour le projet VIVA Logone se situe au niveau du rôle qu'elles peuvent jouer en tant que support et vecteur de l'information visant la sensibilisation des différentes parties prenantes et par voie de conséquence l'appropriation du processus de développement qui sera mis en œuvre dans le cadre de la réhabilitation et des aménagements du périmètre irrigué.

### 5.9.2. PRESSE ÉCRITE

La presse écrite est également appelée à jouer un rôle phare bien que son écho soit moins perceptible que les autres médias de la presse audio-visuelle, compte tenu de sa faible audience auprès des communautés, moins enclines à lire qu'à écouter la radio ou à regarder la télévision.



## 6. PERCEPTION ET ATTENTES DES ACTEURS LOCAUX SUR LE PROJET ET EVALUATION DE L'EFFICACITE DES MECANISMES TRADITIONNELS DE GESTION DES CONFLITS ET DES RECLAMATIONS

### 6.1. PERCEPTION ET ATTENTES DES PARTIES PRENANTES LOCALES A L'EGARD DU PROJET

Les appréciations générales des parties prenantes quant à la raison d'être de VIVA LOGONE sont largement positives. Cette perception positive devrait être un facteur important pour la réussite du projet.

Cependant il y a encore un décalage à prendre en compte entre l'enthousiasme des populations locales quant aux principes et leurs appréciations négatives de la mise en œuvre des projets de développement humain.

Les perception positive est nuancée dès qu'on passe des questions de principe et des idéaux à celui des effets observables. En effet, les catégories les plus critiques se trouvent davantage parmi celles qui ont exprimées des attentes au-delà de ce qui était prévu par le PULCI.

#### 6.1.1 ATTENTES DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

##### 6.1.1.1. Sur la zone d'intervention du projet

- Que le projet étende sa zone d'intervention plus au nord c'est-à-dire le Logone et Chari ; et la zone entre Pouss ; Tékélé et Argazama avec des ouvrages de prises d'eau pour les hors casiers.

##### 6.1.1.2. Sur la prévention des conflits

- Que la sensibilisation soit bien faite et privilégiée avec le concours des autorités administratives de manière à minimiser les tensions.

#### 6.1.2 ATTENTES DES AUTORITÉS TRADITIONNELLES

- Que le projet privilégie le recrutement des locaux dans les chantiers qui seront lancés dans le cadre des travaux à réaliser pour la réhabilitation et l'extension du périmètre rizicole de la SEMRY.

#### 6.1.3 ATTENTES DES RESPONSABLES SECTORIELS

##### 6.1.3.1. Délégation Départementale du MINEPDED

Les responsables rencontrés souhaitent :

- Que le projet VIVA LOGONE mette sur pied une stratégie qui respecte les normes environnementales en matière agropastorale.

##### 6.1.3.2. Délégation Départementale de l'Eau et de l'Énergie

Les responsables rencontrés au niveau de la DDEE souhaitent :

- Que VIVA LOGONE veille à une bonne gestion de l'eau pour que les riziculteurs respectent le calendrier cultural ;

- Que le projet VIVA LOGONE implique les sectoriels lors des descentes sur le terrain.
- Que VIVA LOGONE continue dans la même lancée que le PULCI en multipliant beaucoup les points d'eau pour couvrir les 18 villages de Gueme, ainsi que les salles de classe et se penche aussi sur l'électrification rurale sans omettre de construire un marché moderne à Gueme et aider la commune à redynamiser les acquis laissés par le PULCI ;
- Que VIVA Logone se penche sur l'assainissement, l'approvisionnement en eau et le raccordement des villages au réseau électrique ou réseau décentralisé (le solaire pour les villages très éloignés de la ligne) ;
- Il est impératif que VIVA Logone contribue à l'amélioration de l'accès à l'eau à travers la multiplication des points d'eau et mette un accent sur la gestion de ces points d'eau.

#### *6.1.3.3. Chefs de districts de santé et des directeurs d'hôpitaux de district*

Ils expriment les souhaits que :

- Que le projet VIVA LOGONE apporte un appui sur le plan de l'infrastructure de l'hôpital de district de Vélé que ce soit en lits, matériel médical et sécurisation des fenêtres et des portes ainsi qu'en termes de modernisation des latrines et de clôture autour de cette formation sanitaire et de la construction d'abris, de bancs d'attentes pour les visiteurs qui saturent les couloirs et les salles d'hospitalisation.

#### *6.1.3.4. Délégations de l'Éducation de base et des Enseignements Secondaires*

Les responsables attendent :

- Que VIVA LOGONE vienne en appui aux structures socioéducatives dans le sens de la construction des infrastructures au sein des établissements notamment des salles de classe, des latrines, des points d'eau ceci à l'effet de booster la scolarisation ;
- Que le projet équipe certains établissements scolaires en tables bancs des écoles.

#### *6.1.3.5. Délégation Départementale du MINADER*

Les responsables au niveau de la DDAR et des arrondissements souhaitent :

- Que VIVA LOGONE apporte un appui en logistique et en matériel délégation du MINADER ;
- Que le projet VIVA LOGONE collabore avec les services techniques pour un meilleur encadrement des producteurs ;
- Que le projet VIVA LOGONE appuie les services techniques dans la logistique de collecte des données de base en particulier le matériel roulant, le GPS, les pluviomètres ;

- Que le projet VIVA LOGONE prenne en compte la situation de manque de structures infrastructurelles des services techniques ;
- Que le projet VIVA LOGONE aide à ce que le système d'alerte précoce puisse prendre en compte tous les arrondissements qui sont aptes à donner des informations météorologiques ;
- Que le projet VIVA LOGONE prenne en compte le personnel technique dans le comité de gestion du système d'alerte précoce ;
- Que le projet VIVA LOGONE appuie les services techniques dans la lutte mécanique contre les oiseaux granivores ;
- Que VIVA LOGONE contribue à la réhabilitation des voies de communication entre les arrondissements.

#### 6.1.3.6. Délégation Départementale du MINDCAF

Les responsables sectoriels de ce ministère au niveau départemental s'attendent :

- A ce que le MINDCAF doit être mis à contribution pour la recherche des terres pour recaser les victimes ;
- À ce que les constructions des cases aux sinistrés engagées par le PULCI soient achevées ;
- À ce que le projet VIVA LOGONE ne manque pas d'associer les sectoriels concernés par la gestion du foncier aux activités y relatives dans un esprit de collaboration.

#### 6.1.4 PERCEPTIONS DES RESPONSABLES DE LA SEMRY EN TERMES D'ATTENTES

La SEMRY attend du Projet VIVA LOGONE qu'il :

- finance l'aménagement de nouveaux espaces de rizières pour permettre aux jeunes d'accéder à des parcelles ;
- apporte de gros engins à chenilles pour les labours et qu'il subventionne les engrais ;
- qu'il mette un fonds de roulement à la disposition de la SEMRY pour l'achat de la production ;
- qu'il contribue au renforcement des capacités des coopératives et des AUE.

#### 6.1.5 PRÉSIDENTS DES ASSOCIATIONS DES USAGERS DE L'EAU EN TERMES D'ATTENTES

Les AUE souhaitent que :

- la SEMRY transfère aux AUE la responsabilité de la perception et du recouvrement de la redevance hydraulique auprès des producteurs pour résoudre le problème de la maintenance et de l'entretien des réseaux hydrauliques;
- un fonds de roulement soit mis à leur disposition pour lancer leurs activités et assurer leur bon fonctionnement ;

- des moyens de déplacement leur soient fournis pour pouvoir assurer le suivi et le contrôle des ouvrages hydrauliques ;
- du matériel de travail (pelles, pioches, brouettes, bottes, houes, machettes, gants, casques, combinaisons, etc.) leur soit mis à disposition pour l'entretien et la maintenance du réseau hydraulique ;
- les besoins des femmes soient pris en compte dans les lotissements des parcelles par la SEMRY et qu'elles bénéficient d'un encadrement spécifique par rapport au genre si possible qu'on leur donne un bloc ;
- la SEMRY permette aux AUE de percevoir la redevance hydraulique chez les exploitants des hors-casiers, condition sine qua non pour permettre aux AUE d'empêcher le blocages de drainage d'eau par ces exploitants qui font des barrages occasionnant la pourriture du riz de la SEMRY ;
- l'on recommande aux hors casiers d'utiliser les motopompes et non de barrer l'eau dans le drain de la SEMRY ;
- des voyages d'échanges soient organisés au bénéfice des AUE pour renforcer leurs capacités d'organisation et leur expérience en matière de gestion de l'eau et des producteurs ;
- les volets agriculture (Cultures maraîchères), élevage (production et embouche bovine) ; pisciculture, transformation soient réellement pris en compte ;
- Que les superficies des hors casiers soient aménagées et organisées autour de la gestion de l'eau.

#### **6.1.6 PRÉSIDENTS DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COOPÉRATIVES EN TERMES D'ATTENTES**

Les coopératives attendent les types d'appuis suivants :

- Les subventions de la Banque Mondiale et de l'État camerounais en intrants agricoles ;
- Appui en matériel de labour qui constitue un véritable problème ;
- Construction des magasins de stockage pour garder les semences ;
- Que des bureaux soient construits pour abriter les sièges des coopératives ;
- Appui en fonds de roulement ;
- Appui en matériel roulant notamment les motos pour le suivi des membres et les recouvrements ainsi que des tricycles pour le transport des paddy ;

- Transfert des compétences de gestion des parcelles, d'achat des produits de la SEMRY aux coopératives ;
- Laisser les riziculteurs faire le choix de leurs représentants au Conseil d'administration de la SEMRY ;
- Voyages d'échanges à l'intérieur comme à l'extérieur du pays pour apprendre de l'expérience des autres en matière de gestion des coopératives ;
- Que les prestations des labours soient confiées aux coopératives intervenant dans le périmètre ;
- Que les casiers 1 et 4 soient réhabilités ;
- Que les casiers 2 et 3 soient achevés ;
- Que les organisations de producteurs soient impliquées dans les réunions de coordination et de pilotage des projets ;
- Que l'avis des riziculteurs soit pris en considération dans les réhabilitations du périmètre en général ;
- Que les parcelles du périmètre soient mises au même niveau ;
- Que les superficies des hors casiers soient aménagées et organisées ;
- Que l'aménagement de la zone 37(dans le casier 3) qui a été tracé au début de la mise en place du périmètre soit achevé ;
- Le renforcement des capacités en leadership, en entrepreneuriat ;
- Besoin d'accéder en permanence et à temps aux crédits de campagne ;
- Souhait que l'État subventionne les intrants en l'occurrence les engrais ;
- Que des groupes électrogènes ou des plaques solaires soient installés dans les stations de pompage pour lutter contre les délestages.

#### 6.1.7 RESPONSABLES D'ONG ET ASSOCIATIONS EN TERMES D'ATTENTES

Celles – ci souhaitent que le futur projet :

- tienne compte des besoins réels et prioritaires des populations ;
- mette d'abord la femme en première position parce que c'est elle la mamelle nourricière en les encourageant dans les cultures maraîchères que de se limiter à la pratique du riz ;

- veille à ce que l'information atteigne les bénéficiaires ;
- règle au préalable les problèmes d'indemnisations et de réinstallation qui se poseront .

### 6.1.8 ASSOCIATIONS FÉMININES

Les associations féminines attendent du futur projet :

- qu'il contribue à résoudre la question de l'accès des femmes aux parcelles qui est apparu comme une problématique forte traduisant les inégalités de genre tout en constituant un des marqueurs des violences faites aux femmes.

## 6.2. EVALUATION DE L'EFFICACITE DES MECANISMES TRADITIONNELS DE GESTION DES CONFLITS

### 6.2.1. LES PRINCIPAUX CONFLITS GÉRÉS DANS LA ZONE DU PROJET

Les principaux conflits dans la zone du projet sont de nature foncière et sporadiquement on a eu à noter quelques frictions religieuses.

#### 6.2.1.1. Les conflits fonciers

Les conflits fonciers sont des oppositions ouvertes et parfois violentes qui ont pour cause un espace, une parcelle de terre, hors périmètre irrigué. Les espaces disputés sont destinés à l'agriculture ou à l'élevage, à l'habitation ou considérés par une communauté comme faisant partie de son patrimoine historique. Les conflits surviennent lorsque les parties en présence revendiquent la possession de la terre disputée.

La mécanique de ce type de conflits connaît une progression qui débute par des tensions sporadiques. La radicalisation des deux camps conduit le plus souvent à l'affrontement. La persistance du conflit résulte généralement de l'intérêt saisonnier lié à l'espace disputé (agriculture, pêche, élevage) ou à la mauvaise gestion d'un conflit.

En termes typologique, il s'agit des conflits agriculteurs-agriculteurs ; des conflits agriculteurs-éleveurs ; des conflits éleveurs-éleveurs ; et des conflits pêcheurs-pêcheurs.

#### 6.2.1.2. Les conflits agriculteurs-agriculteurs :

Les conflits agriculteurs-agriculteurs sont dus à plusieurs facteurs notamment : le non-respect des voies d'accès aux ressources ; des litiges sur la propriété des champs ; des transactions foncières sans trace écrite ; et des problèmes d'héritage des champs.

Pour les conflits entre agriculteurs, ils résultent de l'extension des surfaces cultivables, due à la pression démographique et à l'appauvrissement des sols.



### 6.2.1.3. Les conflits agriculteurs-éleveurs :

Les conflits agriculteurs-éleveurs surviennent suite aux descentes précoces des animaux du fait des cultures tardives, des récoltes retardées ; de la mise en culture des espaces pastoraux (couloir de passage, enclave pastorale) ; ainsi que des abords des points d'eau ; et de la mauvaise gestion des contrats d'occupation temporaire (contrat de fumure).

### 6.2.1.4. Les conflits éleveurs-éleveurs :

En ce qui concerne les conflits entre éleveurs, ce sont la rareté et l'indisponibilité des ressources en eau et en fourrage qui accentuent les rivalités entre agro-éleveurs (qui sont par ailleurs semi sédentaires) et les éleveurs transhumants. Ce type de conflit est prégnant dans la plaine inondable du Logone.

Ce type de conflits se manifeste lorsque les éleveurs éprouvent des difficultés à faire accéder leur bétail aux points d'eau publics (forages, puits, mares...) ; aussi à cause du non-respect des tours d'eau sur les puits pastoraux ; sans oublier les cas de conflits éleveurs-éleveurs déclenchés par l'introduction d'animaux malades dans une zone de pâturage.

### 6.2.1.5. Les conflits pêcheurs- pêcheurs

Les conflits entre pêcheurs restent récurrents aux abords du fleuve Logone. Face à la diminution des eaux des cours d'eau qui alimentent le lac Tchad et à la rareté des poissons, les pêcheurs inventent des dispositifs d'accumulation, à l'instar du creusage anarchique des canaux de pêche, qui débouchent sur des oppositions violentes.

### 6.2.1.6. Les frictions religieuses

A l'intérieur des religions, la question se pose en termes d'opposition entre les tendances ou factions rivales, chacune s'estimant plus légitime que les autres. Au sein de l'islam, la perspective est plus redoutable. Héritant d'un islam soufi, modéré et tolérant, la partie septentrionale du Cameroun en particulier a subi dès les années 1990, un déferlement d'érudits prédicateurs musulmans originaires des pays étrangers ou nationaux formés majoritairement à l'extérieur.

Il faut dire que l'intégration de l'islam soufi aux traditions des peuples avait permis de favoriser la cohabitation avec d'autres religions et la tolérance religieuse.

Profitant du contexte de démocratisation des années 1990, le wahhabisme connaît une large diffusion au Cameroun à coup d'actions sociales (mosquées, hôpitaux, écoles (madrassa), prédication itinérante, etc.) des organisations arabes.

Le prosélytisme wahhabite radicalise peu à peu les opinions, les normes sociales et les pratiques religieuses<sup>14</sup>. Cette concurrence du wahhabisme à l'égard de l'islam traditionnel confrérique et maraboutique au Nord-Cameroun a donné lieu à plusieurs frictions et antagonismes.

Entre les années 1990 et 2000, plusieurs tensions sont enregistrées au sein des mosquées de l'Extrême-Nord. Dans la zone du projet, ces tensions se sont signalées dans l'arrondissement de Maga du fait de la

<sup>14</sup> Gilbert Taguem Fah, « Dynamique plurielle, regain de spiritualité et recomposition de l'espace islamique dans le bassin du lac Tchad », Saharan Studies Newsletter, vol. 12, no. 1 (2004) cité dans Conflits et mécanismes de résolution des crises à L'Extrême-Nord du Cameroun, p.30

contestation véhémement des imams traditionnels par la nouvelle classe d'imams et oulémas. La contestation de l'imam de la mosquée principale de Maga par les Mahabous<sup>15</sup> conduisit en 1996 les deux tendances de la communauté musulmane au bord d'un affrontement physique.

Cette tendance au radicalisme est également observable chez les adeptes des églises dites du réveil dont les stratégies prosélytes menacent les religions chrétiennes traditionnelles. Dans les mêmes conditions d'ouverture démocratique que la loi de 1990 sur les libertés publiques a concédées, les églises de réveil se distinguent aussi par un discours hostile vis-à-vis des autres chrétiens. Les chrétiens catholiques et protestants traditionnels perçoivent les églises<sup>16</sup>.

## 6.2.2. LES MÉCANISME DE GESTION ET DE PRÉVENTION DES CONFLITS DANS LA ZONE DU PROJET

Plusieurs structures et acteurs interviennent dans le cadre de la gestion et de prévention des conflits fonciers et agropastoraux au niveau local. Il s'agit principalement des chefs traditionnels, des autorités administratives, de la gendarmerie et de la police et des services techniques de l'État.

### 6.2.2.1. Les mécanismes endogènes

Les mécanismes endogènes sont propres à chaque communauté. Ce sont les juridictions coutumières qui siègent dans les chefferies traditionnelles ou organisées par les patriarches dans les communautés qui ne disposent pas de chefferie constituée. Ces cadres de gestion et de résolution des conflits se rencontrent dans toute la zone du projet. Leur fonctionnement reste tributaire de la sollicitation des parties en cas de conflit.

### 6.2.2.2. Les instances coutumières

Les instances coutumières relèvent des juridictions traditionnelles où on applique la coutume des parties. Il s'agit en matière civile, de l'un des deux ordres de juridictions qui existent au Cameroun avec les juridictions de droit écrit (ou moderne, d'inspiration occidentale).

Comme relevé en amont, les arrondissements de Yagoua, Vélé, Kai-Kai et Maga comptent différentes chefferies traditionnelles auprès desquelles sont rattachés des tribunaux coutumiers sans compter les tribunaux au niveau des chefs des quartiers et des chefs spirituels véritables détenteurs du pouvoir traditionnel.

La gestion des conflits dans ces instances coutumières se ramène à la médiation, à la conciliation ou à la réconciliation et au règlement à l'amiable par les parties en présence.

Au niveau des chefs traditionnels, la gestion des conflits ne se base sur aucun texte règlementaire bien que les tribunaux coutumiers soient bel et bien encadrés juridiquement par la loi.

En cas de doute, les parties en conflit peuvent être amenées à jurer sur le Coran ou sur la Bible.

### 6.2.2.3. La règlementation encadrant les tribunaux coutumiers

Au plan règlementaire, elles s'appuient sur le décret N° 69/DP/544 du 19 décembre 1969 fixant l'organisation judiciaire et la procédure devant les juridictions traditionnelles de l'ancien Cameroun oriental, modifié par décret N° 71/DF/807 du 3 décembre 1971, qui précise que le tribunal coutumier est composé d'un Président,

<sup>15</sup> Appellation par les Mousgoum des musulmans wahhabites fondamentalistes

<sup>16</sup> Conflits et mécanismes de résolution des crises à L'Extrême-Nord du Cameroun, p.30

nommé par arrêté du Ministre de la Justice, assisté de 2 assesseurs et 4 assesseurs suppléants, parmi lesquels on doit retrouver des notables ayant une connaissance satisfaisante de la coutume ; sans omettre que chaque juridiction traditionnelle est assistée d'un secrétaire.

Les instances coutumières comprennent un tribunal de premier degré créé au Chef-lieu de chaque arrondissement, ressort coïncidant généralement avec l'étendue de la circonscription administrative.

Quand il est rattaché à un tribunal de première instance, le tribunal de premier degré a une compétence départementale. Le ministre de la justice peut, par arrêté, rattacher la présidence d'un Tribunal de Premier Degré à celle du Tribunal de Première Instance du ressort.

Les procédures devant les juridictions traditionnelles exigent du demandeur qu'il introduise par une requête écrite ou orale, présentée au Président de la juridiction compétente, sa plainte.

Si la requête est orale, le Président, assisté de secrétaire, en établit un procès-verbal qui est immédiatement consigné sur un registre.

La requête ainsi introduite ne peut être examinée qu'après paiement de l'avance des frais de justice tels que fixés par l'article 3 de l'arrêté du 12 avril 1943.

Les parties sont convoquées au jour et heure fixés par le Président pour l'ouverture de débats. La compétence de ces juridictions est subordonnée à l'acceptation de toutes les parties en cause.

De façon générale, les instances coutumières constituent le premier niveau de gestion et résolution des conflits. Dans les quartiers et dans les villages, les Lamidos, Lawanes et Sultans, en tant qu'auxiliaires de l'administration étatique, sont dépositaires de la justice et des conciliations traditionnelles. Chaque chefferie, à l'échelle du quartier ou village, s'appuie sur les dispositifs internes à la communauté pour éviter, arrêter ou résoudre un conflit. Dans certains cas, les chefferies mettent sur pied des comités spécialisés de gestion/résolution des conflits.

#### 6.2.2.4. *Les instances coutumières chez les Peuls*

Disposant d'une organisation sociale hiérarchisée, les Peuls ont mis en place des mécanismes pour encadrer le règlement des conflits. Si le Lamido ou chef suprême est la garant de la sécurité et de la spiritualité de la communauté, il est aussi le premier magistrat qui réconcilie les parties en conflit. Dans cette fonction de dialogue, il est assisté de l'Alcali, ministre de la justice dont l'autorité s'exerce sur tous les conflits sociaux (héritage, adultère, sorcellerie, vol...). La loi appliquée est celle issue du Saint Coran et la Sunna (Traditions du Prophète Muhammad).

A l'instar d'autres lamidats du Nord-Cameroun, les institutions traditionnelles de jugement et de conciliation chez les Peuls de l'Extrême-Nord connaissent également un infléchissement. Deux raisons expliquent cet état de choses. D'abord, l'impartialité des Lamibé a été sérieusement remise en cause par leurs sujets à travers leur enrôlement dans le jeu politique et surtout en faveur du parti au pouvoir. Ensuite, les jugements rendus s'accompagnent de lourdes taxes et amendes dont le principal bénéficiaire est, in fine, le Lamido. En plus, il n'est pas possible d'appliquer in extenso, au nom du Saint Coran, la législation islamique dont l'application serait en porte-à-faux avec les droits de l'homme et certaines lois édictées par les États d'essence laïque. Toutes choses qui ont réduit l'instance coutumière de jugement et de conciliation à un héritage patrimonial qui traite en particulier les affaires conjugales<sup>17</sup>.

<sup>17</sup> Conflits et mécanismes de résolution des crises à L'Extrême-Nord du Cameroun, p.34

### 6.2.2.5. Les instances coutumières chez les Mousgoum

Peuple vivant en cohabitation avec d'autres groupes ethniques dans la vallée du Logone, les Mousgoum sont concernés par plusieurs conflits. Ils sont organisés au sein des sultanats dont le régime politique s'inspire du modèle baguirmien. Le règlement des litiges et la promotion de la paix sont animés par trois catégories d'acteurs qui correspondent à trois niveaux d'intervention. Au bas de l'échelle de commandement, les blamas qui gèrent les conflits de leurs territoires de compétences. Ensuite, le Ngarmay magna, ministre de la justice qui s'occupe des conflits de la communauté. Il organise les jugements et les conciliations hors du palais du Sultan. Ces deux niveaux d'intervention connaissent les affaires d'adultère, de sorcellerie, de vol, de conflits interpersonnels. Le niveau le plus élevé de jugement et de médiation est réservé au Sultan qui l'assure en présence de toute sa cour. Selon un notable de la cour, les sujets inscrits à l'ordre de cette haute cour sont les conflits fonciers généralement liés au partage des parcelles de riziculture, les crises de succession dans les villages ou toutes situations nécessitant une audience de conciliation.

A la différence d'autres groupes ethniques, les Mousgoum ont défini une stratégie de médiation lorsque surviennent des conflits avec d'autres communautés. Ainsi, des « faiseurs de paix » sont désignés pour leur charisme, leur sens de négociation, leur grande connaissance du peuple belligérant. Cette stratégie est revendiquée par le Sultan de Pouss qui, à l'occasion des crises avec ses voisins des Sultanats de Logone-Birni, Kataoua ou Guirvidig, initie des missions de médiation auprès desdits souverains. Par exemple, les conflits récurrents entre Mousgoum et Kotoko au sujet des mares d'eau et canaux à pêche à la frontière des deux sultanats ont fait l'objet de médiations ayant abouti à l'accalmie. Mais ce dispositif reste aléatoire dans son efficacité à long terme. Les missions de bons auspices ne sont pas structurées et permanentes, elles sont initiées seulement après un conflit ouvert. Elles n'ont donc pas une vocation résolument préventive<sup>18</sup>.

## 6.2.3. LES FORCES ET FAIBLESSES DES TRIBUNAUX COUTUMIERS PLACÉS AUPRÈS DE L'AUTORITÉ TRADITIONNELLE

### 6.2.3.1. Les forces des tribunaux coutumiers

Les forces des tribunaux coutumiers résident tout d'abord au niveau de leur implantation jusqu'à l'échelle des chefs de quartiers, des chefs de 1er, 2ème et 3ème degré ce qui les rend accessibles pour les communautés du fait de leur proximité. Toutefois, par son caractère basé sur la coutume patriarcale par excellence, très peu de droits sont reconnus aux femmes au niveau de cette instance. Les femmes ne sont pas satisfaites mais contraintes de s'y rendre pour résoudre leurs problèmes car elles sont dépourvues de pièces officielles à l'instar des actes de naissance, de mariage ou de carte nationale d'identité, ces différents documents sont l'une des conditions pour ester en justice devant un tribunal appliquant le droit écrit. Malheureusement, lorsque des cas de VBG sont portés par devant cette juridiction coutumière, les décisions sont souvent au détriment de la femme ou réduite à de simples réparations pour assurer la cohésion sociale, l'honneur et la dignité de la famille au détriment du bien-être de la victime/survivante de violences. Nous en voulons pour preuve des cas de viol où le tribunal coutumier contraint souvent le bourreau à épouser sa victime et à verser des amendes aux parents or cette VBG est qualifié de crime par les instruments juridiques (Code Pénal Camerounais-Art. 296 (viol) et Art. 297 (mariage subséquent)).

Ensuite, les chefferies s'inscrivent dans la durée et connaissent précisément l'histoire, les hommes et l'espace de leurs territoires, maîtrisent la communication et connaissent les us et coutumes.

Par ailleurs, les tribunaux coutumiers s'appuient sur l'existence en leur sein d'assesseurs ayant prêté serment.

<sup>18</sup> Conflits et mécanismes de résolution des crises à L'Extrême-Nord du Cameroun, p.35

Enfin, à l'échelon local, elles restent certainement la forme de pouvoir la plus respectée par la population : tous se tournent vers la chefferie lors de l'acquisition des parcelles, des mutations foncières et surtout des règlements des litiges.

### 6.2.3.2. *Les faiblesses des tribunaux coutumiers*

Les faiblesses des tribunaux coutumiers s'expliquent par plusieurs facteurs liés au tout d'abord au fait que certains assesseurs n'ont pas prêté serment et d'autres postes d'assesseurs sont vacants.

Ensuite, un autre point faible de ces instances c'est qu'au Lawanat, le tribunal coutumier se résume en la personne du Lawan. Certains Lawans n'ayant pas encore de salaires.

L'autre faiblesse qu'on peut constater au niveau de ces tribunaux est l'absence d'archivages des jugements rendus, ainsi que la propension à prononcer des jugements arbitraires et versatiles.

A cela il faut ajouter comme faiblesses la non maîtrise des textes règlementaires régissant la gestion des différents conflits ; le manque de transparence dans les règlements des conflits ; le risque que le gain d'argent guide et oriente le verdict. Sans compter qu'il n'y a pas de suivi ni d'évaluation de la gestion des conflits jugés ; ni de preuves écrites, ce qui donne la primauté aux jugements rendus verbalement ; et favorise la distribution des amendes suivant des critères et des barèmes qui varient en fonction des parties en conflits.

### 6.2.3.3. *Résolution des conflits agropastoraux par les autorités administratives au niveau de l'arrondissement*

Cette résolution des conflits est à la fois encadrée par un ensemble de décrets et le rôle imparti aux autorités administratives

### 6.2.3.4. *Les décrets encadrant la gestion des conflits agropastoraux au niveau de l'autorité administrative*

Il s'agit premièrement du Décret N°78-263 du 3 Juillet 1978 fixant les modalités de règlement des litiges agropastoraux constatant la composition des membres des commissions chargées de règlement des litiges agropastoraux au niveau d'arrondissement comme suit :

- Président : le Sous-préfet ;
- Secrétaire : un représentant du service des domaines ;
- Membres : Un représentant du MINADER, du MINEPIA, du Cadastre, le Chef et deux notables du Village intéressé ; Un Agriculteur, Un éleveur ou le chef des éleveurs.

Deuxièmement vient le Décret 2003/418/PM du 25 Février 2003 fixant les tarifs d'indemnisation des cultures : il s'agit des cultures annuelles, des fruits, tubercules, cultures pérennes, cultures maraîchères, cultures industrielles et plantes médicinales.

## 6.2.4. LE RÔLE DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE DANS LA RÉOLUTION DES CONFLITS

### 6.2.4.1. *Les rôles inhérents à l'organisation de l'espace rural en zones agricoles et pastorales*

Il revient ici à l'autorité administrative premièrement d'organiser l'espace rural en zones agricoles et pastorales; de définir les modalités d'utilisation des zones mixtes pour l'agriculture et l'élevage, en

alternance, en fonction des saisons. Ces zones sont non susceptibles d'appropriation privée. Les exploitations ne peuvent y posséder qu'un droit d'usage saisonnier.

Deuxièmement les autorités administratives exercent un contrôle permanent sur le terroir agro-pastoral en vue de s'assurer que les agriculteurs et les éleveurs respectent les délimitations des zones respectives.

En troisième lieu, ces autorités administratives œuvrent au règlement des litiges agro-pastoraux.

#### 6.2.4.2. Procédures de règlement des litiges au niveau des autorités administratives

Elles sont mises en mouvement de la manière suivante :

- Les procédures de la commission d'arrondissement chargée de règlement des litiges agropastoraux est activée par son Président, le Sous-préfet ;
- Il est saisi par une plainte déposée par l'agriculteur ou l'éleveur victime des dégâts ;
- Le président convoque tous les membres de la commission de conciliation à une séance de travail en vue de préparer une descente sur le lieu des dégâts ;
- Un procès-verbal de destruction des cultures est dressé et signé de tous les membres
- Le président au vu du Procès-verbal convoque les protagonistes du conflit pour la tentative du règlement à l'amiable.

Si les deux parties en conflit s'entendent, le conflit est réglé.

En cas de désaccord, le Sous-préfet a plusieurs options pour la suite du règlement :

- Il peut renvoyer l'affaire au niveau du tribunal coutumier pour que les parties en conflit jurent sur le Coran ou sur la Bible selon le cas ;
- Il a la latitude de renvoyer l'affaire à la Brigade de Gendarmerie pour une enquête approfondie ;
- Il peut renvoyer l'affaire au niveau du Préfet
- Il peut saisir le tribunal de première instance

### 6.2.5. LES FORCES ET FAIBLESSES DES COMMISSIONS LOCALES DE RÈGLEMENT DE CONFLITS AGROPASTORAUX

#### 6.2.5.1. Les forces des Commissions locales de règlement de conflits agropastoraux

La force de ces commissions réside dans :

- L'existence de la commission créée par Décret présidentiel ;
- l'existence des textes réglementaires ;
- La possibilité pour les autorités administratives d'organiser des missions d'information et de sensibilisation au niveau de leurs entités respectives sur des sujets d'intérêt général tels que la culture de la paix, la cohabitation pacifique entre populations rurales, la protection et la conservation des ressources naturelles...

#### 6.2.5.2. Les faiblesses des Commissions locales de règlement de conflits agropastoraux

Les faiblesses tiennent au fait que dans de nombreux cas de figures :

- le service des domaines assurant le secrétariat de la commission est inexistant, ni celui du cadastre ;

- la commission ne dispose de budget de fonctionnement : elle attend une éventuelle plainte pour gérer les conflits au lieu de les anticiper (par l'organisation des espaces et le contrôle du respect des bornes) ;
- la commission ne vulgarise pas les textes réglementaires : jugements arbitraires et versatiles ;
- manque de transparence dans les règlements des conflits ;
- pas de réunions de suivi ni d'évaluation de la gestion des conflits ;
- Dans la plupart des cas, les sous-préfets gèrent seuls les conflits agropastoraux.

Les interventions de la gendarmerie ou policières dans le règlement des conflits agropastoraux. Ces interventions peuvent revêtir les différentes formes ci-après :

- Le commandant de Brigade ou le Commissaire spécial cherchent le règlement à l'amiable mais les communautés leur reprochent souvent d'abuser de leur autorité ;
- La Brigade ou le commissariat ont besoin de l'expertise du responsable de l'Agriculture pour mieux trancher ces conflits, mais celui-ci voit d'un mauvais œil les règlements des conflits agropastoraux par les gendarmes et les policiers qu'ils considèrent comme des corrompus extorquant les pauvres paysans ;
- En cas de refus du règlement à l'amiable, le commandant de Brigade renvoie la plainte au président de la commission chargée de règlement des litiges agropastoraux.

#### 6.2.5.3. *La résolution des conflits agropastoraux par les services techniques d'agriculture et de l'élevage*

Dans ce cadre, il convient de relever que les agriculteurs sollicitent rarement les services du MINADER et encore moins le MINEPIA pour la résolution des conflits. Les éleveurs soumettent de temps leurs conflits aux responsables du MINEPIA.

En cas de sollicitation, le Responsable local de l'Agriculture se rend sur le lieu des dégâts pour évaluer et estimer les superficies et les quantités endommagées conformément aux textes réglementaires en vigueur.

Beaucoup de postes agricoles créés ne sont pas pourvus de responsables et ne sont pas construits. Il en est de même des Centres Zootechniques et vétérinaires.

Certains agents du MINADER ne maîtrisent pas les formules de calcul découlant de l'application de l'arrêté fixant les taux des tarifs des indemnités à verser à l'agriculteur en cas des dégâts champêtres.

### 6.3. PISTES DE SOLUTIONS EN VUE D'UNE MEILLEURE GESTION DES CONFLITS DANS LA ZONE DU PROJET

Les pistes de solutions suivantes sont proposées, sur la base de l'évaluation des mécanismes de gestion des conflits :

#### 6.3.1. *Pistes de solutions pour le renforcement des compétences des autorités traditionnelles*

Les chefferies des quartiers/villages doivent être renforcées en compétences de négociation, médiation et résolution des conflits. Elles doivent être réunies autour d'une plateforme permanente de veille pour prévenir les conflits.

L'organisation des ateliers de formation des leaders communautaires sur la résolution pacifique des conflits. On pourrait mettre sur pied un réseau communautaire d'alerte précoce et former des médiateurs expérimentés.

Les mécanismes endogènes d'identification pro active, de prévention et de gestion/résolution des conflits doivent être renforcés afin de promouvoir une culture de paix.

### *6.3.2. Pistes de solutions pour faciliter l'intégration de la prévention/gestion des conflits dans les interventions de tous les acteurs*

Un plaidoyer doit être mené afin que tous les acteurs (État, Projet, ONG, Organisations humanitaires, Comités locaux de développement) qui interviennent dans la zone du projet intègrent dans leurs agendas, le volet prévention/gestion/résolution des conflits.

### *6.3.3. Pistes de solutions pour renforcer les capacités des radios communautaires en matière de prévention et résolution des conflits*

Les radios communautaires dans la zone du projet doivent bénéficier d'un appui de la part du projet pour doter leurs ressources humaines en formation spécialisée sur la prévention et la résolution des conflits afin d'accroître leur impact à travers la production et la diffusion de programmes et des messages bien ciblés.

### *6.3.4. Pistes de solutions en termes de création des plateformes locales de médiation*

Les plateformes locales de médiation doivent être créées et mises en place pour favoriser le dialogue direct entre les acteurs en fournissant aux acteurs clés les outils et les techniques leur permettant d'identifier, d'évaluer et de répondre aux problèmes récurrents dans les situations de conflits, et en appuyant et facilitant le dialogue et les processus de médiation par des structures d'alerte, de collaboration, de dialogue et de résolution pacifique des conflits impliquant autorités traditionnelles, administratives, judiciaires, société civile, leaders communautaires, les représentants des groupes de réfugiés et de déplacés, les femmes et les jeunes).

### *6.3.5. Pistes de solutions en termes de création d'un Plan d'action de la jeunesse en faveur de la Paix, la Solidarité et la Fraternité*

Un Plan d'action de la jeunesse en faveur de la Paix, la Solidarité et la Fraternité doit être mis sur pied à travers le renforcement des capacités des leaders de la jeunesse sur le plaidoyer, la résolution pacifique des conflits, le leadership et la communication.

### *6.3.6. Pistes de solutions visant le renforcement des acquis issus de l'expérience de mise en œuvre du mécanisme de gestion des réclamations/plaintes mis en place par le PULCI*



Un mécanisme de gestion des réclamations a été mis en place par le PULCI à travers un dispositif extra-judiciaire pour résoudre les conflits à l'amiable par l'arbitrage. Il est adapté au contexte car impliquant les parties prenantes concernées par les conflits, les autorités administratives et les autorités ; il a donné des résultats appréciables. Il y a lieu de renforcer ce mécanisme dans le cadre du projet VIVA Logone en utilisant non seulement des règles de médiation issues des traditions locales, mais aussi en capitalisant les expériences issues d'ailleurs afin d'éviter la complexité des recours aux tribunaux pour les traiter.

Ce mécanisme basé sur le règlement à l'amiable des requêtes a plus ou moins fonctionné avec un enregistrement de plus de 430 réclamations dont 382 ont été clôturées. La récurrence des réclamations durant la mise en œuvre du PULCI s'explique d'une part, par l'inachèvement de la reconstruction des cases et infrastructures communautaires des personnes affectées ainsi que la non prise en compensations liées aux sites d'emprunt et les pertes de campagnes rizicoles pendant les travaux de réhabilitation d'autre part.

En fait, le PAR du PULCI n'avait pas prévu des mesures de compensation pour les pertes de revenus dues à la réhabilitation des parcelles. Il appartiendra au projet le VIVA-Logone d'anticiper ces risques sociaux dans le cadre de son PAR.

Le projet veillera également à améliorer la composition des comités en prenant véritablement en compte la dimension genre dans sa composition (femmes, filles, hommes et garçons).

Mais la prise en compte du genre (et la présence de femmes) sera effective que si dans le mécanisme l'on s'assure que pour les femmes, des modalités garantissant la confidentialité et l'accès aux services de VBG sont mis en place.

## 7. PRINCIPALES QUESTIONS JURIDIQUES A PRENDRE EN COMPTE SUR LE FONCIER PAR VIVA LOGONE

### 7.1. QUESTIONS JURIDIQUES LIEES A LA SECURISATION FONCIERE

La mise en œuvre du projet rendra encore plus complexe la gestion des terres des zones limitrophes compte tenu de leur attractivité économique induite. De ce fait, toute acquisition de terrain dans les zones concernées devrait élargir la concertation au cercle familial quand bien même certaines personnes peuvent revendiquer des droits individuels.

De nombreuses familles risquent de subir des restrictions à l'utilisation de leurs terres pendant les travaux; inversement, le déroulement des travaux pourrait connaître des perturbations dues aux mouvements des personnes habitants les terres des zones limitrophes aux ouvrages.

Pour mieux gérer cette situation, le projet devrait non seulement s'adapter à la configuration foncière du terroir mais également veiller à la sécurité légale.

#### 7.1.1. PROCESSUS DE SÉCURISATION DES TERRES DANS LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET

Pour éviter la recrudescence de toutes formes de conflits fonciers dans la zone, des mesures doivent être prises visant à assurer la sécurité légale de l'occupation, la matérialisation des emprises, la réglementation de l'accès dans les zones de chantiers, l'aménagement des voies de contournement ainsi que la mise en place d'un mécanisme de gestion des conflits.

##### 7.1.1.1. Mesures visant à assurer la conformité juridique de l'occupation

A juste titre, les enquêtes menées auprès des populations ont révélé de nombreux conflits liés à l'attribution des parcelles dans les périmètres irrigués de la SEMRY, et ce, compte tenu de l'accroissement démographique et des nombreux intérêts divergents entre agriculteurs et éleveurs. Il conviendra de prêter particulièrement attention à toutes ces catégories, que la propriété y soit établie sur la base d'un titre légal ou non.

En veillant elle-même à faire valoir un titre conforme sur toute parcelle occupée, l'action de l'administration devra consister à :

- Organiser l'attribution des parcelles selon les critères consensuels après les travaux ;
- Protéger les populations contre les expulsions forcées ;
- Tenir un registre transparent sur l'indemnisation des populations; il faudrait particulièrement procéder ici à la publication des décrets d'indemnisation par le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF) et des documents de paiement des sommes y afférentes ;

#### *7.1.1.2. Matérialisation des emprises et des dépendances*

En fonction des études spécifiques pour chaque type d'ouvrage, les emprises et les dépendances des ouvrages du projet devront être matérialisés par des panneaux précisant la distance des périmètres à respecter.

#### *7.1.1.3. Réglementation de l'accès dans les zones des travaux*

L'accès dans les sites de travaux devra être réglementé pour garantir la sécurité des riverains et la sérénité des travaux. Cette réglementation pourrait consister en l'installation des check-points dans les entrées et les sorties des zones de travaux pour filtrer les accès ; elle pourra également s'opérer à travers les patrouilles régulières pour déloger les habitats spontanés.

#### *7.1.1.4. Aménagement des voies de contournement*

Dans les cas où le tracé du projet divise les propriétés en deux ou fait obstruction au passage des riverains, il faudra également prévoir les voies de contournement pour faciliter la circulation des personnes dans la mesure où la plupart des ménages dépendent de l'accès à leur terre pour diverses ressources de pêche, de pâturage, de récolte etc.

#### *7.1.1.5. Aménagement des zones de pâturage pour éviter les conflits entre agriculteurs et éleveurs*

Un des problèmes majeurs soulevé au cours des entretiens avec les populations est l'existence des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs ; conflit provenant du fait que pendant les saisons sèches les zones de pâturage s'assèchent, obligeant certains éleveurs à s'introduire frauduleusement dans les parcelles rizicoles avec les troupeaux d'animaux.

Il s'ensuit des problèmes de destruction des biens, d'abattage d'animaux, le plus souvent résolu à la chefferie, mais qui se terminent parfois aussi par des affrontements physiques.

Pour éviter la survenance de tels conflits, il est important que soient créées des zones de pâturage pour épargner les parcelles rizicoles des dévastations.

#### *7.1.1.6. La restauration des sites d'emprunts*

Les travaux de réhabilitation et d'aménagement du périmètre irrigué envisagés dans le cadre du projet VIVA Logone vont nécessiter d'énormes quantités de terre pour la construction des ouvrages. La qualité de la terre exploitable à cet effet étant très rare dans la zone, il sera fait recours à des sites d'emprunts. Si l'obtention des sites peut se faire au moyen des négociations directes entre l'entreprise et les populations, le problème reste posé quant à leur viabilisation après les travaux.

Par le passé, il a été constaté un abandon de ces anciens sites qui devenaient ainsi un danger aussi bien pour les personnes que pour les animaux. Le recours à l'expertise devra être envisagé pour assurer la restauration de ces sites après les travaux. Une étude sur la valorisation des sites a été réalisée par le PULCI ; ses recommandations seront mis en œuvre dans projet VIVA-Logone

### **7.1.2. LA GESTION DES RÉCLAMATIONS LIÉES AUX LITIGES FONCIERS ET VBG**

Un mécanisme de gestion des réclamations devra être prévu, utilisant les systèmes existants de gestion des conflits dans la zone du projet. Il pourra être complété par un dispositif spécifique du projet établi pour la résolution impartiale des litiges ou des plaintes sensibles comme celles liées à la VBG/EAS/HS.

L'approche négociée doit être privilégiée par rapport à la voie administrative ou judiciaire. Pour ce faire, il serait souhaitable que le projet VIVA Logone tienne un registre transparent de toutes les consultations et des accords conclus ; toutes les revendications et tous les droits fonciers qui affectent les terres en question devront être identifiés de manière systématique et impartiale ; les personnes, les groupes ou les communautés potentiellement affectés devront être véritablement consultés, informés de leurs droits, et recevoir des informations fiables.

## **7.2. SOURCES ET MECANISMES DE GESTION DES CONFLITS FONCIERS DANS LA ZONE DU PROJET**

Globalement, le conflit le plus répandu dans la zone d'intervention du projet est le conflit foncier. Ces conflits naissent le plus souvent des divergences entre différentes parties concernant leurs droits fonciers.

### **7.2.1. LES PROBLÈMES À ENTREVOIR PAR RAPPORT À LA QUESTION FONCIÈRE**

Les différents problèmes pouvant être générés par la question foncière hors du périmètre irrigué sont les suivants :

- Manque de terres cultivables pour les exploitant qui n'auront plus accès aux parcelles durant la période des travaux ;
- Querelle d'héritage entre les membres de la même famille ;
- Les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs ;
- Le déplacement des limites des parcelles ;
- Les litiges relatifs à location des parcelles ;
- Les litiges entre exploitants et attributaires des parcelles.

## 7.2.2. PISTES DE SOLUTIONS POUR LIMITER LES CONFLITS FONCIERS

Afin de limiter les conflits dans le périmètre, la distribution des lots devra impliquer les chefs, les associations, les coopératives et être précédée d'une identification individuelle de chaque bénéficiaire.

Les localités de la zone du projet ont toujours connu des litiges fonciers entre populations locales qui se sont aggravés depuis la création des périmètres SEMRY. Ceux-ci le plus souvent sont résolus à l'initiative des parties au titre de la coutume ou devant les juridictions compétentes.

Dans le règlement coutumier qui est le mode le plus sollicité et le moins onéreux pour les parties qui n'ont pas les moyens d'ester en justice, le litige est porté devant la chefferie où le chef et ses notables jouent le rôle de médiation entre les parties en conflit afin de trouver la solution au problème. Tout dépend de la nature du problème posé, mais la compétence des chefs est assez large ; ils effectuent des descentes sur le terrain au cours desquelles ils peuvent procéder à de délimitations de parcelles, à des partages de terrains entre cohéritiers, à la constatation des infractions comme les destructions des biens, les violations de propriété ou les ventes indues.

Le rapport de descente est consigné dans les procès-verbaux qui font autorité y compris devant l'administration. Les autorités administratives en particulier le sous-préfet qui joue en matière foncière le rôle de tribunal de 1<sup>er</sup> degré, et les juridictions supérieures n'interviennent que lorsque le problème n'a pas trouvé une solution auprès des autorités traditionnelles.

Pour l'ensemble des parties prenantes, soucieuses de préserver la paix sociale dans la zone, il y a lieu de poursuivre l'indemnisation des personnes affectées avant le début des travaux sur les linéaires à aménager, la vérification de l'immatriculation du terrain avant tout achat, la collaboration entre le point focal de la mairie et les chefs traditionnels pour la sensibilisation des populations.

## 7.3. LES CRITERES D'ELIGIBILITÉ

### 7.3.1. LA NÉCESSITÉ DE FAIRE RESPECTER LA DISCIPLINE DANS LA REDISTRIBUTION DES PARCELLES À USAGE AGRICOLE DANS LE PÉRIMÈTRE

La superficie à réhabiliter par le projet, estimée à un peu plus de 4000 ha va permettre d'aménager plusieurs milliers de parcelles, qui seront redistribuées aux riziculteurs après les travaux. Malgré ce nombre impressionnant de lots les populations restent conscientes que les besoins existants sont énormes et la redistribution des parcelles risque de créer des frustrations si la discipline n'est pas respectée.

### 7.3.2. L'URGENCE DE RESPECTER DES CRITÈRES SUR LESQUELS TOUS LES PRODUCTEURS S'ACCORDENT

De l'avis de ces populations, pour éviter la mauvaise distribution des lots il est impérieux de respecter les critères suivants :

- Prioriser les propriétaires des terrains situés dans le périmètre irrigué en leur attribuant les parcelles dans les espaces qu'ils occupent actuellement ;
- Procéder à un recensement dans les villages préalablement à l'attribution des lots ;

- Attribuer les parcelles à toutes les personnes actives et indépendantes, sans distinction de sexe ;
- ne pas attribuer les lots aux personnes non - ressortissants des villages concernés par la zone du projet ;
- ne pas attribuer les lots aux fonctionnaires et cadres d'administration en l'occurrence de la SEMRY ;
- Ne pas attribuer les lots aux personnes âgées et invalides

Si ces critères résument les propositions recueillies auprès des populations, il convient de relever que l'application de certains d'entre eux, en l'occurrence l'exclusion des fonctionnaires et cadres d'administration, peut poser des problèmes dans la mesure où cela peut paraître au plan légal comme une rupture de l'égalité devant les charges publiques, ou susciter au plan social une lutte de classes.



## 8. MÉCANISMES DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA ZONE DU PROJET VIVA LOGONE

### 8.1. LES OPPORTUNITÉS DE PARTICIPATION OFFERTES PAR LA ZONE DU PROJET AU TRAVERS DES MÉDIAS

#### 8.1.1. LA CONTRIBUTION LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU MINCOM À L'ENRACINEMENT DES MÉDIAS DANS LA ZONE DU PROJET

##### 8.1.1.1. *L'implication de la Délégation Départementale du MINCOM dans le travail de documentation des inondations de 2012*

La Délégation Départementale du MINCOM à travers la presse notamment CAMEROON TRIBUNE et la CRTV en 2012 a documenté les inondations ayant contribué à informer la communauté nationale par rapport aux dégâts que ces dernières ont causé. Il s'agissait d'un rôle de prévention et d'information des populations, de la communauté nationale et internationale ; toutes les manifestations de ce phénomène ont été fortement documentées par des photos et des sons. A cette époque il y avait deux (02) radios qui pouvaient couvrir la zone sinistrée. Au niveau national il y avait CAMEROON TRIBUNE qui pouvait apporter les images et la CRTV le son. La station régionale CRTV de l'Extrême-Nord venait de temps en temps faire quelques tournages vidéo compte tenu des difficultés d'accès aux sites.

Ce travail d'information a amené le Président de la République du Cameroun à descendre sur les lieux afin de mieux apprécier par lui-même le niveau des dégâts. Cette visite de condoléances du couple présidentiel a amené le Chef de l'État à instruire en premier le lieu le projet de la digue route de Gobo jusqu'à Kousseri (projet toujours en instance) ; et le PULCI ensuite.

Les événements catastrophiques de 2012 ont également contribué à l'enracinement de la presse écrite notamment privée qui a afflué au regard des événements qui se sont succédés dans le département. A titre illustratif toutes les mairies sont abonnées à CAMEROON TRIBUNE ; vient ensuite L'ŒIL DU SAHEL.

##### 8.1.1.2. *L'accompagnement de la Délégation Départementale du MINCOM du Mayo Danay à la structuration de l'environnement médiatique de la zone du projet*

Après la mise en place du PULCI, la Délégation Départementale du MINCOM a accompagné le Projet dans le processus de recrutement d'un Responsable de la Communication et des Relations Publiques. La collaboration entre le PULCI et les différents médias présents dans sa zone de mise en œuvre s'est renforcée à la faveur de l'ouverture de la Station CRTV Yagoua en 2016 alors qu'il n'y avait qu'un émetteur de relai ; et la mise en place de conventions de partenariat avec des médias justifiant d'un taux élevé d'audience, tels que Radio Labar de Maga, radio confessionnelle (protestante) créé en 2013, qui joue un rôle de radio communautaire. D'autres radios ont vu le jour entre temps, notamment la Radio Rurale Dana, qui bénéficie de l'accompagnement de l'UNESCO, de la Radio de Tchatchibali qui couvre les 2/3 du département.

Au total, la Délégation Départementale accompagne les médias présents dans le département, dans la diffusion des informations utiles aux populations de type sanitaire, agricole, culturelle, environnementales, etc. Il y'a lieu de relever que les différentes tranches d'animation sont faites en langues locales

Par rapport à la communication le projet VIVA LOGONE pourra compter sur les atouts suivants :

- L'existence des médias comme les radios de proximité permettant de sensibiliser tout le monde ;

- Les médias pourront être mis à contribution pour organiser des rencontres et des discussions sur des problèmes précis dans les villages afin de les documenter ensuite les diffuser.

Il existe d'autres atouts tels que l'existence d'une stratégie de communication validée par la BM et le MINEPAT, dont la mise en œuvre peut être évaluée, en vue d'une capitalisation dans le projet VIVA Logone.

## 8.1.2. L'ACCÈS À L'INFORMATION SELON LES CATÉGORIES SOCIALES DANS LA ZONE DU PROJET

### 8.1.2.1. La radio comme canal médiatique plébiscité par les populations de la zone du projet

Dans la zone du projet la radio représente le média le plus plébiscité parce qu'il véhicule des messages en langues locales et implique la communauté dans l'animation des émissions à travers lesquelles les informations les plus importantes sont diffusées. Cet état de fait est favorisé par la démocratisation de l'accès au téléphone portable qui capte les radios aux alentours. C'est d'ailleurs une preuve que ce moyen reste toujours le média de proximité. Que ce soit en milieu urbain ou dans l'arrière-pays, la radio reste et demeure le média le plus présent dans la vie de la population (53%). Le poste-récepteur radio est généralement présent dans la majeure partie des foyers. Cette réalité s'explique également par le coût relativement dérisoire de l'acquisition d'un poste-récepteur radio.

Il faut également noter que les avancées de la technologie ont davantage facilité la possibilité d'accéder à la radio à travers le téléphone portable. Des entretiens avec des responsables de la CRTV Yagoua, il ressort qu'à partir d'une enquête sur le taux d'audience réalisée dans les onze arrondissements du département du Mayo Danay, la population utilise divers moyens pour accéder à l'information : des tablettes, des postes radio, des téléphones marque TECHNO sans antenne), la télévision ou des journaux. La zone du projet est couverte par les radios CRTV Extrême-Nord (FM 94.8), radio CRTV Yagoua (FM 99.1), la radio communautaire de Maga et celle de Dana (qui n'émet plus depuis peu).

Les messages sont accessibles aux personnes de tout âge, de toutes catégories allant des élèves aux personnes retraitées sans distinction de sexe, et diffusés dans les deux langues officielles (Anglais et Français) ainsi que dans les langues locales pratiquées dans les quatre communes qui vont accueillir le projet.

Quant à la télévision, elle vient en deuxième position (21%) comme outil d'information compte tenu de la pauvreté ambiante, l'acquisition d'un poste-téléviseur n'est pas à la portée de la majorité des populations. Le niveau d'analphabétisme en milieu rural fait que la presse écrite demeure ici un outil d'information de luxe.

A l'observation, l'on constate que les habitants sont essentiellement informés par la radio (62%), une petite partie par la télévision et une infime proportion par la presse écrite. Mais, une petite frange non négligeable (15%) s'informe par d'autres sources. On peut imaginer qu'il peut s'agir des moyens de la communication interpersonnelle et traditionnelle.

### 8.1.2.2. Le faible ancrage de la presse écrite dans la zone du projet au profit du téléphone arabe

Les localités de Yagoua, Vélé, Kai- Kai et Maga sont desservies par des journaux tels que CAMEROON TRIBUNE, ŒIL DU SAHEL ET LA VOIX DU MAYO DANAY.

Mais l'absence de kiosques à journaux dans ces arrondissements que couvre le projet favorise le recours des populations au téléphone arabe, c'est-à-dire, le bouche à l'oreille, est très répandu dans la zone du projet, avec les déformations et les approximations qui recouvrent les messages ainsi véhiculés.

Il résulte des investigations que la presse écrite constitue le parent pauvre du commerce des médias classiques dans le la zone du projet. Les journaux sont moins présents dans le département par rapport aux médias audiovisuels.

Cette absence s'explique par le taux d'analphabétisme relativement élevé du département, le défaut de culture de lecture et le manque d'opérateurs économiques qui s'intéressent à ce secteur.

En somme, la presse écrite constitue une source d'information très négligeable de la population.

### 8.1.2.3. *La percée des câblo- distributeurs*

Le diagnostic de la communication médiatique dans la zone du projet laisse apparaître le fonctionnement de nombreuses structures de câblo- distribution d'images de télévisions privées et étrangères qui comble d'aise les populations disposant ainsi d'une gamme diversifiée de sources d'information grâce à la présence des chaînes privées due en grande partie au système de câblodistribution.

## **8.2. LES OPPORTUNITÉS DE PARTICIPATION OFFERTES PAR LA ZONE DU PROJET AU TRAVERS DES CADRES DE CONCERTATION**

Dans la zone du projet, divers cadres de concertation sont fonctionnels et permettent aux communautés de contribuer au développement local. Ils sont des mécanismes de participation communautaires sur lesquels le projet pourrait s'appuyer pour atteindre ses objectifs. Il s'agit entre autres des comités de concertation communal, des comités de gestion de point d'eau, des comités de développement local, des caisses villageoises de crédit, des organisations de producteurs. Une attention particulière devrait être accordée à la dimension genre en mettant la femme au centre de l'analyse. Des rencontres tenant compte de la répartition par âge et par sexe devront être organisées afin que les besoins spécifiques de chaque catégorie et groupe soient pris en compte, notamment ceux des femmes, des filles, des hommes et des garçons. Les groupes de femmes devraient être animés par les femmes pour faciliter la prise de parole et l'expression des besoins par les femmes.

### **8.2.1. L'APPORT DES COMITÉS DE CONCERTATION COMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

A l'initiative du PNDP, des Comités de Concertation Communal pour le Développement Économique et Social (CCC) sont mis en place et fonctionnels dans toutes les communes du département du Mayo Danay y compris dans la zone du projet. Les CCC vise à impulser le développement à la base en animant les communautés.

Le CCC siège deux fois par an, à la veille du conseil municipal. Les membres sont recrutés parmi les sectoriels de l'État et des représentants de la communauté. Il joue un rôle crucial dans le suivi des engagements de la commune.

Le CCC ne réussit pas encore à assumer pleinement son rôle de porter l'ensemble des préoccupations des communautés sur la table de discussion selon des informations recueillis auprès de certains de ses membres ceci à cause du peu de dynamisme et d'absence de contenus lors des réunions.

Néanmoins, le projet pourrait saisir ce cadre pour intégrer des sujets pertinents en lien avec les objectifs VIVA Logone. Pour ce faire, il doit penser à un partenariat avec la commune qui reste un acteur clé.



### 8.2.2. L'APPORT DES COMITÉ DE GESTION DES POINTS D'EAU

Les comités de gestion des points d'eau ou de gestion du lac comme c'est le cas dans les arrondissements de Maga et de Kai-Kai font aussi partie d'une autre formule de mécanisme de participation des communautés. Ils sont structurés et s'occupent exclusivement du suivi du bon fonctionnement des points d'eau (forage) ou de l'organisation de la pêche pour le cas de la gestion du lac de Maga.

Leur présence dans les villages est d'un grand apport quant à l'entretien et le suivi des forages et points d'eau. Bien que présentant des limites au niveau de leur structuration et parfois un faible intérêt de la part des communautés, le projet pourrait les utiliser en développement un partenariat avec les agents de suivi recrutés par les communes.

### 8.2.3. L'APPORT DES COMITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES VILLAGES

Les comités de développement sont mis en place dans certains villages de la zone du projet. Ils s'investissent dans l'identification des problèmes de développement, la mobilisation des fonds pour les projets communautaires et l'appui aux actions de développement initiées par les communes entre autres. Dans les villages où ils sont actifs, leurs réalisations sont perceptibles aussi les projets pourrait-il établir un partenariat avec eux.

### 8.2.4. L'APPORT DES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

Les associations villageoises d'épargne et de crédit est une initiative innovante appelée aussi « tontines améliorées ». Dans la zone du projet, plusieurs villages disposent de leurs propres caisses. Il s'agit d'une épargne solidaire qui permet de financer les membres en cas de perte de récolte suite aux inondations ou incendie des habitations qui sont généralement en matériaux provisoires (en paille). Le crédit octroyé au membre à taux d'intérêt faible est très apprécié.

L'approche innovante des caisses d'épargne villageoises à travers les tontines améliorées serait un atout considérable pouvant impulser une nouvelle dynamique à la population de la zone du projet qui aurait à sa disposition un outil de production de ressources financières utile pour une participation effective au développement de leur localité.

### 8.2.5. L'APPORT DES PLATE-FORME PAYSANNE : LE CAS DE LA FORMDY

La Fédération des Organisations Rurales du Mayo Danay est l'une des plates-forme paysanne présente dans tout le département éponyme. En plus de son rôle de structuration des organisations de producteurs en GIC, Union et coopératives simplifiées, elle mène des actions de sensibilisation sur l'utilisation des pesticides par les agriculteurs ; l'éducation sur l'importance des pièces officielles pour les femmes et les filles (carte nationale d'identité, acte de naissance), l'éducation en lien avec l'assainissement ; les travaux de labour des périmètres irrigués.

Fort d'une expérience avérée de plusieurs années dans le domaine de l'accompagnement des producteurs dans le département du Mayo Danay, la FORMDY serait un allié de taille pour le projet.

## 9. ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES DE L'ENVIRONNEMENT DU PROJET

### 9.1. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES PAR THEMATIQUE

Le tableau ci-après analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces sur les catégories sociales affectées par le projet.

Tableau 27 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces par thématique

Thématiques	Forces	Faiblesses
PLAN POLITIQUE ET ADMINISTRATIF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence des institutions de l'État central (services déconcentrés) et Mairie, service de sécurité etc., dans les chefs-lieux des communes et certains villages carrefours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte dépendance financière de l'extérieur</li> <li>- Blocage de l'information</li> </ul>
PLAN CULTUREL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne organisation socioculturelle de la zone du projet</li> <li>- Bonne cohésion sociale (grâce à la présence de nombreuses associations et le système de parenté)</li> <li>- Attachement à la culture du milieu et aux coutumes</li> <li>- Villages situés le long de la route principale (villages linéaires)</li> <li>- Habitat mixte (dure, semi dure, terre battue, bloc de terre, planche) ;</li> <li>- Système foncier traditionnel efficace</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de sites touristiques et de places dédiées aux cérémonies culturelle</li> <li>- Association pour la plupart mal organisées (fonctionnent dans l'informel, absence de documents administratifs et rapports d'activité)</li> </ul>
PLAN SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existences des voies de communication (routes)</li> <li>- Forte présence des établissements scolaires primaires</li> <li>- Zone couverte par les réseaux téléphoniques et radiophoniques</li> <li>- Présence de nombreux points d'eau potable</li> <li>- Taux de scolarisation primaire élevé</li> <li>- Couverture de la zone par un réseau électrique (ENE0)</li> <li>- Présence d'une forte élite locale</li> <li>- Diversité énergétique (bois, pétrole, solaire) ;</li> <li>- Présence des ONG de développement dans la zone immédiate du projet (Sana Logone et le Codas Caritas) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégradation des voies de communication existantes (routes) et enclavement des villages</li> <li>- Insuffisance du personnel enseignant</li> <li>- Paquet minimum insignifiant (matériel didactique),</li> <li>- Vétusté des points d'eau potable</li> <li>- Guerre de leadership</li> <li>- Récurrence des délestages dans la zone</li> <li>- Mauvaise répartition des infrastructures socioéconomiques de base</li> <li>- Faible couverture sanitaire de la zone et manque d'un personnel médical qualifié.</li> <li>- Faible couverture du réseau d'adduction d'eau</li> </ul>

Thématiques	Forces	Faiblesses
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposition aux violences sexuelles basées sur le genre et aux maladies sexuellement transmissibles</li> <li>- Faible développement social de la zone</li> </ul>
<b>PLAN ECONOMIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Population essentiellement agricole</li> <li>- Existences de nombreuses ressources naturelles</li> <li>- Potentiel économique existant</li> <li>- Développement de l'approche HIMO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activité économique très peu diversifiées</li> <li>- Mauvaise organisation du secteur primaire</li> <li>- Secteur secondaire et tertiaire embryonnaires</li> <li>- Mauvaise organisation du système économique dans la zone du projet</li> <li>- Absence d'esprit d'entrepreneuriat</li> <li>- Équipements économique limités</li> <li>- Rendement agricole mis à mal par les inondations</li> <li>- Faible développement économique</li> </ul>
<b>PLAN DEMOGRAPHIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Population majoritairement jeune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de dynamisme de la part de population en général</li> </ul>
<b>ACCEPTATION DU PROJET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet très attendu par toutes les forces vives de la zone immédiate du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet pouvant être influencé par les élites locales et non prise en compte des avis des minorités</li> <li>- Importance accordée plus aux élites et aux autorités locale</li> <li>- Blocage de l'information par les élites</li> </ul>
	<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<b>PLAN SOCIAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de plusieurs infrastructures sociales de base (route, adduction d'eau, électrification des villages, constructions des centres de formation adéquates, construction des hôpitaux, des établissements scolaires) ;</li> <li>- Promotion des emplois locaux</li> <li>- Réduction des disparités entre le milieu rural et la ville</li> <li>- Réduction de l'exode rural ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atteinte à la cohésion sociale du milieu (désorganisation du tissu social, naissance de conflit etc.) ;</li> <li>- Zone parfois soumise à des risques d'insécurité la zone</li> <li>- Développement de la prostitution</li> <li>- Amplification du taux de prévalence des maladies dans la zone (maladies liées à l'hygiène publique : accumulation des déchets de construction du barrage ; maladies sexuellement transmissibles</li> <li>- Développement des conflits fratricides dû à une mauvaise redistribution des indemnisations ;</li> <li>- Tendance à l'infériorisation des femmes/ statut marginale de la femme</li> </ul>
<b>PLAN CULTUREL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'une dynamique culturelle de la zone (aménagement des infrastructures culturelles et de loisir (terrain de football, foyers culturels etc.) ;</li> <li>- Développement du phénomène de diversité culturelle et d'interculturalité (ce qui peut aboutir au vivre ensemble et une sorte de socialisation).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Destruction du patrimoine culturel (conflits de génération liés au changement, profanation des tombes, perte de la légitimité foncière, disparition des sociétés initiatiques, disparition de certains vestiges historiques.</li> <li>- Non prise en compte adéquate des préjudices matériel, immatériels et surtout moral.</li> </ul>

Thématiques	Forces	Faiblesses
<b>PLAN ECONOMIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'une nouvelle dynamique économique à travers la création des emplois ruraux le renforcement et le développement des secteurs économiques tels que : l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat, le transport, le tourisme et le commerce ;</li> <li>- Construction des infrastructures économiques adéquates</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Destruction du tissu économique du milieu récepteur du projet (perte de cultures, diminution des surfaces cultivables, disparition des forêts dédiées aux activités, agricoles, de la cueillette, de l'artisanat et de chasse).</li> <li>- Pertes de campagnes à cause des travaux</li> <li>- Baisse de l'activité agricole au profit des emplois rémunérateurs</li> <li>- Risque que les locaux ne puissent pas profiter des emplois qui seront générés par le projet</li> <li>- Augmentation du coût de la vie dans la zone du projet</li> </ul>

## 9.2. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES PAR TYPE DE PARTIES PRENANTES

Tableau 28 : Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces par types de parties prenantes

Type de parties prenantes	Dénomination	Forces	Faiblesses
<b>Parties prenantes au niveau central et régional</b>	- Ministère de l'Économie, de La Planification et de l'Aménagement du Territoire(MINEPAT)	- Cadre de suivi et contrôle des investissements ;	- Procédures lentes nécessitant une décentralisation effective
	- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural(MINADER)	- Cadre de suivi et contrôle en lien avec le secteur agricole et développement rural ; - Expertise pour encadrement des paysans pour la mise en place des coopératives	- Procédures lentes nécessitant une décentralisation effective
	- Ministère de La Santé Publique(MINSANTE)	- Définition et élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de santé publique. - Suivi de la mise en œuvre des mesures prises pour la santé des travailleurs et des populations riveraines du projet VIVA Logone.	- Procédures lentes nécessitant une décentralisation effective
	- Ministère des Affaires Sociales (MINAS) - Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF)	- Élaboration et de la mise en œuvre de la politique sociale ; - Suivi externe de la mise en œuvre des aspects sociaux du projet notamment la prise en compte des couches vulnérables dans les divers appuis du projet, - Analyse et approbation des sous-projets du point de vue social.	- Procédures lentes nécessitant une décentralisation effective ; - Insuffisance des ressources humaines ; - Insuffisance de ressources matérielles pour la mise en œuvre de la politique sociale.
	- Les Services du Gouverneur de La Région De l'Extrême – Nord	- Coordination des activités de développement au niveau régional ; - Représentation au niveau départemental et d'arrondissement (Préfet, Sous-Préfet)	- Procédures lentes nécessitant une décentralisation effective
<b>Structures étatiques au niveau départemental</b>	- Préfecture du Département du Mayo-Danay	- Coordination et suivi des activités de l'État et de développement au niveau départemental ; - Capacité à mobiliser les leaders traditionnels, religieux et forces vives sur toutes les questions de	- Insuffisance des ressources humaines, matérielles etc...

Type de parties prenantes	Dénomination	Forces	Faiblesses
		développement et de cohésion sociale ; - Mobilisation des sectoriels impliqués dans la mise en œuvre du projet	
	- Délégation Départementale de L'agriculture et du Développement Rural (DDADER) du Mayo-Danay	- Expertise dans le domaine de l'agriculture et du développement rural ; - Encadrement des producteurs ; - Appuis techniques	- Insuffisance d'équipements dans les structures d'encadrement ; - Manque de personnel ou l'abandon des postes
	- Délégation Départementale de L'environnement, de la Protection de La Nature et du Développement Durable	- Expertise dans le domaine de l'environnement ; - Encadrement des communautés et des producteurs - Appuis techniques	- Insuffisance d'équipements dans les structures d'encadrement ; - Manque de personnel ou l'abandon des postes
	- Délégation Départementale de L'économie de La Planification et de L'aménagement du Territoire du Mayo-Danay	- Appuis techniques/conseil, suivi-évaluation projets -programmes dans le domaine de la planification et aménagement ; - Coordination et sensibilisation des population	- Insuffisance d'équipements dans les structures d'encadrement ; - Manque de personnel ou l'abandon des postes
	- Délégation Départementale de L'élevage, des Pêches et des Industries Animales du Mayo-Danay	- Appuis techniques dans le domaine de l'élevage, pêche et industries animales à l'échelle départementale ;	- Insuffisance d'équipements dans les structures d'encadrement ; - Manque de personnel ou l'abandon des postes
	- Délégation Départementale du Travail et de La Sécurité Sociale (DDTSS) du Mayo-Danay	- Appuis techniques, contrôle et suivi pour protection des travailleurs des projets dans la zone du projet	- Insuffisance d'équipements dans les structures d'encadrement ; - Manque de personnel ou l'abandon des postes
	- Délégation Départementale des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (DDCAF) du Mayo-Danay	- Appuis techniques dans le domaine des affaires en lien avec le foncier	- Insuffisance d'équipements dans les structures d'encadrement ; - Manque de personnel ou l'abandon des postes
	- Délégation Départementale de la Jeunesse et de L'Éducation Civique (DDJEC) du Mayo-Danay	- Appuis techniques des actions en faveur de la jeunesse	- Abandon des postes
	- Délégation Départementale des Travaux Publics (DDTP) du Mayo-Danay	- Appuis techniques dans le cadre des ouvrages publics	- Irrégularité dans le suivi des ouvrages (route, pont...)
	- Délégation Départementale de L'emploi et de La Formation Professionnelle (MINEFOP) du Mayo-Danay	- Appuis techniques dans le cadre de l'emploi, formation professionnelle	- Non existence des structures d'encadrement au niveau des communes
	- Délégation Départementale de la Promotion de La Femme et de La Famille (MINPROFF) du Mayo-Danay	- Appuis techniques dans le cadre de la promotion et de la protection de la femme et de la famille	- Non existence des structures d'encadrement au niveau des communes ; - insuffisance de ressources techniques, matériels, etc.
	- Délégation Départementale des Affaires Sociales (MINAS) du Mayo-Danay	- Appuis techniques dans le cadre de la protection des couches vulnérables	- Non existence des structures d'encadrement au niveau des communes ; - insuffisance de ressources techniques, matériels, etc.
	- Institut de Recherche Agricole pour Le Développement (IRAD)	- Appuis techniques dans le domaine de la recherche agricole	- Couverture limitée

Type de parties prenantes	Dénomination	Forces	Faiblesses
	- Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes(CMPJ)	- Cadre de formation pour les jeunes - Appui-conseil	- Insuffisance des ressources humaines, matériels, etc.
	- Projet ACEFA	- Appui-conseil dans l'accompagnement des producteurs et vulgarisation agricole ; - Financement de groupement de producteurs	- Faiblesse dans le suivi des projets ACEFA mis en œuvre
Établissements Publics à Caractère Industriel et Commercial	- SEMRY	- Cadre d'encadrement des producteurs (riziculteur-e-s) ; - Expertise pour l'appui-conseil ;	- Faiblesse dans le suivi des projets ACEFA mis en œuvre ; - Conflit d'intérêt fréquent entre producteurs et encadreurs
	- Société de Développement du Coton du Cameroun (SODECOTON)	- Cadre d'encadrement des producteurs (riziculteur-e-s) ; - Expertise pour l'appui-conseil ;	- Pas présente dans tout le site du projet
Parties prenantes au niveau des arrondissements	- Sous-préfectures des arrondissements de Yagoua, Vélé, Kai-Kai et Maga	- Coordination des actions de l'État au niveau de l'arrondissement ; - Mobilisation des leaders traditionnels, religieux et forces vives	- Insuffisance des ressources humaines, matérielles,
	- Commission de règlement des litiges agro-pastoraux	- Cadre de règlement de conflit agropastoraux	- Pas présent dans tout le site du projet
	- Postes agricoles	- Expertise dans l'encadrement des producteurs ; - Appuis techniques dans la vulgarisation agricole	- Insuffisance des équipement
Collectivités territoriales et les structures décentralisées	- Communes de Yagoua, Guémé(Vélé), Kaïkaï, Maga	- Amélioration du cadre et des conditions de vie des populations ; - Équipe compétente et dynamique (cadres communaux)	- Insuffisance des ressources humaines, matériels pour assurer sa mission ; - Pas de statut pour les cadres communaux qui peuvent partir à tout moment pour des meilleures offres
Autorités coutumières et religieuses	- Lamido de Yagoua, Guirvidig et le Sultan de Pouss: Chefs de villages	- Auxiliaire de l'administration ; - Détenteur du pouvoir traditionnel ; - Maîtrise des coutumes et tradition ; - Proximité avec la population	- Très attaché aux valeurs traditionnelles parfois rétrogrades et contraires aux droits humain ;
	- Imams, pasteurs, prêtres	- Détenteurs du pouvoir religieux ; - Mobilisation des communautés ; - Forte influence sur la communauté des croyants (adeptes).	- Conformiste ;
Structures associatives	- Organisations de producteurs/ Coopératives du périmètre rizicole	- Dynamisme des producteurs ; - Présence de nombreuses structures.	- Dépendance aux financements extérieurs ; - Faible structuration
	- Organisations féminines dans la zone du projet : le Réseau des Associations Féminines du Mayo-Danay	- Cadre de parole et de partage pour les femmes ; - Dynamisme des femmes ; - Effectif important.	- Dépendance financière ; - Ignorance de leurs droits ; - Faible structuration.
	- Associations d'éleveurs	- Dynamisme des éleveurs ; - Important parc;	- Faible structuration ; - Dépendance des financement extérieurs
	- Organisations Non-Gouvernementales (ONG) :CODAS-CARITAS, SANA-LOGONE	- Encadrement des populations (femmes, hommes, filles, garçons) ;	- Non adhésion des populations ;

Type de parties prenantes	Dénomination	Forces	Faiblesses
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne connaissance des problématiques de développement du site du projet ;</li> <li>- Expérience en matière de gestion de microprojets ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible programmes en faveur des femmes et des filles (actions de prévention et de lutte contre les VBG...)</li> </ul>
Populations rurales et les Personnes Affectées par le Projet (PAP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hommes, femmes, garçons, filles, y compris personnes vivant avec handicap de la zone du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposition à accepter du projet ;</li> <li>- Jeunesse de la population ;</li> <li>- Dynamisme de la PAP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démotivation si gain pas immédiat</li> </ul>
Structures bancaires et établissements de micro finance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Banques ; Institutions de microfinance/ Agences de transfert ; Commerçants et associations de commerçants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure de microfinances travaillant avec les projets et les microprojets ;</li> <li>- Financement des micros projets ;</li> <li>- Accessibilité/Proximité avec la population ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exigence des garantis qui parfois difficiles à atteindre par les femmes productrices ou les producteurs,</li> <li>- Pas assez de structures régionales représentées au niveau local</li> </ul>
Structures médiatiques et de diffusion de l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Radios et télévisions locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Canal d'information accessible ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pannes fréquentes,</li> <li>- Risque de diffusion de la mauvaise information non maîtrisée / non équilibrée</li> <li>- Désir du gain facile</li> </ul>
		<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Parties prenantes au niveau central et régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'expertise des sectoriels ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crise sanitaire de la covid-19</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'expertise des sectoriels ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crise sanitaire de la covid-19</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la Santé Publique (MINSANTE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'expertise des sectoriels ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crise sanitaire de la covid-19</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère des Affaires Sociales (MINAS)</li> <li>- Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'expertise des sectoriels ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crise sanitaire de la covid-19</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Services du Gouverneur de La Région de l'Extrême – Nord</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'expertise des sectoriels ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crise sanitaire de la covid-19</li> </ul>
Structures étatiques au niveau départemental	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préfecture du Département du Mayo-Danay</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamisme des populations et des autorités traditionnelles ;</li> <li>- Expertise des sectoriels ;</li> <li>- Climat de sécurité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crise sanitaire de la covid-19</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délégation Départementale de L'agriculture et du Développement Rural (DDADER) du Mayo-Danay</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamisme des populations et des autorités traditionnelles ;</li> <li>- Climat de sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crise sanitaire de la covid-19</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délégation Départementale de L'environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamisme des populations et des autorités traditionnelles ;</li> <li>- Climat de sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crise sanitaire de la covid-19</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délégation Départementale de L'économie de la Planification et de L'aménagement du Territoire du Mayo-Danay</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamisme des populations et des autorités traditionnelles ;</li> <li>- Climat de sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crise sanitaire de la covid-19</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délégation Départementale de L'élevage des Pêches et des Industries Animales du Mayo-Danay</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamisme des populations et des autorités traditionnelles ;</li> <li>- Climat de sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crise sanitaire de la covid-19</li> </ul>

Type de parties prenantes	Dénomination	Forces	Faiblesses
	- Délégation Départementale du Travail et de La Sécurité Sociale (DDTSS) du Mayo-Danay	- Dynamisme des populations et des autorités traditionnelles ; - Climat de sécurité	- Crise sanitaire de la covid-19
	- Délégation Départementale des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (DDCAF) du Mayo-Danay	- Dynamisme des populations et des autorités traditionnelles ; - Climat de sécurité	- Crise sanitaire de la covid-19
	- Délégation Départementale de la Jeunesse et de L'éducation Civique (DDJEC) du Mayo-Danay	- Dynamisme des populations et des autorités traditionnelles ; - Climat de sécurité	- Crise sanitaire de la covid-19
	- Délégation Départementale des Travaux Publics (DDTP) du Mayo-Danay	- Dynamisme des populations et des autorités traditionnelles ; - Climat de sécurité	- Crise sanitaire de la covid-19
	- Délégation Départementale de L'emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) du Mayo-Danay	- Dynamisme des populations et des autorités traditionnelles ; - Climat de sécurité	- Crise sanitaire de la covid-19
	- Délégation Départementale de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) du Mayo-Danay	- Dynamisme des populations et des autorités traditionnelles ; - Climat de sécurité	- Crise sanitaire de la covid-19
	- Délégation Départementale des Affaires Sociales (MINAS) du Mayo-Danay	- Dynamisme des populations et des autorités traditionnelles ; - Climat de sécurité	- Crise sanitaire de la covid-19
	- Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD)	- Dynamisme des populations et des autorités traditionnelles ; - Climat de sécurité	- Crise sanitaire de la covid-19
Projets	- Centre Multifonctionnel De Promotion Des Jeunes(CMPJ)	- Dynamisme des populations et des autorités traditionnelles ; - Climat de sécurité	- Crise sanitaire de la covid-19
	- Projet PCPA- ACEFA	- Dynamisme des producteurs	- Routes impraticables pendant la saison de pluies ; - Crise sanitaire de la covid-19
Établissements Publics à Caractère Industriel et Commercial	- SEMRY	- Présence des organisations de producteurs actifs ; - Dynamisme des producteurs/riziculteurs ;	- Non adhésion des populations aux programmes mis en place ; - Influence des politiques et des élites ; - Crise sanitaire de la covid-19
	- Société de Développement du Coton du Cameroun (SODECOTON)	- Présence des organisations de producteurs actifs ; - Dynamisme des producteurs/riziculteurs.	- Routes impraticables pendant la saison de pluies ; - Non application/non-respect des conseils par les producteurs ; - Crise sanitaire de la covid-19
Parties prenantes au niveau des arrondissements	- Sous-préfectures des arrondissements de Yagoua, Vélé, Kai-Kai et Maga	- Dynamisme des populations et des autorités traditionnelles ; - Expertise des sectoriels ; - Climat de sécurité.	- Routes impraticables pendant la saison de pluies ; - Crise sanitaire de la covid-19
	- Commission de règlement des litiges agro-pastoraux	- Dynamisme des populations et des autorités traditionnelles ; - Climat de sécurité	- Crise sanitaire de la covid-19
	- Postes agricoles	- Dynamise des producteurs ;	- Crise sanitaire de la covid-19



Type de parties prenantes	Dénomination	Forces	Faiblesses
Collectivités territoriales et les structures décentralisées	- Communes de Yagoua, Guémé, Kai-kaï, Maga	- Existence de plusieurs marchés ; - Dynamisme de la population ; - la Loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées	- CAC versés par l'Etat insuffisants ; - Fréquentes inondations ; - Crise sanitaire de la covid-19
Les autorités coutumières et religieuses	- Lamido de Yagoua, Guirvidig et le Sultan de Pouss: Chefs de villages	- Dynamisme des populations ;	- Crise sanitaire de la covid-19
	- Imams, pasteurs, prêtres	- Population pieuse	- Crise sanitaire de la covid-19
Les structures associatives	- Organisations de producteurs/ Coopératives du périmètre rizicole	- Dynamisme des producteurs ;	- Crise sanitaire de la covid-19
	- Organisations féminines dans la zone du projet : Réseau des Associations Féminines du Mayo-Danay	- Présente d'organisation et réseau d'associations féminines dynamique ; - Présence des structures d'encadrement et de protection de la femme (service du MINPROFF départemental)	- Statut de la femme encore marginale ; - Pesanteurs socioculturelles ; - Crise sanitaire de la covid-19
	- Associations d'éleveurs	- Dynamisme des éleveurs ;	- Crise sanitaire de la covid-19
ONG	- CODAS-CARITAS, SANA-LOGONE	- Dynamisme des populations ; - Climat sécuritaire favorable ;	- Routes impraticables pendant la saison de pluies ; - Crise sanitaire de la covid-19
Populations rurales et les Personnes Affectées par le Projet (PAP)	- Hommes, femmes, garçons, filles, y compris personnes vivant avec handicap de la zone du projet	- Dynamisme des populations ; - Climat sécuritaire favorable ;	- Crise sanitaire de la covid-19
Structures bancaires et de microfinance/ Caisses villageoises ;	- Banques ; Institutions de microfinance/ Agences de transfert ; Commerçants et associations de commerçants	- Dynamisme du secteur économique ; - Dynamisme des producteurs ;	- Crise de confiance
Structures médiatiques et de diffusion de l'information.	- Radios et télévisions locales	- Couverture de la zone par diverses sources d'énergie (solaire et électricité) ; - Sensibilisation des différentes parties prenantes sur les enjeux du projet ; - Facilitation de l'appropriation du projet par les communautés	- Coupure régulière d'électricité ; - Pannes et coût onéreux du matériel de travail ; - Crise sanitaire de la covid-19

## 10. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Il ressort des résultats des enquêtes menées dans le cadre de la présente évaluation que le projet répond réellement à des attentes fortes d'une population à forte croissance démographique de cette zone dont l'économie repose en grande partie sur la riziculture dont la disponibilité actuelle en terre aménagée ne répond plus à leurs énormes besoins. Plusieurs problèmes et contraintes sociaux récurrents pourraient limiter l'atteinte des objectifs du projet VIVA LOGONE si des mesures ne sont pas prises pour les endiguer afin de bonifier les atouts certains de l'environnement social, humain et économique de son milieu récepteur.

A cet effet, les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit du projet VIVA LOGONE :

### 10.1. Recommandations pour un meilleur encadrement des producteurs :

Que le projet VIVA Logone apporte son appui pour :

- Organiser une session de formation des responsables du MINADER sur les canevas de rapport et de matrice de performance ;
- Subventionner l'activité agricole (engrais, semences améliorés, équipements agricoles) ;
- L'équipement des services déconcentrés du MINADER en matériel de collecte des données et équipements agricoles modernes ;

### 10.2. Recommandations pour la valorisation des sites d'emprunt après usage :

Que le projet VIVA Logone appuie :

- Les aménagements à faire dans le but de valoriser les sites d'emprunt à travers : l'élévation des bordures des sites d'emprunt à une hauteur d'au moins 80 Cm, selon sa situation d'accueil en eau de ruissellement ; des sacs bourrés de terre peuvent servir pour la construction de ces digues,
- La dotation des bénéficiaires en matériel de pêche pour la récolte des poissons et transport vers les lieux de vente ou conservation (filets, brouette) ;
- La Sensibilisation et information de la population cible sur l'existence et l'importance de l'élevage de poisson dans chacun des sites d'emprunts sélectionnés ;
- L'Implication et responsabilisation des chefs des villages environnants dans la gestion et l'utilisation des sites d'emprunts en mares piscicoles ;
- La Désignation d'au moins 03 jeunes autour de chaque site d'emprunt pour assurer la garde et le suivi des activités de l'élevage de poisson. Ces jeunes volontaires pourront être désignés et pris en charge par la communauté riveraine ;
- La Formation des jeunes bénéficiaires ainsi que des encadreurs de la SEMRY et des riverains sur les techniques d'élevage de poisson. Les différents thèmes de formation pourraient porter sur :
  - La connaissance des espèces de poissons retenues et leur mode de vie ;
  - La gestion intégrée de l'eau dans les étangs piscicole et l'alimentation des alevins au démarrage, en pré grossissement et grossissement ; la composition des aliments : drèche de boisson traditionnelle, son du riz, fientes de volailles bouses des bœufs, et ovins) ;
  - Le calibrage avant et après la récolte de poissons ;
  - La pérennisation de l'élevage de poissons (sélection conservatrice) dans les sites d'emprunts aménagés et leurs entretiens ;
  - L'utilisation des mares pour l'abreuvement du bétail et/ou le maraichage;
  - L'aménagement des sites d'emprunt en mares et leur maintenance pour l'abreuvement du bétail ;
  - La transformation des sites d'emprunt en espaces de développement des cultures maraîchères.
- La sécurisation des étangs contre le vol et les attaques des prédateurs.

- La technique de conservation du poisson par fumigation/ transformation.
- L'organisation des exploitants en Coopérative piscicole pour une bonne gestion des fonds.

### **10.3. Recommandations pour le respect du calendrier culturel :**

Compte tenu de l'insuffisance des engins de labour qui est la cause principale du non-respect du calendrier culturel au niveau de la SEMRY, que le projet VIVA Logone apporte son appui :

- au renforcement du parc des engins de la SEMRY ;
- à la création des conditions favorables à l'émergence d'un secteur privé pouvant faire des prestations de labour dans les PI de la SEMRY .

### **10.4. Recommandations pour l'accompagnement des AUE :**

Au regard des besoins nécessaires au fonctionnement effectif des AUE et auxquels les formations reçues ne peuvent répondre que VIVA Logone apporte son appui aux AUE à travers :

- L'accompagnement à la mise sur pied pratique des actes liés à leurs missions dans les domaines technique, financier et contractuel ;
- Le soutien au suivi conseil en matière d'élaboration en concertation avec la SEMRY du calendrier d'irrigation et de respect des tours d'eau par tous les irrigants, d'élaboration et d'application effective d'un code de conduite, d'accompagnement dans la contractualisation des rapports avec les acteurs privés et autres acteurs (renforcement de leur position dans les rapports avec les autres), de remplissage des documents administratifs et financiers (élaboration budget, bilan etc.).

### **10.5. Recommandations pour la prise en compte des connaissances empiriques des producteurs :**

Que le projet VIVA Logone veille à :

- Tenir compte des connaissances empiriques des producteurs pour respecter les points hauts et bas dans le cadre des macroplanages ;
- Impliquer les organisations de producteurs dans les travaux de réhabilitation des casiers et des macroplanages de 12000ha, ainsi que dans le contrôle et la supervision.

### **10.6. 6. Recommandations pour le développement des entreprises :**

Que le projet VIVA Logone œuvre à :

- L'implication des AUE dans les prestations de labour ;
- L'insertion des AUE dans la végétalisation des digues ;
- La promotion de la pisciculture à côté et à l'intérieur des périmètres irrigués ;
- La promotion de la riziculture en association avec la pisciculture

### **10.7. 7. Recommandations pour la sécurité dans les ouvrages :**

Que le projet VIVA Logone:

- Veille à ce que les vannes en béton soient privilégiées aux tuyaux qui abritent les serpents ;

### **10.8. 8. Recommandations pour l'attribution des parcelles aux femmes :**

Que le projet VIVA Logone définisse des critères préalables d'attribution des parcelles :

- tenant compte de leur statut (veuve ; fille ou fille-mère) ;
- et du fait qu'elles travaillent effectivement sur les parcelles.

### **10.9. 9. Recommandations pour que les aménagements tiennent compte des pistes à bétail :**

Que le projet VIVA Logone veille à :

- réhabiliter des pistes à bétail lors des aménagements pour éviter que les animaux n'envahissent le périmètre comme c'est souvent le cas.

### **10.10. Recommandations en vue de l'atténuation des VBG :**

Que le projet VIVA Logone accompagne :

- la réalisation d'un audit de sécurité afin d'identifier tous les espaces ou lieux à haut risque de VBG dans toute la zone du projet où de nombreux cas de viols ont été commis sur des jeunes filles surtout la nuit à cause du manque d'éclairage public, l'un des facteurs de l'insécurité parmi tant d'autres ;
- Le travail d'éducation sur les droits humains et ceux de la femme spécifiquement afin de contrer de nombreux abus auxquels font face ces dernières dans la zone du projet ainsi que les enfants (filles et garçons) ;
- La mise en place des programmes d'Éducation au leadership pour stimuler la communauté et en particulier les jeunes et les femmes afin de susciter en leur sein plus de dynamisme et d'entrepreneuriat ;
- Le développement d'un plan de réponse pour prévenir et mitiger les risques sociaux identifiés dans la présente étude ;
- L'implication des autorités traditionnelles pour qu'elles appuient l'identification des auteurs de violences dans leurs communautés ; de créer des cadres communautaires de protection des victimes/survivantes ; de renforcer la collaboration avec les structures qui mènent des actions de prévention et de réponse aux VBG.

### **10.11. Recommandations en vue d'un meilleur encadrement des groupes vulnérables :**

- Par ailleurs des actions de plaidoyers à l'attention des autorités chargées de l'encadrement des femmes, filles et des jeunes de toutes catégories (vivant avec handicap, orphelins, veuves...) sont indispensables, notamment à travers la création des services de prise en charge des personnes vulnérables dans toute la zone du projet.

### **10.12. Recommandations pour une meilleure représentation des femmes dans les bureaux des associations:**

- Des actions de sensibilisation et d'accompagnement sont à entreprendre afin de parvenir à une meilleure représentation des femmes dans les bureaux des associations.

## 11. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **AIDE MEMOIRE** : Mission d'Appui à la préparation de la Mise en Œuvre du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée du Logone (VIVA-Logone) du 20 au 25 octobre 2019 ;
- **AIDE MEMOIRE** : Mission d'Appui à la préparation du Projet de Mise en Œuvre du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée du Logone (VIVA-Logone) du 04 au 15 Mars 2019 ;
- **AIDE MEMOIRE**- Mission d'Appui à la préparation du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée du Logone (VIVA-Logone), du 10 au 16 novembre 2018 ;
- **ARDITI Claude**. Quelques réflexions socio-économiques sur la riziculture irriguée dans le Nord Cameroun (SEMRY I et SEMRYII). In: Bulletin de l'Association française des anthropologues, n°20, Juin 1985. Recherche et/ou développement. pp. 59-82;doi : <https://doi.org/10.3406/jda.1985.1266>[https://www.persee.fr/doc/jda\\_0249-7476\\_1985\\_num\\_20\\_1\\_1266](https://www.persee.fr/doc/jda_0249-7476_1985_num_20_1_1266).
- **ARDITI Claude**, « Pourquoi les Massa préfèrent -ils le sorgho ? », Journal des anthropologues [En ligne],74 | 1998, mis en ligne le 07 mai 2009, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/jda/2674> ; DOI : 10.4000/jda.2674
- **CAMEROUN- BANQUE MONDIALE**- Réalisation du Plan d'Action de Réinstallation Involontaire des personnes affectées par le Projet d'Urgence de Lutte contre les Inondations (PULCI) dans la Région de l'Extrême - Nord du Cameroun- PULCI, 2016 ;
- **CHANSSI Dieudonné.**, 2019. Motivation du personnel et des organisations des producteurs et rendement des entreprises agro-industrielles à capitaux publics au Cameroun : cas de la SEMRY de Yagoua, mémoire de master professionnel en sciences sociales pour le développement, Université de Maroua.
- **Conseil d'administration SEMRY**, 2019. Rapport d'activité de la SEMRY pour l'exercice 2019.
- **MARQUIS, Bienvenu , FAYE Ousmane, TSALEFAC , NDIONE Jacques André**, Risque paludéen et stratégies de gestion dans la vallée rizicole du Logone (Cameroun) : état actuel des connaissances
- **MINADER- MINEPIA** : Étude d'impact environnemental et social (EIES) du projet d'urgence de lutte contre les inondations (PULCI) dans la Région de l'Extrême- Nord du Cameroun- RAINBOW Environment Consult, 2014.

- **MINADER**, Rapport de la Délégation Départementale de l'Agriculture et du Développement Rural, 2019.
- **MINDCAF** : Rapport du conservateur foncier, Délégation Départementale du MINDCAF du Mayo Danay, Janvier 2020.
- **NDZIE Dominique.**, 2012. Entretien de réseau hydraulique du périmètre rizicole du secteur Yagoua pour une bonne irrigation, projet de fin d'études d'ingénieur des travaux en hydraulique et maîtrise des eaux, Université de Maroua.
- **NISSIMAISSOU Magloire**, Sociologie du développement et des acteurs de la décentralisation au Nord- Cameroun : expériences de la commune de Yagoua, Thèse de doctorat de sociologie, Université de Maroua, 2019, 364 pages
- **NOTE CONCEPTUELLE** pour les activités supplémentaires indispensables pour la viabilité et la pérennité des infrastructures hydrauliques réhabilitées dans le cadre du PULCI ; MINEPAT, mars 2018.
- **PACA, 2011**. Rapport provisoire du plan de gestion environnementale et sociale PGES.
- **PNDP, 2011**, Plan Communal de Développement(PCD) de Guémé
- **PNDP, 2013**, Plan Communal de Développement(PCD) de KaïKaï
- **PNDP, 2012**, Plan Communal de Développement(PCD) de Maga
- **PNDP, 2013**, Plan Communal de Développement(PCD) de Yagoua
- **PULCI**, Manuel de capitalisation des acquis du Projet d'Urgence de Lutte contre les Inondations, de Février 2020
- **Rainbow Environment Consult, 2014**, Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet d'Urgence de Lutte Contre les Inondations dans la Région de L'Extrême-Nord du Cameroun.
- Rapport de fin projet. Mise en œuvre des mesures de sauvegardes sociales, 2016 - 2019
- **RGPH**, Volume II - Tome 09, Mouvements migratoires, BUCREP, p.118
- **ROUPSARD M.**, 1984a, « La riziculture irriguée dans les plaines de l'Extrême Nord du Cameroun : la SEMRY » in Revue de géographie du Cameroun, Yaoundé, vol. III, n°2, pp 47D71.

- **SETICO-TPF PLANEGE** : Étude et mise en place d'associations d'usagers de l'eau dans les périmètres irrigués de la SEMRY et l'appui à l'opération et à la maintenance des infrastructures hydro-agricoles- PULCI 2017.
- **TEPSSIE Yanick., 2015.** L'Amélioration des conditions d'approvisionnement en eau des rizières de la Société d'Expansion et de Modernisation d la riziculture de YAGOUA I, rapport de fin de formation en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur des travaux, Université de MAROUA.

